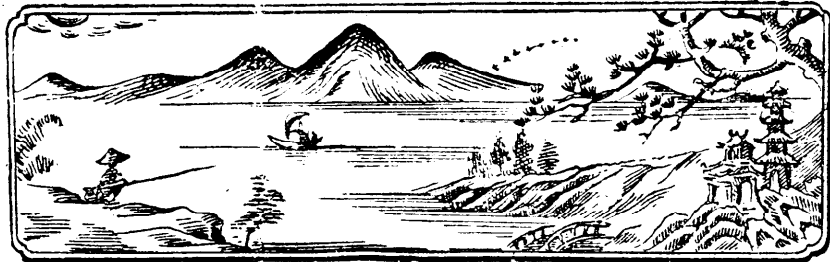


BULLETIN^{DES} AMIS DU VIEUX HUÉ

15^e Année N^o 1.

Janv.-Mars 1928.





TOMBEAUX ANNAMITES DANS LES ENVIRONS DE HUÉ

par L. CADIÈRE

des Missions-Etrangères de Paris.

PRÉFACE

§1. — Lorsque en 1914, les Amis du Vieux Hué se fixaient un plan de recherches (1), ils se proposèrent d'établir, un jour ou l'autre, une carte funéraire des environs de Hué. Ils prévoyaient l'intérêt qu'aurait un pareil travail, pour l'historien, pour l'artiste, pour celui qui s'occupe de l'histoire des religions, pour le simple touriste. Depuis, divers travaux de détail ont amorcé le projet, simples coups de pioche isolés (2) donnés dans un chantier immense.

(1) *Plan de recherches pour les Amis du Vieux Hué*, par L. Cadière. B. A. V. H., 1914, pp. 1-12.

(2) *Les Tombeaux de Phủ-Tú* et de *Phước-Quả*, par G. Nadaud. B. A. V. H., 1915, pp. 325-328. — *Sur deux tombes de Hollandais*, par L. Cadière. B. A. V. H., 1917, pp. 297-300. — *Les Français au service de Gia-Long : Il le tombeau de Forçant*, par L. Cadière. B. A. V. H., 1918, pp. 59-77. — *La stèle du tombeau de Tỵ-Đức*, par E. Delamarre. B. A. V. H., 1918, pp. 25-41. — *La stèle du tombeau de Minh-Mạng*, par E. Delamarre. B.A.V.H., 1920, pp. 241-252. — *Les tombeaux de Hué : Gia-Long*, par Ch. Patris et L. Cadière. B. A. V. H., 1923, pp. 291-379. — *Les cimetières européens de Hué : 1 le cimetière des Con-trê à Kim-Long*, par H. Cosserrat. B. A. V. H., 1922 pp 205-220. — *Souvenirs historiques en aval de Bao-Vinh : le cimetière français de Thuận-An*, par R. Morineau. B. A. V. H., 1914, pp. 237-239. — *Le Cimetière français de Thuận-An*, par D'L. Gaide. B. A. V. H., 1916, pp. 446-449. — *Les tombeaux de Hué : Prince Kiên-Thái-Vương*, par Dr L. Gaide et H. Peyssonnaud. B. A.V. H., 1925, pp. 1-39. — *Le cimetière de la pagode Báo-Quốc* a été étudié dans : *La pagode Báo-Quốc*, par J. A. Laborde, 1917, pp. 223-241. *Le cimetière de la pagode Quốc-Ấn*, dans : *La pagode Quốc-Ấn : le fondateur ; les divers supérieurs*, par L. Cadière. B. A. V. H., 1914, pp. 147-161 ; 1915, pp. 305-318.

La présente étude a un caractère plus général. C'est une tranche de l'étude d'ensemble que nécessite la question.

M. Nguyễn-Thứ a relevé, dans la région comprise entre le Canal de Phú-Cam au Nord et l'Ecran du Roi au Sud, l'avenue du Nam-Giao à l'Ouest et la Route Mandarine à l'Est, la plus grande partie des tombeaux maçonnés. Ceux qui ne sont pas compris dans la liste seront relevés dans la suite. Toutes les inscriptions ont été prises. Des vues perspectives ou cavalières, des plans, reproduisent l'ordonnance des tombeaux qui méritaient d'être signalés. Soit, en tout, 317 tombeaux, dont 51 avec dessins, et 86 inscriptions.

§2. — Je ne me dissimule pas les imperfections du travail. Les plans ne sont cotés que d'une façon sommaire. On me le reprochera sans doute : l'épaisseur des murs peut, en certains cas, fixer une date, au moins approximativement, et elle n'est pas portée sur le plan d'une façon exacte. Il aurait fallu donner aussi la nature des matériaux employés : le ciment annamite, ce ciment indestructible, dont on a perdu la formule aujourd'hui, permettra également, lorsqu'on en aura fait l'histoire, de fixer quelques périodes, pour les vieux tombeaux. Il aurait fallu aussi indiquer tous les détails de l'ornementation, lorsqu'ils sont encore visibles, car nous avons, là encore, des témoins de telle ou telle époque.

On a donné l'orientation. L'orientation des tombes annamites joue, chacun le sait, un grand rôle, car son influence se fait sentir et pour la paix des morts, et pour la quiétude des vivants. Mais elle est si personnelle, elle dépend de tant de circonstances locales et individuelles, accidentelles, qu'il ne faudrait pas attacher trop d'importance à ce détail dans le plan d'un tombeau. On ne saurait en tirer, je crois, de conclusions générales. Toutefois quelque lecteur me saura gré de ne pas avoir négligé cette indication. Les tombeaux sont orientés, pour le plus grand nombre, vers le Sud, ou le Sud-Est, ou le Sud-Ouest, ou l'Ouest : c'est dans ces directions, en effet, que s'élèvent les premières ondulations, puis, les hauts sommets de la chaîne annamitique, ondulations ou sommets qui concentrent les influences magiques dont dépend la tranquillité du mort. C'est donc vers ces côtés qu'on dirigera la face du mort.

§3. — On aurait voulu, peut-être, trouver dans cette étude, des renseignements historiques plus abondants sur les personnages que renferment ces divers tombeaux. Il est très délicat, en Annam,

de faire une enquête sur les tombeaux. La tombe a une telle influence sur le sort des vivants ! Les parents ne veulent rien dire, surtout s'ils se doutent qu'on veut divulguer les secrets qu'ils pourraient vous confier. Et puis, comment trouver la parenté des innombrables morts qui peuplent la Plaine des tombeaux ? Il faut donc interroger les personnes qui habitent dans le voisinage de la tombe, les passants, les petits buffliers. Ils ne savent pas, ou ne savent que des bribes de la vérité, ils font des confusions, ou bien ils ne veulent rien dire. Une pareille enquête aurait nécessité des allées et venues, des interrogatoires, un contrôle, longs et minutieux. Mon éloignement de Hué me rendait toutes ces investigations impossibles.

Bref, le travail, tel qu'il est, avec ses imperfections, pourra être de quelque utilité. A tout le moins, il fera voir quels perfectionnements on pourra introduire quand on étudiera les autres mappes de la carte funéraire de Hué.

Dans un premier chapitre, je décrirai successivement les divers éléments d'un tombeau annamite ; puis je citerai les quelques textes administratifs qui régissent la matière ; enfin, je donnerai la liste des tombeaux, avec la description des principaux.



1. — LES ÉLÉMENTS DU TOMBEAU

1^o — LA TOMBE

§ 4. — Les principaux éléments du tombeau annamite sont : la tombe proprement dite, l'enceinte avec ses éléments secondaires, la stèle.

Après avoir procédé à l'ensevelissement, on dresse sur la tombe un tumulus en terre qui a à peu près les dimensions du cercueil, soit 2 m. de longueur, 0 m. 50 de largeur et 0 m. 50 de hauteur (Voir Planche 1). Ce tumulus s'appelle *nâm dài*, « tumulus allongé ». Il reste tel pendant deux années, jusqu'après la cessation du deuil. Il est destiné, dit-on, à combler de façon égale, sur tout l'emplacement occupé par le corps, les affaissements qui pourraient se produire par suite du tassement des terres ou de la décomposition du cercueil et du corps.

Le deuil fini, on procède, dans les familles pauvres, à l'établissement définitif du tombeau, c'est-à-dire que, s'il doit rester en terre, le tumulus allongé est remplacé par un tumulus hémisphérique (*nâm tì òn*), entouré, à une distance de 1 mètre tout autour, par un épaulement de terre formant bourrelet, ou par un petit mur de pierres sèches, par une haie vive, dans lesquels on a ménagé, du côté des pieds du mort, une ouverture permettant l'accès à la tombe. Cette ouverture est parfois protégée, à une certaine distance, par un écran en terre ou en arbustes. Les dimensions du tumulus sont, dans la grande majorité des cas, de 0 m. 60 ou 0 m. 80 de diamètre. (Voir Tombeau No 51.) Pour les chefs de grandes familles, pour les dignitaires des villages, ces dimensions sont dépassées, et l'on voit des tumulus de 2, 3 et jusqu'à 5 m. ou 6 m. de diamètre. La forme est en principe hémisphérique, mais le sommet tend à monter légèrement en pointe, et les pentes sont souvent rectilignes (« forme en fond de chaudron », *dáng lòng chảo*), cela à cause des pales en bois dont on se sert pour tasser, à grands coups, la terre du tumulus. Le sommet est aussi, souvent, aplati, parce que l'on a donné, en dernier lieu, quelques coups de pales pour tasser la terre. Les tumulus de grande dimension sont parfois hémisphériques, mais, en général, ils sont aplatis très fortement au sommet (« forme des gâteaux *dây* », *dáng bánh dây*), pour n'avoir pas à transporter une trop grande quantité de terre (Voir le tumulus du Tombeau N° 309.)



Tumulus provisoire rectangulaire



Tumulus hémisphérique en terre



Dalle à deux degrés



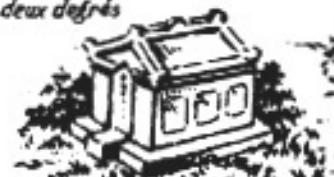
Sarcophage surbaissé



Tumulus semi-ovoïde sur dalle à deux degrés



Sarcophage à étage



Sarcophage simple



Stûpa simple



Stûpa à étages

Dans les tombeaux en terre, aux environs de Hué, on ne voit que ce tumulus de forme hémisphérique plus ou moins régulière. On ne fait jamais des tumulus rectangulaires, du moins à ma connaissance.

Parfois, le tumulus hémisphérique repose sur un soubassement, circulaire ou carré, mais je ne pense pas que ce soubassement soit rituel, c'est-à-dire soit un élément du tombeau : dans les terrain hauts, il est absent ; il doit être amené par des circonstances locales. dans les terrains bas et inondés, pour mettre la tombe lors des atteintes de l'eau.

§ 5. — Dans les tombeaux en maçonnerie, au contraire, nous trouvons plusieurs formes.

Nous avons d'abord le tumulus hémisphérique décrit ci-dessus, *nâm*, évidemment plus régulier, et, aussi, ne prenant jamais de grandes dimensions (Voir Tombeau N° 150). Mais ce modèle est plutôt rare : dans le recueil de planches donné ici, on n'en rencontre qu'un seul exemple. Le tumulus repose, dans le cas présent, sur une base également circulaire.

Une forme beaucoup plus répandue est la forme semi-ovoïde, ou, suivant l'expression annamite, « en forme d'œuf d'oie » (*nâm hình trứng ngỗng*). Je ne saurais dire si cette forme dérive de la précédente, ou bien si c'est le contraire. Nous n'avons, dans le présent recueil, aucun exemple de cette forme à l'état pur : le tumulus semi-ovoïde est partout associé à la dalle tombale rectangulaire, dont je parlerai plus loin. Cette forme, comme on le voit sur les planches, présente l'aspect de la moitié d'un œuf sectionné dans sa longueur : le tumulus est plus haut à une extrémité, du côté de la tête du mort, et plus bas à l'autre extrémité ; sur le sol, il décrit une ovale. Les dimensions sont variables, mais ne s'écartent guère de 0 m. 80 de longueur sur 0 m. 50 de large.

Quelques formes particulières se rattachent aux deux précédentes. Dans le tombeau N° 138, le tumulus représente une carapace de tortue ; dans le tombeau N° 180, il figure une feuille de nénuphar surmonté d'un bouton de la même plante, deux symboles bouddhiques, que nous retrouvons dans le curieux petit monument donné sous le N° 63. Enfin, le No 306 présente la figure dite « en croupe de cheval », ou « en encolure de cheval » (*hình gáy ngựa, ou mã lạp*).

§ 6. — La dalle (*liệp* ou *nâm liệp*), constitue une forme toute différente. C'est une grande dalle en maçonnerie d'environ 2 m. de long sur 1 m. 50 de large et 0 m. 20 de hauteur, absolument plate et parfaitement

rectangulaire. Tantôt elle n'a qu'un degré, très rarement dans le présent recueil (Tombeau N° 301) ; dans la plupart des cas elle est à deux degrés (Tombeaux N° 69, 101, 173, 205, etc.), et parfois elle présente trois degrés (Tombeau N° 221).

Dans un grand nombre de cas, dans la plupart des cas, pourrait-on dire, en se basant sur le présent recueil, le tumulus semi-ovoïde est associé à la dalle, à un ou à deux degrés. J'avoue toutefois que je ne saurais affirmer s'il faut voir là une vraie combinaison des deux modèles, ou bien si ce modèle ne résulte pas d'un pur sentiment d'esthétique, qui a fait donner au tumulus une base ressemblant à la dalle funéraire. Je pencherais plutôt pour la première explication et je verrais dans ce modèle un modèle mixte.

Dans un certain nombre de tombeaux, on trouve la tombe bisome : une même dalle, élargie, porte deux tumulus et recouvre deux corps, celui du mari et celui de la femme (Planches XXXII, XXXIII, CXIII, CXIV).

Le modèle à dalle s'est développé par le sarcophage, en annamite : *nhà trúc cách*, « maison en forme de (cabane en) bambou », ou *long-đình*, « niche aux dragons », c'est-à-dire édicule qui ressemble à la niche rituelle où l'on porte les objets sacrés ou ce qui appartient à l'empereur.

§7. — Le sarcophage est le privilège des grands, des membres de la famille royale. Il est tantôt embryonnaire, c'est-à-dire que le dé ou corps de bâtisse qui supporte des quatre pans obliques formant toiture, s'élève à quelques centimètres à peine du sol (Voir tombeau N° 249 état actuel) : c'est plutôt une dalle bombée à quatre pans qu'un vrai sarcophage. Tantôt il est simple (Voir tombeau N° 263), et tantôt il a un étage en retrait (*nhà trúc cách có lầu*) (Voir tombeau N° 247). Les quatre faces, les arêtes de la toiture sont ornés de diverses façons. Mais on n'en voit aucun aussi imposant, par sa noble simplicité, que les deux sarcophages de Gia-Long et de son épouse principale.

Le modèle du tumulus hémisphérique ou semi-ovoïde ne se développe pas en hauteur, du moins à Hué, à moins que l'on ne prenne le stûpa bouddhique pour un dérivé, à une époque très reculée, du modèle de tombeau rond.

Le stûpa bouddhique à Hué mériterait à lui seul une étude à part, qui, un jour je l'espère, sera faite. Pour le moment, je signalerai qu'il existe parfois, rarement, un modèle hexagonal (Voir N° 298, 158) ; ordinairement, le modèle est octogonal ; que le stûpa est

tantôt simple, c'est-à-dire sans étage (Voir N° 290), et tantôt à étages multiples, pouvant aller jusqu'à 7 ; que certains stûpas à étages sont d'un modèle surbaissé, écrasé (Voir N° 298) ; que le nom officiel de stûpa, *tháp* 塔, s'applique tantôt à des monuments sans étage (Voir N° 14, etc.), tantôt à des monuments à étages (Voir N° 167, etc.), bien que, dans le langage ordinaire, le mot stûpa, *tháp*, soit réservé aux monuments à étage, tandis que les monuments sans étages sont désignés par le mot *châu, bửu châu*, 珠寶珠, « précieuse gemme » ; enfin, que le mot *phần* 墳 désigne parfois, d'une façon officielle, un monument sans étage. Ce dernier modèle de stûpa paraît caractérisé par la feuille de nénuphar qui recouvre le dé du monument ; mais les exemples sont trop peu nombreux dans ce recueil pour que l'on puisse en tirer quelque conclusion générale (Voir tombeaux N° 57 et 63, Planches IX bis, X, XI. — Comparez tombeau N° 180, Planches LVI, LVII : tombe d'une femme affiliée à la religion bouddhique, recouverte d'une feuille de nénuphar, mais qui n'est pas un *phần*).

Une dernière remarque : à part le sarcophage, qui est régi par des règlements administratifs, et le stûpa, qui relève de la religion, la forme de la tombe est absolument libre. On choisit comme on veut, au gré d'un chacun, le tumulus hémisphérique ou semi-ovoïde, ou la dalle,



2^e — L'ENCEINTE

§ 8. — Je comprends, sous ce terme, non seulement l'enceinte proprement dite qui entoure la tombe, mais divers autres éléments qui sont étroitement associés à l'enceinte, ou qui sont compris dans l'enceinte : la porte, les écrans protecteurs, la cour pour les salutations et les parapets qui l'entourent, la table à offrandes, le bassin, l'autel du génie du Sol, les colonnes délimitant le terrain interdit. La stèle même fait partie de l'enceinte ; mais son rôle est d'une importance telle qu'elle mérite d'être étudiée à part.

La tombe est presque toujours entourée d'une enceinte (Voir Planche II) ; même les tombes en terre, du style la plus simple, en ont une, simple bourrelet de terre ou de pierres sèches, ou d'arbustes. L'enceinte est de plusieurs modèles : circulaire ou ovale, ou bien carrée ou rectangulaire ; elle est simple ou double. Il semblerait que

la tombe hémisphérique ou semi-ovoïde appelle l'enceinte circulaire ou ovale, la dalle rectangulaire, l'enceinte carrée ou rectangulaire. Il n'en est rien. Sans doute, la concordance se rencontre parfois (Voir N^{os} 150, 63, 138), surtout pour la forme rectangulaire (Voir par exemple N^{os} 69, 200, 243), mais très souvent la forme de la tombe diffère de celle de l'enceinte, et, souvent aussi, dans une enceinte double, l'intérieure est d'un modèle différent de l'extérieure. On ne peut donc pas dire, dans l'état actuel des choses, que le tumulus a donné l'enceinte circulaire ou ovale, et que la dalle a donné l'enceinte rectangulaire ou carrée. Mais, à l'origine, il a pu en être différemment.

L'enceinte est désignée par le terme chinois *uynh-thành* 瑩城, « enceinte murée de la tombe ».

Nous avons d'abord l'enceinte circulaire (*viên-thành*) (Voir tombeaux N^{os} 309, 150), soit simple, soit double, associée à un autre modèle (Voir tombeaux N^{os} 260, 300.) Somme toute, elle est assez rare.

L'enceinte ovale est plus fréquente (*uynh-thành kiểungư*, « en forme de selle de cheval », nom qui s'applique aussi à l'enceinte circulaire). Elle est tantôt presque circulaire (Tombeaux N^{os} 227, 149), tantôt longuement ovale (Tombeau N^o 301), tantôt d'une ovale régulière, tantôt en forme de fer à cheval, rétrécie à l'avant (Tombeau N^o 256), tantôt simple, comme dans les cas cités ci-dessus, tantôt double, associée à un autre modèle.

Le modèle carré (*uynh-thành vuông*, ou *khuông thành*) est aussi rare que le modèle circulaire (Voir N^{os} 298, 244, presque carré). Mais le modèle rectangulaire (*khuông thành*) est très fréquent, soit à enceinte simple (Voir tombeaux N^o 198, etc.), soit à enceinte double (N^{os} 232, etc.)

Les modèles mixtes, c'est-à-dire où le modèle circulaire ou ovale est associé au modèle carré ou rectangulaire, intérieurement ou extérieurement, sont nombreux et variés.

Le modèle carré ou rectangulaire a parfois les angles légèrement émoussés (Tombeau N^o. 155). D'autres fois, les angles sont franchement rabattus, mais légèrement (Tombeaux N^{os} 187, 290). Si le rabattement des angles s'accroît, on s'approche de l'octogone régulier (Tombeau N^o 269). Et nous arrivons ainsi à l'octogone régulier (Tombeau N^o 300). Dans ce dernier modèle, un des côtés reste ouvert, pour permettre l'accès à la tombe.

Le mur de l'enceinte atteint 1 m. 50 ou 1 m. 80 environ de hauteur dans les tombeaux princiers, mais ordinairement il varie entre 0 m. 40 et 0 m. 80. Sa largeur, variable, est de 0 m. 20 ou 0 m. 40 ou davantage.

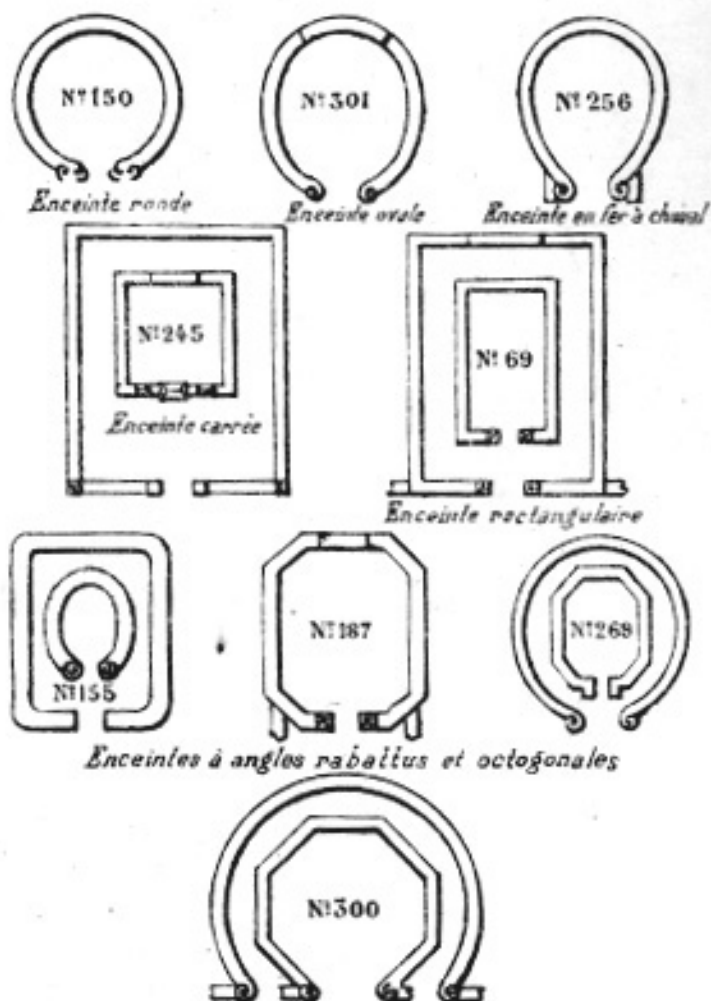


Planche II. — Tombeaux annamites dans les environs de Hué : types d'enceintes (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).



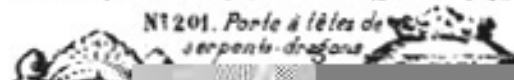
N°158. Porte à piliers carrés



N°115. Porte forme colimaçon



N°1201. Porte à têtes de
serpents-dragons



Les surfaces du mur, à l'intérieur, sont parfois décorées de motifs ornementaux ou de sujets de genre (Tombeaux N^{os} 101, 316).

§9. — Il est percé, en avant, d'une porte donnant accès à la tombe (Voir Planche III). Cette porte est de plusieurs modèles. Tantôt c'est une simple ouverture dans le mur (Tombeaux N^{os} 51, 63) ; tantôt l'ouverture est flanquée de deux piliers, plus ou moins surélevés au-dessus du mur (Tombeau N^o 124, etc.). Lorsque l'enceinte est circulaire, l'extrémité du mur est accentuée par un dessin dit « en coquille de colimaçon » (*hình khu ôc*) (Tombeaux N^{os} 115, 300, etc.), et souvent le mur s'exhausse insensiblement de chaque côté de la porte (Tombeaux N^{os} 227, etc.). La forme circulaire ou ovale rappelle les replis du serpent-dragon (*con giao, concù*), aussi voit-on souvent, sur les extrémités du mur, des deux côtés de la porte, la tête de cet animal fabuleux qui, on le sait, joue pour les particuliers le rôle que le dragon joue pour l'empereur (Tombeaux N^{os} 173, 201, etc.) Dans le tombeau N^o 101, l'image de l'animal en voie de transformation est donnée en entier, et sa tête est de belle allure. Ce motif décore aussi des enceintes rectangulaires (Tombeau N^o 167).

Dans certains cas, nous avons une vraie porte : porte simplement arquée (Tombeaux N^o 167, pour un bonze, et N^o 299, pour une concubine royale) ; porte voûtée simple, ou « à forme de tympan » (*hình miêng khánh*) (Tombeaux N^{os} 180, 249), ou voûtée à un étage « en forme de niche » (*kiểu long-đỉnh*) (Tombeaux N^{os} 200, 247). Ces derniers modèles sont réservés aux membres de la famille royale.

§10 — La partie centrale du mur arrière de l'enceinte s'exhausse ordinairement en écran postérieur (*bình-phòng hậu, ou hậu-đầu*) ; destiné à « protéger » le mort contre les influences magiques des « vents », du côté de la tête. L'écran postérieur ne devrait pas exister, semble-t-il, on le verra plus loin, sur le mur de l'enceinte intérieure, et, dans la réalité, il y a des cas où il en est ainsi (Tombeau N^o 232) ; mais, en général, on l'a sur les deux enceintes. Dans quelques cas, il n'y a pas d'écran postérieur (Tombeaux N^{os} 140, 300).

Tantôt, dans la forme circulaire ou ovale, le mur s'élève insensiblement en berceau sur toute la partie arrière, et alors, surtout lorsque le mur se relève aussi des deux côtés de la porte, l'effet ne manque pas d'élégance (Tombeaux N^{os} 255, 297). Ordinairement, l'écran monte tout d'un coup. Il est nu, ou décoré d'une bande en relief sur les bords (Tombeau N^o 69), ou arrangé suivant la forme du « rouleau » (*cuồn-thor*), à lignes droites (Tombeau N^o 124) ou à lignes

courbes (Tombeau N° 256). Parfois il est décoré de sujets en relief (Tombeau N° 167), ou bien, des grecques (*hôi-văn*) repliées le soutiennent des deux côtés, pour garnir les angles de raccord avec le mur (Tombeau N° 187). Il comporte ordinairement une base en relief (Tombeau N° 187).

Dans un cas (Tombeau N° 101), le mur de l'enceinte intérieure, outre l'écran portérieur, dessine un écran de gauche et un écran de droite.

Par devant, le mort est « protégé contre les vents » par l'écran antérieur (*bình-phong-tiền*), qui a la forme des écrans ordinaires. Il est rarement orné de motifs en relief (Voir Tombeau N° 167) ; une bande en relief tout autour, ou le dessin du « rouleau », c'est toute l'ornementation qu'il admet (Tombeaux N° 69, 115, etc.) Ordinairement, il repose sur une base moulurée (Tombeaux N° 115, 167, etc.) La place varie. Quand il n'y a qu'une enceinte, il est placé devant la porte de cette enceinte (Tombeaux N° 158, 180). Lorsque l'enceinte est double, on le voit presque toujours, et c'est, je crois, la position régulière, entre les deux enceintes (Tombeaux N° 232, 243, 245) ; mais il est aussi placé en dehors de l'enceinte extérieure (Tombeau N° 200). Lorsque le tombeau a une cour pour les salutations dessinée par des parapets, l'écran est tantôt en dehors de cette cour (Tombeaux N° 187, 206), tantôt encastré dans le parapet avant (Tombeaux N° 185, 169, 198, 200), et tantôt il occupe le centre de cette cour (Tombeaux N° 201, 202, 115). Certains tombeaux n'ont pas d'écran antérieur (Tombeaux N° 155, 168, 224).

§11 — J'ai signalé la cour pour les salutations (*sân bái-đình*). Cette partie de l'enceinte joue un grand rôle dans le culte funéraire : c'est là que se font les grandes prostrations qui accompagnent chaque offrande, aux jours rituels (Voir Planche IV). La place régulière de cette cour est, on le verra plus loin d'après les textes administratifs qui régissent la matière, en avant de la porte de l'enceinte extérieure. Le tombeau N° 200, ou le N° 249, état ancien, nous donnent le type régulier, quoique les deux degrés qui doivent normalement séparer les officiants suivant leur place dans la hiérarchie, ne soient pas indiqués. Lorsque l'enceinte est simple, la place régulière de la cour pour les salutations est devant la porte de l'enceinte. Nous en avons des exemples parfaits dans les tombeaux N° 51, 149, 185. Toutefois, cet ordre est souvent modifié : nous avons, aux N° 300, 297, la cour pour les salutations placée à l'intérieur de l'enceinte extérieure et à

l'entrée de l'enceinte intérieure, et, aux N^{os} 124, 180, elle est située à l'intérieur de l'enceinte simple. Comme dimension, ou bien elle débordé l'enceinte (Tombeaux N^{os} 51, 69), ou bien elle a la même largeur que cette enceinte (Tombeaux N^{os} 169, 198), ou bien enfin, elle est plus étroite (Tombeaux N^{os} 185, 187, 232).

Cette cour est ordinairement circonscrite par des « parapets » (*nữ-tường*) (1), murs peu élevés, de 0 m. 20 à 0 m. 60 de hauteur, qui donnent à la cour des formes diverses et contribuent pour une bonne part à l'esthétique du tombeau. Régulièrement, ou plutôt officiellement, administrativement, le parapet dessine une cour rectangulaire, à deux ouvertures, avec un écran dans le parapet avant, qui est aussi décoré de piliers (Tombeaux N^{os} 185, 198). Mais la fantaisie des maçons a vite fait d'abandonner ce modèle et de varier les formes. Ils amorcent la cour par des « degrés » (*tầng cấp nữ-tường*) (Tombeau N^o 202), ou par des « pieds » (*chơn nữ-tường*) (Tombeau N^o 206), ou par deux parapets droits (Tombeau N^o 309). Ils brisent le parapet, de chaque côté, à angles droits (*xếp-lặt*) (Tombeaux N^{os} 51, 173, 297) ce qui donne le modèle « en forme de livre » (*đồ-thơ*), qui est d'un bel effet décoratif (Tombeau N^o 300) ; ou bien ils le replient en forme de grecque (*lôi-văn*) (Tombeau N^o 298), ils le courbent comme un rameau feuillu (Tombeaux N^{os} 149, 255), ou comme un serpent-dragon qui se mue (Tombeau N^o 150), et cela donne une grande variété de modèles charmants.

§12. — L'enceinte renferme encore une table à offrandes (*ghê*). Sa place régulière est aux pieds de la tombe (Tombeaux N^{os} 169, 173, 185), devant la stèle, lorsqu'il y en a une (Tombeau N^o 205), ou immédiatement derrière (Tombeau N^o 249, état ancien) ; mais on peut voir cette table au pied de l'écran arrière (Tombeaux N^{os} 227, 101, où il y a même une table à droite et une table à gauche), et quelques tombeaux renferment deux tables, une à l'intérieur, et l'autre à l'extérieur (N^{os} 202, 260).

Le bassin (*hồ*) est un élément assez rare. Tantôt il est rectangulaire (Tombeau N^o 224), et tantôt il affecte la forme d'une demi-lune (*hồ bán-nguyệt*) (Tombeaux N^{os} 51, 290).

Le mort que l'on met en terre vient occuper une partie du domaine du génie du Sol, cet esprit qui joue un si grand rôle dans la vie

(1) *Nữ-tường* 女牆 (quelques-uns prononcent *lữ-tường*), traduit par « créneau », dans le Dictionnaire Couvreur ; littéralement « murs de jeunes filles » c'est-à-dire, paraît-il, murs construits à hauteur de jeunes filles, pour qu'elles puissent s'y accouder ou s'y asseoir, murs bas.

religieuse annamite. Le Rituel funéraire prévoit la manière dont on doit se comporter avec ce génie : avant l'ensevelissement, offrande pour l'avertir qu'on va lui confier un corps ; quelques jours après, offrande de reconnaissance, ce que quelques-uns appellent : « ouverture de la porte du tombeau » (*mỗ cửa mả*) ; à la fin du deuil, nouvelle offrande ; en outre, chaque fois que l'on fait une offrande au mort, on n'oublie pas le génie du Sol. C'est pourquoi les tombeaux princiers ont, soit dans l'intérieur de l'enceinte, soit à l'extérieur, à l'angle arrière de droite (par rapport au spectateur), un autel érigé à la « Princesse Terre », *Bà Hậu Thổ*.

Le terrain qu'occupe le mort est sacré. Nous verrons plus loin quelle est son étendue suivant la position sociale d'un chacun. Il faut dire ici, et c'est le dernier élément de l'enceinte, que, pour les membres de la famille royale, la périphérie du terrain consacré au mort, du terrain « interdit », est délimitée par des colonnes en maçonnerie, ou en pierres sèches, en terre (Tombeaux N^{os} 243, 247, 249).



3^e — LA STÈLE

§13. — La stèle est un des éléments les plus importants du tombeau, car c'est elle qui individualise la tombe et lui donne son état civil. Néanmoins, beaucoup de tombeaux sont dépourvus de stèle.

Les documents cités dans ce travail ne sont pas assez nombreux pour permettre de faire une étude complète de la stèle funéraire à Hué, au point de vue de la forme, de l'ornementation, de la législation qui régit la matière. Mais nous pouvons, je crois, dire quelque chose de la place qu'elle occupe, et surtout de l'inscription qu'elle porte.

§14. — La place régulière de la stèle semble être, si l'on s'en rapporte à la fréquence des cas, aux pieds de la tombe (Tombeaux N^{os} 51, 69, 101, 180, 187, 198, 200, 205, 243, 263, 295, 306, 307, 309, 311, 317). On la place assez souvent dans l'écran postérieur (Tombeaux N^{os} 115, 169, 185, 201, 249). Nous la trouvons une fois dans l'écran antérieur, face avant (Tombeau N^o 247), et une fois au milieu de la face antérieure de l'enceinte intérieure (Tombeau N^o 245). Pour les stûpas, la place de la stèle est sur la face antérieure du stûpa (Tombeaux N^{os} 14, 63, 168, 290, etc.).

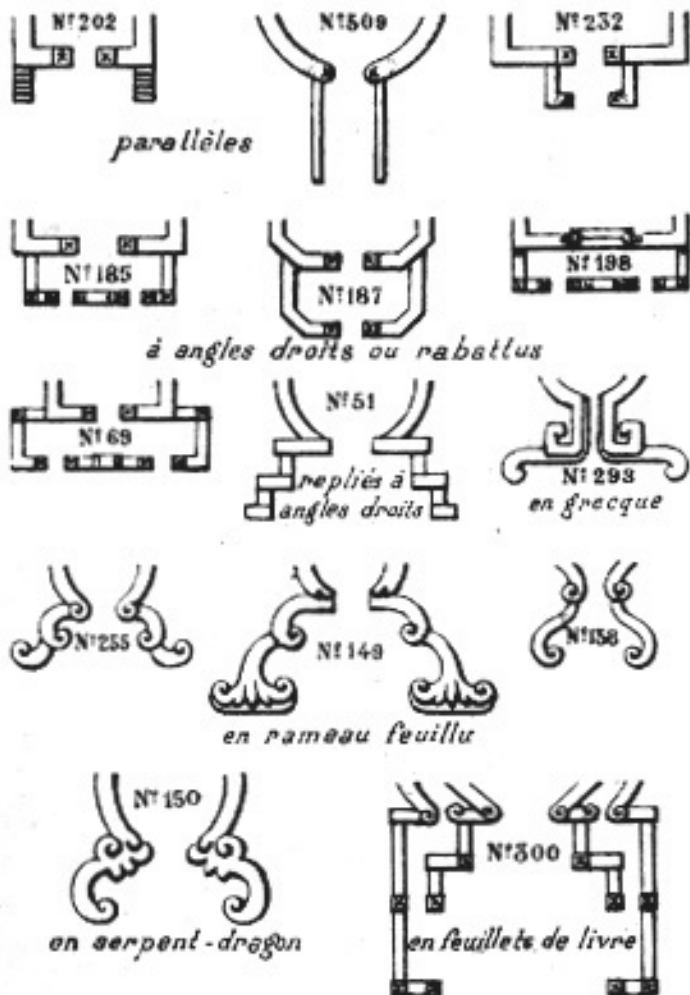


Planche IV. — Tombeaux annamites dans les environs de Hué : types de parapets et de cours pour les salutations.
(Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

Ordinairement elfe est à l'air libre, mais souvent aussi, pour les personnages importants, elle est abritée sous un édicule en maçonnerie, simple (Tombeaux N^{os} 200, 244, 307, 309, 317), ou à étage (Tombeau N^o 245.)

§15. — L'inscription de la stèle, régulièrement, comprend 3 lignes : une ligne à droite, une ligne au centre, une ligne gauche ; mais nombreux sont les tombeaux où la stèle ne comprend que la ligne du centre, ou la ligne du centre et celle de gauche, ou la ligne du centre et celle de droite seulement. La ligne du centre est en grands caractères ; elle est parfois multiple, lorsque plusieurs corps sont enterrés dans le même tombeau, et que la même stèle sert pour tous (Tombeaux N^{os} 28, 194) ; elle commence au haut de la stèle et donne les noms et titres du défunt. La ligne de droite et celle de gauche sont en caractères plus petits ; celle de droite commence à la même hauteur ou à peu près à la même hauteur que celle du centre, et elle indique la date, d'une façon ordinaire ; celle de gauche, également en petits caractères, commence plus bas que les deux autres, et donne le nom des parents ou amis qui ont élevé la stèle. Exceptionnellement, la date est à gauche et le nom des auteurs de la stèle à droite (Tombeau N^o 19) ; ou bien le nom des auteurs est absent, et la date seule est à gauche (Tombeaux N^{os} 65, 317). Dans un cas, la date est à la fois à droite, pour la naissance, et à gauche, pour la mort (Tombeau N^o 26) : c'est une copie presque servile des tablettes mortuaires (Tombeaux N^{os} 291, 298).

§16. — La ligne de droite donne la date : année, lunaison, jour. Parfois le tout est donné avec un grand luxe de précision, sans qu'aucune indication soit omise. Pour le quantième de la lune, il est parfois indiqué numériquement, mais, d'une façon ordinaire, on se contente de la mention « jour propice, jour faste » (*cát nhựt* 吉日, *cát đần* 吉旦 ; — *côn nhựt* 穀日) ; parfois toute mention du jour est absente. La lunaison est donnée, soit par l'indication numérique du mois, soit par le nom de l'un des trois mois de chaque saison, (*mạnh* 孟, mois du commencement ; *trung* 中, mois du milieu ; *lý* 季, mois de la fin) ; parfois même on n'indique que la saison, sans indication de lunaison, ou bien on indique le caractère cyclique du mois (Tombeau N^o 205), ou bien on supprime, avec l'indication du jour, ou tout en maintenant le jour, l'indication de la lune (Tombeaux N^{os} 186, 230). Pour indiquer l'année, même diversité de procédés, allant de la précision extrême

à l'absence totale d'indication : titre cyclique et indication numérique de l'année du titre de règne (Tombeaux N^{os} 185, 59) ; titre cyclique et indication du titre de règne (Tombeau N^o 89) ; année du titre de règne seulement ; titre de règne seul (Tombeau N^o 20) ; titre cyclique seul. La difficulté, comme on le voit, va en augmentant, pour trouver la concordance dans le calendrier grégorien, et malheureusement, les cas de la dernière espèce sont très fréquents.

Cette date indique, dans presque tous les cas, le moment où la stèle a été « rédigée » (*chí* 誌, tombeau N^o 186), ou « gravée » (*tiêm* 鐫, tombeau N^o 249 ; *lạc* 勒, tombeau N^o 97 D), ou « érigée » (*lập* 立, très fréquent, ou *lập thạch* 立石), ou « élevée » (*kiến* 建, tombeau N^o 69), ou « établie » (*tạo* 造, fréquent), ou « offerte » (*tự* 祔, tombeau N^o 59 ; *phụng* 奉, tombeau N^o 252). Très rarement, la date se rapporte à d'autres événements : transfert du corps dans une sépulture plus propice que celle où on l'avait mis une première fois (*cải táng* 改葬, tombeau N^o 205, ou *cát táng* 吉葬, tombeau N^o 16 A, N^o 44) ; date de la naissance et de la mort, dans un cas (Tombeau N^o 26) qui est, avons-nous dit, une copie presque servile d'une tablette funéraire. Il ne faudrait donc pas se baser sur la stèle funéraire pour déterminer la date de la mort de celui qui repose dans le tombeau ; ce serait, à moins d'indication précise, une erreur absolue : la stèle donne une date postérieure à la mort, ou, parfois, antérieure, si les parents ont offert la tombe avant la mort du personnage (Tombeau N^o 116). On ne peut pas dire d'une façon absolue, que la stèle donne la date de la construction du tombeau. Cela peut arriver, et c'est même, je crois l'ordinaire, à quelques jours ou quelques mois près ; mais il peut y avoir des années entre la construction du tombeau et l'érection de la stèle.

§17. — La ligne de gauche, sur la stèle, indique le nom des personnes qui ont érigé la stèle, parfois leurs titres, toujours le degré de parenté qui les habilite à exercer cette fonction du culte : Un tel, fils pieux, petit-fils pieux, de naissance ou par adoption, ou chef de culte, ayant tel titre, remplissant telle fonction, respectueusement, a érigé, gravé Le verbe qui indique l'érection de la stèle, est parfois répété à la fin de la première ligne, après la date, et à la fin de la seconde ligne ; souvent, il n'est mis qu'à la fin de la seconde ligne. Dans ce second cas, et même dans le premier, on doit considérer les deux lignes de droite et de gauche, comme ne faisant qu'une phrase : A tel moment... un tel . . . a érigé . . .

§18. — La ligne du milieu, que distinguent les dimensions des caractères, est la plus importante. Elle donne : la qualité du tombeau, les divers noms du mort, ses fonctions et titres, le degré de parenté avec ceux qui ont élevé la stèle, la nationalité.

Officiellement, je veux dire d'après les stèles, les tombeaux des laïques sont de plusieurs sortes. Bien que cette catégorie ne rentre pas dans la présente étude, je signalerai en premier lieu les *lăng* 陵, « tombeaux impériaux ». Ils sont réservés aux souverains qui ont régné, soit avant soit après Gia-Long, à leur épouse première, aux concubines qui ont donné le jour à un prince ayant régné, comme la mère de Minh-Mạng, au père et à la mère du fondateur de la dynastie, Nguyễn-Hoàng, et de son restaurateur, Gia-Long.

Les princes et les princesses du sang, les concubines de certains rangs, ont droit à un « tombeau princier », *tâm* 寢. Mais la règle n'est pas strictement observée : on peut voir (Tombeaux N^{os} 299, 89, 97^b) des concubines de rang supérieur, qui ne sont pas honorées d'un « tombeau princier ». Je crois que cette acception de « tombeau princier », ou, si l'on aime mieux, cette spécialisation du mot *tâm* pour désigner un tombeau princier, est propre à la cour de Hué. Le mot *tâm* 寢 régnifie « se coucher pour prendre son repos », et, dans la terminologie funéraire, désigne les bâtiments postérieurs du temple des ancêtres, les salles où « reposent » les tablettes funéraires ; par extension, un « mausolée impérial », où le mort « est couché pour le repos » éternel. En Annam, les mausolées impériaux, qui sont des *lăng* 陵 et non des *tâm*, comportent des bâtiments ; mais les *tâm* n'en ont jamais, et ce mot ne désigne pas des « tombeaux impériaux ». Il convenait de faire cette remarque, pour légitimer le sens spécial que je donne au mot *tâm*.

Tous les autres tombeaux sont des *m* 墓, « tombeaux » ordinaires.

Les tombeaux bouddhiques comportent aussi deux classes : les *phân* 墳, « tumulus », et les *tháp* 塔, « stûpa ». Ils ne sont pas différenciés par la taille, car il y a des *tháp* qui ne sont pas plus importants que les *phân*. Sont-ils différenciés par la qualité des personnes qui y sont enterrées, je l'ignore (Voir plus haut § 7.)

Le peuple simplifie. Pour lui, tout tombeau en maçonnerie est un *lăng* ; tous les autres, en terre, avec enceinte en terre ou en pierres sèches, sont un *mô*, ou un *mã*. Les tombeaux bouddhiques eux-mêmes sont appelés souvent : *lăng thầy tu*, « *lăng* de bonze ». Les maçons et les personnes plus ou moins affiliées au bouddhisme distinguent les *bửu châu* 寶珠, « précieuses gemmes », qui sont les stûpas sans étage, et les *tháp*, ou *bửu tháp* 寶塔, qui sont les stûpas à étages.

§19. — Le nom d'un Annamite d'une certaine condition est multiple : Nom de la famille, caractère intercalaire, nom habituel (*tên tục*), appellation (*tự* 字), titre (*hiệu* 號), nom posthume (*thụy* 諡), nom interdit (*huý* 諱).

Le nom de la famille (*họ-tộc*) est toujours mentionné sur la stèle, pour les gens du peuple ou les mandarins. On ne le supprime que pour les membres directs de la famille royale, qui sont désignés par leurs titres, lorsqu'ils en ont, ou par la mention qu'ils sont « gens de la noble » famille, *Tôn-Nhơn* 尊人 (Tombeau N° 39), « de la famille des Nobles Dames ». De même les gens originaires de la préfecture de *Tông-Sơn*, patrie des *Nguyễn*, ne sont pas désignés par leur nom de famille, mais par la mention qu'ils sont « du *Tông* », et pour les femmes, « de la famille du *Tông* », *Tông-Thị*. Le nom de la région est devenu un véritable nom de famille (Tombeau N° 113).

Pour les femmes, on indique souvent qu'elles ont passé « la porte de la famille » de leur mari (Tombeaux N° 201, 32). Cette rédaction rappelle la loi annamite qui veut qu'une femme qui se marie quitte sa famille pour entrer dans celle de son mari, ce que rend l'expression *quá môn* 過門, « passer la porte », c'est-à-dire : « passer à une autre famille, mariage d'une fille ou d'une veuve ».

§20. — Le caractère intercalaire n'est employé d'une façon certaine que deux fois, dans les documents que nous donnons ici (Tombeaux N° 97D, 274B et 275, même cas ; peut-être N° 26). Il sert, on le sait, à distinguer les diverses branches d'une même famille, ou les diverses familles de même nom qui sont dans un village. Dans les cas cités, c'est certainement une raison semblable qui a fait employer le caractère intercalaire. Pour les femmes, le caractère intercalaire commun pour toutes est *thị* 氏, « de la famille » telle. Ce caractère est très souvent employé dans la rédaction des stèles de femmes (Tombeau N° 307, etc.) ; mais il est souvent aussi supprimé (Tombeau N° 24, etc.)

§21. — Le nom habituel nécessite des explications plus longue.

Dans les environs de Hué, l'Annamite, dans son tout jeune âge, est désigné par un nom, ou de signification péjorative : *Nhỏ*, « le petit » ; *Tí*, « le tout petit » ; *Bé*, « le gosse » ; *Cặng*, « le rachitique », etc. ; ou par un nom d'animal : *Chó*, « le chien » ; *Chí*, « le pou », etc. ; ou par un nom obscène. Cette coutume a pour but de dépister les esprits méchants qui veulent enlever l'enfant, c'est-à-dire le faire mourir. Ce nom, il y a des individus qui le portent toute leur vie, ou jusque à la jeunesse passée. Mais, en général, lorsque l'enfant est

grandelet, on lui donne un nom à signification décente, honnête, poétique, heureuse : Xuân, « le Printemps » ; Phước, « la Félicité » ; etc. C'est le *tên-tục*, « le nom commun, habituel ». Il est placé après le nom de famille et le caractère intercalaire, par exemple : Nguyễn-Văn-Phước.

Lorsque l'enfant est devenu homme, surtout s'il appartient à une famille importante, s'il jouit d'une certaine aisance, s'il occupe une situation dans son village, ce « nom habituel » devient « interdit », *húy* ; on « s'abstient », par politesse et par raison cérémonielle, de le prononcer, ou de l'écrire, *cũ*. Si on est dans l'obligation de le prononcer, ou bien on le remplacera par le titre ou par la fonction qu'a l'individu, ou par un pronom honorifique : Ông, « Monsieur » ; Ngài, « lui » ; ou par un nom de parenté : Bác, « l'oncle aîné » ; Chú, « l'oncle cadet » ; Cậu, « l'oncle maternel », etc. ; ou bien, si l'individu a un fils, on le désignera par le nom de son fils, ainsi M. Lý ne sera plus M. Lý, mais M. Thiên, qui est le nom de son fils ; ou bien on déformera phonétiquement le nom, par exemple, on dira Lới, au lieu de Lý, Tồn au lieu de Tiễn, etc. Si on doit écrire ce nom, ou bien on ne l'écrira qu'à moitié, ordinairement la partie phonétique : par exemple, le nom du fondateur des Nguyễn, Hoàng, n'est pas écrit 漢, mais seulement 莫, dans les Annales ; ou bien on le décomposera en ses éléments, phonétique et idéographique : par exemple pour le nom de M. Trung, on n'écrira pas le caractère 忠, *trung*, mais on écrira : 上中下心, « en haut 中 *trung*, en bas 心 *tâm* » ; le lecteur recompose mentalement le caractère complet 忠 qu'il est interdit d'écrire ; soit le nom de M. Pháp, on n'écrira pas en entier le caractère pháp 法, mais on décomposera : 左水右去, « à gauche thủy, à droite khứ », le lecteur recomposera mentalement le caractère entier 法.

Ce caractère d'interdit devient plus urgent après la mort de l'individu, et c'est alors surtout que le nom est dit *húy* 諱 « interdit ». Il est excessivement rare que l'on inscrive le nom habituel sur la stèle funéraire. Pour les hommes, nous n'avons ici aucun cas. Pour les femmes, nous avons deux cas (Tombeaux N°22, 198. — Le N° 298 n'est pas une stèle, mais une tablette funéraire). On le remplace, pour les hommes, par le caractère Công 公, « Sieur », seul (Tombeau N°274 A), mais mieux, et presque toujours, associé à un caractère honorable : Quí-Công 貴公, « Noble Sieur » (Tombeau N°194, etc., etc.) ; et l'on dira (Tombeau N°32) : « Tombeau de Noble Sieur [de la famille] Lượng ». Pour les grands personnages, on emploie des termes plus relevés : Phủ-Quân 府君, littéralement :

« Seigneur de résidence mandarinale », « Noble Seigneur », « Puissant Seigneur » : « Noble Seigneur [de la famille] **Phạm** » (Tombeau N° 43) ; ou bien **Quý-Hầu** 貴侯, « Noble Prince » (Tombeau N° 306, 263) ; ou encore **Trương-Công** 相公 « Son Excellence » (Tombeau N° 281). Pour un jeune homme, on emploie le caractère **lăng** 郎 : « Tombeau du jeune homme [de la famille] Hà... » (Tombeaux N° 185, 310.)

Pour les femmes, ou bien on supprime purement et simplement le nom habituel, ce qui rend la traduction de la stèle assez délicate, ou plutôt lui donne parfois un aspect drôle (Tombeaux N° 42, 89, 97C, 97D, etc.) ; ou bien on remplace ce nom par les caractères **Quý-Nương** 貴娘, « Noble Dame » : « Noble Dame de la famille Lê » (Tombeau N° 194), ou « Noble Dame [de la famille] **Đĩnh** » (Tombeau N° 118). Dans un cas (Tombeau N° 26), pour une femme de haut mandarin, nous voyons les caractères **Thuận-Cơ** 順姬, « Paisible épouse, » employés pour remplacer le nom habituel.

Dans un cas (Tombeau N° 198), on donne le nom habituel de la défunte. Au N° 298, nous avons une même manière de faire, mais il s'agit d'une tablette funéraire, ou l'on n'a pas de raison de cacher le nom, parce que personne ne voit la tablette.

Le caractère **phủ** 甫 est employé 3 fois dans les documents cités ici : une fois pour remplacer le nom habituel : « Tombeau de **Trần-Trọng**-... et prénom » (Tombeau N° 252. Il s'agit d'un Chinois) ; une fois pour remplacer le second terme d'une appellation (*tự*) : « l'appellation s'écrit **Nghĩa**-... et prénom » (Tombeau N° 254) ; une troisième fois, semble-t-il, pour remplacer le second terme d'une « appellation » (*tự*) ou d'un « titre » (*hiệu*) (Tombeau N° 185). Les Dictionnaires Chinois donnent à ce caractère le sens de « prénom ». Le Dictionnaire Génibrel traduit : « Titre honorifique pour désigner les personnes éminentes. Terme de respect en s'adressant à quelqu'un. Appellatif gracieux pour un jeune homme. **Đài phủ**, *id.* Monsieur ! **Mỗ phủ**, Ce monsieur ». Les Annamites que j'ai consultés ne paraissent pas avoir des idées très précises sur l'emploi de ce caractère, et je ne suis pas certain d'avoir bien compris leurs explications. Ce caractère jouerait le rôle d'une « cache », mais très transparente, d'une « voilette », mais très légère : il remplace, il cache, il voile, le nom d'un individu, ou un des termes de son « appellation », de son « titré » ; mais un lettré n'a pas de peine à deviner de quel caractère il tient la place. Par exemple, pour les cas donnés dans ce recueil, Tombeau N° 252, le caractère qu'il remplace doit s'accorder pour le sens avec le caractère **trọng**, et le nom du mort doit être **Bá**, à cause de l'expression de parenté **bá trọng**

伯仲, « le premier, le second » des frères dans une famille. Tombeau N° 254, le caractère remplacé par le caractère *phủ*, doit s'harmoniser pour le sens avec le caractère *nghĩa* 義, etc... Nous aurions ainsi une sorte de jeu d'esprit funéraire.

§22. — La généralité des Annamites en restent là avec ces trois noms : nom de famille, caractère intercalaire, nom habituel (Voir Tombeaux N°s 187, 265.). Les gens distingués, les lettrés, les mandarins, prennent une « appellation », *tự* 字, et un « titre », *hiệu* 號.

Régulièrement, d'après les usages chinois, le *tự* devrait être pris lorsque le jeune homme coiffe le bonnet viril, vers les 18 ou 20 ans. En Annam, cette coutume est inconnue. Pour certains Annamites, le *tự*, « l'appellation », est le nom que les citoyens inscrits d'un village ont dans le rôle officiel d'impôt déposé chez les mandarins. Mais c'est une interprétation fausse du *tự*. Le *tự* est formé ordinairement d'un seul caractère, parfois de deux. Le « nom habituel », *tên tục*, que nous avons vu plus haut, est considéré par certains Annamites comme leur *tự*, ou « appellation ».

§ 23. — Le « titre, » *hiệu*, correspond au pseudonyme de l'Occident. Il n'est pris que par les littérateurs, les lettrés. Il comprend deux caractères, dont le choix dépend de beaucoup de circonstances, suivant les goûts, les désirs, la mentalité d'un chacun. Certains, par exemple, le feront concorder, d'une façon ou d'une autre, avec leur « appellation », *tự*, ou avec leur « nom habituel », *tên tục*, et le choisiront de façon à ce qu'il rappelle une phrase d'un livre canonique, le nom de leur village, ou tout autre souvenir. C'est dans le choix de « l'appellation » ou du « titre » que triomphe la virtuosité du lettré annamite.

§24. — Après la mort, on donne aux personnes d'un certain rang un « nom posthume », *thụy*, ou *thị* 諡, qui sera inscrit par exemple sur la banderolle rouge funéraire placée à la gauche du corps et portée dans le cortège funèbre. Le choix de ce nom est laissé aux parents, pour les gens du peuple ; mais il doit toujours être en rapport avec la personnalité du mort, son sexe, ses qualités. Le « nom posthume » des mandarins, à quelque degré qu'ils appartiennent, a été fixé strictement, suivant les degrés, par un ordonnance de Minh-Mạng. Il en est de même de tous les degrés de la hiérarchie de la famille royale. Mais la législation qui règle cette question paraît être touffue, et nul ne l'a étudiée. On verra que dans plusieurs stèles, on ne se conforme pas aux règles édictées par Minh-Mạng.

§25. — Les bonzes ont aussi, comme tout le monde, un nom de famille et un « nom habituel », mais on ne l'emploie plus quand ils sont entrés en religion. Prenons un exemple sur un brevet d'initiation, qui porte les noms du bonze initié et du maître qui l'a formé. Dans le cas présent, le bonze initié est : « Hoàng-Văn-Ngô ; nom de religion : **Trường-Đông** ; 澄桐 ; appellation : Quang-Lâm 光臨 », Le bonze initiateur est le « Trù-Trì de la pagode Tĩnh-Quang ; nom interdit : en haut : Thanh, en bas : Xuân ; appellation : Sung-Mãn 充滿 ; titre : **Phước Điền** 福田 ».

Le « nom de religion », *pháp-danh* 法名, est le même que le « nom interdit ». En effet, nous avons dans un cas Thanh-Xuân, dans l'autre Trường-Đông ; or, d'après la règle qui régit le nom donné aux bonzes à leur entrée en religion, dans les pagodes de Hué et de l'Annam, règle qui est rappelée dans le brevet même d'initiation, le caractère *trường* est la caractéristique de la « génération » qui suit la « génération » ayant le caractère *thanh* comme caractéristique. On ne peut pas, dans le cas du bonze initiateur, personnage important, écrire ce nom d'un seul jet, c'est-à-dire les deux caractères immédiatement à la suite l'un de l'autre. On décompose donc l'expression, et l'on écrit : « en haut : Thanh, en bas : Xuân ». Le lecteur recompose mentalement le nom en entier : Thanh-Xuân. Nous avons vu plus haut un procédé semblable pour les « noms interdits » à un seul caractère, des personnages laïques (Voir § 2 1). Sous verrons plusieurs exemples de ce procédé sur les tombeaux de bonzes (Tombeaux N^{os} 16 A, 13 E, 17, etc.) Cependant, en certains cas, on ne s'astreint pas à cette règle de politesse (par exemple, Tombeaux N^{os} 13 B, 13 A, etc.) Pour certains bonzes, on donne : le « nom interdit » (*húy*), indiqué par le fait qu'il est divisé en ses deux éléments, ou indiqué expressément ; « l'appellation » (*tự*) et le « titre » (*hiệu*) (par exemple, Tombeau N^o 13 B). Dans d'autres cas, l'indication n'est pas donnée et l'on ne sait pas s'il s'agit de « l'appellation » (*tự*) ou du « titre » (*hiệu*) (par exemple, Tombeau N^o 16 D, etc.). Dans certains cas, il semble qu'il y a confusion dans la terminologie (par exemple, Tombeau N^o 16 A, après avoir dissocié les deux éléments de **Từ-Dung**, et en avoir fait, semble-t-il, un « nom interdit », on donne un autre « nom interdit », **Minh-Hoàng**).

Mais on peut retenir comme conclusion que les bonzes reçoivent à leur initiation, ou se choisissent par après, un « nom de religion » (*pháp-danh*), qui est le « nom interdit » (*húy*), une « appellation » (*tự*), et un « titre » (*hiệu*), et qu'ils reçoivent après leur mort un « nom posthume » (*thụy*) que portent certaines stèles (Tombeau N^o 14, etc.). Le « nom interdit », qui n'est jamais mentionné sur les

tombes des laïques, l'est presque toujours sur les tombés des bonzes. Tous ces noms sont formés de deux caractères, peut-être même parfois de trois (Tombeaux N^{os} 16 C., 16 B.).

§26. — La stèle porte aussi les titres du défunt. On ne peut donner ici de longues explications, qui nécessiteraient tout un volume, sur les titres mandarinaux ou princiers de la Cour de Hué. Disons seulement que la stèle porte parfois l'énoncé des fonctions exercées par le défunt pendant sa vie (Tombeaux N^{os} 28, 39, 44, 186) ; mais le plus souvent, c'est le titre posthume qui est indiqué, titre posthume qui est en relation, d'après les règlements édictés par Minh-Mạng et modifiés plus ou moins par la suite, avec le degré mandarinal auquel le défunt était arrivé pendant sa vie. Ce titre est tantôt énoncé entièrement (Tombeaux N^{os} 43, 60), et tantôt écourté (Tombeau N^o 186). De même les princes et princesses du sang, même en bas âge, sont désignés par leur titre (Tombeaux N^{os} 245, 264.).

L'épouse principale d'un mandarin reçoit aussi, à sa mort, un titre et un nom posthumes, en corrélation étroite avec le degré mandarinal de son mari. C'est ce qu'indiquent, sur certaines stèles, les deux caractères *Y-phu* 依夫, « s'appuyant sur le mari », « en concordance avec [les titres du] mari » (Tombeaux N^{os} 180, 69, 32.).

§27. — Les titres et dignités des bonzes sont aussi énoncés sur leurs stèles.

Nous avons d'abord les titres du bouddhisme classique : *Ti-khuru* 比丘 (Tombeaux N^{os} 45, 47), ou *Ti-khuru giái* 比丘戒, « préceptes des *Ti-khuru* » (Tombeau N^o 15). L'expression rend le sanscrit *Bhik-chù* (pâli : *Bhikkhu*) et désignait, primitivement, tout religieux bouddhiste ayant fait vœu d'observer les préceptes imposés par le Bouddha. On ne le voit, dans nos documents, que sur des tombes de bonzes, bien qu'il existât jadis des *Bhikchûni*, ou nonnes.

Sa-di-ni 沙彌尼 (Tombeaux N^{os} 22, 34), qui répond au terme indou *Shramanêra*, et désigne les novices, hommes ou femmes, qui ont fait vœu d'observer les « dix préceptes », ou *Shikchàpada*. Une stèle (Tombeau N^o 296) fait suivre le titre de Sa-di-ni de la mention de ces « dix préceptes », *thập giái* 十戒. Ce terme de Sa-di-ni n'est appliqué qu'aux femmes, membres des congrégations bouddhiques affiliées aux pagodes. Il doit exister des *Shramanêra* hommes, mais nous n'en avons aucun exemple dans les documents cités ici.

Nous avons enfin le titré Sa-ba 娑婆 (Tombeau N^o 274 A), qui rend le terme indien *Saha*, ou *Sahaloka*, et désigne la partie de chaque univers où habitent les gens soumis à la transmigration et ayant

besoin de l'enseignement du Bouddha. C'est un titre inférieur au précédent ; c'est encore une femme qui le porte.

Certains titres sont des titres de fonctions : Trù-Trì 住持, « celui qui contrôle la demeure » : supérieur d'une communauté, dans les pagodes de second ordre. Tàng-Cang 僧綱, « la règle, le régulateur de la Samgha », ou de la communauté des moines : supérieur dans les grandes pagodes de Hué, ou plutôt : titre supérieur au précédent. Le titre de Hòa-Thượng 和尚, correspondant à l'Upadhâya indien, semble être parfois un titre de fonctions, supérieur au titre de Tàng-Cang.

D'autres titres, enfin, sont particuliers à la secte et indiquent les différents degrés qu'a gravés le bonze, dans la hiérarchie monastique. Nous avons : les Thuyền-Sư 禪師, « Maîtres en contemplation » (Tombeaux N^{os} 13 C, 15, 18, 57, 63). Ce titre convient au membres les moins avancés de la communauté, mais rappelle quand même qu'ils appartiennent à la secte Thuyền, dont nous parlerons plus loin.

Đại-Thuyền-Sư 大禪師, « Grand Maître en contemplation » (Tombeaux N^{os} 13 A, 51).

Lão-Thuyền-Sư 老禪師, « Vénérable Maître en contemplation », le caractère *lão* indiquant que le bonze dont il s'agit est mort à un âge avancé (Tombeau N^o 45).

Đại-Sư 大師, « Grand Maître » (Tombeaux N^{os} 13 B, 14, 16 D, 21, 67, 167, 166, 168).

Lão-Đại-Sư 老大師, « Vénérable Grand Maître » (Tombeau N^o 17).

Hoà-Thượng 和尚, Upadhya (Tombeaux N^{os} 16 C, 19, 20).

Lão-Hoà-Thượng 老和尚, « Vénérable Upadhya », mort à un âge avancé (Tombeaux N^{os} 12, 16 B).

Đại-Lão-Hoà-Thượng 大老和尚, « Très Vénérable Upadhya » (Tombeaux N^{os} 16 A, 59).

Lão-Công-Hoà-Thượng 老公和尚, « le Vénérable Sieur Upadhya » (Tombeau N^o 13 E).

Lão-Tổ-Hoà-Thượng 老祖和尚, « Vénérable ancêtre Upadhya » (Tombeau N^o 65), désigne le fondateur d'une pagode.

Ces titres sont conférés ordinairement par un brevet royal. C'est ce que la stèle mentionne, en tête, par l'expression « donné par brevet royal », *sắc-tứ* 敕賜.

§24. — Les noms de parenté sont énoncés, dans la stèle, pour deux motifs. On indique ceux qui mettent en relation le défunt avec ceux qui ont élevé la stèle, et nous avons là une manifestation du culte des ancêtres. Cette manifestation est d'autant plus accen-

tuée, que plusieurs des termes employés sont propres aux morts et entrent dans la terminologie funéraire. En second lieu, pour les femmes, on énonce le rang qu'elles occupent dans la maison comme épouse, et ceci relève du droit; la polygamie et les conséquences qui en découlent rendent souvent cette précaution nécessaire.

Dans la première catégorie, on rencontre : Hiễn-Khảo 顯考, « notre Illustre Père » (Tombeaux N^{os} 32, 39, 186, 252, 281, 306, 310) ; Hiễn-Ti 顯妣, « notre Illustre Mère » (Tombeaux N^{os} 32, 113, 187, 194, 230) ; Hiễn-Tổ 顯祖, « notre Illustre Aïeul » (Tombeau N^o 194) ; Hiễn-Tổ-Ti 顯祖妣, « notre Illustre Aïeule » (Tombeau N^o 311) ; Đường-Bá 堂伯, « Notre Grand-Oncle aîné, frère aîné du grand-père » (Tombeau N^o 194.) ; Hiễn-Tổ Cô-Bà 顯祖姑妣, « Notre Illustré Grand-tante paternelle » (Tombeau N^o 291) ; Cồ-Phu 故夫, « mon Mari défunt » (Tombeau N^o 254) ; Hiễn Nhạc-Mẫu 顯岳母, « mon Illustre Belle-mère » (Tombeau N^o 180).

Les termes ; relevant de la seconde catégorie de cas sont nombreux pour l'épouse principale : Chính-Thất 正室, « de la vraie maison, vraiment de la maison » (Tombeaux N^{os} 28, 39, 201, 274 A) ; Nghi-Thất 宜室, « celle qui est convenable, qui convient à la maison » (Tombeau N^o 69) ; Nguyễn-Phôi 元配, « la vraie associée » (Tombeau N^o 230) ; Nguyễn-Cơ 元姬, « la vraie femme » (Tombeau N^o 97 D) ; Thất-Trung 室中, « ce qui est au centre de la maison » (Tombeau N^o 116). Comme on le voit, tous ces termes vantent l'épouse principale et lui font dans la famille une situation éminente. Les épouses secondaires sont des Thứ-Thất 次室, « celle qui est à la suite dans la maison » (Tombeau N^o 180) ; des Phủ-Thiếp 府妾, « concubines de demeure mandarinale » (Tombeau N^o 97 B) ; des Thị-Thiếp 侍妾, « concubines pour assister » (Tombeau N^o 97.)

On peut rattacher à cette catégorie, non seulement les termes qui désignent les diverses concubines du Palais royal, mais aussi ceux que portent les servantes du Palais. La grande liberté de mœurs qu'ont affichée certains souverains permet et justifie ce rapprochement. Nous avons, de ce chef, des « épouses de sérail », Cung-Tân 宮嬪 (Tombeaux N^{os} 85, 299) ; des « épouses parfumées », Phương-Tân 芳嬪 (Tombeau N^o 247) ; des « petites épouses », Kiệm-Tân 儉嬪 (Tombeau N^o 89) ; des « personnes du sérail », Cung-Nhơn 宮人 (Tombeaux N^{os} 317, 307, 198, 177) ; des « charmantes personnes », Mĩ-Nhơn 美人 (concubines du 8^e degré) (Tombeau N^o 42) ; des « filles de service » Thị-Nữ 侍女 (Tombeau N^o 118).

Une remarque est à faire au sujet de cette dernière catégorie de noms de parenté. Entre les termes Thị-Nữ, « femme de service » au

Palais, Cung-Tân, « épouse de la résidence du souverain », et Chánh-Thất, « épouse principale » dans une famille, la différence n'est pas si grande qu'on pourrait le croire à première vue. « Femme de service » du Palais, est un titre dûment reconnu, qui fait partie d'une hiérarchie spéciale. De même, les concubines du Palais sont divisées en plusieurs catégories, et elles passent d'un degré à un autre, tout comme les mandarins : nous avons donc là une hiérarchie, donc des titres. Et la femme principale, la femme secondaire, dans une famille annamite, ne sont-elles pas aussi placées chacune à un rang social qui les différencie nettement, qui leur accorde des droits et leur impose des obligations spéciales ? Leur appellation est donc aussi un titre, tout comme pour les concubines du Palais ; elles font partie d'une hiérarchie, mais d'ordre privé. Ce caractère de hiérarchisation ne s'applique pas aux termes de parenté relatifs à la descendance ; on ne peut donc pas considérer ces derniers comme des titres honorifiques ; si on les cite dans la stèle, c'est comme je l'ai déjà fait remarquer, pour expliquer l'intervention de ceux qui ont élevé la stèle et construit le tombeau, c'est donc un fait d'ordre religieux, suggéré pour des motifs religieux. La mention des titres honorifiques ou de la qualité de l'épouse relève d'autres mobiles.

§ 29. - Les bonzes, comme tous ceux qui renoncent définitivement au monde, ont dit adieu à leur parenté naturelle. C'est pourquoi leurs stèles ne porte aucun nom de ce genre. Dans un seul cas (Tombeau N°34), nous voyons « la propre fille » d'une femme ayant exercé de hautes fonctions bouddhiques, et son « petit-fils héritier », afficher qu'ils sont les chargés du culte de leur mère et aïeule. Mais, dans tous les autres cas, pour les hommes, la stèle et le tombeau sont offerts par les fils spirituels, par les disciples du défunt, par ses collègues en religion.

C'est que, si le bonze n'a plus officiellement de parenté naturelle, il acquiert, par son entrée dans la communauté, une parenté spirituelle. Et c'est cette nouvelle parenté qui est mentionnée sur la stèle.

En 520, le 21^e jour du 9^e mois, arriva par mer à Canton, un prince indien devenu missionnaire, Bodhidarma, en sino-annamite : Đạt-Ma 達磨, qui prêcha dans diverses provinces de la Chine une doctrine dérivée du Védantisme indien, et fonda une secte, dite « de la Vision », ou « de la Contemplation », Thuyết 禪. Đạt-Ma est compté

comme le 28^e et dernier patriarche indien du Bouddhisme, et le premier patriarche chinois. Sous son cinquième successeur, le fameux Huệ-Năng 慧能, la secte qu'il avait fondée se scinda en deux branches, puis, successivement, en cinq rameaux, dont les brevets d'initiation des bonzes d'Annam portent les noms :

Làm-Tê Chính-Tôn 臨濟正宗, « la vraie secte des Là-m-Tê ».
Qui-Ngũng Chính-Tôn 禪仰正宗, « la vraie secte des Qui-Ngũng ».
Tào-Động Chính-Tôn 曹洞正宗, « la vraie secte des Tào-Động ».
Vân-Môn Chính-Tôn 雲門正宗, « la vraie secte des Vân-Môn ».
Pháp-Gián Chính-Tôn 法眼正宗, « la vraie secte des Pháp-Gián ».

La secte des Là-m-Tê est la principale et la plus intéressante. Elle couvrit la Chine de monastères, et fut importée au Japon en 1191, sous le nom de Rinzaishu, par le bonze Eisai (Vinh-Tây 榮西). Je ne saurais dire en quelle année elle fut importée en Annam. Presque tous les bonzes des environs de Hué lui sont affiliés, c'est pourquoi on rencontre, dans les bonzeries de la région, tant de statuettes de Đạt-Ma, le fondateur de la secte-mère, la secte Thuyẽn, connue au Japon sous le nom de Zen. Nous rencontrons aussi, dans les documents étudiés ici, un membre du rameau Tào-Động (Tombeau N°65-Voir également N°15), appelé au Japon Sôdô, dépendant toujours du patriarche Đạt-Ma. Le P. Wiegner, à qui j'emprunte la plupart de ces renseignements (*Histoire des Croyances religieuses et des Opinions philosophiques en Chine*, p. 519-528), est d'avis que cette secte Thuyẽn, et, par conséquent, ses rameaux, ne sont bouddhiques que de nom ; leur doctrine serait du pur védantisme, et étrangère au bouddhisme vrai.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, c'est sur l'histoire de cette secte Thuyẽn ou de ses rameaux qu'est basée la filiation spirituelle des bonzes annamites. Un bonze a des disciples, ces disciples constituent une génération. Quel est le maître qui constitue la première génération ? Est-ce le Bouddha lui-même, ou bien Bodhidarma, le fondateur de la secte Thuyẽn, ou bien le fondateur du rameau Là-m-Tê ? Je ne saurais le dire. La génération la plus basse qui soit citée sur les stèles données ici, est la 41^e. Nous avons aussi la 40^e, la 37^e, la 36^e, la 34^e. Si l'on considère que Đạt-Ma était le 28^e patriarche, il est difficile que nous puissions remonter jusqu'au Bouddha. Il faut s'arrêter, je crois à Đạt-Ma, le premier patriarche chinois.

Cette filiation est mentionnée soigneusement sur presque toutes les tombes, en tête de l'inscription, après, toutefois la mention des

fonctions qu'a exercées le défunt. Nous avons des formules plus ou moins explicites :

- « 34^e génération de la vraie secte des Lâm-Tê par transmission » (Tombeau N° 16 A.)
- « 37^e, 41^e génération de la vraie secte des Lâm-Tê » (Tombeaux N°s 13 E, 18, 21, 166.)
- « 36^e, 40 génération des Lâm-Tê » (Tombeaux N°s 16 D, 13 C).
- « 41^e génération des Lâm-Tê par succession » (Tombeau N° 67).
- « 36^e génération de la vraie secte des Lâm-Tê, par succession » (Tombeaux N°s 168, 17).
- « Registres des Lâm-Tê » (Tombeau N° 13 A.)
- « En tête des [Lâm-] Tê » (Tombeau N° 167.)
- « En tête des [Tào-] Động, vraie secte (Tombeau N° 65).

§30.— Évidemment, un Annamite du peuple, même lorsque ses moyens lui permettent de se construire un tombeau en maçonnerie et d'ériger une stèle, n'a nul besoin d'y inscrire sa nationalité. Mais les mandarins tiennent à ce détail, au moins certains d'entre eux, même parmi les plus humbles. La mention de la nationalité est toujours inscrite en premier lieu, en haut de la ligne du milieu.

Pour l'époque actuelle, on a l'expression Đai-Nam 大南, « le Grand [Empire du] Sud » (Tombeaux N° 165, non daté ; N° 194, année 1921) ; ou Đai-Nam Hoàng-Triều 大南皇朝, « la Cour impériale du Grand Sud » (Tombeaux N° 60, année 1921 ; N° 309, peut-être année 1909, ou 1849) ; ou simplement Hoàng-Triều 皇朝, « la Cour impériale » (Tombeaux N° 58, année 1916 ; N° 116, année 1913 ; N° 118, non daté ; N° 185, année 1865 ; N° 274, A, année 1913 ; N° 274 B, année 1907.)

Au commencement du XIX^e siècle, on se souvient du nom que Gia-Long avait donné au royaume qu'il venait de restaurer : Việt-Nam, et nous avons : Nam-Cổ, 南故, « le Nam de jadis » (Tombeau No 291, année 1849) ; Việt-Cổ 越故, « le Việt de jadis » (Tombeaux N° 113, année 1803 ou 1863 ; N° 201, année 1820 ? N° 205, année 1822 ? N° 298, année 1802 ou 1862) ; Hoàng-Việt 皇越, « l'impérial Việt » (Tombeaux N° 263, année 1818 ? N° 306, non daté ; N° 311, année 1812 ou 1872). Il est bon de faire remarquer que le caractère 故 appartient à la terminologie funéraire.

On peut rattacher à ces formules de nationalité celles par lesquelles les concubines, les femmes de service du Palais rappellent sous quel

règne elles ont servi : **Tiền triều** 前朝, « sous le règne précédent », c'est-à-dire sous le prédécesseur immédiat du roi sous le règne duquel la personne en question est morte (Tombeaux N^{os} 42, 177, 307.) **Tiền tiền triều** 前前朝, « sous l'avant dernier règne » (Tombeaux N^o 89, 198, 299, 317.) Ces deux dernières stèles fixent le sens de cette expression, car il s'agit de concubines de **Minh-Mạng**, mortes sous **Tự-Đức**.

Comme on le voit, l'inscription des stèles funéraires, à Hué, dit beaucoup de choses à qui sait les lire. Chose remarquable, les stèles des tombeaux princiers sont les plus laconiques : elles ne portent que l'indication de la nature du tombeau, le titre nobiliaire et le nom posthume du défunt. C'est une simplicité qui ne manque pas de grandeur.

II. - LÉGISLATION RELATIVE AU TOMBEAU

§ 31. - Le *Recueil administratif (Hội điển)* ne renferme aucun document relatif aux tombeaux des princes, aux tombeaux mandarinaux, ou aux tombeaux des simples particuliers. Il ne mentionne que ce qui concerne les tombeaux d'empereurs ou d'impératrices, les *lăng*.

Contre toute attente, on ne trouve, au Ministère des Travaux Publics, aucune réglementation concernant les tombeaux princiers ou mandarinaux. Du moins c'est ce que l'on m'a assuré. Sans doute, lorsque le Ministère doit s'occuper de la construction d'un tombeau de ce genre, il reçoit du Ministère des Rites les indications voulues.

C'est en effet dans ce dernier Ministère que sont conservés les textes régissant la matière. Voici ceux que l'on a bien voulu me communiquer, les seuls qui existent, disait-on.

DOCUMENT A.

La loi des pas.

§ 32. - Les tombeaux des Princes et des Princesses du sang suivent les règlements des mandarins du premier degré.

Pour un mandarin du 1^{er} degré, 90 pas, soit en tout 360 pas (c'est-à-dire que l'on part du centre même de la tombe pour faire les pas, 90 pas de chaque côté, soit, tous les côtés étant égaux, en tout 360 pas).

Pour un mandarin de 2^e degré, 80 pas, soit en tout 320 pas.

Pour un mandarin du 3^e degré, 70 pas, soit en tout 280 pas.

Pour un mandarin du 4^e degré, 60 pas, soit en tout 240 pas.

Pour un mandarin du 5^e degré, 50 pas, soit en tout 200 pas.

Pour un mandarin du 7^e degré et au-dessous, 20 pas, soit en tout 80 pas.

Pour les hommes du peuple, 9 pas ; de l'avant à l'arrière, 18 pas ; du côté gauche au côté droit, 18 pas, en tout 36 pas.

DOCUMENT B.

§ 33. - En la 16^e année de Gia-Long (1817), on décréta ce qui suit : Pour les hommes du peuple, les mesures du tombeau sont les suivantes : en partant du centre même du tumulus jusqu'aux deux côtés du mur

d'enceinte, de chaque côté 7 *thước* 5 *tấc*, soit en tout comme largeur 15 *thước* ; d'avant en arrière, de chaque côté 9 *thước*, en tout 18 *thước*, soit, en additionnant les quatre côtés, 15 et 18, en tout 33 *thước*.

DOCUMENT C.

§ 34. - En la 10^e année de Tự-Dức (1857), il fut décrété que : pour les tombeaux des hommes du peuple, on permettait de les mesurer avec le *thước* en usage pour le mesurage des rizières (*quan điền xích* : le *thước* mandarinal, ou officiel) ; pour les mandarins, du 1^{er} degré au 9^e degré, on continuerait à observer les prescriptions données sous Gia-Long (rien n'était changé aux anciens règlements, si ce n'est qu'on ne comptait plus en pas, mais en *thước*.)

(Tous ces Documents sont extraits du *Quốc-triều luật-lệ* 國朝律例. Vol. 2, pages 25^b et 26^a).

DOCUMENT D.

§ 35. - Ministère des Rites. - Règlement sur les dimensions et les formes des tombeaux princiers (*viên-tâm* 園寢).

Le 17^e jour de la 2^e lune de la 2^e année de Tự-Đức (18 Février 1849), nous, du Ministère des Rites, obéissant à une note du Souverain qui nous a été communiquée, le 12 du mois présent (13 Février), par l'Eunuque Dương-Oai 揚威, et qui nous prescrivait d'étudier la question des dimensions et des formes des tombeaux des Princes et des Princesses du sang, l'étendue des murs d'enceintes, intérieur et extérieur, et de la zone interdite, et de fournir une note au Trône ; obéissant aux brevets qui ont été délivrés, d'après lesquels, par faveur du Souverain, les Thân-Vương 親王, les Quận-Vương 郡王, et les Thân-Công 親公 auraient des tombeaux comme les concubines du rang de Phi 妃 ; les Quốc-Công 國公, les Quận-Công 郡公, les Princesses du sang (公主, Công-Chúa) ayant reçu un titre, auraient des tombeaux comme les concubines du rang de Tân 嬪 ; les Hoàng-Thân 皇親, les Princesses du sang n'ayant pas encore leur titre, auraient un tombeau comme les concubines du rang de Tiệp-Dư 婕妤 ;

Nous, du Ministère des Rites, nous avons étudié la question, articles par articles, et avons présenté une note au Trône, attendant une ordonnance qui nous prescrirait ce que nous aurions à faire.

Voici les divers articles relatifs à la question :

1°. - Tombeaux princiers des Thân-Vương, des Quận-Vương et des Thân-Công, qui seront semblables aux tombeaux des concubines du rang de Phi: - Mur d'enceinte intérieur (*uynh-thành nội* 瑩城內), partout 4 *thước* 2 *tấc* (1 m. 68) de hauteur ; 1 *thước* 4 *tấc* (0 m. 56) d'épaisseur (et cette épaisseur sera la même pour les tombeaux suivants) ; 2 *trượng* 7 *thước* (10 m. 80) de longueur ; 2 *trượng* 7 *tấc* (8 m. 28) de largeur. - Mur d'enceinte extérieur (*uynh-thành ngoại* 瑩城外), hauteur 4 *thước* 5 *tấc* (1 m. 80) ; épaisseur 2 *thước* 2 *tấc* (0 m. 88) (même épaisseur pour les tombeaux suivants) ; longueur 5 *trượng* 4 *thước* (21 m. 60) ; largeur 4 *trượng* 5 *thước* (18 m.). - Au milieu de la face antérieure, porte voûtée (*nguyệt môn* 月門) aux vantaux en bois vernis rouge ; à l'intérieur de la porte, une stèle (même modèle et même place dans les tombeaux suivants), sur laquelle on gravera : « Tombeau princier (*tẩm* 寢) du Thân-Vương (ou du Quận-Vương, ou du Thân-Công) un tel ». - Devant la porte du tombeau, une cour pour les salutations (*bái-đình* 拜庭) à deux degrés, chaque degré large de 6 *thước* (2 m. 40), avec, sur le devant et sur les deux côtés de cette cour, des murs de 1 *thước* 8 *tấc* (0 m. 72) de hauteur et 7 *tấc* (0 m. 28) d'épaisseur. - La périphérie des limites interdites (*giới cấm chu vi* 界禁周圍) 20 *trượng* (80 m.) de chaque côté.

2°. - Tombeaux princiers des Quốc-Công, des Quận-Công et des Princesses du sang ayant reçu un titre, qui seront semblables aux tombeaux princiers des concubines du rang de Tân : - Mur d'enceinte intérieure, hauteur égale partout, 3 *thước* 6 *tấc* (1 m. 34) ; longueur 2 *trượng* 3 *thước* (9 m. 20) ; largeur 2 *trượng* 3 *tấc* (8 m. 12). - Mur d'enceinte extérieure, hauteur 4 *thước* 1 *tấc* (1 m. 64) ; longueur 4 *trượng* 5 *thước* (18 m.) ; largeur 3 *trượng* 6 *thước* (14 m. 40). - Sur la stèle, inscription : « Tombeau princier (*tẩm* 寢) du Quốc-Công (ou du Quận-Công, ou de la Princesse du sang) un tel (ou une telle) ». - Devant le tombeau, pas de cour pour les saluts ni de murs de devant (pour les tombeaux princiers suivants, pas de cour pour les saluts ni de parapets (*nữ-tường* 女牆) - La périphérie des limites interdites, 12 *trượng* (48 m.) pour chaque côté.

3°. - Tombeaux princiers des Hoàng-Thân n'ayant pas encore reçu de titre, et des Princesses du sang ayant pris mari, mais n'ayant pas encore reçu de titre, ces tombeaux seront comme ceux des concubines du rang de Tiệp-Dư : - Mur d'enceinte intérieure, hauteur égale partout, 3 *thước* 2 *tấc* (12 m. 08) ; longueur 2 *trượng* 1 *thước*

(8 m. 40) ; largeur 1 *trượng* 8 *thước* (7 m. 20). - Mur d'enceinte extérieure, hauteur 4 *thước* (1 m. 60) ; longueur 3 *trượng* 6 *thước* (14 m. 40) ; largeur 3 *trượng* 2 *thước* (12 m. 80). - Sur la stèle, inscription : « Tombeau (*mộ* 墓) du Hoàng-Thân (ou de la Princesse du sang) du règne précédent (*tiền triều* 前朝), ou de l'avant dernier regne (*Tiên tiền triều* 先朝) un tel (ou une telle) ». - Périphérie des limites interdites, 8 *trượng* (32 m.) pour chaque côté.

Pour tous les tombeaux princiers ci-dessus, on doit élever des colonnes en briques à la périphérie des limites interdites, partout où l'on touche aux limites d'un terrain voisin.



§ 36. - Ces divers documents, les règlements qu'ils nous donnent, appellent quelques remarques.

Il n'existerait pas, m'a-t-on assuré, de réglementation fixant les dimensions ou la forme des tombeaux mandarinaux, encore moins pour les tombeaux des gens du peuple.

La cour d'Annam ne se serait occupée que des tombeaux princiers (Document D).

Mais « la loi des pas » est générale, elle concerne tout le monde, depuis les plus grands jusqu'au dernier des gens du peuple : chacun a droit, après sa mort, à une tombe, par conséquent à une portion de terrain où sera creusée la tombe. Et on ne lésine pas, pour la délimitation de ce terrain : 18 pas en long, 18 pas en large, pour l'homme du peuple, ou encore, 15 *thước* (6 m.) en largeur, 18 *thước* (7 m. 20) en longueur ; pour les plus hauts gradés des membres de la famille royale, jusqu'à 160 m. de chaque côté. Tout le terrain qui entoure la tombe et qui est compris dans les limites données, est interdit, et, pour les puissants, il est clairement délimité par des colonnes en briques. C'est la propriété sacrée du mort. Violenter la sépulture d'un mort est considéré comme un des plus grands crimes que l'on puisse commettre.

Pour déterminer, dans la pratique, l'étendue du terrain interdit, on trace sur le sol une croix idéale dont les branches se croisent à angle droit, au centre même de la tombe. Avant 1817, on mesurait les branches de cette croix en comptant les pas ; à partir de 1817, on mesura avec le *thước* annamite ; il y a deux *thước*, le *thước* populaire (*tục xích*) et le *thước* officiel (*quan xích*) ; les gens devaient se servir ordinairement du premier, plus long que le second, et variable

suivant les villages, pour donner de l'importance à leurs morts ; cela diminuait d'autant l'étendue des terres cultivables, et, comme les terrains interdits étaient exempts d'impôts, cela portait fort au fisc. Une ordonnance royale de 1857 « permet » d'employer le *thước* officiel, plus court. En fait, toutes les fois qu'il y aurait contestation, ou lorsqu'il faudrait faire, dans le cadastre, le décompte des terrains interdits, c'est avec le *thước* officiel qu'il faudrait mesurer.

Cette croix idéale, qui a son centre au centre même de la tombe, et qui détermine l'étendue du terrain interdit tout autour de la tombe, a ses croisillons égaux, d'après « la loi des pas ». Mais en 1817, un même temps qu'il décrétait l'usage du *thước* pour mesurer l'étendue du terrain, Gia-Long modifiait les dimensions, et, depuis lors, la ligne avant-arrière fut plus longue que la ligne gauche-droite. Mais il y a des exceptions.

§ 37. - Cette croix détermine, sur le terrain, un rectangle, lequel constitue, à proprement parler, le terrain interdit et est signalé, dans les tombeaux des membres de la famille royale, par des colonnes en maçonnerie.

Je crois qu'il faut, pour déterminer l'étendue du terrain interdit des membres de la famille royale, procéder de la façon indiquée plus haut. Lorsqu'on nous dit, par exemple, que « la périphérie des limites interdites à 12 *trượng* pour chaque côté », pour un Quốc-Công, ou un Quận-Công, comme pour une concubine du rang de Tân, il faut partir du centre de la tombe et mesurer, en avant, en arrière, à gauche, à droite, 12 *trượng*, soit 48 m., ce qui nous donne un carré régulier de 96 m. de côté. Voyons s'il en est ainsi en pratique.

Le tombeau N° 249, est celui d'un Quốc-Công ancien : les colonnes de limite déterminent un rectangle de 84 m. sur 90 m. ; les règles sont à peu près observées. - Le tombeau N° 243 renferme les restes d'un Quận-Công d'époque récente : les colonnes de limite sont éloignées de 53 m. dans le sens de la largeur et de 63 m. dans le sens de la longueur ; nous sommes loin de compte. - Le tombeau N° 247 est celui d'une concubine du rang de Tân ; on devrait avoir les dimensions des tombeaux de Quốc-Công et de Quận-Công, et cependant, le rectangle du terrain interdit n'a que 28 m. 40 sur 34 m. 50. Cette discordance pourrait nous faire supposer qu'il existe d'autres règlements plus précis que ceux que l'on nous a fournis, ou bien que ces règlements ne sont pas suivis dans la pratique.

§ 38. - Les règlements que nous venons de voir ne s'occupent pas de la tombe proprement dite. L'un d'eux (Document B) suppose que sur la tombe il y a un tumulus hémisphérique.

Les principaux éléments du tombeau sont signalés pour les membres de la famille royale : l'enceinte intérieure, qui a une hauteur « partout égale », et qui, par conséquent, ne devrait pas porter l'exhaussement constituant l'écran postérieur, bien qu'on le trouve en réalité dans certains cas (Voir N° 243) ; l'enceinte extérieure, plus haute, percée en avant d'une porte voûtée ; la stèle, placée dans l'intervalle qui sépare le mur antérieur de l'enceinte extérieure du mur antérieur de l'enceinte intérieure, dans l'axe de la porte voûtée ; la cour des saluts, réservée aux plus hauts dignitaires de la hiérarchie de la famille royale. Mais les éléments secondaires, pour n'être pas mentionnés, ne sont pas pour cela condamnés : on peut voir, dans le tombeau N° 249, d'un Quốc-Công (Document D, 2°), les écrans protecteurs antérieur et postérieur, les tables à offrandes. Mais un Quốc-Công n'a pas le droit d'avoir une cour pour les saluts, devant la porte de l'enceinte extérieure : on en avait aménagé une, dans le plan primitif (Planche XC), sans doute avant qu'ait paru le Règlement de Tự-Đức, en 1849 ; lorsque le tombeau fut réparé, dans ces dernières années, on se conforma au règlement, et la cour pour les saluts fut supprimée, ainsi d'ailleurs que les deux petits édifices qui protégeaient la tombe et la table à offrandes (Planche LXXXIX).

Je signalerai pour mémoire que les « tombeaux princiers », *tảm*, peuvent être, pour une raison ou pour une autre, d'une simplicité extrême : par exemple, voir le tombeau N° 206 (Planches LXXII, LXXIII).

III. – ÉNUMÉRATION ET DESCRIPTION DES TOMBEAUX

NOTA. - Les numéros renvoient aux Mappes A. B. C de la carte funéraire des environs de Hué, Planches CXXX, CXXXI, CXXXII.

1 à 7. - Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Mappe A.
Sans renseignement.

8. - Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Mappe. A. -
Tombeau de M^{me} Trần-Thị - . . ., première femme de S. E. feu
Trương-Quang-Đán. Sur ce mandarin, voir : *Notices nécrologiques :
les morts de 1914*, par R. Orband. B. A. V. H., 1915, p. 62. Portrait,
ibid.

9 - Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Mappe A.
Sans renseignement.

10. - Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Mappe A. -
Tombeau d'une *bôn-đạo* 本道 de la pagode Báo-Quốc. - Les
bôn-đạo, « ceux qui sont vraiment de la religion », sont des gens,
vivant dans le monde, mais affiliés à une des confréries bouddhiques
qui soutiennent de leurs aumônes les diverses pagodes de la Capitale.
Les *bôn-đạo* correspondent aux *upāsaka*, Cận-thị 近侍, membres
laïques de la religion bouddhique.

11 - Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Mappe A. -
Tombeau du bonze Tê-An Lưu-Quang 際恩 流光, Hòa-Thượng
和尚 de la pagode Báo-Quốc. — Le terme Hòa-Thượng correspond
au terme sanscrit Upadhyāya ; il désignait originairement tout membre
ecclésiastique de la communauté bouddhique, quel que fût son grade,
et de nos jours, en Chine, il a encore ce sens. Mais il désigne spé-
cialement, en Annam, le supérieur d'un monastère. C'est le plus haut
grade de la hiérarchie bouddhique. Voir § 27.

12. - Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Mappe A. -
Sur ce tombeau, voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A.
V. H., 1917, p. 224, 227.)

Inscription :

景興十四歲次癸酉六月吉旦立

勅賜重興報國寺斐公謚圓覺老和尚之塔

嗣法門人及薙徒等同祀

« [Stèle] érigée en la 14^e année de Cảnh-Hưng, année *quí-dậu* (1753), à la 6^e lune (1^{er}-29 Juillet), un jour faste.

« Stûpa du Vénérable Hoà-Thượng, le Sieur Phi, nom posthume : Viên-Giác, restaurateur magnifique de la pagode Báo-Quốc, honoré d'un brevet royal.

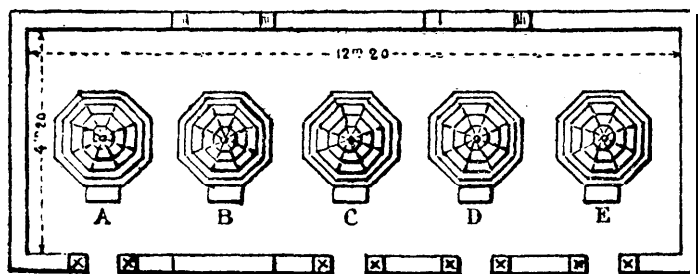
« Ses successeurs, sectateurs de la loi, et ses disciples, ensemble, lui ont offert [cette stèle] ».

Ce bonze est connu, dans la pagode, sous le nom de Hữu-Phi. C'est le nom que l'on a donné à M. Laborde, lorsqu'il fit ses recherches sur la pagode Báo-Quốc. C'est le nom qu'on lui donne aujourd'hui. Faudrait-il lire 裴公 Búi-Công, « Monsieur [un tel] de la famille Búi » ? La lecture serait, semble-t-il, plus rationnelle. La chronique de la pagode, qui porte le même nom de Hữu-Phi, 有斐, ajoute qu'on ne savait pas d'où ce bonze était originaire.

C'est Võ-Vương qui l'avait nommé Trù-Trì de la pagode, laquelle venait d'être magnifiquement restaurée. Hữu-Phi mourut, toujours d'après ce document, cette même année *quí-dậu*, à la 12^e lune (24 Décembre 1755-23 Janvier 1754). Le stûpa aurait donc été construit par les disciples de Hữu-Phi avant la mort de celui-ci.

Le stûpa mesure 4 m. 70 de hauteur et a 6 étages.

13 A. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Mapped A. — Sur ce tombeau, voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V, H., 1917, pp. 228, tombe N° 6. — comme on peut le voir, *ibid*, figure 43, p. 229, ce tombeau, ainsi que les quatre suivants 13 B, 13 C, 13 D, 13 E, est enfermé dans une petite enceinte rectangulaire, comme ci-dessous) :



Inscription :

嗣德六年癸丑三月日立吉

臨濟譜妙諦寺諱海長黃法侶大禪師

賢治省地靈縣安樂總竹溪社人

« [Stèle] érigée en la 6^e année de Tự-Đức, année *quí-sửu* 3^e mois (8 Avril - 7 Mai 1853), un jour faste.

« Des registres de [la secte] Lâm-Tê. — Le grand Maître de Contemplation Hoàng-Pháp-Lữ, nom posthume : Hải-Trường, de la pagode Diêu-Đê.

« Les gens du village de Trúc-Khê, canton de An-Lạc, sous-préfecture de Đĩa-Linh [aujourd'hui Do-Linh], province de Quảng-Trị ».

Tombe de 2m de hauteur environ, sur base octogonale de 0m. 45 de côté, à 3 étages.

Secte Lâm-Tê. Voir § 29.

« Grand Maître de Contemplation ». Ce titre de quelques bonzes rappelle la secte Thuyền à laquelle ils sont affiliés et le rang qu'ils ont atteint. Voir § § 27.29.

Sur les autres titres ou noms, voir § 27.

La pagode Diêu-Đê est située sur la rive droite du canal de Đông-Ba (Voir Nguyễn-Đình-Hoè : *La pagode Diêu-Đê*, dans B. A. V. H., 1916, pp. 395-400.)

13B. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu, Cimetière de la pagode Báo-Quốc. Mapped A. — Sur ce tombeau, voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 228, tombe N° 5.)

Inscription :

勅賜慈恩寺住持諱清淨子安樂號

心體大師之塔

« Stûpa du Grand Maître, titre : Tàm-Thê, appellation : An-Lạc, nom interdit : Thanh-Tĩnh, Trừ-Trì de la pagode Từ-Ân, avec diplôme royal. »

Pour les noms et titres, voir § § 27, 29. — Pour « l'appellation », on suit un certain ordre dans le choix du premier caractère, afin d'indiquer, par un même caractère, le rang de filiation, soit naturelle dans les familles, soit spirituelle dans les bonzeries. Ainsi, à la pagode Báo-Quốc, on compte, depuis la fondation de la pagode, 9

générations spirituelles, qui se reconnaissent respectivement, dans l'appellation de chaque bonze, par les caractères : 1° Minh明, 2° Thiệt; 3° Tê際; 4° Đại大; 5° Đạo道; — 6° Nhật —; — 7° Hải海; 8° Tam 心; 9° Trùng澄.

La pagode Từ-Ân est située sur la rive gauche du fleuve de Hué, en amont du marché de Kim-Long, en aval de la pagode Thiên-Mộ, ou Tour de Confucius. — Le Trù-Trì, littéralement « celui qui contrôle la résidence », est le supérieur d'une communauté bouddhique ; mais c'est un grade encore inférieur dans la hiérarchie ; il est dominé par le Tăng-Cang et le Hoà-Thượng.

Le Stûpa a les mêmes dimensions que le précédent.

13C. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Cimetière de la pagode Báo-Quốc. Mapped A. — Sur cette tombe, voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 228, tombe N°4).

Inscription :

嗣德三十一年二月吉日造

臨濟第四十世靈祐觀住持諱海湛延綿禪師塔
弟子象等奉祀

« [Stèle] construite en la 21^e année de Tự-Đức, 2^e lune (23 Février-23 Mars 1868) un jour faste.

« Stûpa du Maître de Contemplation, nom interdit : Hải-Trạm, Diên-Miền, Trù-Trì de la maison de Linh-Hựu, 40^e génération [de la secte] des Lâm-Tê.

« Ses fils spirituels respectueusement [lui] ont offert (cette stèle) ». Maître de Contemplation. Secte Lâm-Tê : Voir § § 27, 29.

Trù-Trì : Voir § 27.

Hải-Trạm Diên-Miền. C'était, d'après la chronique de la pagode Báo-Quốc, un bonze de cette pagode, appartenant à la 7^e génération, celle des Hải (Voir au N° 13 B, fils spirituel du Hoà-Thượng Nhứt-Định. Diên-Miền était son appellation, tự字 (ou peut-être son titre, hiệu號).

La pagode Linh-Hựu, était située dans la Citadelle, sur la rive Nord du Canal Impérial. Il n'en reste plus que le soubassement en terre.

Ce stûpa mesure environ 2m. de haut, sur base octogonale de 0m.45 de côté environ.

13 D. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Đệ-Cửu**. Cimetière de la pagode **Báo-Quốc**. Mappe A.— Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 228, tombe N° 3).

Inscription effacée.

Stûpa de 2m. de haut environ, sur base octogonale de 0m.45 de côté.

13 E. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Đệ-Cửu**. Cimetière de la pagode **Báo-Quốc**. Mappe A. — Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 228, tombe N° 1.)

Inscription :

**臨濟正宗三十七代上廣下通
諱大知老公和尚之塔**

« Stûpa du Vénérable Sieur Hoà-Thượng, nom interdit : Đại-Tri ; en haut : Quảng, en bas : Thông, de la 37^e génération de la vraie descendance des Lâm-Tê. »

Sur la secte Lâm-Tê, voir § 29.

Công, « juste, impartial ; commun ; public ». Ce caractère est employé, sur les pierres tombales, pour remplacer le nom personnel du défunt qu'on n'ose pas inscrire, par respect. Pour les femmes on emploie le caractère *nưong* 娘. Il équivaut au titre « Monsieur ». Voir § 21, 25.

« En haut : Quảng, en bas : Thông ». C'est une forme de respect qui oblige à détailler ainsi le nom. On n'ose pas dire Quảng-Thông d'une seule émission de voix, et on coupe le nom en ses deux éléments, tels qu'ils sont écrits, « le caractère Quảng en haut, le caractère Thông en bas ». C'est pour le même motif que, lorsqu'on veut indiquer le caractère qui exprime le nom interdit d'un souverain, on le décompose en ses divers éléments, et l'on écrit : en haut, caractère X, en bas, caractère Y ; ou bien : à gauche, caractère X, à droite, caractère Y, laissant au lecteur le soin de reconstruire mentalement le caractère entier qu'on n'ar pas pu écrire d'une façon régulière. Voir §§ 21, 25.

Ce bonze appartenait à la 4^e génération de la pagode Báo-Quốc, la génération des Đại, ce qui nous reporte à une date assez éloignée.

Stûpa de 2 m. de hauteur environ, sur base octogonale de 0m.45 de côté.

14. — Village de Phú-Xuân, hameau de Xuân-Sơn. Mappe A.

Inscription :

鎮海寺住持諱大貫字一誠諡慧澄
大師之塔

« Stûpa du Grand Maître, nom posthume : Huệ-Trường, appellation : Nhứt-Thành, nom interdit : Đại-Quán, Trù-Trì de la pagode Trần-Hải ».

Sur les divers noms et titres, voir § § 25,27.

La pagode Trần-Hải, « qui protège, qui défend, qui pacifie la mer », est située sur les bords de la lagune de Cao-Hải, non loin de l'embouchure de la lagune, ou passe de Tư-Hiến.

Ce bonze faisait partie de la 4^e génération de la pagode de Báo-Quốc, celle des Đại.

Planches V - VI. - A. Stûpa sans étage, dite *bửu-châu* 寶珠, sur base octogonale, 1 m 60 de diamètre à la base du degré du stûpa. — B. Table à offrande, *ghè* ou *kỷ*. — C. Mur d'enceinte en forme de selle cheval (*uvnhthànhkiềugư*), 6 m.60 de longueur sur 4 m.80 de largeur. — C, D. Piliers (*trụ* *áng*). — E, F. Parapets, (*nữ* *từ* *ờng*).

15. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Cimetière de la pagode Báo-Quốc. Mappe A. — Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p, 229, tombe N° 8).

Inscription :

永盛十年十二月二十二日立

圓寂比丘戒諱法爾覺公禪師之塔
奉祀法智弟子象等

[Stèle] érigée le 22^e jour de la 12^e lune de la 10^e année de Vĩnh-Thạnh (27 Janvier 1715).

« Tombeau du Maître de Contemplation, le Sieur Giác . . . nom interdit : Pháp-Hàm, [ayant observé] les préceptes des Bhikchu, [entré dans] le calme complet.

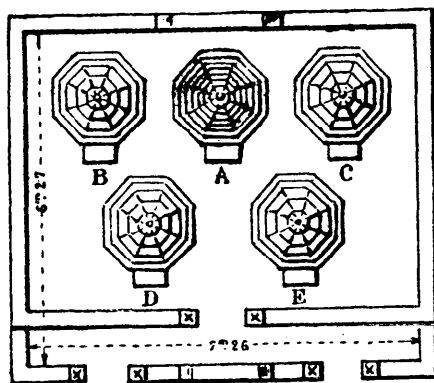
« Respectueusement offrirent [cette stèle] ses disciples en science de la Loi ».

C'est le fondateur de la pagode Báo-Quốc : la chronique de la pagode lui donne le titre de Lão-Tổ, 老祖, « le Vénérable Ancêtre ». Son nom posthume est remplacé ici par le caractère *Công*, dont on a

vu l'usage plus haut (§ 21), mais la chronique de la pagode nous le donne ; c'était Giác-Phong 覺峰. Ce même document nous apprend que ce bonze appartenait à « la vraie descendance des Tào-Động 曹洞 » mentionnée par le P. Wieger (*Histoire des Croyances religieuses et des Opinions philosophiques en Chine*, p. 327), sous-secte de la grande secte des Thuyền, comme le prouve le titre de « Maître de Contemplation » donné à Giác-Phong. Le texte de la chronique porte : Động thượng chính-tôn 洞上正宗, ce qui signifie peut-être qu'il appartenait à la première branche de la vraie secte des Tào-Động, ou qu'il était le premier de ceux qui furent initiés avec lui, ou bien faut-il interpréter Động-thượng comme (Tombeau N° 13 A) : Lâm-Tê phở, « registres des Lâm-Tê » (Voir même expression. Tombeaux N°s 65 et 167.) (Voir § 29). Il avait passé les examens et subi les épreuves requises pour obtenir le grade de Bikhchu. Ce terme désigne primitivement tout religieux bouddhistes ayant fait profession. (Voir § 27). Sur l'initiation des bonzes à Hué, à l'époque actuelle, voir H. Délétie : *L'initiation des bonzes à la pagode des Ennuques* (B. A. V. H., 1924, pp. 307-333). — A la fin du XVII^e et au commencement du XVIII^e siècle, Ngãi-Vương et Minh-Vương firent venir à plusieurs reprises des bonzes de Canton, pour revivifier le bouddhisme en Annam ; Giác-Phong pourrait être un bonze chinois.

Le stûpa a 3 m. 30 de hauteur.

16 A. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Cimetière de la pagode Báo-Quốc. Mappe A. — Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 229, tombes N°s 9, 10, 11, 12, 13). — Ces cinq tombes ont été déplacées, à cause de la construction d'une route, d'un autre endroit et transportées là en la 9^e année de Thành-Thái (1897).



Inscription :

成泰九年歲次丁酉正月二十八日吉壘

傳臨濟正宗第三十四世上子下融

諱明鑑大老和尚之塔

諸官山守等奉立

« Mis en terre [pour la seconde fois] le jour faste, 28^e de la 1^{re} lune, de l'année *đinh-dậu*, 9^e de Thành-Thái (29 Février 1897).

« Stûpa du Grandement Vénérable Hoà-Thượng ; nom interdit : Minh-Hoàng ; en haut : Tỳ, en bas Dung ; de la 34^e génération de la vraie descendance des Lâm-Tê, par transmission.

« Les dignitaires et tous ceux des bonzeries respectueusement [lui] ont élevé [ce monument] ».

Pour ce qui concerne la secte Lâm-Tê et l'explication des divers titres et noms, Voir § § 27, 29.

Cát-tàng 吉壘, cette expression indique que la première sépulture n'étant pas propice au repos du mort, on l'a enterré dans une autre endroit. (Voir § 16).

Ce bonze appartenait à la pagode Tỳ-Đàm 慈曇, située en avant du Nam-Giao.

Le stûpa mesure 4 m.10 de hauteur et à 4 étages.

16 B. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Cimetière de la pagode Báo-Quốc. Mapped A. — Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 229, tombes N^{os} 9, 10, 11, 12, 13). — Mêmes indications que pour le N^o 16 A.

Inscription :

勛賜圓淨寶老和尚之塔

« Stûpa du Vénérable Hoà-Thượng Viên-Tĩnh-Bửu, gratifié d'un brevet royal ».

Ce bonze appartenait, comme le précédent, à la pagode Tỳ-Đàm. — Sur les titres et noms des bonzes, voir § 27.

16 C. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Cimetière de la pagode Báo-Quốc. Mapped A. — Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 229, tombes N^{os} 9, 10, 11, 12, 13). — Mêmes indications que pour le N^o 16 A.

Inscription :

天姥住持道忠義和尚之塔

« Stûpa du Hoà-Thượng Trung-Nghĩa, de la Religion (?), Trù-Trì de [la pagode] Thiên-Mộ ».

Sur les titres et noms des bonzes, voir § 27.

16 D. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Cimetière de la pagode Báo-Quốc. Mappe A. — Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 229, tombes n^{os} 9, 10, 11, 12, 13). — Mêmes indications que pour le N^o 16A.

Inscription :

臨濟第三十六世字景貺諱際語 正勇大師之塔

« Stûpa du Grand Maître Chính-Dông ; nom interdit : Tê-Ngũ ; appellation : Cảnh-Huông, 36^e génération des Lâm-Tê ».

Sur la secte des Lâm-Tê et sur les divers noms. Voir § § 27, 29.
Ce bonze appartenait à la pagode Từ-Lâm.

16 E. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Cimetière de la pagode Báo-Quốc. Mappe A. — Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 229, tombes N^{os} 9 10, 11, 12, 13). — Mêmes indications que pour le N^o 16 A.

Inscription effacée.

Tombe d'un bonze inconnu.

17. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Cimetière de la pagode Báo-Quốc. Mappe A. — Voir J. A. Laborde : *La Pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 230, tombe N^o 15).

Inscription :

景興二十七年八月初八日建

嗣臨濟正宗上智下海謚恒質老 大師之塔

門人道戒并衆等同祀

« [Stèle] établie le 8^e jour de la 8^e lune de la 27^e année de Cảnh-Hưng (11 Septembre 1766).

« Stûpa du Vénérable Grand Maître, titre posthume : **Hằng-Chật** ; en haut : **Trí**, en bas : **Hải**, de la véritable descendance des **Lâm-Tê** par succession.

« Son disciple **Đạo-Giá** et autres ensemble ont offert [cette stèle] ». Pour les divers titres et noms, pour la secte **Lâm-Tê**, voir § § 27, 29.

18. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Đệ-Cửu**. Cimetière de la pagode **Báo-Quốc**. Mapped A — Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 230, tombe N° 14.)

Inscription :

維新二年歲次戊申二月日造
勅賜報國寺住持充妙諦僧綱臨濟正宗
第四十一世諱清明字慧雪號
心傳禪師之塔

« [Stèle] élevée un jour de la 2^e lune de l'année *nậu-thân*. 2^e de **Duy-Tân** (3 Mars-1^{er} Avril 1908).

« Stûpa du Maître de Contemplation, titre : **Tâm-Truyền** ; appellation : **Huệ-Vân** ; nom interdit : **Thanh-Minh**, 41^e génération de la véritable descendance des **Lâm-Tê**, par brevet royal **Trì-Trì** de [la pagode] **Báo-Quốc**, en même temps que **Tăng-Cang** de [la pagode] **Diệu-Đề** ».

Sur les divers titres et appellations, sur la secte des **Lâm-Tê**, voir § § 27, 29.

La pagode **Diệu-Đề** est située sur la rive droite du canal de **Đông-Bà** (Voir **Nguyễn-Đình-Hoè** : *La pagode Diệu-Đề*, dans B. A. V. H., 1916, pp. 395-400).

Ce bonze atteint les plus hauts degrés de la hiérarchie bouddhique. C'est un des derniers supérieurs de la pagode **Báo-Quốc**.

Le stûpa mesure 5 m. de haut et chaque côté de la base octogonale a 1 m. 4 étages, dont chaque face est décorée de caractères bouddhiques ; sur le soubassement, décors en mosaïque de porcelaine.

19. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Đệ-Cửu**. Cimetière de la pagode **Báo-Quốc**. Mapped A. — Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 230, tombe N° 16).

Inscription :

徒衆等奉祀
· · · · · 和尚之塔
夏月吉日立

« . . . disciples respectueusement offrirent [cette stèle].

« Stûpa du Hoà-Thượng . . .

« Érigé un jour faste d'un mois de l'été. . . »

20. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Cimetière de la pagode Báo-Quốc. Mapped A. — Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 231, tombe N° 19).

Inscription :

嗣德年造

勅賜報國覺皇住持諡光輝和尚之塔
衆等奉祀

« [Stèle] élevée pendant la période Tự-Đức (1848-1883).

Stûpa du Hoà-Thượng, nom posthume : Quang-Huy, Trù-Trì des [pagodes] Báo-Quốc et Giác-Hoàng, par brevet royal.

« Tous ont respectueusement offert (cette stèle) ».

Sur les titres et noms, voir § § 27, 29.

La pagode Giác-Hoàng se trouvait dans la Citadelle, devant le palais actuel du Cơ-Mật. (Sur son histoire, voir Nguyễn-Đình-Hòe : *La pagode Diêu-Đề*, dans B. A. V. H., 1916, pp. 395-400).

21. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đệ-Cửu. Cimetière de la pagode Báo-Quốc. Mapped A. — Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 230, tombe N° 18).

Inscription :

成泰八年歲次丙申正月三十日忌造

勅賜報國寺住持嗣臨濟正宗第四十
一世上清下閑號心廣大師之塔

僧衆門人等奉立

« [Stèle] érigée avec respect le 30^e jour de la 1^{re} lune de l'année *bính-thân*, 8^e de Thành-Thái (13 Mars 1896). .

« Stûpa du Grand Maître, titre : Tàm-Quảng ; en haut : Thanh, en bas : Giản ; 41^e génération de la véritable descendance des Lâm-Tê, par succession ; Trù-Trì de la pagode Báo-Quốc, par brevet royal.

« Les religieux ses disciples respectueusement ont élevé [cette stèle] ».

Sur les titres et appellation, voir § § 27,29.

Le stûpa mesure 2 m. 90 de hauteur.

22. — Village de Phú-Xuân, hameau de Đê-Cũu. Cimetière de la pagode Báo-Quốc. Mapped A. — Voir J. A. Laborde : *La pagode Báo-Quốc* (B. A. V. H., 1917, p. 230, tombe N° 17).

Inscription :

成 泰 八 年 四 月 吉 日 造

勅 賜 報 國 寺 弟 子 阮 氏 海 法 名 清 閒 號
和 雅 涉 彌 尼 眞 靈 之 墓

本 寺 人 等 奉 立

« (Stèle) construite un jour faste de la 4^e lune de la 8^e année de Thành-Thái (10 Mai- 10 Juin 1896).

« Tombeau de la Sa-di-ni Chân-Linh titre : Hòa-Nhã, nom de religion : Thanh-Giàn, Nguyễn-Thị-Hải, disciple de la pagode Báo-Quốc, par brevet royal.

« Le personnel de la pagode respectueusement a élevé [cette stèle] ».

Sa-di-ni, désigne une Shramanêra, une novice, ayant fait les vœux des dix préceptes, ou Shichâpada. Voir § 27.

Nom de religion : le nom reçu au moment de l'initiation. Voir § 27.

Le stûpa mesure 2 m. 80 de hauteur.

23. — Village de Phú-Xuân, hameau de Xuân-Sơn. Mapped A. Sans renseignement.

24. — Village de Phú-Xuân, hameau de Xuân-Sơn. Mapped A.

Inscription :

庚 申 仲 春 吉 旦

黎 貴 娘 之 墓

孝 子 范 仕 全 立 石
范 功

« En canh-thân (1920, ou 1860, ou 1800, etc.), le 2^e mois du printemps, un jour heureux.

« Tombeau de Noble Dame de [la famille] Lê.

« Ses fils respectueux **Phạm-Sĩ, Phạm-Công**, ensemble ont érigé cette pierre ».

Nương 娘, « dame, demoiselle », correspond au mot **Công 公**, que nous avons vu déjà employé pour les hommes : « monsieur, sieur ». Voir § 21.

25. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Xuân-Sơn**. Mapped A.
Sans renseignement.

26. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Xuân-Sơn**.

Inscription :

生於甲子年九月十四日

二品端人陳順姬之墓

壬寅年十月初四日壽終

范文叔謹誌

« Née le 14^e jour de la 9^e lune de l'année *giáp-tí* (si c'est en 1864, le 14 Octobre).

« Tombeau de la Paisible Épouse [de la famille] **Trần**, Femme irréprochable, du 2^e degré.

« L'année *nhâm-dân*, 10^e lune, le 4^e jour, elle mourut (sans doute, 4 Novembre 1902). **Phạm-Văn-Thúc** avec soin rédigea [cette inscription.] »

L'épouse d'un mandarin du 2^e degré porte le titre de **Nhị-Phạm Đao-Nhơn**, « personne irréprochable, du 2^e degré » **Thuận-Cơ**, voir § 21, employés pour remplacer le nom de la défunte.

27. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Xuân-Sơn**. Mapped A.
Sans renseignement.

28. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Xuân-Sơn**. Mapped A.

Inscription :

越故 正隊長武貴公之墓

越故 正隊長武貴公正室裴氏貞淑直人之墓

Tombeau du Noble Sieur [de la famille] **Võ**, commandant de compagnie en premier, de l'ancien [royaume de] **Việt** ».

« Tombeau de Femme Pure et Droite, Búi-Thị-Trinh, épouse principale du Noble Sieur (de la famille) Võ, commandant de compagnie en premier, de l'ancien [royaume de] Việt ».

L'épouse d'un mandarin du 3^e degré porte le titre de Tam-Phẩm Thực-Nhơn. Ici, nous avons le titre Thúc-Trực-Nhơn. Il s'agit sans doute d'un officier du règne de Gia-Long, peut-être de plus loin.

Việt-Cồ, « [du royaume de] Việt, anciennement ». Le caractère 故 est employé lorsqu'il s'agit de défunt. Voir § 30.

29. — Village de Phú-Xuân, hameau de Xuân-Sơn. Mapped A. Sans renseignement.

30. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A. Sans renseignement.

31. — Village de Phú-Xuân, hameau, de Bình-An. Mapped A. Tombeau de la famille de M. Bang-Ôt, dit Sáu-Ôt, rue de Gia-Hội.

32. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.

Inscription :

南故 顯考梁貴公之墓

南故 顯妣依夫梁門陳氏貴娘之墓

« Tombeau du Noble Sieur [de la famille] Lương, mon Illustre Père, de l'ancien [royaume de] Nam ».

« Tombeau de Noble Dame, de la famille Trần, entrée dans [la famille] Lương, mon Illustre Mère, de l'ancien (royaume de) Nam ».

Voir § 30.

33. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A. Sans renseignement.

34. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.

Inscriptions :

甲子年八月吉日

勅賜 宏仁寺住持沙彌尼諱性安字心
悅真靈之塔

親女才人黃氏開嗣孫黎公繼奉祀

« Un jour heureux de la 8^e lune de l'année *giáp-tí* (peut-être 1^{re} Septembre- 1^{er} Octobre 1864).

« Stûpa de, appellation : Tàm-Duyệt Chàn-Linh ; nom interdit : Tính-An ; Sa-di-ni ; Trù-Trí de la pagode Hoàng-Nhơn par décret royal.

« Sa fille propre, Personne Capable, Hoàng-Thị-Gian ; son petit-fils héritier Lê-Công-Đoan, respectueusement ont offert (cette stèle) ».

Pour les noms et titres de cette bonzesse, voir § 27. — Trù-Trí, voir § 27.

La pagode Hoàng-Nhơn était situé dans le Palais royal.

L'expression Tái-Nhơn, « Personne Capable », doit être le titre d'une dignitaire du Palais. Voir § 28.

35.-36. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A. Sans renseignement.

37. — Village de Phú-Xuân, hameau de Binh-An. Mapped A. Tombeau de M. le Quản-Vệ Huỳnh-Văn-Tị, du village de Bàn-Thạch, Quảng-Nam.

38. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.

Inscription :

宜禾郡公諡恭亮之寢

« Tombeau princier du Quân-Công de Nghi-Hoà, titre posthume Cung-Lượng ».

C'est le Prince Miên-Thần, 7^e fils de Minh-Mạng, né le 16 Février 1817, mort le 7 Octobre 1878, père de 11 fils et 3 filles.

39. — Village de Phú-Xuân hameau de Bình-An. Mapped A.

Inscription :

甲寅年季夏

顯考原謹信承辨楊貴公正室第九系
尊女氏號慈順之墓

歸來社親女楊氏次氏菊氏蘭等奉祀

« Année *giáp-dân* au 3^e mois de l'été (sans doute 23 Juin-22 Juillet 1914, ou 25 Juin-24 Juillet 1854).

« Tombeau de la Princesse de la Famille royale titre: **Từ-Thuận**, de la 9^e branche, épouse principale du Noble Sieur [de la famille] **Dương, Thừa-Biện** au **Cần-Tín**, notre Illustre Père.

« Ses propres filles, du village de **Qui-Lai** : **Dương-Thị-Thứ**, **Thị-Cúc**, **Thị-Lan**, respectueusement ont offert [cette stèle] ».

La Noble Famille : la famille royale. — La 9^e branche comprend les descendants de **Võ-Vương**, Seigneur de Hué, de 1738 à 1765. — Le **Cần-Tín** est le Secrétariat particulier de l'empereur. — **Thừa-Biện**, rédacteur.

40- 41. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Bình-An**. Mapped A.
Sans renseignement.

42. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Bình-An**.

Inscription :

維新二年春

前朝美人范氏諡謹順之墓

孫

再奉祀

« 2^e année de **Duy-Tàn**, à l'automne (1908).

« Tombeau de, nom posthume : **Cẩn-Thuận**, de la famille **Phạm**, Elégante Dame, du règne précédent.

« Ses descendants, une seconde fois, respectueusement ont offert [ce monument.] »

« Elégante Dame », **Mi-Nhơn** : il s'agit d'une dame du Palais. servante ou concubine. Voir § 28.

42. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Bình-An**. Mapped A.

Inscription :

顯
考

誥授剛勇將軍禁兵衛尉諡剛肅

范府君之墓

男思

奉祀

« Tombeau de Noble Seigneur [de la famille] **Phạm** ; nom posthume : **Cương-Túc** ; **Vệ-Uý** des [troupes] **Cầm-Binh**, ayant reçu par décret [le titre de] **Maréchal Ferme et Vaillant**.

« Par reconnaissance des fils, [cette stèle] respectueusement a été offerte. »

« Noble Seigneur », **Phủ-Quân**, correspond, pour les hauts mandarins, à l'expression **Quí-Công**, « Noble Sieur », usitée pour les gens ordinaires. **Phủ-Quân**, mot à mot : « Seigneur de maison mandarinale. » Voir § 21. — **Vệ-Uý**, titre militaire correspondant à peu près à Colonel. — Les mandarins militaires du 3^e degré reçoivent, à leur mort, le titre de **Anh-Dũng Tướng-Quân**, « Maréchal Valeureux et Vaillant », et le nom posthume de **Anh-Túc**, « Valeureux et Prompt ». Ici, nous avons un titre et un nom posthumes un peu différents : **Cương-Dũng Tướng-Quân**, et **Cương-Túc**. Lorsque ce mandarin mourut, le caractère *Anh* devait être prohibé

44. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Bình-An**. Mappe A.

Inscription :

啓定二年孟秋吉壘

親藩兼攝尊人府右尊人安福
郡王謚莊恭之寢

孝子

膺弁奉祀

« Inhumé favorablement, à la 1^{re} lune de l'automne de la 2^e année de **Khải-Dịnh** (18 Août-15 Septembre 1917).

« Tombeau princier du **Quận-Vương** de **An-Phước**, nom posthume : **Trang-Cung**, Assesseur de droite au Ministère de la Famille royale, fonctionnaire de la Famille royale.

« Son enfant pieux **Ứng-Yêm** respectueusement a offert cette stèle ».

« Inhumé favorablement », *cát-táng* : cette expression s'emploie lorsque, à cause de la mauvaise situation de la première sépulture, on a été obligé d'exhumer le corps et de l'enterrer dans un endroit plus propice à sa tranquillité. La première sépulture est dite *hung táng* 凶壘. Voir § 16. — **Thần-Phiên** la « haie » protectrice, constituée par « les parents » du souverain, désigne les fonctionnaires appartenant à la famille royale.

45. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.
Inscription :

勅 賜 禪 林 寺 比 丘 成 公 謚 大 慧
老 禪 師 之 塔

« Stûpa du Vénérable Maître de Contemplation, nom posthume : Đại-Huệ ; Tì-Khru au mérite accompli, de la pagode Thuyền-Làm, par brevet royal ».

Pour les noms et titres, voir § 27. — Tì-Khru, voir explications au § 27.

La pagode Thuyền-Làm est située au pied des mamelons qui bordent à droite l'avenue du Nam-Giao.

46. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.
Tombeau de bronze, sans renseignement.

47. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.
Tombeau de la famille de M. Hường-Đẳng, Chánh-Ngự-Y. (Médecin principal) au Palais.

48. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.
Tombeau de la famille de M. Tồn-Thất-Bằng, entrepreneur à Hué.

49.50. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.
Sans renseignement.

5 1. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.

Inscription :

勅 賜 清 愼 昭 果 大 禪 師 之 塔

« Stûlpa du Grand Maître de Contemplation, Thanh-Thận Chiêu-Quả, [ayant obtenu] un brevet royal ».

« Maître de Contemplation », voir § 27.

Planches VII-IX. — A. Tumulus en terre rond (*nằm-tròn*). — B. Table support de la stèle, portant l'inscription relatée ci-dessus. — G. Enceinte du tombeau circulaire (*uynh thành*, ou *viên-thành*), de 6 m. 80 de profondeur sur 7 m de large. — C. Cour pour les salutations (*sân bãi-đĩnh*), à deux degrés, de 2 m de profondeur sur 9 m. 10 de largeur en avant ; entourée de parapets (*nữ tường*), F.-D.

Bassin en demi-lune (*hồ bán-nguyệt*), de 3m.80 de profondeur, sur 9m.10 de largeur.— E. Grande stèle antérieure, sur tortue ; inscription effacée.

52.54. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.
Sans renseignement.

55.-56. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.
Tombeau de la famille de M. Nguyễn-Đình-Hoè, ex-Secrétaire général du Co-Mat.

57. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.

Inscription :

圓寂比丘省公禪師之墳

« Tertre du Maître de Contemplation, Tỉnh-Công, Tì-Khư, qui a atteint] le repos suprême ».

« Maître de Contemplation », voir § § 27, 29. — Tì-Khư, voir § 27. — Phần, « tertre », voir § 7.

Planches IX bis, IX ter. — Stûpa dite *phần*墳, « tertre » (Voir § 7) à un étage. Hauteur 2 m. 50 environ ; diamètre 2 m ; 10 — B. Stèle.

58. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.

Inscription :

維新九年十二月吉日

皇朝同富公主謚美淑之寢

孝子

陳光楨奉立

« 9^e année de Duy-Tân, 12^e lune, un jour faste (5 Janvier-3 Février 1916).

« Tombeau princier de la Princesse Đông-Phú, nom posthume : Mĩ-Thúc, de la Cour impériale.

« Son fils pieux, Trần-Quang-Trinh respectueusement a élevé cette stèle] ».

59. - Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mappe A.

Inscription :

嘉隆十六年歲次丁丑二月穀日立

勅賜天壽寺住持普淨大老
和尚之塔

門人孝徒等同奉祀

[Stèle] élevée un jour favorable de la 12^e lune de la 9^e année de Gia-Long (26 Décembre 1810-24 Janvier 1811).

« Stûpa du Grandement Vénérable Hoà-Thượng Phổ-Tĩnh, Trù-Trì de la pagode Thiên-Thê, par décret royal.

« Les sectateurs et disciples pieux, ensemble, ont respectueusement offert [cette stèle] ». Ĭ ỹ31.8f /Touch-Up_Line<</B6ru-076r >>c 000000

啟定六年十一月十一日

大南 皇朝誥贈太僕寺卿謚溫淨福江梅峯
范府君原配蒙贈從四品恭人
號方成潘氏之墓

男儼燎舊有僚全奉立

titre de : **Tứ-Phẩm Cung-Nhơn**, qui est décerné, après la mort, à l'épouse d'un mandarin de 4^e classe. En effet, le mari, ayant été promu du 3^e degré inférieur à sa mort, n'était que du 4^e degré pendant sa vie. — « Noble Seigneur », voir § 21.

61.-62.— Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Bình-An**. Mapped A. Sans renseignement.

63. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Bình-An**. Mapped A.

Inscription :

勅 賜 淨 行 月 禪 師 之 墳 .

« Tertre du Maître de Contemplation, **Tĩnh-Hành-Nguyệt**, [ayant reçu] un brevet royal ».

Phần, « tertre », voir § 7, 18. — Sur les titres, voir § 26.

Planches XI-XII. — Ce curieux petit monument ne présente plus l'aspect qu'il a sur les dessins MM. **Nguyễn-Thứ**. Depuis que les dessins ont été faits, on a comblé l'enceinte circulaire qui entourait la tombe et le soubassement disparaît tout entier sous cet amas de terre. Nécessairement, le monument perd une grande partie de sa valeur. C'est sans doute poussés par une crainte religieuse et inquiétés par les allées et venues de M. **Nguyễn-Thứ**, que les ayant-droit ont agi ainsi.

A. **Stûpa**, dite ici *bửu-châu* 寶珠, « la précieuse gemme » dans l'usage populaire, et *phần*, « tertre, tumulus » d'une tombe, sur l'inscription. Forme de bouton de lotus (*liên-hoa*, ou *búp-sen*), reposant sur une fleur de lotus ouverte, et couronné d'une feuille de lotus. Base formée d'un gradin circulaire de 1 m. 80 de diamètre, et d'un gradin octogonal. — C. Enceinte circulaire, en forme de selle de cheval (*uỳnh-thành*, ou *viên-thành kiêu ngựa*), de 4 m. 60 de diamètre. — B. Ecran antérieur (*bình-phong tiền*). — La stèle est encastree dans la tombe même, dans la partie en bouton de lotus.

64. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Bình-An**. Mapped A. Sans renseignement.

65. — Village de **Phú-Xuân**, hameau de **Bình-An**. Mapped A.

Inscription :

洞上正宗開山禪林院克玄老祖和尚之塔
正和二十七年四月吉旦立

« Stûpa du Vénérable ancêtre Hòa-Thượng, Khắc-Huyền, qui fonda la communauté de Thuyền-Lâm, premier de la vraie secte des [Tào-] Động.

« Elevé un jour propice de la 4^e lune de la 27^e année de Chính-Hoà (12 Mai-10 Juin 1706). »

« Vénérable ancêtre », Lão-Tổ, désigne le fondateur d'une pagode. Voir § 27. — Sur les autres titres, voir § § 27, 29. — Secte des Tào-Động. Voir § 29 et tombeau N° 15. Nous avons peut-être ici également le tombeau d'un bonze chinois, appelé de Canton par Ngải-Vương ou Minh-Vương, pour réformer le bouddhisme annamite.

La date porte une erreur pour le titre de période. Le titre Chính-Hoà de Lê-Hi-Tồn commença en 1680 et finit à la 4^e lune de 1705, moment où Lê-Hi-Tồn transmit le pouvoir à son fils Lê-Dũ-Tồn, qui prit aussitôt le titre de période de Vĩnh-Thịnh (la stèle du N° 15 est datée de cette période). L'année 1706 est donc la 2^e du titre Vĩnh-Thịnh, et non la 27^e du titre Chính-Hoà. Mais c'est là une régularisation opérée dans le courant du XIX^e siècle par les historiographes des Nguyễn. Ces mêmes historiographes nous disent qu'en réalité, Lê-Hi-Tồn ayant vécu, après sa démission, jusqu'en 1716, on ne notifia sa mort à la Cour de Chine qu'après la sortie de deuil, en 1718, et, jusque-là, on avait, dans les ambassades, maintenu son nom. Il est peu probable cependant que la Cour de Hanoi ait continué à dater ses actes de la période Chính-Hoà. Mais la Cour de Hué, qui avait peu ou pas de relation avec Hanoi, continuait à employer les années de la période Chính-Hoà. On remarque cette manière de faire dans plusieurs inscriptions des environs de Hué.

Pagode Thuyền-Lâm, dans les collines, à droite de l'avenue du Nam-Giao.

66. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mappe A.

Inscription :

廣邊郡公謚恭亮之寢

« Tombeau princier du Quận-Công de Quảng-Biên, nom posthume Cung-Lượng ».

C'est le Prince Miên-Gia 綿家, 32^e fils de Minh-Mạng, né le 22 Mai 1826, mort le 20 Juillet 1875, qui eut 15 fils et 11 filles.

67. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.

Inscription:

歲次乙未年十一月望日

賜勅 慈曇寺住持嗣臨濟第四十一世號慈雲
大師之塔

門徒同奉建

« Le 15^e jour de la 11^e lune de l'année àt-vi (peut-être 1895, alors 30 Décembre, ou 1835, alors 3 Janvier 1836.)

« Stûpa du Grand Maître, titre : Từ-Vân ; de la 41^e génération des Lâm-Tê, par succession ; Trù-Trì de la pagode de Tù-Vân.

« Ses disciples ensemble ont respectueusement élevé [cette stèle.] »

Pour les titres, voir § 27. — Secte des Lâm-Tê, voir § 29. La pagode Từ-Vân est située à gauche de l'avenue du Nam-Giao.

68. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.

Tombeau de M^{me} Trần-Thị . . . Bồn-đạo, ou affiliée de la pagode Từ-Đàm.

Bồn-Đạo, voir Tombeau N^o 10.

69. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A.

Inscription :

戊申年季冬吉旦

依夫舊占候官璘光伯宜室黎氏貴娘之墓

孝主 黎道 黎春全同奉建

« Année mậu-thân, le dernier des mois d'hiver, un jour heureux (peut-être 1908, alors 23 Décembre 1908 à 21 Janvier 1909, ou 1848, alors 26 Décembre 1848 à 23 Janvier 1849 ; ou 1788)

« Tombeau de Noble Dame de la famille Lê, épouse parfaitement assortie du fonctionnaire du Bureau de l'Astronomie, Comte de Lâm-Quang, participant [aux titres] de son mari.

« Les chefs pieux Lè-Đạo, Lê Lê-Xuân, tous ensemble avec respect ont élevé [cette stèle] ».

La défunte n'eut pas d'enfant mâle capable de lui rendre un culte. C'est pourquoi les « chefs » de la parenté, ou du culte, portent le même nom de famille que la défunte, ce sont des neveux, fils de ses frères. — « Epouse parfaitement assortie » expression désignant l'épouse principale — *Y phu*, « suivant son mari » dans les titres et honneurs de celui-ci. Voir § 26.

Planches XIII-XIV : C'est un modèle complet de tombeau rectangulaire à double enceinte.

A. Dalle rectangulaire à deux degrés. — B. Stèle avec son socle (*ghè bia*). — C. Enceinte intérieure, de 7 m. 40 sur 5 m. 10 (*uynh-thành nội*, ou *khuông-thành nội*). — E. Enceinte extérieure, de 11 m. 35 sur 9 m. 30 (*uynh-thành ngoai*, ou *khuông-thành ngoai*), avec écran postérieur, D (*bình-phong hậu*, ou *hậu-đầu*). — G. Cour pour les salutations, de 12 m. sur 2 m. 80 (*sân bài-đình*). — F. Parapets de ladite cour (*nữ-tường*). — H. Ecran antérieur (*bình-phong*). — 1 Tertre du Génie de la Terre (*nền Hậu-Thổ*).

70. — Village de Phú-Xuân, hameau de Bình-An. Mapped A. Sans renseignement.

71.-74. — Village de Phú-Xuân, hameau de Xuân-Sơn. Mapped A. Sans renseignement.

75. — Village de Phú-Xuân, hameau de Xuân-Sơn. Mapped A. Tombeau de la famille de M. Võ-Văn-Tùng, dit Bá-Tùng, rue du Nam-Giao.

76.-77. — Village de Phú-Xuân, hameau de Xuân-Sơn. Mapped A. Sans renseignement.

78.-84. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mapped A.

Sans renseignement.

85. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mapped A-

Inscription :

歲次○丑季秋月吉旦

顯靈宮嬪贈夫人謚曰溫和阮貴娘之墓

« Un jour heureux du 3^e mois de l'automne de l'année. . . *sứu* (un caractère cyclique manquant, il est impossible de donner aucune concordance.)

« Tombeau de Noble Dame [de la famille] Nguyễn, nom posthume : Ôn-Hoà, [concubine du titre de] Cung-Tân, illustre et ornée de pouvoirs surnaturels, ayant obtenu après sa mort le titre de Phu-Nhơn. »

Concubine du Palais. Voir § 28.

86. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mapped A. Sans renseignement.

87. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mapped A. Tombeau de M^{me} Khóa, du village de An-Cựu.

88. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mapped A. Sans renseignement.

89. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mapped A.

Inscription :

成泰癸巳年七月吉日造

前前朝儉嬪裴氏謚爛順之墓

孝孫裴公武祀立

« [Stèle] construite un jour faste de la 7^e lune de l'année *quí-tị*, de [la période] Thành-Thái (12 Août 9-Septembre 1893).

« Tombeau de Bùi-Thị- nom posthume : Nhàn-Thuận, [concubine du rang de] Kiệm-Tân, de l'avant dernier règne ».

« Son dernier petit-fils Bùi-Công-Võ, en offrande a élevé [cette stèle] ».

La femme qui repose ici ayant eu le titre de Tân, aurait dû être honorée, à sa mort, d'un « tombeau princier », *tảm*. Son inscription tombale ne lui donne qu'un simple « tombeau », *mồ*. — Le nom individuel, qu'on ne donne pas ici, était Bùi-Thị-Thiện. C'était une des concubines de Tự-Đức.

90.-93. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mapped A ou B. Sans renseignement.

94. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mapped B. Tombeau de M. Hường-Thuyền et de son épouse.

95.— Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mappe B.
Tombeau de M. Hường-Khê, 6^e fils du Prince Miên-Thanh
(voir ci-dessous, N^o 97 A).

96. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mappe B.
Tombeau de M^{me} Huỳnh-Thị-Liễu, 5^e femme du Prince Miên-Thanh (voir numéro suivant).

97 A. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang.
Mappe B.

Inscription :

鎮邊郡公諡恭亮之寢

« Tombeau princier du Quận-Công de Trấn-Biên, nom posthume Cung-Lượng ».

C'est le tombeau du Prince Miên-Thanh, 51^e fils de Minh-Mạnh, né le 18 Septembre 1830, mort le 6 Février 1877, ayant en 17 fils et 10 filles.

97 B. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang.
Mappe B.

Inscription :

嗣德三十二年正月二十三日建

鎮邊郡公府侍妾張氏號善眼之墓

孝女

香茶縣知縣黃正室公女振振妹娼娼敬立石

[Stèle] élevée le 23^e jour de la 1^{re} lune de la 33^e année de Tự-Đức (3 Mars 1880).

« Tombeau de Trương-Thị titre : Thiện-Nhãn, concubine assistante au Palais du Quận-Công de Trấn-Biên..

« Ses filles pieuses, la Princesse Chân-Chàn, épouse principale du sous-préfet de Hương-Trà, [de la famille] Hoàng, et sa sœur puinée Tê-Tê, par respect, ont élevé cette pierre ».

C'est la 4^e femme du Prince Miên-Thanh (ci-dessus, N^o 97 A), de son nom habituel, M^{me} Trương-Thị-Điểm.

97 C. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mappe B.

Inscription :

嗣德辛巳上巳寂以

公薨之年入道

原鎮邊郡公府府妾胡氏字藕絲之寢

子洪稱孫膏縑

縑縑

« En l'année *tân-tị* de [la période] *Tự-Đức* (1881) le premier jour *tị*, à l'occasion de la mort du Due, elle entre en religion.

« Tombeau princier de Hồ-Thị- . . . , appellation : Ngẫu-Tư, originairement concubine de palais, au Palais du Quận-Công de Trần-Biên.

« Son fils Hồng-Vinh, ses petit-fils Ung-Đằng, Ung-Cáo, Ung-Triệu

Tombeau de M^{me} Hồ-Thị-Cựu, 3^e femme du Prince Miên-Thanh (ci-dessus, N^o 97 A). — Remarquer que la défunte, bien que n'étant que la 3^e femme du prince, jouit d'un « tombeau princier », *tâm*, alors que la première femme du prince (ci-dessous N^o 97 D) n'a qu'un simple « tombeau », *mồ*. — Le caractère *nguyên* 原 signifie qu'il en était vraiment ainsi jadis, dès le commencement. (Comparer N^o 186).

97 D. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mappe B.

Inscription :

成泰己亥年季夏

鎮邊郡公元姬敕贈五品官人阮文氏謚益章之墓

孝子

鴻臚寺卿洪航泣勒

« Le dernier mois de l'été de l'année *kỷ-hợi*, de [la période] *Thành-Thái* (8 Juillet-7 Août 1899).

« Tombeau de, nom posthume : Ich-Chương ; de la famille Nguyễn-Văn ; épouse principale du Quận-Công de Trần-Biên ; ayant reçu après sa mort par brevet royal le titre de Nghi-Nhơn de 5^e degré.

« Son fils pieux Hồng-Nguyễn, Directeur du Cérémonial civil (Hồng-Lô Tự-Khanh), en pleurant a fait graver [cette inscription.] »

Le nom de la morte était Nguyễn-Thị-Đắc. Le titre qu'elle a après sa mort, « personne parfaitement assortie, du 5^e degré », est le titre des épouses de mandarin du 5^e degré. C'est bien peu, pour la femme d'un Quận-Công, fils de Minh-Mạng, alors que l'une des concubines du prince a été honorée d'un « tombeau princier ». (Voir ci-dessus, N^o 97C).

98. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mapped B. Sans renseignement.

99. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mapped B. Tombeau réservé pour M. Hường-Vinh, de Phủ-Cam, fils du Prince Miên-Thanh (N^o 97 A).

100. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mapped B. Sans renseignement.

101. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Giang. Mapped B. Planches XV-XVI. — A. Dalle rectangulaire, à 2 degrés. — B. Stèle avec son piédestal (Planche XVII), inscription malheureusement complètement effacée. — F. Enceinte intérieure, « en forme de selle de cheval », ovale, de 11 m. 10 de profondeur sur 9 m. 10 de large, avec écran postérieur, H, écran de droite, G. et écran de gauche, I ; devant ces trois écrans sont trois tables à offrandes; la face intérieure du mur est décorée, sur toute la moitié postérieure, de dessins en relief que nous détaillerons plus loin; les piliers de la porte d'entrée de l'enceinte intérieure sont formés par deux grands serpents-dragons (*cù*), dont la tête seule est traitée originalement, C, D (Planches XVIII-XIX), le reste du corps étant stylisé avec des volutes. — J. Enceinte extérieure, rectangulaire, de 16 m. 60 de profondeur sur 13 m. 10 de large. Le modèle ovale-rectangulaire, est dit de modèle *phương-viên*, « carré et rond ». Sur le côté arrière, écran postérieur, L. La face avant se replie en redans et la porte d'entrée, E, est décorée de deux pilastres ; toute cette partie est également décorée de motifs en relief. — Vers le coin antérieur de gauche de l'enceinte extérieure, on a percé une ouverture régulière, on ne saurait dire dans quel but.

Planche XX. — Sujet rappelant le motif *tùng-lộc*, « pin et cerf », ou bien, cheval selé et cavalier qui se repose.

Planche XXI. — Lion, *sur-tù*.

Planche XXII. — Sujet rappelant le motif dit *liêu-mã*, « saule et cheval » ; ou plutôt, comme précédemment, cavalier qui, ayant déposé ses vêtements sur un rocher, veut monter sur le cheval.

Planche XXIII. — Sujet rappelant le motif dit *tùng-dương*, « pin et chèvre » ; ou plutôt encore, cheval en liberté et cavalier au repos.

Planche XXIV. - Sujet dit *trúc-kê*, « bambou et galinacées ».

Planche XXV. — Bande du haut, rameau feuillu, *dây-lá*, stylisé, avec fleurs. Bande du bas, serpent-dragon se changeant en rameau feuillu, *giao-hóa*, avec la boule, *cầu*.

Planche XXVI.— En haut, motif *phật-thủ*, « main du Bouddha ». Au milieu, *nho*, « vigne et raisins ». Au bas, *mẫu-đơn*, « pivoine ».

Planche XXVII. — 1. Les « trois objets » rituels, *tam-sự*. — 2. Même motif. — 3. *Quạt lá vả*, « éventail en feuille de figuier ». — 4. *Pho-sách*, « les livres ». — 5. *Hai ống-quyển*, « les deux flûtes ». - 6. *Bầu*, « la gourde ».

Planche XXVIII. — 1. *Tùng*, « pin ». — 2. 3. *Tam-sự*, « les trois objets » rituels. — 4. Instruments de musique. — 5. « Le glaive », *huỳnh-kiêm*.

Ce tombeau est important par ses dimensions, par sa décoration, par les légendes qui s'y rattachent.

Il est connu sous le nom de Lăng Mộ Ong, littéralement : « tombeau de ma mère Ong », ou, si l'on veut, « de Madame Ong ». D'après une tradition, cette « Madame Ong » aurait été la nourrice, *vu*, ou la gouvernante, *gánh*, d'un prince du sang. Celui-ci, étant monté sur le trône, fit élever ce tombeau magnifique à celle qui l'avait élevé. — D'après une autre tradition, c'était une femme de race sauvage, *mọi*, affectée au service du palais, à la garde du roi et des femmes du palais. A sa mort, elle laissa quelques biens, et le roi lui fit élever ce tombeau. — Une dernière tradition explique le nom plus prosaïquement : jadis, le tombeau était couvert d'arbres, où les abeilles, *con ong*, venaient faire leurs rayons de miel, de là le nom.

Une légende, la seconde, rappelle ces corps de « sauvages », de « noirs », Cambodgiens, Chams, ou gens de la Chaîne annamitique, qui, au dire des voyageurs européens du XVIII^e siècle, constituaient la garde des Seigneurs de Hué. — La première légende et le nom du tombeau rappelle d'autres souvenirs. Il y a, dans le triangle

délimité par la route de Thiệu-Trị et la route dite du « Belvédère », un tombeau dit de « Monsieur Ong », lăng ông Ong, qui recouvre le corps d'un Prince cambodgien fait prisonnier par les Annamites, ou réfugié à la Cour d'Annam, et mort à Hué. Nous pourrions bien avoir ici la réplique de ce tombeau, c'est-à-dire la tombe de l'épouse de ce prince cambodgien, ou d'un personnage cambodgien. La question est à élucider.

102. — Village de Phước-Quả. Mapped B.

Tombeau de S. E. Ngô-Đình-Khả, de Phú-Cam.

103. — Village de Phước-Quả. Mapped B.

Tombeau de l'épouse de Chaigneau et de six de ses enfants. (Sur ce tombeau, voir A. Salles : *J. B. Chaigneau et sa famille*, B. A. V. H., 1923, p. 105 et Planche XXI.)

104. — Village de Phước-Quả. Mapped B.

Tombeau de la famille de M. Võng, de Phú-Cam.

105. — Village de Phước-Quả. Mapped B.

Sans renseignement.

106. — Village de Phước-Quả, Mapped B.

Tombeau de M. le Quán Tràn.

107.-108. — Village de Phước-Quả. Mapped B.

Tombeau de la famille de M. le Quán Tràn.

109- 111. — Village de Phước-Quả. Mapped B.

Sans renseignement.

112. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Cưôi. Mapped B.

Sans renseignement.

113. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Cưôi. Mapped B.

Inscription :

太歲癸亥仲夏月吉日

越故顯妣宋一娘謚莊順貞人之墓

孝女阮玉拜立石

« Un jour heureux de la 2e lune de l'été, de la grande année *quí-hợi* (1923 ; ou 1863, et alors 14 Juin à 13 Juillet ; ou 1803, et alors 19 Juin à 18 Juillet ; ou 1743...)

« Tombeau de la première fille, de [la préfecture de]-Tông[-Sơn] ; nom posthume : Trang-Thuận Trinh-Nhơn, mon Illustre Mère, de l'ancien [royaume de] Việt.

« Sa fille pieuse Nguyễn-Ngọc, en saluant a élevé cette pierre ».

« La grande année *quí-hợi* » l'année *quí-hợi* est ainsi appelé peut-être parce qu'elle est la dernière du cycle. L'année 1803 suit immédiatement l'année du triomphe de Gia-Long. L'année 1743 précède l'année 1744 où Võ-Vương voulut tout réformer, tout remettre à neuf dans son royaume. — Ou plutôt, ce caractère *thái* 太 placé devant le titre cyclique d'une année, désigne, d'après les usages de sorcellerie, la constellation principale qui régit l'année ou l'on se trouve.

Le Tông-Sơn est la préfecture d'où est originaire la famille royale. De tout temps, le titre « d'homme du Tông-Sơn », a été honoré et reconnu par des privilèges, en Annam. Les gens originaires de cette région ne portent plus leur nom de famille, la mention du lieu d'origine le remplace. (Voir § 19).

« Ancien Việt », expression qui nous reporte soit à l'époque de Gia-Long, soit à ses prédécesseurs. — Le caractère *cô* 故 est employé lorsqu'il s'agit de défunt. (Voir § 30). — Pour le caractère *nương* 娘. Voir § 21.

Planche XXIX.— Stèle du tombeau.

114.— Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Cười. Mapped B. Sans renseignement.

115.— Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Cười. Mapped B. Sans renseignement.

Planches XXX-XXXI.— A. Tombe constituée par un tumulus de forme semi-ovoïde, sur dalle rectangulaire à 2 degrés. — B. Table à offrandes. — H. Enceinte, circulaire, en forme de selle de cheval (*uynh-thành kiêu ngự*), de 6 m. 10 de diamètre ; avec écran postérieur (*bình-phong hậu*, ou *hậu-đầu*), dans lequel est encastrée une stèle, J, dont l'inscription a malheureusement disparu. Des deux côtés de la porte d'entrée, piliers en forme de « colimaçon » (*trụ khu-ôn*),

F.-D. Parapets (*nữ-tường*) entourant une petite enceinte, avec, au milieu, l'écran protecteur (*bình-phong*), C ; dimensions, 2 m. de profondeur sur 6 m.10 de large ; aux quatre coins, piliers, E, G, dont ceux de devant surmontés de boutons de lotus.

116. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Cưõi. Mapped B
Tombeau réservé à Madame Tá-Đạt.

Inscription :

維新柒年貳月吉日

皇朝中議大夫賢士陳懿軒室中
阮氏法名紅如字妙智之塔

子陳文道奉立

« Un jour heureux de la 2^e lune de la 7^e année de Duy-Tân (8 Mars-7 Avril 1913).

« Stûpa de Nguyễn-Thị-..., nom de religion : Hồng-Như; appellation : Diệu-Trí; épouse de Trần-Ỡ-Hiền, [lequel a obtenu après sa mort le titre de] Trung-Nghi-Đại-Phu, et de Hiên-Sĩ, de la Cour impériale.

« Son fils Trần-Văn-Đạo respectueusement a élevé [cette stèle] ».

La personne qui reposera dans ce tombeau est encore en vie. C'est Madame Tá-Đạt, dans l'intérieur de la Citadelle. Le titre de feu son mari est celui des mandarins du 3^e degré inférieur, après leur mort. Son nom posthume devrait être Ôn-Tĩnh 溫靜.

117. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Cưõi. Mapped B.
Sans renseignement.

118. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Cưõi. Mapped B.

Inscription :

皇朝侍女 賁娘之墓

« Tombeau de Noble Dame [de la famille] Đĩnh, Thị-Nữ, à la Cour impériale ».

Thị-Nữ, « femmes assistantes », employées du Palais. Voir § 28.

119.-123. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-Cưõi.
Mapped A ou B.
Sans renseignement.

124. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-CưỠi. Mappes A. B.

Planches XXXII-XXXIII. — A. B. Tumulus semi-ovoïde sur dalle rectangulaire à un seul degré (*nằm liêp hình trưỠng ngỗỠng*) ; modèle de deux tombes réunies dans la même enceinte (*song hỠn*, « double âme »). — C. D. Tables à offrande. — H. Enceinte rectangulaire (*uynh-thàỠnh*, *khuỠng-thàỠnh*), avec écran postérieur, I, de 6 m 80 de profondeur, sur 6 m de largeur. — E. Cour pour les saluts (*sàỠn báỠi-điỠnh*). — G. Deux tombes d'enfants ou de petits-enfants des deux personnes qui occupent les tombes principales. — F. Ecran protecteur antérieur.

125.-137. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-CưỠi. Mapped A ou B.

Sans renseignement.

138. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-CưỠi. Mapped B.

Planches XXXIV-XXXV. — A. Tumulus en forme de tortue (*nằm liêp hình con qui*). — F. Enceinte intérieure, « en forme de selle de cheval », ovale, de 3 m de profondeur sur 2 m. 40 de large. — H. Enceinte extérieure, de même forme, de 4 m. 60 de large sur 7 m. 10 de profondeur, avec un écran postérieur, G, et des piliers, B, C, « en forme de colimaçon », à la porte d'entrée. — D, E. Parapets (*nữ-tuỠng*).

139. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-CưỠi. Mapped B, Sans renseignement.

140. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-CưỠi. Mapped B.

Planches XXXVI-XXXVII. — A. Tumulus semi-ovoïde sur dalle rectangulaire. — E. Enceinte circulaire, de 4 m. 40 de diamètre, — D. Piliers en forme de colimaçon. — B, C. Deux tombes de parents (*song hỠn*).

148. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-CưỠi. Mapped A et B.

Sans renseignement.

149. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trường-CưỠi. Mapped B.

Planches XXXVIII-XXXIX. — A. Tumulus semi-ovoïde sur dalle rectangulaire. — B. Table à offrandes. — F. Enceinte circulaire, de 4 m. 70 de profondeur sur 4 m. 40 de large. — C. Cour pour les salutations (*sân bái-đình*), à 2 degrés, 3m. de profondeur en tout. — D, E. Parapets (*nữ-tường*) en forme de rameau feuillu (*kiểu dây-lá*).

150. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trùng-Cửu. Mapped B.

Planches XL-XLI. — A. Tumulus circulaire sur base circulaire. — B. Table à offrandes. — E. Enceinte circulaire, de 4 m. 60 de diamètre. — C, D. Parapets (*nữ-tường*), en forme de serpent-dragon se métamorphosant (*kiểu giao-hóa*).

151.-154. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trùng-Cửu. Mapped B.

Sans renseignement.

155. — Village de Phú-Xuân, hameau de Trùng-Cửu. Mapped B.

Planches XLII-XLIII. — A. Tumulus semi-ovoïde sur dalle rectangulaire. — B. Enceinte intérieure ovale, la partie arrière exhaussée légèrement et peu à peu en forme d'écran postérieur. — C. Enceinte extérieure, rectangulaire, de 10 m. de profondeur sur 7 m. 50 de large, aux coins légèrement émoussés. — D. Piliers de l'enceinte intérieure, en forme de colimaçon.

156. — Village de An-Cửu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B.

Tombeau d'un bonze inconnu de la pagode Quắc-An.

157. — Village de An-Cửu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B. — Voir L. Cadière : *La pagode Quắc-An : les divers supérieurs* (B. A. V. H., 1915, pp. 307, 309 et photographie du tombeau, p. 311.)

Tombeau du bonze « le Grand Maître Chánh-Văn 正聞大帥 » qui, en 1805, réédifia la pagode Quắc-An.

158. — Village de An-Cửu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B. — Voir L. Cadière : *La pagode Quắc-An : ses divers supérieurs* (B. A. V. H., 1915, p. 311 ; photographie du tombeau, même page.)

Tombeau du bonze **Thiệu-Trước Đại-Sư** de la pagode **Quốc-Ân**, sur lequel on n'a pas de renseignement.

Planches XLIV-XLV. — A. Stûpa, du petit modèle, dit *bửu-châu*, octogonal, à un étage. — B. Table à offrandes. — E. Enceinte octogonale, de 4 m. 50 sur 3 m. 90 avec écran postérieur, D. et piliers à l'entrée. — C. Ecran antérieur.

159. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Thâm-Khê-Nội**. Mapped B.

Tombeau d'un Chinois, de la famille de M. Bang, de **An-Cựu**.

160. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Thâm-Khê-Nội**. Mapped B.

Sans renseignement.

161.-164. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Động-Tăng**, ou **Côn-Thiên**. Mapped B.

Sans renseignement.

165. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Động-Tăng**, ou **Côn-Thiên**. Mapped B.

Inscription :

大南福林公主謚美淑之寢

« Tombeau princier de la Princesse du sang **Phước-Lâm**, nom posthume : **Mĩ-Thục**, du Grand [empire de] Nam »,

Appelée vulgairement « la seconde Princesse », **Bà Chúa nhì**.

166.— Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Động-Tăng**, ou **Côn-Thiên**. Mapped B. — Voir L. Cadière : *La pagode Quốc-Ân : les divers supérieurs* (B. A. V. H., 1915, pp. 307, 315.)

Inscription :

敕賜天姥僧綱嗣國恩寺住持臨濟正尊四十一世上明下德號慧嚴大師之塔

« Stûpa du Grand Maître, titre : **Huệ-Nghiêm** ; en haut : **Minh**, en bas : **Đức** ; de la 41^e génération de la vraie descendance [de la

secte] des **Lâm-Tê** ; **Trù-Trì** de la pagode **Quắc-Ân** ; **Tăng-Cang** de [la pagode] **Thiên-Mộ**, par brevet royal ».

Son nom laïque était **Bùi-Tích**. — Sur ses noms et titres, voir § § 27, 29.

167. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tày**, quartier de **Động-Tăng**, ou de **Côn-Thiên**. Mapped B. — Voir L. Cadière : *La pagode Quắc-Ân : les divers supérieurs* (B. A. V. H., 1915, pp. 307, 315, 316.)

Inscription :

濟上國恩住持諱了通慧鑑大師之塔

« Stûpa du Grand Maître **Huệ-Giám** ; nom interdit : **Liêu-Thông** ; **Trù-Trì** de [la pagode] **Quắc-Ân** ; le premier des [**Lâm-]** **Tê** ».

Ce bonze était en fonction vers 1841. Il mourut le 13 avril 1844. — **Tê-Thượng**, fait allusion à la secte des **Lâm-Tê**. Voir § § 27, 29, et Tombeau N° 15. — Son nom laïque était **Nguyễn-Văn-Dám**,

Planches XLIX-L. — A. Stûpa octogonal, à 3 étages. — B. Table à offrandes. — E. Enceinte intérieure, rectangulaire, de 6 m. 40 de profondeur sur 5 m. 40 de largeur; avec écran postérieur, F, décoré d'un poisson, Planche L, et porte en plein cintre (*cũakhóa-kiêu*), C, et Planche XLIX. — G. Enceinte extérieure, rectangulaire, de 9 m. 90 sur 8 m., ouverte par devant. — D. Ecran antérieur, décoré en avant d'une licorne, Planche XLVIII.

168. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tày**, quartier de **Động-Tăng**, ou de **Côn-Thiên**. Mapped B. — Voir L. Cadière : *La pagode Quắc-Ân : les divers supérieurs* (B. A. V. H., 1915, p. 311. où il y a confusion sans doute entre cette tombe et la tombe N° 158).

Inscription :

嗣臨濟正宗三十六世竺公大師之塔

« Stûpa du Grand Maître **Trước-Công**, 36^e génération de la vraie descendance des **Lâm-Tê**, par transmission ».

Sur les noms et titres, voir § § 27, 29.

174. — Village de Phú-Xuân, hameau de Phước-Quả. Mapped B.
Tombeau de M. Viên Sự, près du pont de Đông-Ba.

175. — Village de Phú-Xuân, hameau de Phước-Quả. Mapped B.
Tombeau de la famille de M. Viên Sự.

176. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B.
Tombeau de la famille Tồag. de An-Cựu.

177. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B.

Inscription :

前 朝 宮 人 陳 氏 之 墓

« Tombeau de Trần-Thị-..., [concubine du titre de] Cung-Nhơn, du règne précédent ».

Cung-Nhơn, Voir § 28.

178. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B.

Tombeau de M. Nghĩa-Ký, Chinois de la rue de Gia-Hoi.

179. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B.

Sans renseignement.

180. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B.

Inscription :

成 泰 乙 巳 年 叁 月 吉 日 造

顯 岳 母 依 夫 寧 平 巡 撫 使 武 次 室 黃 氏 法
名 澄 春 字 知 辰 乙 墓

太 子 少 保 南 義 總 督 婿 胡 第 拜 誌

« [Stèle] établie un jour heureux de la 3^e lune de l'année *ât-tị*, de *Thành-Thái* (5 Avril-3 Mai 1905).

« Tombeau de, appellation : **Tri-Thời** nom de religion [bouddhique] : **Trung-Xuân** ; de la famille **Hoàng** ; épouse secondaire [de la famille] **Võ, Tuấn-Vũ** de [la province de] **Ninh-Bình**, époux dont elle a suivi [les grades], notre Illustre Belle-mère.

« Son gendre, de la famille **Hồ**, Vice-Précepteur [du Prince impérial], gouverneur des [provinces de **Quảng-**] Nam et [**Quảng-**] **Nghĩa**, en saluant à inscrit [cette stèle.] »

Y-phu, voir § p. 26.

Planches LVI-LVII.— A. Tumulus en forme de bouton de lotus sur une feuille de lotus, sur dalle rectangulaire à deux degrés. — B. Stèle. — E. Enceinte rectangulaire, de 5 m. de profondeur sur 4m. de largeur, avec écran postérieur, F, et piliers aux quatre coins et à la porte d'entrée, C. — D. Ecran antérieur.

181. — Village de An-Cũu, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Thâm-Khê-Nội**. Mapped B.

Tombeau d'un Chinois du marché de Kim-Long.

182.-184. — Village de An-Cũu, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Thâm-Khê-Nội**. Mapped B.

Sans renseignement.

185. — Village de An-Cũu, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Thâm-Khê-Nội**, ou de **Hòn-Mồ**. Mapped B.

Inscription :

嗣德十八年乙丑閏五月穀日

皇朝國子監蔭生秀才謚溫毅潤甫何郎之墓

叔卿

胞弟

全立石

季將

« Un jour favorable de la 5^e lune supplémentaire de l'année *ât-sũu*, 18^e de **Tự-Đức** (20 Juin-22 Juillet 1865).

« Tombeau, du jeune homme [de la famille] **Hà** ; **Nhuần**-... et prénom ; nom posthume : **Ôn-Nghị** ; Bachelier, élève [de 1^a classe] des fils de mandarins au Collège national, de la Cour impériale.

« Ses frères [**Hà**]-**Thục-Khanh**, [**Hà**]-**Quý-Tương**, ensemble, ont élevé cette pierre ».

Pour le caractère *phủ* 甫, voir § 21. — Pour le caractère *lang* 郎, voir §21.

Planches LVIII-LIX. — A. Tumulus semi-ovoïde sur dalle rectangulaire à pans rabattus. — B. Table à offrandes. - J. Enceinte rectangulaire, de 4m. 85 de profondeur sur 4 m. de largeur, avec écran postérieur, I , dans lequel est encastré la stèle. — K. Parapets, entourant la cour pour les salutations, C, de 1m.40 de profondeur, avec deux tombes, D ; E.-F. Ecran antérieur.

186. — Village de An-Cừ, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Hòn-Mô. Mapped B.

Inscription :

丁酉年吉日
顯考原寧平巡撫武貴公之墓
女氏 厦氏 燕等誌

« Un jour heureux de l'année *đinh-dậu* (1897, ou 1837...)

« Tombeau du Noble Sieur [de la famille] Võ, originairement Tuân-Vu de [la province de] Ninh-Bình, notre Illustre Père.

« Ses filles Thị-Hạ, Thị-Yên ont inscrit [la stèle] ».

187. — Village de An-Cừ, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Hòn-Mô. Mapped B.

Inscription :

顯妣范三〇之墓

« Tombeau de troisième ... [de la famille] Phạm, notre Illustre Mère.

La première et la troisième ligne illisibles. — Le 5^e caractère de la ligne du milieu est probablement le caractère 娘 *nưong*, qui est employé pour désigner les femmes, les jeunes filles, et répond à 郎, *lang*, employé pour désigner les hommes. Voir N° 113. Voir § 21.

Planches LX-LXI. — A. Dalle rectangulaire, à deux degrés, de 2 m. sur 1 m. 30. — B. Stèle. — F. Enceinte rectangulaire, de 5 m. 90 de profondeur sur 4 m. 90 de large, à angles rabattus, avec écran

postérieur, G, et piliers à la porte. — C. Cour des salutations, en retrait sur l'enceinte, de 1 m. 90 de profondeur, à angles antérieurs rabattus, entourée de parapets, E.-D. Ecran antérieur.

188.-189. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Hòn-Mò. Mappe B.

Sans renseignement.

190. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Hòn-Mò. Mappe B.

Tombeau de la famille de M. le Tú-Tài, fils de M. Lang Hanh, du village de Thọ-Lộc.

191. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Hòn-Mò. Mappe B.

Sans renseignement.

192.-193. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mappe B.

194. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mappe B.

Inscription :

啓定辛酉年季夏
 顯妣黎氏貴娘之墓
 大南武庫衛書吏顯祖黃貴公之墓
 堂伯黃貴公之墓
 氏姑匹
 孝孫 名德 鑽

« Le dernier mois de l'été de l'année *tân-dậu* de [la période] *Khái-Định* (5 Juillet-3 Août 1921.)

« Tombeau de Noble Dame [de la famille] *Lê*, notre Illustre Mère [ou Grand'Mère].

« Tombeau de Noble Sieur [de la famille] *Hoàng*, Notre Illustre Grand-père, *Thơ-Lại* au Service des Magasins de la Guerre, du Grand [empire du] Sud.

« Tombeau de Noble Sieur [de la famille] Hoàng, notre grand oncle frère aîné du grand' père.

« Sa descendante pieuse, Demoiselle Ba-Vàng, nommée Đức.

195-197. — Village An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B.

Sans renseignement.

198. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B.

Inscription :

庚寅年二月吉日造

前前朝宮人陳氏韶莊淑之墓

« [Stèle] établie un jour propice de la 2^e lune de l'année *canh-dân* (1890, et alors du 19 Février au 20 Mars ; ou 1830, et alors du 23 Février au 23 Mars ; ou 1770 ...)

« Tombeau de [la concubine du titre de] Cung-Nhơn, Trần-Thị-Thiếu, [nom posthume] Trang-Thục, de l'avant dernier règne.

Rare exemple d'inscription où le nom habituel du mort est cité.

Planches LXII-LXIII. — A. Dalle rectangulaire à deux degrés, de 2 m. 50 sur 1 m. 70. — B. stèle. — K. Enceinte rectangulaire, de 13 m 30 de profondeur sur 8 m. 25 de largeur, avec écran postérieur, C, et porte voûtée, D, dite en « forme de tympan » (*miềng khánh*). — E. Cour des salutations, de 2 m. 90 de profondeur, ceinte de parapets, L, avec deux portes, G, H, et des piliers sur la face avant, dits *trụ mỏ vù*, « colonnes en forme de bec de toupie ».

199. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B et C.

Sans renseignement.

200. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B et C.

Inscription :

贈順和太長公主謚端惠之寢

« Tombeau princier de, nom posthume Đoàn-Huê, ayant reçu le titre posthume de l'Eminemment Grande Princesse du sang de Thuận-Hoà ».

Thái-Trưởng Công-Chúa, princesse du sang aînée, sœur du roi qui a précédé celui qui est sur le trône.

Planches LXIV-LXV. — A. Sarcophage en forme d'édicule (*nhà long-đình*, ou *trúc-cach*). — B. Stèle avec édicule. — J. Enceinte intérieure, carrée, de 8 m. 40 de profondeur sur 8 m. de large, avec écran postérieur, H. (K. Enceinte extérieure rectangulaire, de 15 m. 30 de profondeur sur 13 m. de large, avec écran postérieur, I, et porte voûtée à un étage, dite « à étage étranglé en forme de cou », ou à « étage ancien » (*cửa cổ lâu*). — D. Cour des salutations (*sân bãi-đình*), entourée de parapets, L, avec deux ouvertures, pilastres et écran antérieur.

201. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mappes B. et C.

Inscription :

歲次庚辰季秋月穀日

越 文昌林門正室贈節黎孺人之墓

孝女林氏會立石

« Un jour faste du dernier mois de l'automne de l'année *canh-thìn* (1880, et alors du 7 Juillet au 5 Août ; ou 1820, et alors du 10 Juillet au 8 Août ; ou 1740. . .)

« Tombeau de, ayant reçu après sa mort les titres de *Tiêt*, [de la famille]. *Lê*, [titre posthume] : *Nhự-Nhơn*, épouse principale de la famille *Lâm*, de *Văn-Xương*, [du royaume] de *Việt* d'autrefois.

« Sa fille pieuse *Lâm-Thị-Hội*, a élevé cette pierre ».

Le titre de *Nhự-Nhơn* est attribué à l'épouse des mandarins du 8^e degré et au-dessous : « Personne douce ». — *Tiêt*, « la fidélité conjugale », ne s'est pas remariée après la mort de son mari.

Văn-Xương 文昌, étoiles de la Grande Ourse où est le palais du dieu de la Littérature — ou plutôt, dans le cas présent, nom de village ou de région.

Planches LXVI — LXVII. — A. Tumulus semi-ovoïde sur dalle rectangulaire. — B. Table à offrandes. — H. Enceinte ovale, avec écran postérieur, devant lequel est la stèle, avec grand socle ; à l'entrée, le mur s'élève légèrement et est surmonté de têtes de serpents-dragons, I ; largeur 4 m. 20. — G. Parapets, entourant une cour de 1m.80 de profondeur sur 4m. de largeur, avec une portes F, et piliers sur le devant. — E. Ecran antérieur.

202. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mappes B et C.

Planches LXVIII — LXIX. — A. Tumulus semi-ovoïde sur dalle rectangulaire de 1 m. 90 sur 1 m. 50. — B. Table à offrandes intérieure — 1. Enceinte rectangulaire de 4m. 30 de profondeur sur 3m. 50 de largeur, avec écran postérieur, G, accoté de grecques, H, avec piliers à l'entrée. — E, F. Parapets en échelon, dessinant une cour des salutations de 0 m. 90 de profondeur, avec table à offrandes antérieure, D.

203-204. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mappes B et C.

Sans renseignement.

205. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mappe C.

Inscription :

壬午年卯月辛卯日改塋
越故阮貫公之墓

« On a changé la sépulture le jour *tân-mẹo* de la lune *mẹo*, de l'année *nhâm-ngọ* (1882, ou 1822, ou 1762) »

« Tombeau de Noble Sieur [de la famille] *Nguyễn*, du [royaume de] *Việt* d'autrefois ».

Troisième ligne illisible.

Planches LXX-LXXI. — A. Dalle rectangulaire à deux degrés, de 2 m. sur 1 m. 50 à la base. — B. Stèle.

206. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-khê-Nội. C.

Inscription :

義國公謚恭達之寢

« Tombeau princier du Quốc-Công de Nghĩa ; nom posthume : Cung-Đạt ».

Ce serait le Prince Miên-Tể 綿宰, 18^e fils de Minh-Mạng, né le 21 Octobre 1822, mort le 25 Novembre 1845, ne laissant que deux fils et une fille. Son tombeau est cependant marqué au village de Trúc-Lâm, huyện de Hương-Trà, par R. Orband : *Les Tombeaux des Nguyễn*, p. 47.

Planches LXXII-LXXIII. — A. Dalle rectangulaire à trois degrés. — 1. Enceinte rectangulaire de 5 m. de profondeur sur 4 m. de largeur, avec écran postérieur, H. et porte flanquée de deux piliers. — C. D. Parapets obliques. — E. Ecran. — F. Stèle. — G. Brûloir (*liêu-lư*).

Modèle on ne peut plus simple du *tâm*, « tombeau princier ».

207-223. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mappes B et C.

Sans renseignement.

224. — Village de An-Cuu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mappe B.

Planches LXXIV-LXXV. — A. Dalle rectangulaire, à deux degrés, le degré inférieur avançant en avant et formant une table à offrandes, B. avec deux trous pour planter les parasols, C. D, dimensions à la base, 4 m. 20 sur 2 m. 80. — 1. Enceinte rectangulaire, de 8 m. 20 sur 6 m. 20, avec écran postérieur, H, et porte flanquée de deux piliers, F. — G. Bassin rectangulaire, de 2 m. 60 de large.

225-226. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mappe B.

Sans renseignement.

227. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Trâm-Khê-Nội. Mappe C.

Planches LXXVI-LXXVII. — A. Tumulus semi-ovoïde sur dalle rectangulaire à deux degrés. — E. Enceinte ovale de 6 m. 80 de profondeur sur 6 m. 10 de large, avec écran postérieur, F, précédé d'une table à offrandes, G, le mur se relève légèrement à l'entrée, ornements en forme de colimaçon. — B. Cour pour les salutations. — C. Ecran antérieur.

228-229. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped C.

Sans renseignement.

230. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B et C.

Inscription :

歲次庚申年

顯妣參佐潘元配胡恭人之墓

依夫工政座參佐潘文桐改造

« Année *canh-thân* (1920, ou 1860, ou 1800...) »

« Tombeau de Notre Illustre Mère, épouse principale du Tham-Tá de [la famille] Phan, [nom posthume] Cung-Nhơn, [de la famille] Hồ.

« Conformément [aux grades] de son mari.

Le Tham-Tá du Service des Travaux Publics, Phan-Văn-Đông, avec diligence a établi [cette stèle] ».

Tham-Tá, Commis des Travaux publics. — Cung-Nhơn, titre posthume de l'épouse des mandarins du 4^e degré.

La mention *y-phu* (Voir § 26), s'applique à la défunte.

L'inscription semble très mal rédigée.

231. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B et C.

Sans renseignement.

232. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mapped B et C.

Planches LXXVIII-LXXIX. — A Dalle tombale rectangulaire, à deux degrés. — B. Table à offrandes. — I. Enceinte intérieure, rectangulaire, de 8m.50 de profondeur sur 6 m.80 de large. — J. Enceinte extérieure, de 16 m. 30 de profondeur sur 12 m. 80 de large, avec écran postérieur, H.— C. Ecran antérieur. — D. Cour pour les salutations, à deux degrés, de 3 m. 50 de profondeur sur 6 m. 20 de large, entouré de parapets, E, avec têtes de serpents-dragons à l'entrée, F, G.

233-238. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội. Mappes B et C.

Sans renseignement.

239-242. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Động-Thập. Mapped B.

Sans renseignement.

243. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Động-Thập. Mapped B.

Inscription :

葵州郡公謚恭亮之寢

« Tombeau princier du Quận-Công de Quí-Châu ; nom posthume : Cung-Lượng.

Miên-Liệu 綿 寮, 29^e fils de Minh-Mạng, né le 23 Août 1824, mort en Mai 1881, laissant 5 fils et 9 filles.

Planches LXXX-LXXXI. — A. Dalle tombale, à deux degrés, de 2 m. 70 sur 2 m. 10 à la base. — B. Stèle, sur son socle. — G. Enceinte intérieure rectangulaire, de 10 m. 50 de profondeur sur 9 m. 50 de large, avec écran postérieur, E. ce qui régulièrement ne devrait pas être, et entrée avec piliers. — H. Enceinte extérieure, de 20 m. de profondeur sur 16 m. 20 de largeur, avec écran postérieur, F, et porte voûtée en avant, type de porte simple, D. — C. Ecran antérieur. — I. Autel de la « Princesse Terre », Hậu-Thổ, génie du Sol. — J. Colonnes du périmètre interdit, 63 m. de profondeur sur 53 m. de large.

244. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Động-Thập. Mapped B.

Tombeau d'un fils du « Prince du sang, dixième », Ông Hoàng-Mười, fils de Dục-Đức et frère de Thành-Thái.

Planches LXXXII-LXXXIII. — A. Sarcophage à étage, (*nhà trúc-cách cổ lâu*), précédé d'un édicule, B, également à étage, abritant la table à offrandes, le tout sur une même base, de 1 m. 50 de profondeur sur 1 m. 10 de large. — E. Enceinte rectangulaire, de 3 m. 65 de profondeur sur 3 m. 25 de large, avec écran postérieur, F, et piliers à l'entrée. — D. Ecran antérieur, avec brûloir C.

245. — Village de An-Cự, hameau de Tứ-Tây, quartier de Động-Thấp. Mappe B.

Inscription :

美化郡公諡靜雅之寢

« Tombeau princier du Quận-Công de Mí-Hoà ; nom posthume : Tĩnh-Nhã ».

Un des fils de Dục-Đức et frère de Thành-Thái, dit « le Prince du sang, onzième ». Ông Hoàng Mười Một. — Les tombeaux N^{os} 244, 246 recouvrent les restes de neveux de ce prince.

Planches LXXXIV-LXXXV. — A. Sarcophage à étage (*nhà trúc-cách*, ou *long-đình*), de 2 m. 60 sur 1 m. 70, et 2 m. 60 de hauteur. — I. Enceinte intérieure, de 10 m. de profondeur sur 8 m. 60 de large ; mur de 1 m. 50 de hauteur ; surélevé en arrière en écran postérieur, K ; percé en avant de deux portes voûtées simples, C, D, entre lesquelles s'élève un édicule à deux étages, abritant la stèle ; devant la stèle, autel à offrandes ; l'édicule mesure 1 m. 70 de profondeur sur 1 m. 90 de large et 3 m. 40 de haut. — J. Enceinte extérieure, aujourd'hui, détériorée et modifiée ; état vers 1915 : profondeur 24 m, largeur 15 m., hauteur 1 m. 70, exhaussée en écran postérieur sur la face arrière, flanquée de deux pilastres aux angles antérieurs, avec, au milieu du côté antérieur, une ouverture flanquée de deux pilastres. — F. Ecran antérieur, jadis de 2 m. 45 de large sur 1 m. 60 de haut, avec brûloir, E. — L. Autel de la princesse Terre, Hậu-Thổ, génie du Sol.

Mêm modèle que le N° 243. Recouvre les restes d'un fils du « Prince du sang, dixième », Ông Hoàng Mười, fils de Dục-Đức et frère de Thành-Thái.

247. — Village de An-Cửu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Động-Thập. Mappes B et C.

Inscription :

三階芳嬪陳氏謚雅順之寢

« Tombeau princier de [la concubine du rang de] Tân parfumée du 3^e degré, de la famille Trần ; nom posthume ; Nhã-Thuận ».

Phương-Tàn, voir §. 28.

Planches LXXXVI — LXXXVII. — A. Sarcophage à étage (*nhà trúc-cách-cổ-lầu*, ou *long đình*), de 2 m. 70 de long sur 1 m. 70 de large et 1 m. 90 de hauteur. — B. Table à offrande, de 0 m. 90 sur 0 m. 60 et 0 m. 50 de hauteur (vers 1915). — G. Enceinte rectangulaire de 10 m. de profondeur sur 9 m. 20 de large ; Mur de 1 m. 40 de haut, exhaussé en écran postérieur, F, à l'arrière, avec piliers aux quatre angles, et, sur la face antérieure, porte voûtée à étage (*cửa-cổ-lầu*). F, de 4 m. de hauteur. — C. Ecran antérieur, de 2 m. 20 de long sur 2 m. de haut (en 1915), avec stèle sur la face avant, D. — H. Autel de la « Princesse Terre », Hậu-Thổ, génie du Sol. — 1. Colonnes du périmètre interdit, 34 m. 50 de profondeur sur 28 m. 40 de large.

248. — Village de An-Cửu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Ngự-Bình. Mapped C.

Sans renseignement.

249. — Village de An-Cửu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Ngự-Bình. Mapped C.

Inscription :

壬戌年季夏吉日

英山郡公贈永國公謚良敏之寢

嗣孫亭侯寶牘奉鐫

« Un jour heureux du dernier mois de l'été, de l'année *nhâm-tuất* (27 juin à 26 juillet 1862).

« Tombeau princier du **Quận-Công** de **Anh-Sơn** ; ayant reçu le titre posthume de **Quốc-Công** de **Vĩnh** ; nom posthume : **Lương-Mãn**.

« Son petit-fils par succession le Marquis de **Định, Bửu-Hoàng**, avec respect a gravé (l'inscription.)

Prince **Hương-Phi, 洪恢**, 7^e fils de **Thiệu-Trị**, né le 11 février 1835, mort le 19 avril 1863, sans enfant. Sa tombe fut construite et l'inscription mise en place plus d'un an avant sa mort.

Le tombeau a été récemment réparé et modifié d'une manière sensible. Je donne, Planches LXXXVIII-LXXXIX l'état actuel, et Planche XC l'état que j'avais noté vers 1915. Si les mesures diffèrent quelque peu, c'est qu'elles ont été prises soit en dehors, soit en dedans des murs.

Etat actuel, Planche LXXXIX. — A. Sarcophage, à modèle simple (*nhà truc-cách*), sur base rectangulaire. — B. Table à offrandes. — I. Enceinte intérieure, de 8 m. 60 de profondeur sur 6 m. 40 de large, exhaussée en arrière en écran postérieur, E, dans lequel est encastree la stèle, H. -J. Enceinte extérieure, de 17 m. 30 de profondeur sur 13 m. 40 de largeur, exhaussée à l'arrière en écran postérieur, F, avec porte voûtée simple, D. -C. Ecran antérieur. — K. Autel de la « Princesse Terre », **Hậu-Thổ**, génie du Sol.

Planche XC. Etat antérieur. — A. Dalle tombale, en chaux, de 2 m. 25 de long, sur 1 m. 60 de large et 0 m. 25 de haut, plate. — B. Edicule à étage, percé d'une porte par devant, de 3 m. 80 de long, 2 m. 70 de large, 3 m. de hauteur, recouvrant la dalle tombale ; sous le cintre de la porte de cet édicule, stèle, C, jadis laquée rouge avec caractères dorés. — D. Autel à offrandes, de 1 m. 55 de large sur 0 m. 90 de profondeur et 0 m. 35 de haut, couverte par un édicule sans étage, soudé au précédent. — E. Enceinte intérieure, rectangulaire, de 8 m. de profondeur sur 6 m. de large, exhaussée en écran postérieur, à l'arrière, F ; avec entrée en avant, flanquée de deux piliers. — G. Enceinte extérieure, de 15 m. 40 de profondeur sur 11 m. 50 de large, exhaussée à l'arrière en écran postérieur, H, et percée en avant d'une porte voûtée. — I. Ecran antérieur. — J. Parapets entourant la Cour des salutation, de 3 m. 70 de profondeur, avec deux ouvertures par devant, et un autel, K, sans doute autel de la « Princesse Terre ». — L. Colonnes du périmètre interdit, 90 m. sur 84 m.

250-251. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Ngự-Bình**. Mapped C.
Sans renseignement.

252. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Ngự-Bình**. Mapped C.

Inscription :

丙寅夏月穀旦

同

福建省顯考勝安號陳仲甫墓
邑

文前

男禎祥

孝

女氏栢

全奉

« Un jour fâste d'un mois d'été de (l'année) *bính-dần* (1926, 1866, ou 1806...) »

« Tombeau de **Trần-Trọng...** et prénom ; raison sociale : **Thăng-An**, notre Illustre Père, de la province de **Phước-Kiên**, **Đồng-Ap**.

« Les fils pieux **Văn-Tiền**, **Trình-Tường** ; la fille pieuse **Thị-Bá**, ensemble ont avec respect (offert cette stèle.) ».

253. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Ngự-Bình**. Mapped C.
Sans renseignement.

254. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Thâm-Khé-Nội**, ou **Trường-Bàu**. Mapped C.

故夫原太醫院登仕郎胡諡敏直字曰義甫之墓

妻

黎氏聞

曾孫

文攸奉立誌

« Tombeau de mon ancien époux, originairement [fonctionnaire du] **Thái-Y-Viện** ; titre posthume : **Đường-Sĩ-Lãng**, [de la famille] **Hồ**; nom posthume : **Mẫn-Trực**; appellation étant : **Nghĩa** et prénom.

« Son épouse **Lê-Thị-Văn**, son arrière-petit-fils **Văn-Thứ**. respectueusement ont érigé ce souvenir ».

Thái-Y-Viện, service de la Médecine. — **Đặng-Sĩ-Lăng**, titre posthume des mandarins du 9^e degré. — Mais leur nom posthume est **Cung-Mậu**, et non pas, comme nous avons ici, **Mãn-Trực**. — **Phu 甫**, « prénom », remplace le vrai caractère. (Voir) Nos 252, 185, et §. 21.)

255. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Trường-Bầu. Mapped C.

Planches XCI-XCII. — A. Tumulus semi-ovoïde sur dalle tombale rectangulaire, de 1 m. 80 sur 1 m. 30. — C. Enceinte ovale, de 3 m. 40 de large, légèrement exhaussée en arrière ; à l'entrée, ornement en forme de colimaçon. — B. Parapets en forme de rameau feuillu.

256. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Trường-Bầu. Mapped C.

Planches XCIII-XCIV. — A. Tumulus semi-ovoïde, sur dalle tombale à deux degrés. — C. Table à offrandes. — D. Enceinte ovale, de 5 m. 10 de profondeur sur 4 m. 20 de large ; avec écran postérieur, B, et s'élevant légèrement des deux côtés de l'entrée, avec piliers couronnés de têtes de serpents-dragons. — E. F. Accotements en terre.

257-259. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Trường-Bầu. Mapped B et C.

Sans renseignement.

260 — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Trường-Bầu. Mapped B et C.

Planches XCV-XCVI. — A. Dalle tombale rectangulaire, à deux degrés. — B. Table à offrandes intérieure. — E. Enceinte intérieure, circulaire, de 4 m. 70 de diamètre, avec écran postérieur, C, et têtes de serpents-dragons à l'entrée. — F. Enceinte extérieure carrée de 8 m. 60 sur 8 m. 30, avec écran postérieur, D, et piliers à l'entrée. — H. Table à offrandes extérieure. — J. Parapets (*nữ-tường*), enfermant une tour rectangulaire, de même largeur que l'enceinte extérieure, avec écran antérieur, I, et deux entrées, K, L, avec piliers, et deux écrans particuliers M, N.

261. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Trường-Bàu. Mapped B.

Sans renseignement.

262. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Trường-Bàu. Mapped B.

Tombeau de M. Hầu-Cái.

263. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Trường-Bàu. Mapped B et C.

Inscription :

戊寅年仲秋月穀日

皇越忠貞大夫匡美尹吳侯之墓

孝子

慎奉立

« Un jour faste la 2^e lune de l'automne, de l'année *mậu-dân* (1878, et alors du 28 Août au 25 Septembre : ou 1818, et alors du 1^{er} Septembre au 29 Septembre ; ou 1758)

« Tombeau du Seigneur [de la famille] Ngô, sous préfet de Khuông-Mĩ, [titre posthume ;] Trung-Trinh Đại-Phu, de l'Impérial [royaume de] Việt.

« Son fils respectueux Thàn a respectueusement érigé [cette stèle] ».

«Hầu侯, appellatif honorifique pour remplacer le nom habituel. (Voir §. 21). — Depuis Minh-Mạng, le titre posthume des mandarins du 3^e degré inférieur est Trung-Nghi Đại-Phu. Ici, nous avons Trung-Trinh Đại-Phu, ce qui laisserait supposer que le tombeau est antérieur à Minh-Mạng, donc de l'année 1818.

Planches XCVII-XCVIII. — A. Sarcophagi de 2m.10 sur 1m.50, avec stèle encastrée, B.-G. Enceinte rectangulaire, de 6 m.55 de profondeur sur 7m.40 de large, avec écran postérieur, F, et piliers à l'entrée. — C. Cour pour les salutations, fermée par des parapets, D, avec deux ouvertures, avec piliers, et écran antérieur, E.

264. — Village de An-Cuu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Trường-Bàu. Mapped B et C.

Trois tombes dans une même enceinte, A, B, C ; tombes de fils de Dục-Đức.

Inscriptions :

A — 皇長子之寢

« Tombeau princier du Prince du sang aîné ».

B — 皇第七女之寢

« Tombeau princier de la septième Princesse du sang ».

C — 皇二子之寢

« Tombeau princier du second Prince du sang ».

265-268. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tày, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Trường-Bàu. Mappes B et C.

Sans renseignement.

269. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tày, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Trường-Bàu. Mappe C.

Planches XCIX - C. — A. Tumulus semi-ovoïde sur dalle tombale rectangulaire, à un degré, à bords inclinés. - C. Enceinte intérieure, octogonale allongée, de 6 m. de profondeur sur 4m.80 de large ; à l'entrée, extrémité des murs replié en équerre. — D. Enceinte extérieure ovale, de 9m.50 sur 8m.10, avec extrémité des murs repliée. — B. Table à offrandes.

270-273. — Village de An-Cuu, hameau de Tứ-Tày, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Trường-Bàu. Mappe C.

Sans renseignement.

274. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tày, quartier de Thâm-Khê-Nội, ou de Trường-Bàu. Mappe C.

Inscription (deux tombes) :

A. 一維新癸丑孟冬吉日

皇朝誥授奮勇將軍禁兵副衛尉阮公正室
黎氏諱娑婆之墓

孝女阮氏月奉誌

« Un jour heureux de la 1^{re} lune d'hiver de l'année *quí-sửu* de *Duy-Tân* (29 Octobre — 27 Novembre 1913).

« Tombeau de Lê-Thi... ; nom interdit : Sa-ba ; épouse principale du Sieur [de la famille] *Nguyễn*, qui a reçu par proclamation [le titre posthume de] *Maréchal Phần-Dông, Phó-vệ-Uý* des troupes *Cầm-Binh*, de la Cour impériale.

« Sa fille pieuse *Nguyễn-Thị-Nguyệt*, respectueusement a inscrit [cette stèle.] »

B. 一 成 泰 十 九 年 六 月 吉 日

皇 朝 顯 考 誥 授 奮 勇 將 軍 禁 兵 副 衛 尉 諡
剛 邁 阮 光 公 之 墓

孝 女

扶 國 公 夫 人 阮 氏 甌 奉 誌

« Un jour heureux de la 6^e lune de la 19^e année de *Thành-Thái* (10 Juillet — 8 Août 1907).

« Tombeau du Sieur (de la famille) *Nguyễn-Quang*... ayant reçu par proclamation [le titre posthume de] *Maréchal Phần-Dông, Phó-Vệ-Uý* des troupes *Cầm-Binh* ; nom posthume : *Cương-Mại*, de la Cour impériale.

« Sa fille pieuse *Nguyễn-Thị-Năm*, *Phổ-quốc-Công Phu-Nhơn*, respectueusement a inscrit (cette stèle.) »

Ce tombeau appartient à la parenté de *Dục-Đức*.

Le nom interdit de la défunte, Sa-ba, 娑婆, répond au sanscrit saha, ou sahaloka, et désigne la partie de chaque univers où habitent les gens soumis à la transmigration et ayant besoin de l'enseignement du Bouddha. (Voir §. 27). La défunte s'était fait agréger à une congrégation bouddhique.

Titres du défunt : le titre posthume des mandarins du 3^e degré supérieur est, d'après les règlements de *Minh-Mạng* : *Maréchal Anh-Dũng*. Ici, nous avons : *Maréchal Cựu-Dũng*. — De même, le nom posthume des mandarins du 3^e degré inférieur est : *Anh-Mại*. Ici, nous avons *Cuong-Mại*. — *Phó-Vệ-Uý*, sorte de lieutenant-colonel, aux troupes de la Capitale. — *Nguyễn-Quang-Công*. La comparaison avec le N°275 fait voir que le caractère *Quang* est le caractère intercalaire.

L'une des filles, *Nguyễn-Thị-Năm*, était l'épouse d'un personnage important de la famille impériale.

La date portée sur la stèle du défunt est curieuse, parce que, officiellement, il n'y a que 18 années pour la période **Thành-Thái** ; l'année 1907 est donc non la 19^e de **Thành-Thái**, mais la 1^{re} de **Duy-Tàn**. La stèle a été gravée et érigée dans la première partie de l'année 1907, avant la destitution de **Thành-Thái**, et porte comme date le titre de période de ce souverain.

275. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Thàm-Khê-Nội**, ou de **Trường-Bàu**. Mappe C.

Inscription :

- 成泰十九年三月二十五日
- 阮光族諸先靈之墓
- 孝女孫扶國公正一品夫人阮氏謹誌

« Le 25^e jour de la 3^e lune de la 19^e année de **Thành-Thái** (7 Mai 1907).

« Tombeau de tous les êtres doués de pouvoirs surnaturels de jadis de la famille **Nguyễn-Quang**.

« Leur descendante **Nguyễn-Thị**. . . . du titre de **Phó-Quốc-Công Đại-Phu** de 1^{er} degré supérieur, avec soin a inscrit [cette stèle.] »

La même personne qui a fait graver la stèle du tombeau N° 274 B, a fait réunir dans un seul sépulcre les membres défunts de sa famille. — Sur la date, voir l'explication à la tombe précédente.

276-277. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Thàm-Khê-Nội**, ou **Trường-Bàu**. Mappe C.

Sans renseignement.

278-280. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Mậm-Đá**. Mappe C.

Sans renseignement.

281. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Mậm-Đá**. Mappe C.

Inscription :

啓定八年十二月吉日恭鐫

顯考加贈壯武將軍都統府掌府事富國公
楊相公之墓

嗣子

楊光畧奉立

« Un jour heureux de la 12^e lune de l'année 8^e de **Khải-Định** (6 Janvier - 4 Février 1923) respectueusement la stèle a été gravée.

« Tombeau de Son Excellence **Dương-Tương-...**, ayant été promu après sa mort : Maréchal **Tráng-Võ** ; Directeur des Affaires au Palais du général de Cohorte, **Quốc-Công** de **Phú**.

« Son fils héritier **Dương-Quang-Lược** respectueusement a érigé [cette stèle.] »

M. Dương-Quang-Dược, **Thị-Lang** au Ministère des Rites, est le frère cadet de la mère de feu **S. M. Khải-Định**.

282-284. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Mậm-Đá**. Mappe C.

Sans renseignement.

285. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Mậm-Đá**. Mappe C.

Tombeau dit **Lăng ông Thân-Sách**, « mausolée de Monsieur l'Artilleur ». Des parents du défunt, habitant loin, viendrait de temps en temps accomplir les devoirs de la piété filiale.

286-287. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Mậm-Đá**. Mappe C.

Sans renseignement.

288-289. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Thâm-Khè-Ngoại**. Mappe C.

Sans renseignement.

290. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Thâm-Khè-Ngoại**. Mappe C.

Planches CI-CII. — A. Stûpa octogonal du type simple, dit *bửu-châu*, « la gemme précieuse ». — H. Enceinte intérieure, rectangulaire, à angles rabattus. — B. Cour pour les salutations, entourée de parapets. E. se repliant plusieurs fois à angle droit. — C. Bassin en forme de demi-lune (*hồ bán nguyệt*). — D. Ecran antérieur. — I. Enceinte extérieure rectangulaire, de 12 m. de profondeur sur 9 m. 30 de large, avec écran postérieur, G, et piliers d'entrée, F.

Ce tombeau est d'un modèle curieux : les parapets, au lieu d'être reliées à l'enceinte extérieure, comme d'habitude, sont rattachées à l'enceinte intérieure. Et, si l'on a une entrée pour pénétrer dans l'enceinte extérieure, on n'en a aucune pour entrer dans l'enceinte

intérieure, à moins qu'on ne veuille prendre un bain de pied en traversant le bassin en demi-lune, lequel, il est vrai, est très peu profond.

291. — Village de An-Cuu, hameau de Nhứt-Tày, quartier de Trú-Sa-Thượng. Mapped C.

Tombeau de M^{me} Tông-Thị-Hàn, ancienne servante du Palais. L'inscription ci-dessous est prise non sur une stèle, mais sur la tablette funéraire de la défunte, dans son temple funéraire.

Inscription :

己酉年閏肆月穀日修造

南故顯祖姑妣先朝勝婦內侍贈正內堂宋氏之位

嗣孫宋族仝奉立

« [Tablette] restaurée un jour heureux de la 4^e lune supplémentaire de l'année *kỷ-dậu* (22 Mai-19 Juin 1849.)

« Tablette de Tông-Thị . . . Notre Illustre Grand, « tante paternelle, qui avait le titre de Giấn-Phụ-Nội-Thị, sous le règne précédent, de [l'empire du] Sud d'autrefois, et fut honoré après sa mort du titre de Chính-Nội-Đương.

« Ses descendants de la famille Tông, ensemble, ont respectueusement érigé [cette stèle.] »

La famille Tông comprend tous les individus originaire du Tông-Sơn, patrie des Nguyễn, dans le Thanh-Hóa. (Voir § 19.) — Les Giấn-Phụ sont les employés du Palais qui accompagnent la reine. Elles étaient prises jadis dans le village de Thuận-Cần, préfecture de Tông-Sơn, au Thanh-Hóa.

292-294. — Village de An-Cựu, hameau de Nhứt-Tày. quartier de Trú-Sa-Thượng. Mapped C.

Sans renseignement.

295. — Village de An-Cựu, hameau de Nhứt-Tày, quartier de Trú-Sa-Thượng. Mapped C.

Planches CIII-CIV. — A. Tumulus semi-ovoïde sur dalle tombale rectangulaire à deux degrés. — B. Stèle. F. Enceinte carrée, de 7 m. de côté, avec écran postérieur, F.-C. Entrée, avec piliers. — D. Ecran antérieur.

296. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Nhứt-Tây**, quartier de **Trú-Sa-Thượng**. Mapped C.

Inscription :

受沙彌尼十戒尊上慧淨聖母元師
號紹隆教主之塔

« Stûpa de [celle] qui a reçu [les titres] de Sa-di-ni aux dix préceptes de la branche supérieure [ou : première de la secte] ; Prudente et Pure, Sainte Mère, Véritable Maîtresse ; titre : **Thiện-Long Giáo-Chủ** (Maîtresse de religion éminente.) »

Sa-di-ni : Sramanêra, ou disciple de la religion bouddhique qui a embrassé les dix préceptes ou S'ikchâpada (Voir N° 34 et § 27). — *Tôn-Thượng*, doit faire allusion à la branche de la famille royale à laquelle appartenait la princesse, ou bien est à rapprocher des formules de N° 65, 167.

Il s'agit d'une tante parternelle de Gia-Long, appelée vulgairement Bà-Sư, « Madame la Maîtresse » fondatrice de la pagode **Phước-Thành** au Village **An-Cựu**.

Planches CV-CVI. — A. Stûpa à 2 étages, octogonal, de 4 m. 60 de diamètre à la base. — E. Enceinte rectangulaire, de 13 m. 42 sur 12m.30 — C. Ecran antérieur. — D. Porte avec piliers. . .

297. — Village de **An-Cuu**, hameau de **Nhứt-Tây**, quartier de **Trú-Sa-Thượng**. Mapped C.

Planches CVII-CVIII. — A. Dalle tombale à deux degrés, rectangulaire. — B. Table à offrandes. — C. Enceinte intérieure, ovale, de 5 m. sur 4 m., allant en s'élevant à l'arrière en écran postérieur, avec piliers en colimaçon à l'entrée ; parapets à l'entrée, dessinant la cour pour les salutations. — D. Enceinte extérieure, rectangulaire, de 9 m. 40 de profondeur sur 8 m. 60 de large, avec écran postérieur, E, et piliers à l'entrée.

298. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Nhứt-Tây**, quartier de **Trú-Sa-Thượng**. Mapped C.

L'inscription donnée ici est prise non sur une stèle, mais sur la tablette du temple funéraire.

生于壬戌年五月二十九日己辰生
越故前前朝命婦昭儀列夫人宋氏於之位
卒於戊午年十一月十七日酉辰卒

« Née l'année *nhâm-tuât*, 5^e lune, 29^e jour, heure *tị*, heure de naissance (25 Juin 1862, mieux 28 Juin 1802, de 9 à 11 heures.)

« Tablette de *Tồng-Thị-Ưa*, [ayant reçu] sous l'avant dernier règne de [l'empire de] *Việt* de jadis, [le titre de] *Mang-Phụ Chiếu-Nghị Liệt Phu-Nhơn*.

« Morte l'année *mậu-ngọ*, 11^e lune, 17^e jour, heure *dậu*, heure de la mort. [21 Décembre 1858, de 17 à 19 heure] ».

Il s'agit de l'épouse d'un mandarin de haut grade.

Planches CIX-CX. — A. Stûpa surbaissé à un étage, hexagonal. — B. Table à offrandes. — E. Enceinte circulaire de 8 m. 30 de diamètre. — C. Parapets en forme de grecque (*nữ-tường hồi-văn*). — D. Bassin en demi-lune.

299. — Village de *Đương-Xuân-Hạ*, hameau de *Phủ-Tú*, quartier de *Thâm-Khê*. Mappe C.

Inscription :

嗣德二十一年四月吉日
前前朝宮嬪贈修綏鄧氏之墓
祀主鄧俊奉立

« Un jour faste de la 4^e lune de la 21^e année de *Tự-Đức* (23 Avril- 21 Mai 1868).

« Tombeau de *Đặng-Thị-...*, [concubine du titre de] *Cung-Tân*, sous l'avant-dernier règne, gratifiée du titre posthume de *Tu-Viện*.

« Le chef du culte *Đặng-Tuần* a respectueusement érigée [cette stèle.] »

Tombeau de *Đặng-Thị-Duyên*, concubine de *Minh-Mạng*. Remarquer que malgré son titre de *Tân*, son tombeau n'est pas un « tombeau princier », *tấm* mais un tombeau, *mộ*.

Planches CXI-CXII. — A. Sarcophage de 2 m. 20 de longueur sur 1 m. 30 de largeur, sans étage. — F. Enceinte rectangulaire, de 6 m. 40 de profondeur sur 5 m. 55 de large, avec écran postérieur,

D, le tout exhaussé sur un fort soubassement. - C. Porte voûtée-
E. Autel de la « Princesse Terre », **Hậu-Thổ**, génie du Sol.

300-301. — Village de **Dương-Xuân-Hạ**, hameau de **Phủ-Tú**, quartier de **Thâm-Khê**. Mappe C.

Planches CXIII-CXIV. — A. Dalle tombale double (*song hôn*), rectangulaire, à deux degrés. — G. Enceinte intérieure octogonale, de 6 m. de diamètre. — B. Cour pour les salutations, à deux degrés. — C. Parapets intérieures, à angles droits, « en forme de livre » (*đồ thư giang*). — H. Enceinte extérieure, circulaire, de 7m. de diamètre. — D. Parapets extérieures, de même modèle.

a. Dalle tombale rectangulaire simple. — b. Table à offrandes. — d. Enciente ovale, de 5 m. sur 3 m. 20, avec écran postérieur) c.

Planches CXV. — Modèle de l'extrémité des parapets, en forme de colimaçon (*khu-ôc*).

302. — Village de **Dương-Xuân-Hạ**, hameau de **Phủ-Tú**, quartier de **Thâm-Khê**. Mappe C.

Tombeau de M^{me} **Trần-Thị-Duyên**, femme de M. **Ngô-Văn-Canh**, médecin, au village de **Bác-Vọng-Đông**.

303. — Village de **Dương-Xuân-Hạ**, hameau de **Phủ-Tú**, quartier de **Thâm-Khê**. Mappe C.

Tombeau de M. **Trương-Đức-Nga**, second fondateur du village de **Thọ-Lộc**.

304-305. — Village de **Dương-Xuân-Hạ**, village de **Phủ-Tú**, hameau de **Thâm-Khê**. Mappe C.

Sans renseignement.

306. — Village de **An-Cựu**, hameau de **Tứ-Tây**, quartier de **Thâm-Khê-Ngoại**. Mappe C.

Inscription :

— 皇越顯考○○黃貴侯之墓
— 孝子○○立石

Première ligne illisible.

« Tombeau de Noble Sieur [de la famille] Hoàng. . . . notre Illustre Père, de l'impérial [royaume de] Việt.

« Son fils pieux. . . . a érigé cette pierre »

« Planches CXVI-CXVII. — A. Tumulus en forme de « croupe de cheval », (*mã-lạp*, ou *gáyngưa*), sur dalle tombale à deux degrés. — B. Stèle encastree dans un abri « en forme du caractère *son* » (*Liêu . tam son*)

307. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Ngoại. Mapped C.

Inscription :

前 朝 宮 人 高 氏 之 墓

« Tombeau de Cao-Thị.. . [concubine du titre de] Cung-Nhơn, du règne précédent. »

Il s'agit de la Princesse Cao-Thị-Diêu, concubine de Minh-Mạng (donc la stèle a été placée sous Thiệu-Trị, 1840- 1848), mère du Prince Miên-Tả, voir ci-dessous, N° 308.

Planches CXVIII-CXIX. — A. Dalle tombale à deux degrés, rectangulaire. — B. Stèle sous un édicule. — C, D. Deux sarcophages simples, sur dalles tombales rectangulaires, avec tables à offrandes. — E. Cour pour les salutations. — 1. Enceinte rectangulaire, de 11 m. 25 sur 9 m. 60, avec écran postérieur, G. - F. Entrée, avec piliers. —H. Autel de la « Princesse Terre », Hậu-Thổ, génie du Sol.

308. — Village de An-Cựu, hameau de Tứ-Tây, quartier de Thâm-Khê-Ngoại. Mapped C.

Inscription :

鎮 國 公 謚 恭 睦 之 寢

« Tombeau princier du Quốc-Công de Trần ; nom posthume : Cung-Lục. »

Prince Miêu-Tả 綿 寫, 65^e fils de Minh-Mạng, né le 5 Juin 1833, mort le 4 Août 1899, ayant eu 1 fils et 1 fille.

309. — Village de **Dương-Xuân-Hạ**, hameau de **Phủ-Tú**, quartier de **Thâm-Khê**. Mappes B et C.

Inscription :

己酉年四月吉日奉

大南皇朝誥授大都總兵簽事黎貴公開耕著
封贈爲翊保中興靈扶尊神之墓

楊春上下二社仝恭誌

« Un jour heureux de la 4^e lune de l'année *kỳ-dau* (19 Mai-17 Juin 1909 ; ou 23 Avril - 21 Mai 1849...), par obéissance respectueuse.

Tombeau de Noble Sieur [de la famille] Lê, ayant reçu par proclamation le titre de **Đại-Đô Tổng-Binh Kiêm-Sự**, fondateur, ayant reçu après sa mort les titres de **Dực-Bảo Trung-Hưng Linh-Phò**, Eminent génie.

« [Les gens des villages de.] **Dương-Xuân-Thượng** et **Dương-Xuân-Hạ**, ensemble, avec respect, ont inscrit [cette stèle] ».

Tombeau du fondateur de ces deux villages. Le titre militaire nous ramène à la période de Gia-Long, que rappelle également le titre posthume **Trung-Hưng**, donné aux officiers qui coopérèrent à la restauration des Nguyễn. La stèle a pu être édiflée quelques années après la mort du personnage.

Planches CXX-CXXI.—A. Tumulus en terre circulaire aplati. — B. Stèle avec édifice. — G. Enceinte circulaire de 8 m. 80 de diamètre, exhaussée en écran postérieur, F, et à l'entrée, avec têtes de serpents-dragons. — H. Cour pour les salutations, bordée de parapets parallèles, E. D. — C. antérieur.

310. — Village de **Dương-Xuân-Hạ**, hameau de **Phủ-Tú**, quartier de **Thâm-Khê**. Mappes B et C.

Inscription :

啓定八年癸亥孟夏新遣

顯考原法籙司書吏陳留毘阮第三郎之墓

長子阮進桂衆子阮進栢阮進松
阮進枚阮進桃仝拜立

« Le 1^{er} mois de l'été de l'année *quít-hợi*, 8^e de la période **Khải-Định** (16 Mai- 13 Juin 1923), on a nouvellement fondé [cette stèle.] »

« Tombeau de notre Illustre Père, jadis Secrétaire au Bureau de la sorcellerie, de la circonscription de **Trần-Lưu**, 3^e garçon de [la famille] **Nguyễn**.

« Son fils aîné **Nguyễn-Tần-Quê**, ses fils **Nguyễn-Tần-Bá**, **Nguyễn-Tần-Tùng**, **Nguyễn-Tần-Mai**, **Nguyễn-Tần-Đào**, ensemble, avec des salutations, ont érigé [cette stèle.] »

Le nom du défunt est **Nguyễn-Tần-Hậu**. — Le Bureau **Pháp-Lục** s'occupait, à la Cour de Hanoi, puis à la Cour de Hué, des affaires de sorcellerie. — Ce Bureau aurait été installé à la pagode **Long-Châu**, sur la colline du **Long-Thọ**. — « Circonscription de **Trần-Lưu** ». Au point de vue magique, chaque *họ, tộc*, ou famille annamite, a une région, circonscription, *quận* : la famille **Lê** a la circonscription de **Kinh-Triệu** 京兆 ; la famille **Trần**, celle de **Đĩnh-Xuyên** 潁川 ; la famille **Hoàng**, celle de **Giang-Hạ** 江夏 ; la famille **Võ**, celle de **Thái-Nguyên** 太原 ; la famille **Nguyễn**, celle de **Trần-Lưu**, 陳留 ; sans doute : « circonscription des troupes rangées en ordre de bataille et laissées en réserve ». — **Lang 郎**, « garçon » désigne les jeunes gens, les enfants dont on veut éviter d'écrire le nom habituel. Voir. § 21.

311. — Village de **Dương-Xuân-Hạ**, hameau de **Phủ-Tú**, quartier de **Thâm-Khê**. Mappes B et C.

Inscription :

皇越
歲次壬申二月穀日
顯祖妣謚貞淑黎貴娘之墓
孝孫阮福某立石

« Un jour faste de la 2^e lune de l'année *nhâm-thân* (9 Mars 7 Avril 1872 ; ou 13 Mars-10 Avril 1812...) »

« Tombeau de Noble Dame [de la famille] **Lê**, notre Illustre Aïeule ; nom posthume : **Trinh-Thục**, de l'impérial [royaume de] **Việt**.

« Son petit-fils pieux, **Nguyễn-Phước** — un tel, a érigé la stèle ».

Epouse d'un mandarin élevé en grade, sans doute de l'époque de **Gia-Long**.

Planches CXXII-CXXIII — A. Tumulus semi-ovoïde sur dalle tombale simple. — B. Stèle. — E. Enceinte rectangulaire, de 7 m. 90 de profondeur sur 6 m. 80 de large, avec écran postérieur, C, piliers aux angles et à l'entrée. — D. Ecran antérieur.

Planche CXXIV. — Stèle, décoration en forme de néuphar (*kiêu tòa sen*).

312-314. — Village de **Dương-Xuân-Hạ**, hameau de **Phủ-Tú**, quartier de **Long-Dương**. Mappe B.

Sans renseignement.

315. — Village de **Dương-Xuân-Hạ** ; hameau de **Phủ-Tú**, quartier de **Long-Dương**. Mappe B.

Planche CXXV. — Cette tombe se rattache au tombeau suivant.

316. — Village de **Dương-Xuân-Hạ**, hameau de **Phủ-Tú**, quartier de **Long-Dương**. Mappe B.

Tombeau de Forçant, arrivé en Cochinchine vers 1789, mort en 1811. — Sur ce tombeau et le précédent, voir G. Nadaud : *Les tombeaux de Phủ-Tú et de Phưóc-Quả* (B. A. V. H., 1915, pp. 325-328). — L. Cadière : *Les Français au service de Gia-Long : le tombeau de Forçant* (B. A. V. H., 1918, pp. 59-77.)

Planches CXXVI-CXXVII. — A. Dalle tombale rectangulaire, à deux degrés. — D. Croix. — B. Stèle. — H. Enceinte rectangulaire, de 8 m. 80 de profondeur sur 7 m. 60 de largeur, avec écran postérieur, C, et piliers à l'entrée, E. — I. Parapets avec piliers par devant. — F. Ecran antérieur. — Pour la décoration du tombeau voir référence citées plus haut. Le tombeau a été restauré, ces dernières années, mais on a respecté l'ordonnance ancienne.

317. — Village de **Dương-Xuân-Hạ**, hameau de **Phủ-Tú**, quartier de **Long-Dương**. Mappe B.

Inscription :

大 前 前 朝 宮 人 謚 和 懿 陳 氏 之 墓
南

嗣 德 拾 肆 年 玖 月 貳 拾 玖 日 立

« Tombe de **Trần-Thị-...**, [concubine du titre de] **Cung-Nhơn**, sous l'avant-dernier règne, nom posthume **Hòa-Ý**, du grand [empire du] Sud.

« Période **Tự-Đức**, 14^e année, 9^e lune, 29^e jour, érection [de cette stèle] » (1^{er} Novembre 1861.)

Princesse **Trần-Thị-Tĩnh**, concubine de **Minh-Mạng**, originaire du village de **Đông-Lâm**, canton de **Thanh-Cần**, dans le **Thừa-Thiên**.

Planches CXXVIII-CXXIX. — A. Dalle tombale, rectangulaire, à deux degrés, de 3 m. 00 de longueur sur 1 m. 70 de large. — B. Stèle sous un édicule. — H. Enceinte, rectangulaire de 10 m. 25 de profondeur sur 8 m. 00 de large, avec écran postérieur, G, et porte voûtée en avant, en forme de tympan (*cửa miềng khánh*), D.-C.

F. Tables à offrandes.



ALBUM DES PLANCHES



Planche V. — Tombeau N° 14 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

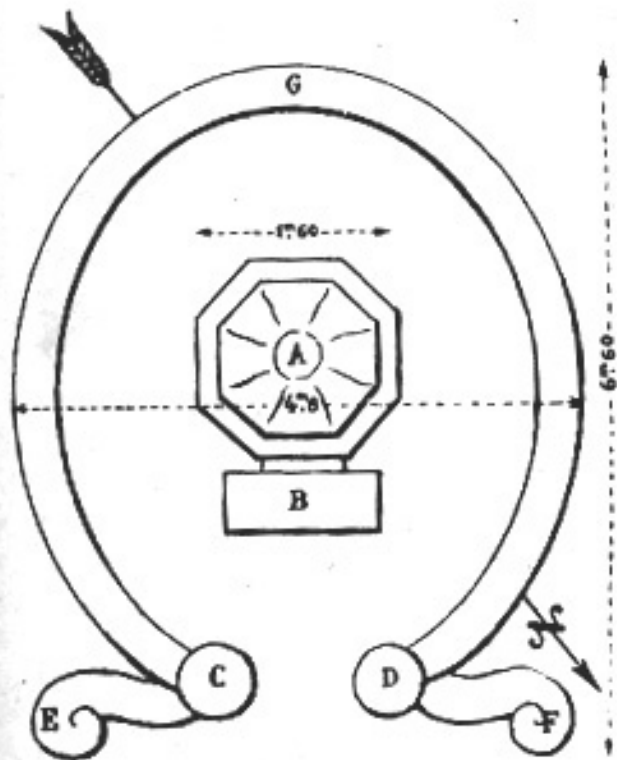


Planche VI. — Tombeau N° 14 : plan (Dessin de M.Nguyễn -Thứ)

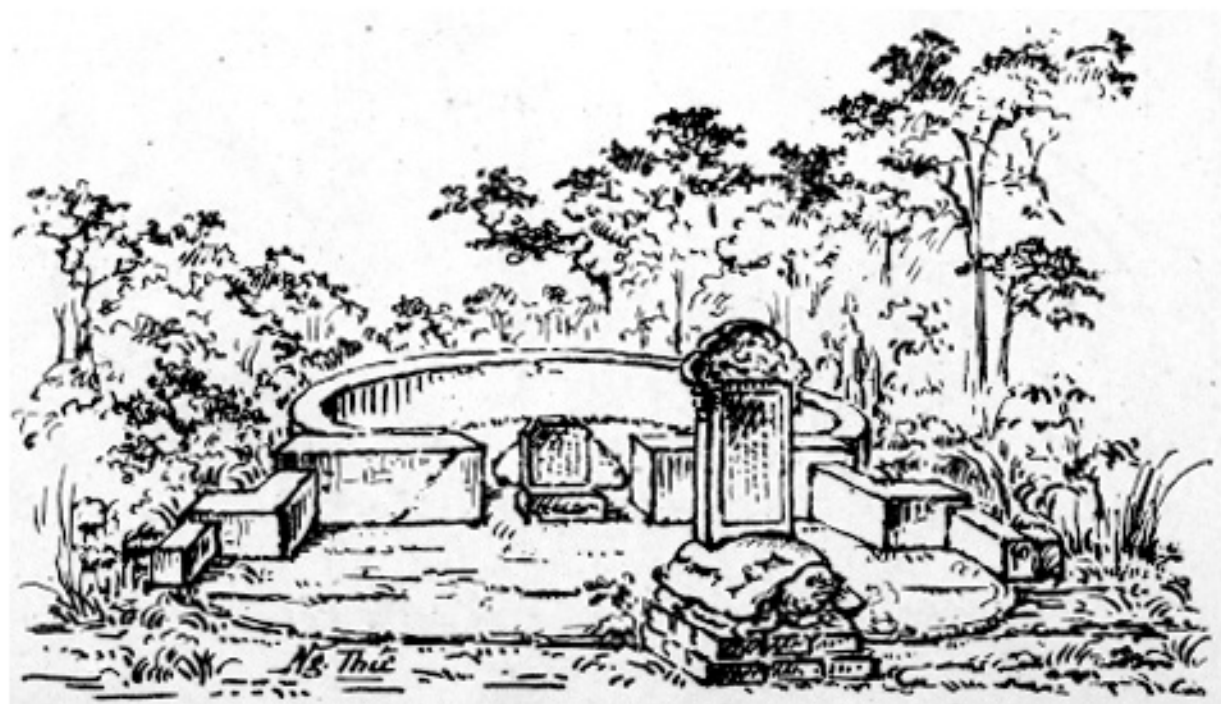


Planche VII. — Tombeau N° 51 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

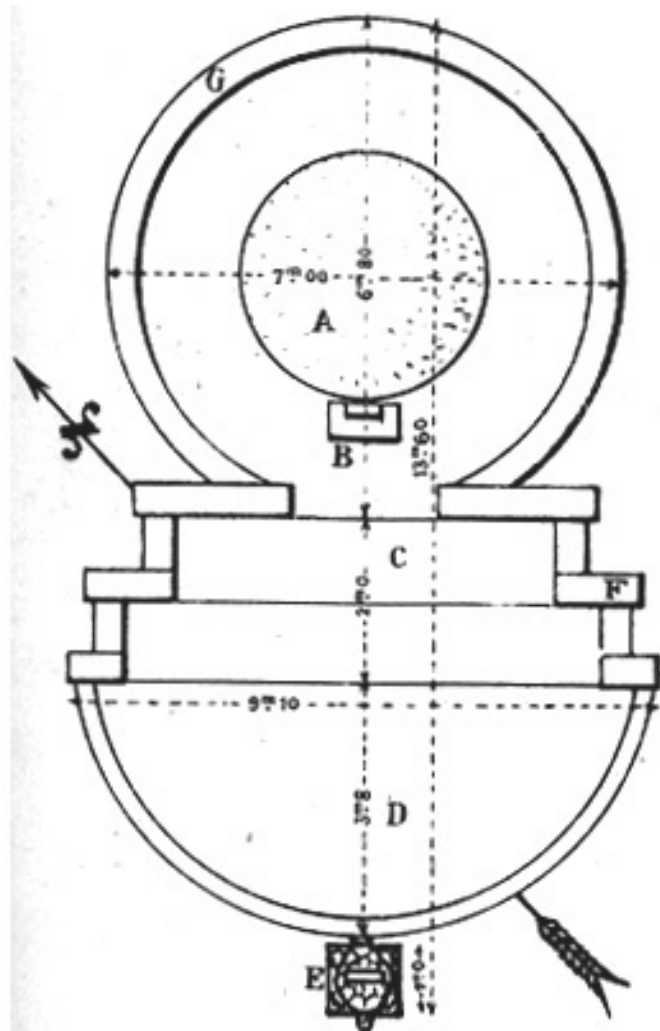


Planche VIII. — Tombeau N° 51 : plan

(Dessin de M. Nguyễn -Thứ).



Planche IX. — Tombeau N° 51 : stèle intérieure

(Dessin de M. Nguyễn - Thúc).



Planche IX.bis.

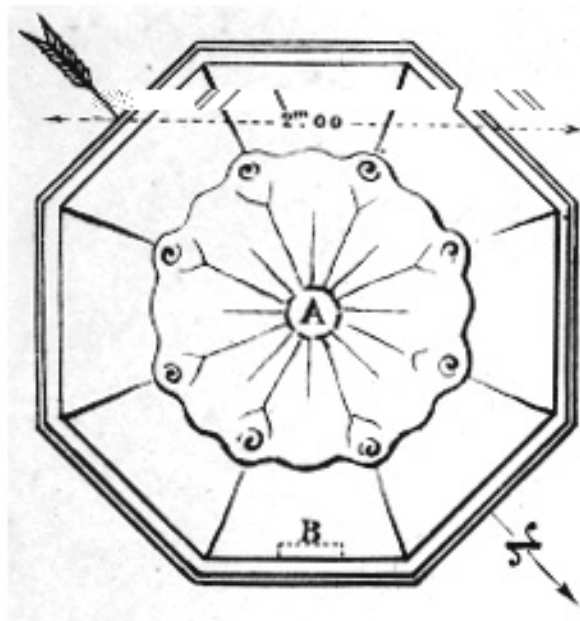


Planche IX^{ter}



Planche X. — Tombeau N° 63 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

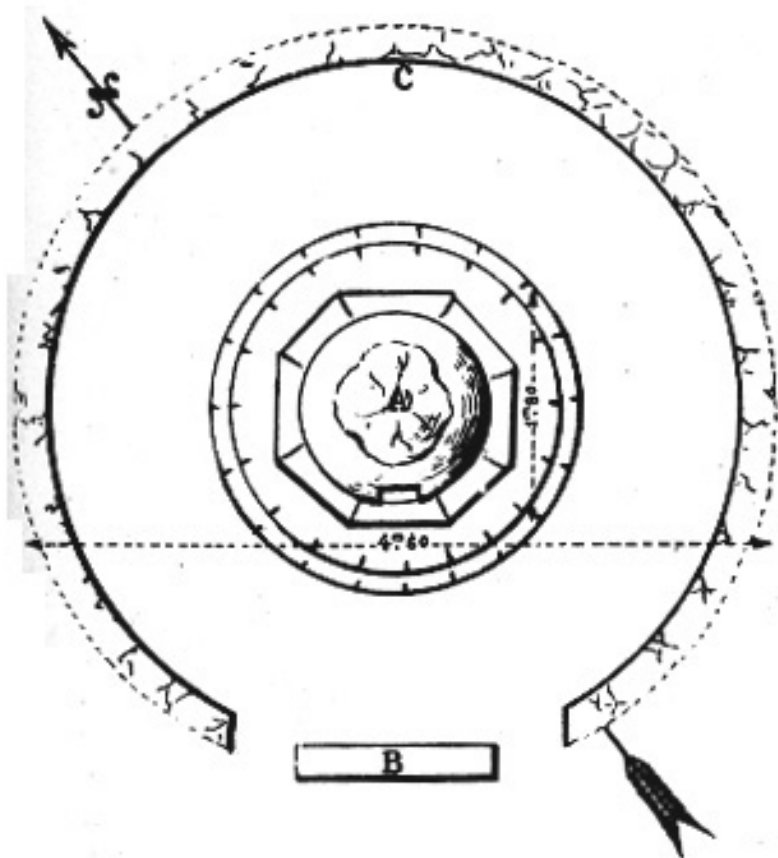


Planche XI. — Tombeau N^o 63 : plan (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).



Planche XII. — Tombeau N° 63 : stèle

(Dessin de M. Nguyễn - Thử).

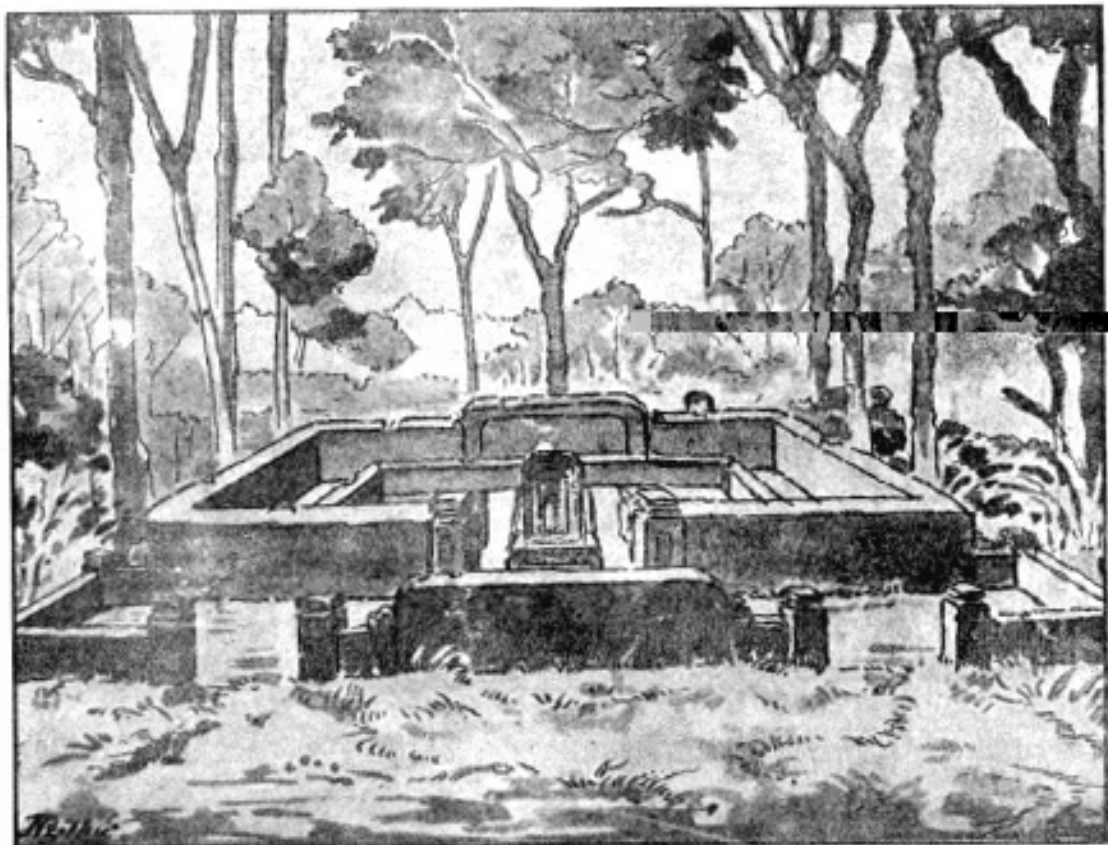


Planche XIII. — Tombeau N° 63 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

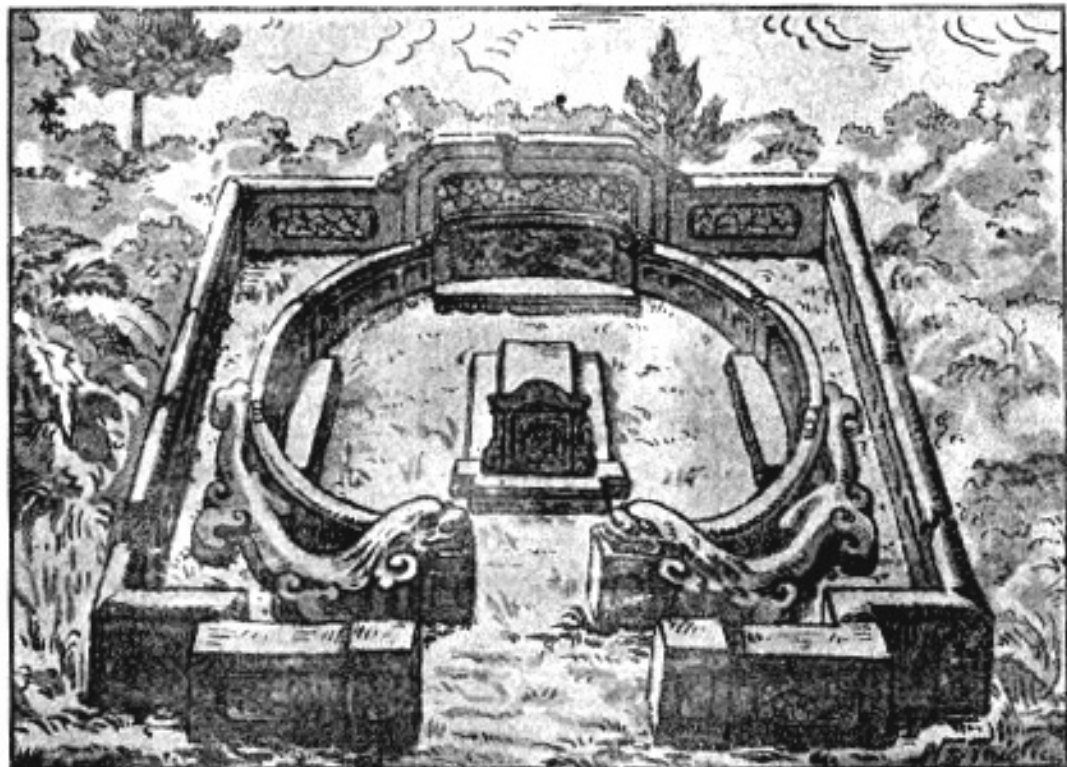


Planche XV. — Tombeau N° 101 : vue cavalière (Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

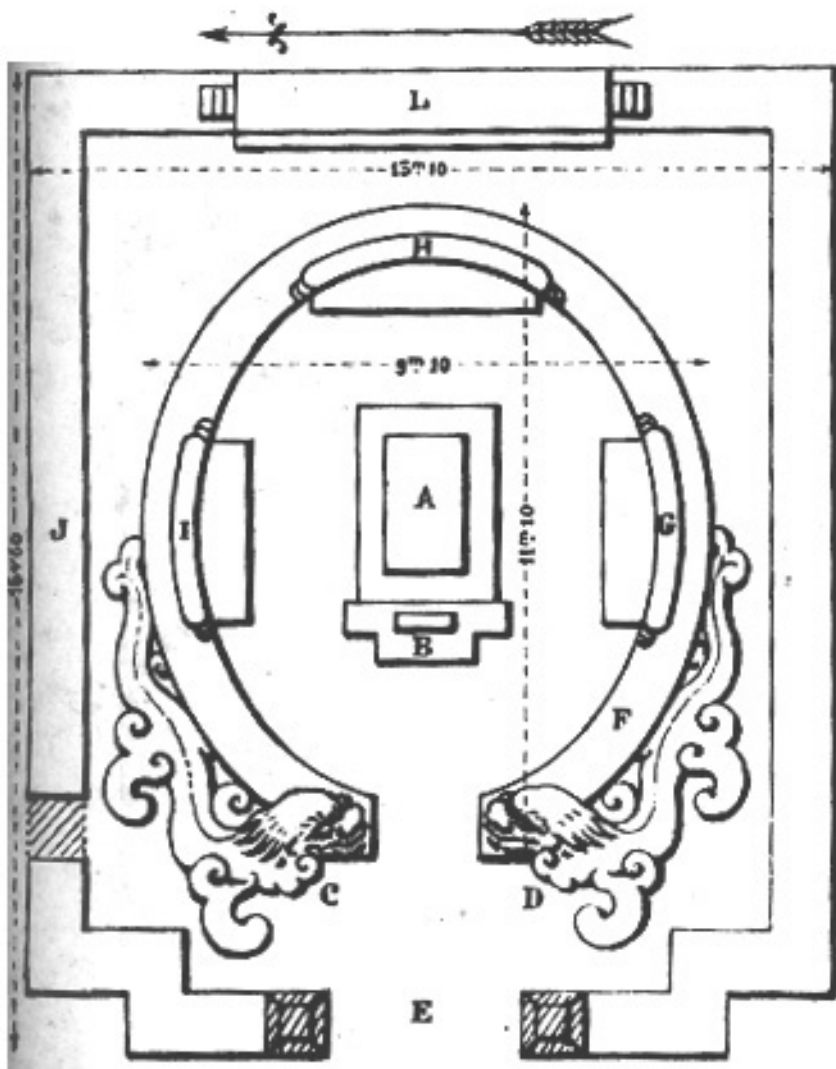


Planche XVI. — Tombeau N° 101 : plan (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).



Planche XVII. — Tombeau N° 101 ; style

(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).



Planche XVIII. — Tombeau N° 101 : tête de serpent -dragon,
vue de l'intérieur (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

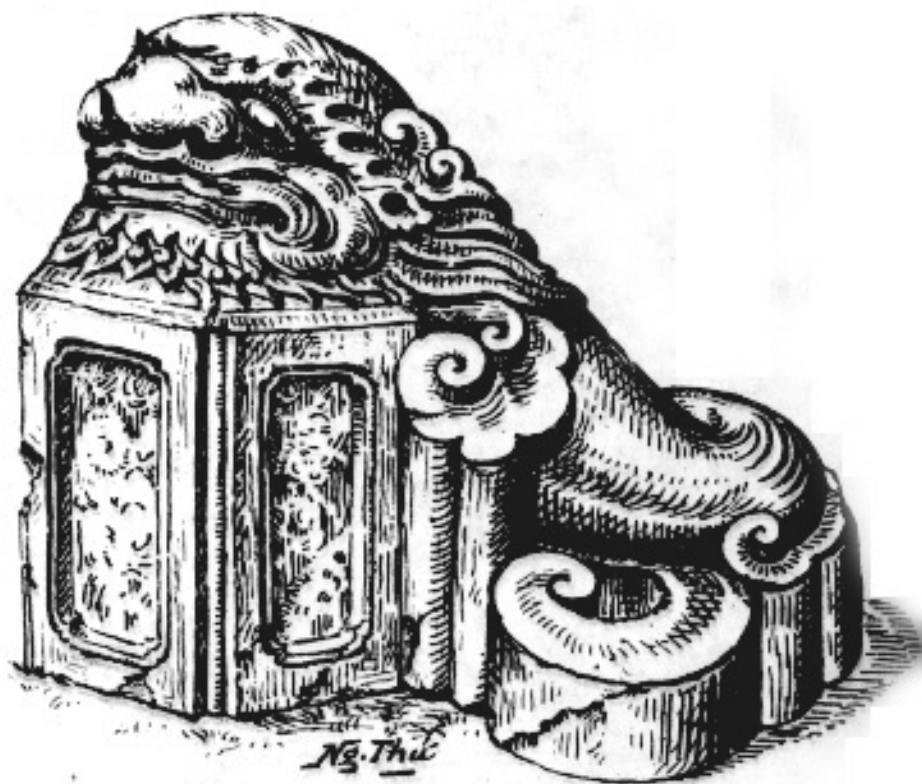


Planche XIX. — Tombeau N° 101 : tête de serpent -dragon,
vue de l'extérieur (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).



Planche XX. — Tombeau N° 101 : panneau décoré
(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).



Planche XXI. — Tombeau N° 101 : panneau décoré

(Dessin de M. Nguyễn -Thứ).



Planche XXII. — Tombeau N^o 101 : panneau décoré
(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).



Planche XXIII. — Tombeau N° 101 : panneau décoré
(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).



Planche XXIV. — Tombeau N° 101 : panneau décoré
(Dessin de M. Nguyễn -Thứ).



Planche XXV. — Tombeau N° 101 : panneau décoré (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).



Ng. Thứ

Planche XXVI. — Tombeau N° 101 : panneau décoré (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).



1



2



3



4



5



6

Planche XXVII. — Tombeau N° 101 : panneau décorés

(Dessin de M. Nguyễn -Thứ).



1



3



4



5

Ng. Thúc

Planche XXVIII. — Tombeau N° 101 : panneaux décorés
(Dessin de M. Nguyễn - Thúc).



Planche XXIX. — Tombeau N° 113 : stèle

(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

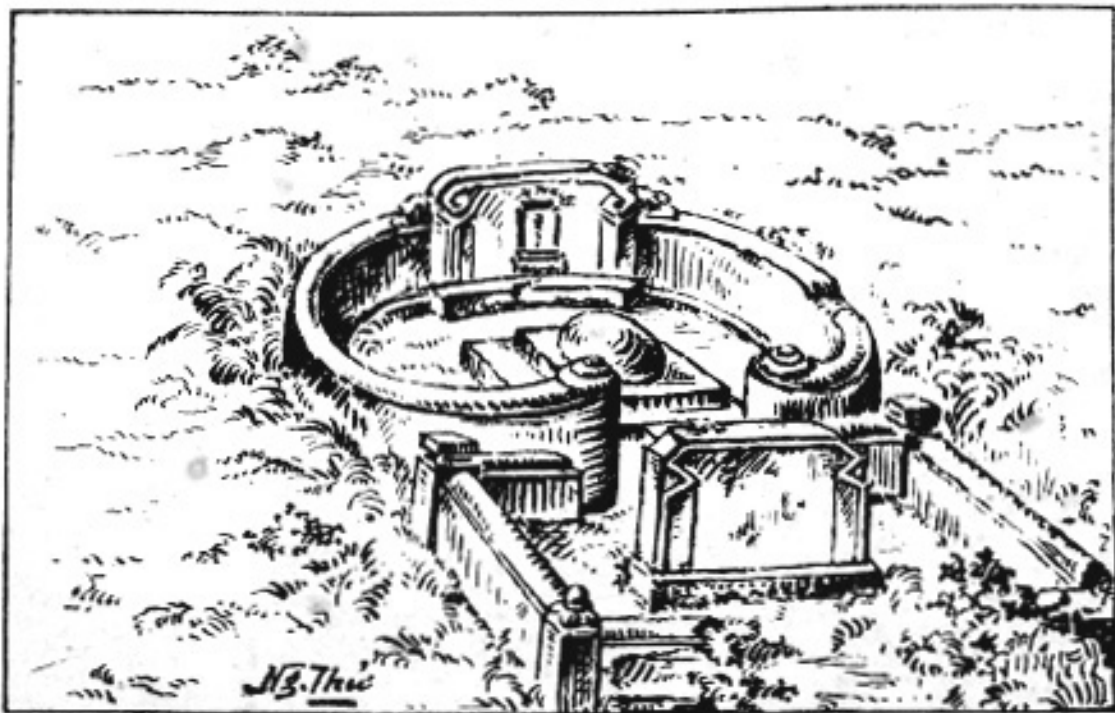


Planche XXX. — Tombeau N° 115 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thử).

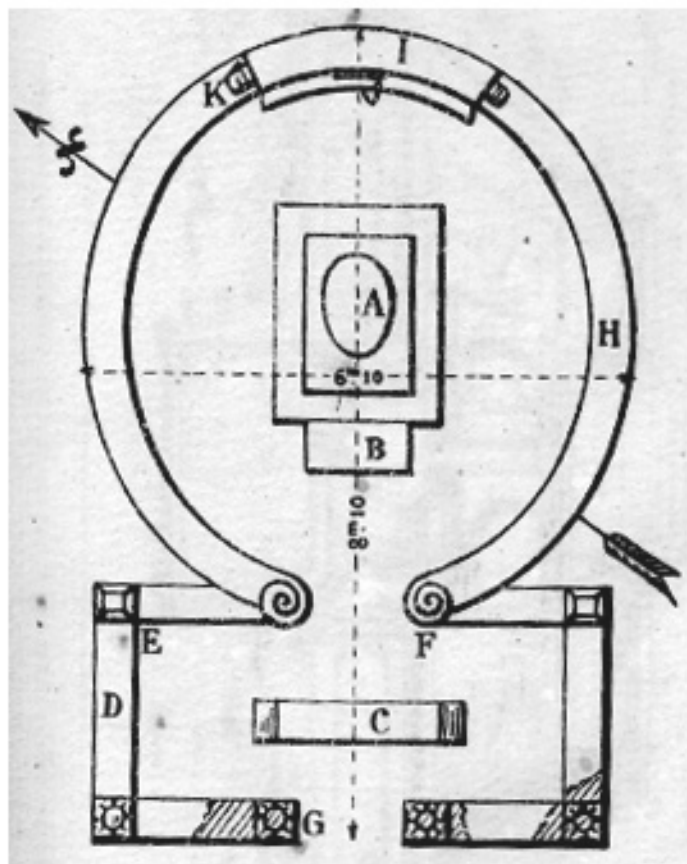


Planche XXXI. — Tombeau N° 115 : plan
(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

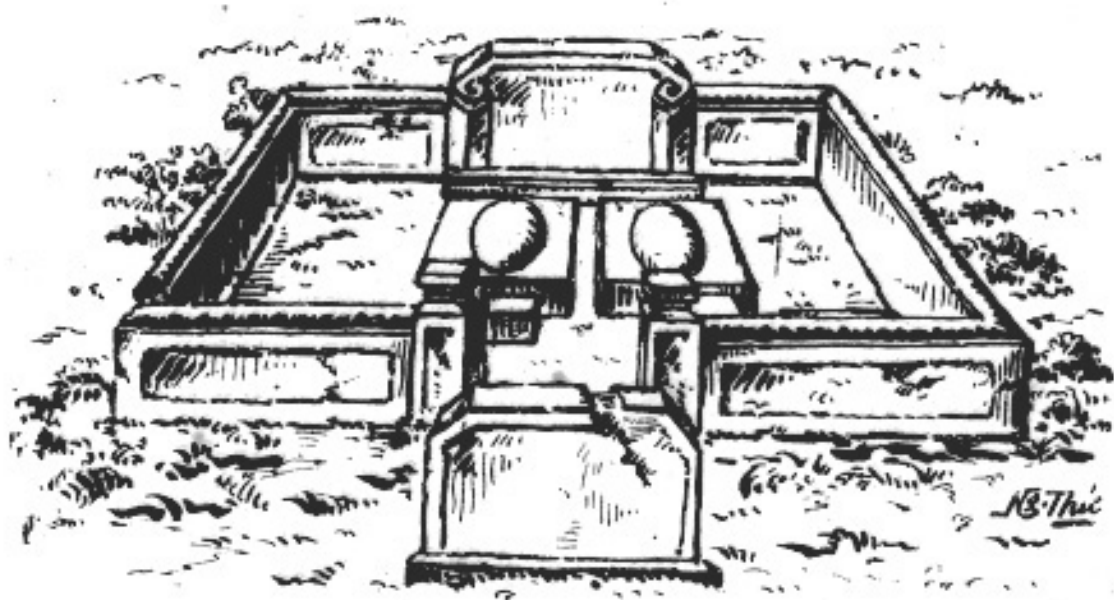


Planche XXXII. — Tombeau N° 124 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

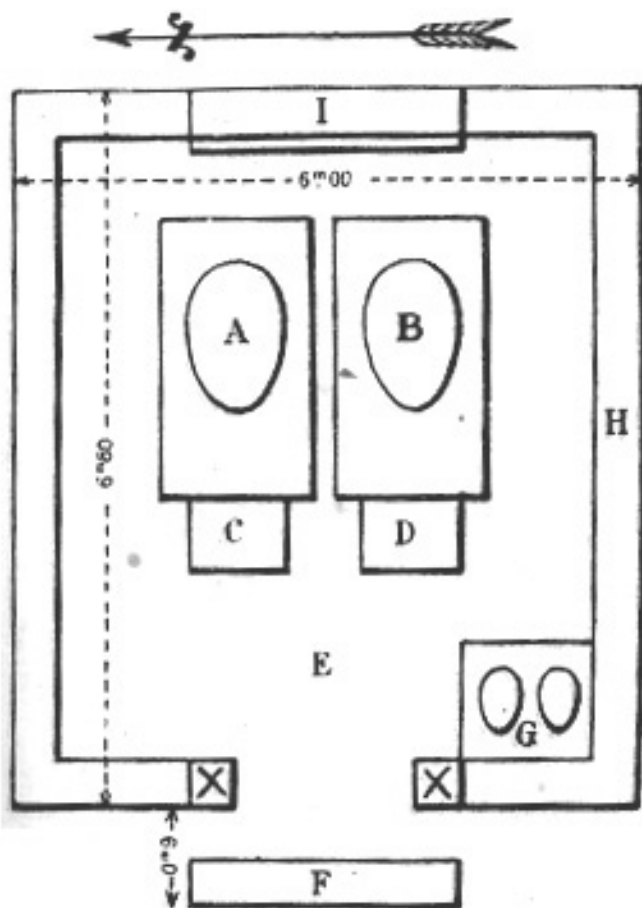


Planche XXXIII. — Tombeau N° 124 : plan

(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

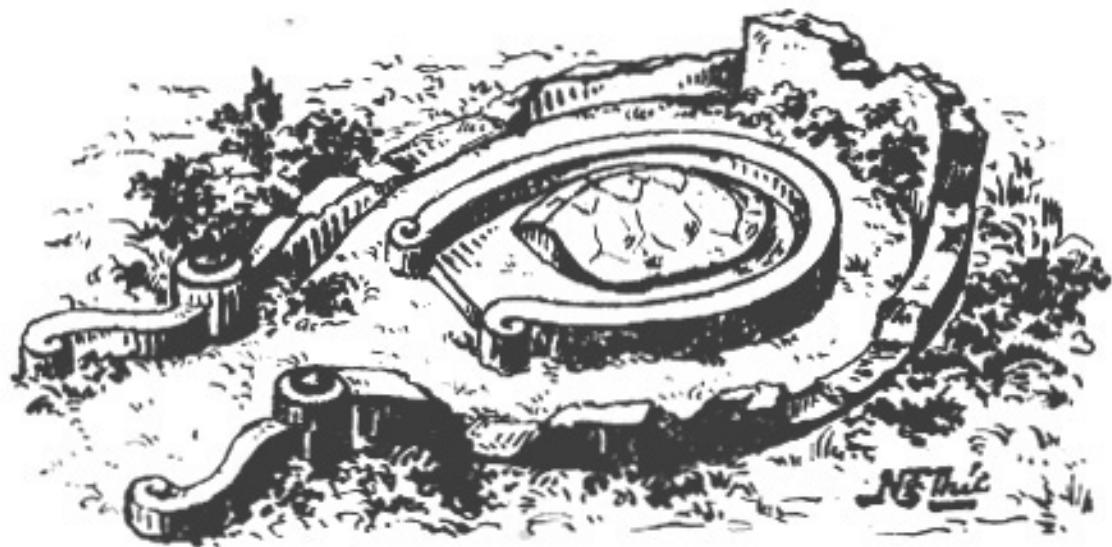


Planche XXXIV. — Tombeau N° 138 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

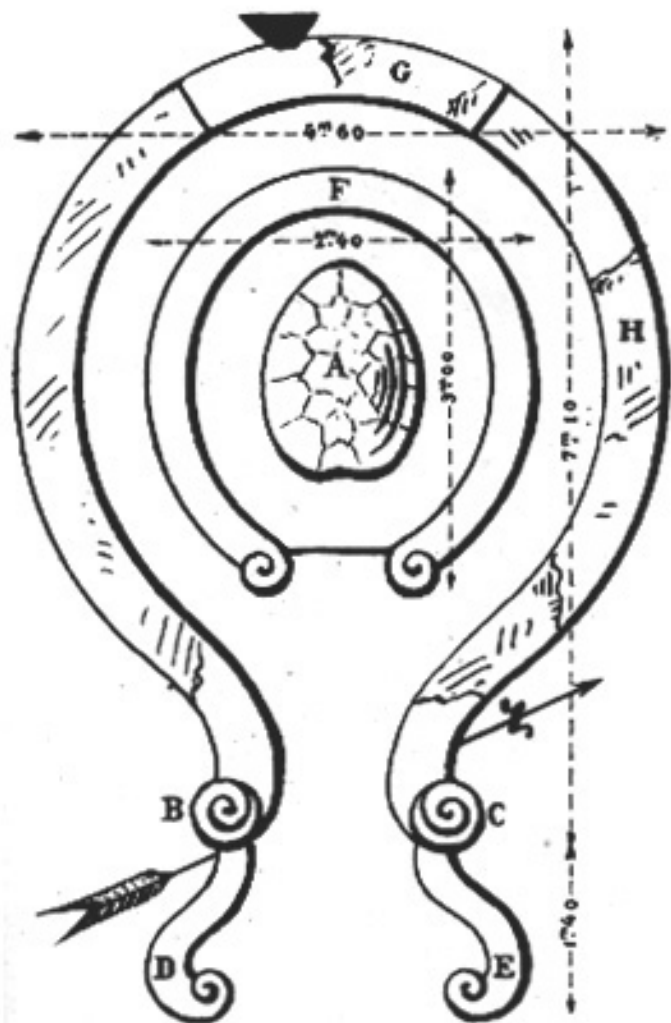


Planche XXXV. — Tombeau N° 138 : plan

(Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

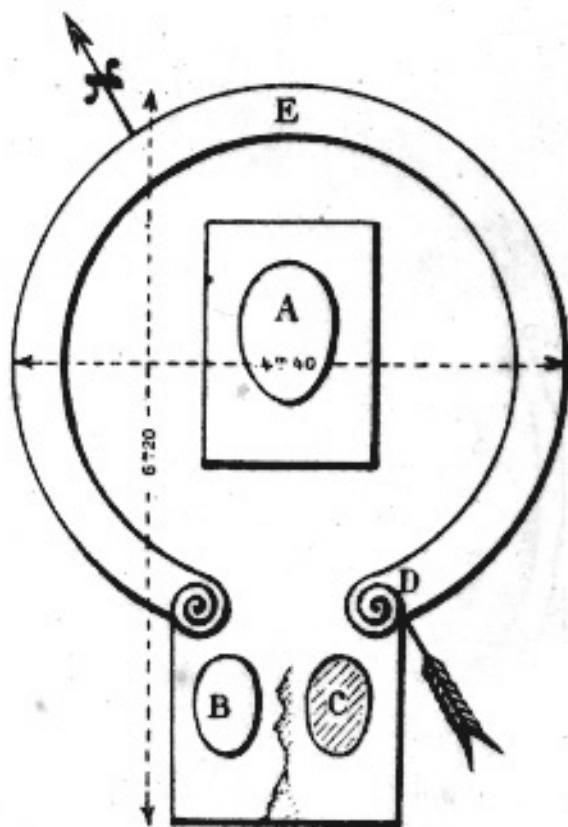


Planche XXXVII. — Tombeau N^o 140 : plan (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

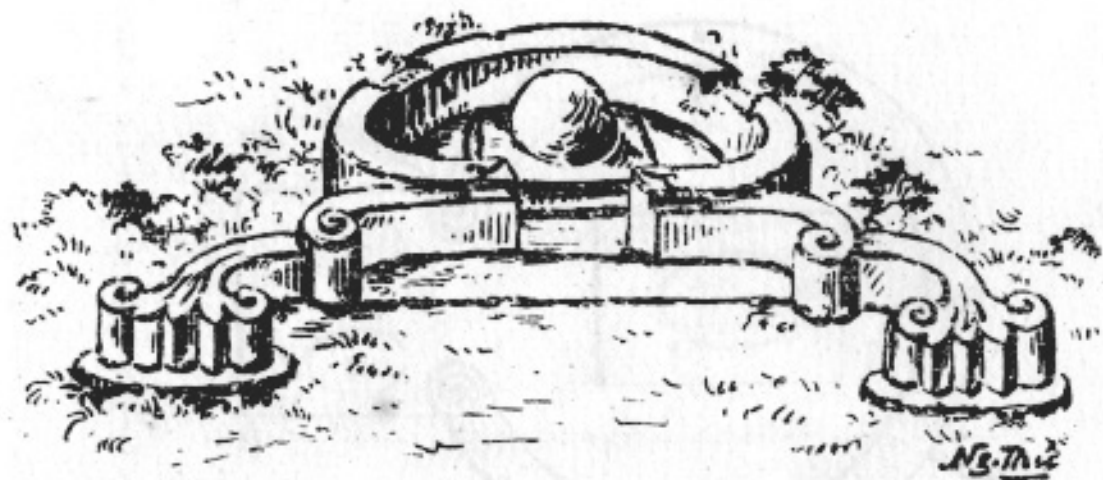


Planche XXXVIII. — Tombeau N° 149 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

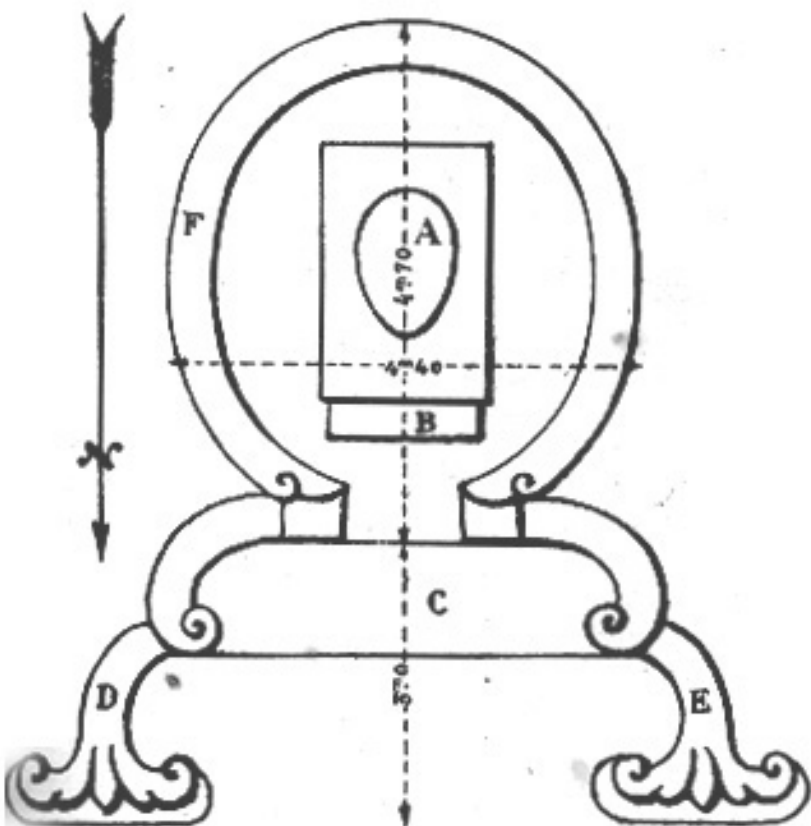


Planche XXXIX. — Tombeau N° 149 : plan

(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).



Planche XL. — Tombeau N° 150 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

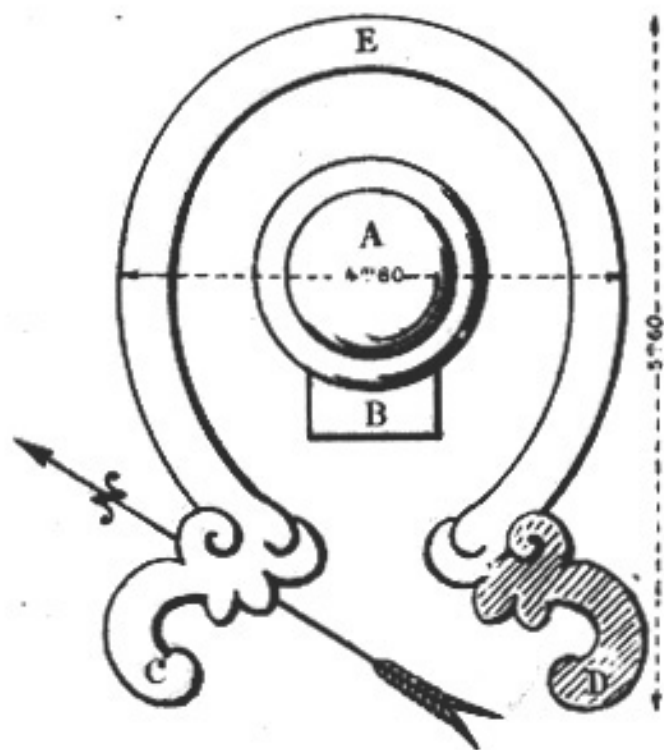


Planche XLI. — Tombeau N° 150 : plan

(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

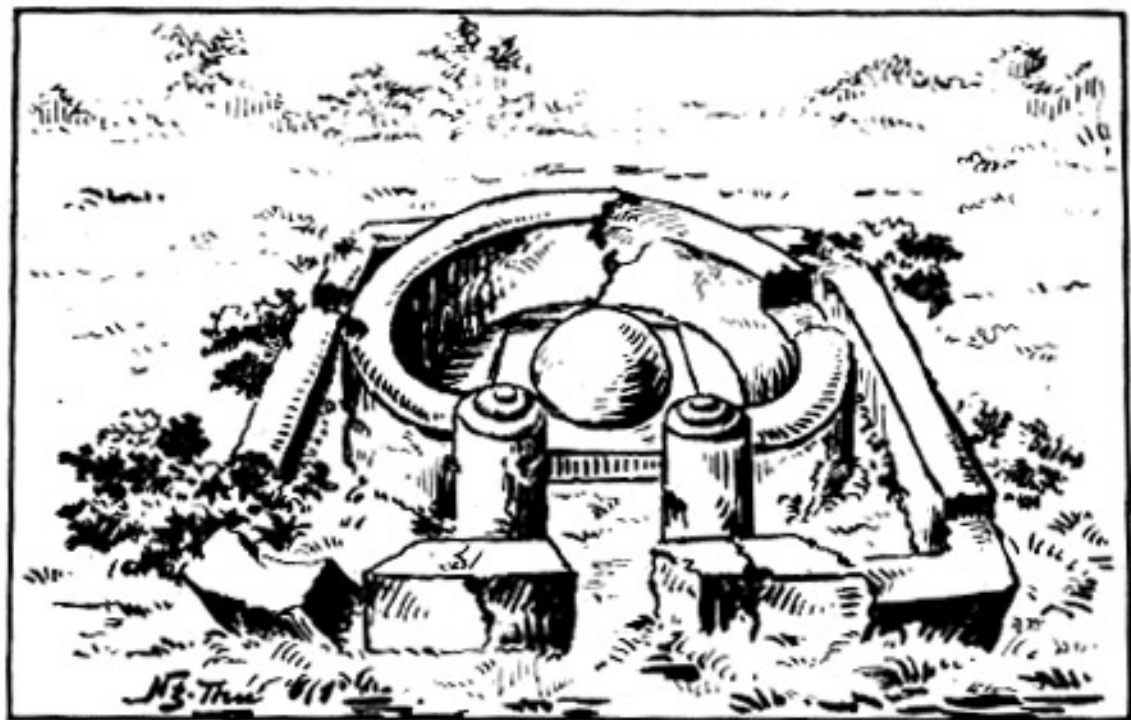


Planche XLII. — Tombeau N° 155 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

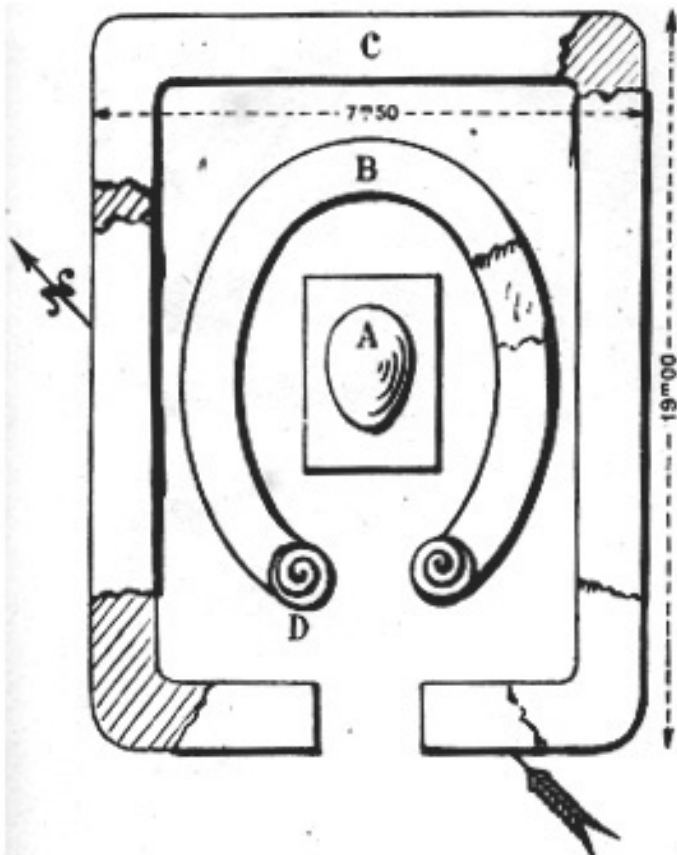


Planche XLIII. — Tombeau N° 155 : plan (Dessin de M.
Nguyễn - Thứ).

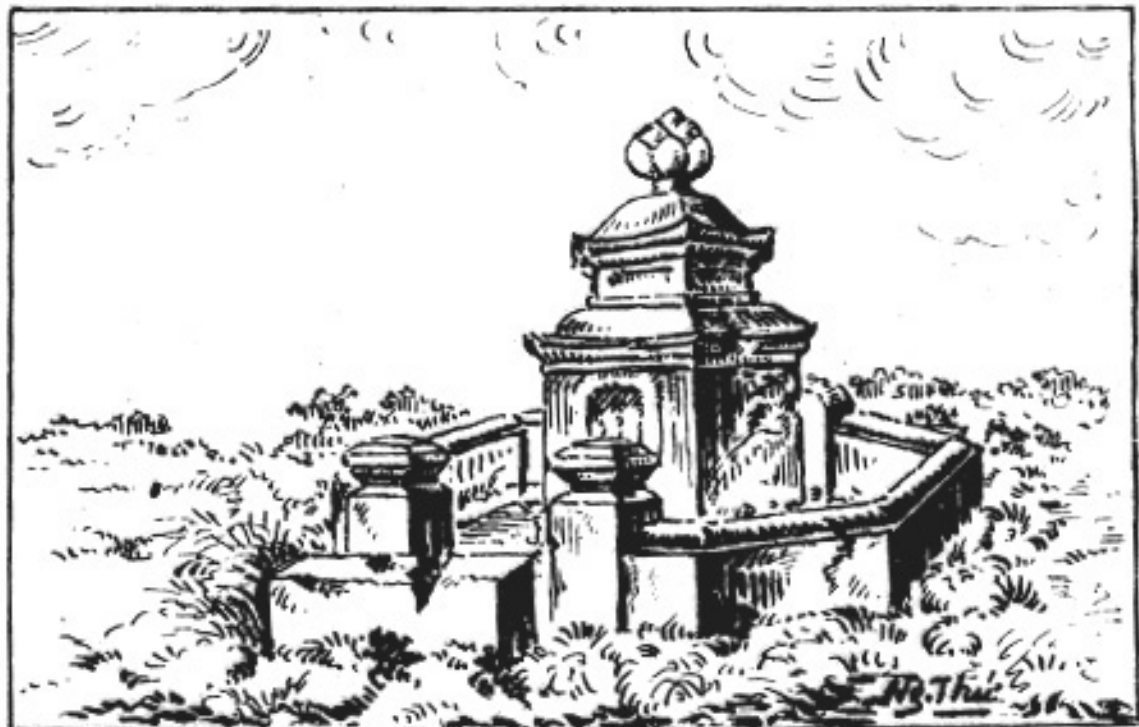


Planche XLIV. — Tombeau N° 158 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

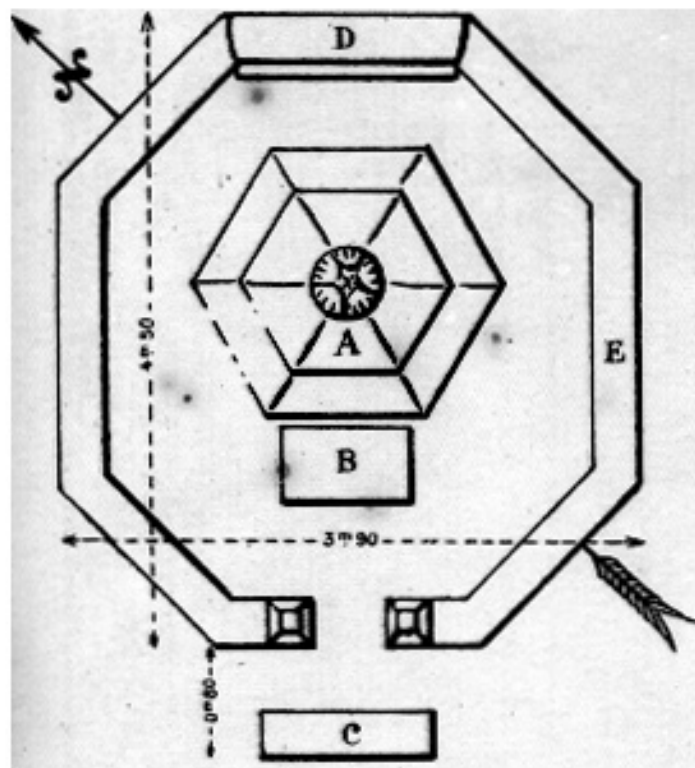


Planche XLV. — Tombeau N° 158 : plan (Dessin de M.
Nguyễn - Thứ).



Planche XLVI. — Tombeau N° 167 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

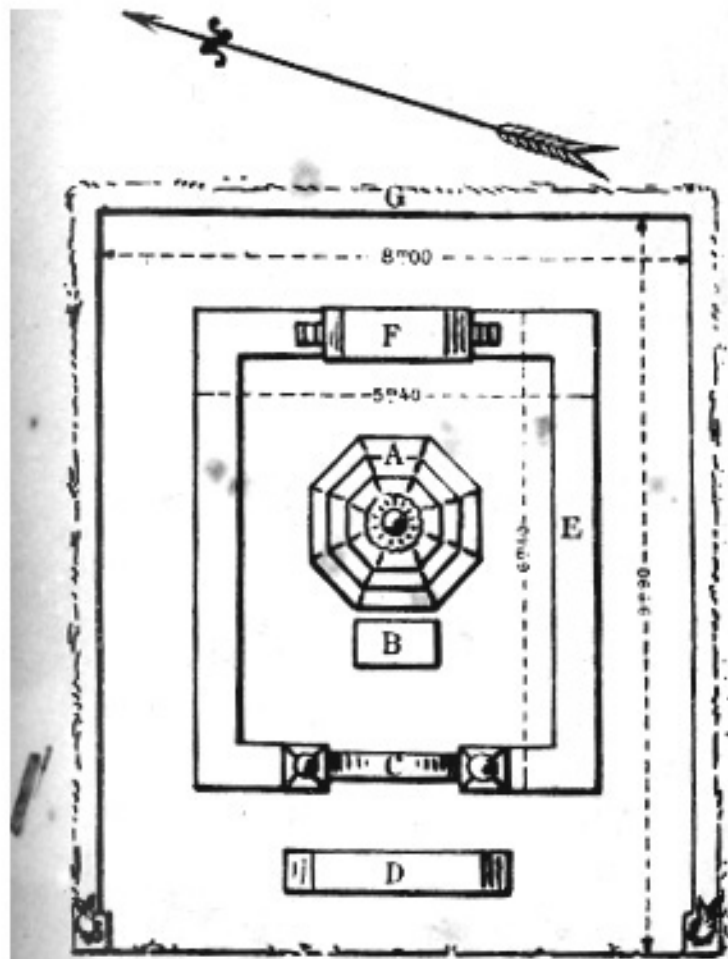


Planche XLVII. — Tombeau N° 167 : plan (Dessin de M.
Nguyễn - Thứ).



Planche XLVIII. — Tombeau N° 167 : écran antérieur (Dessin de M. Nguyễn -Thức).



Planche XLIX. — Tombeau N° 167 : porte arquée (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

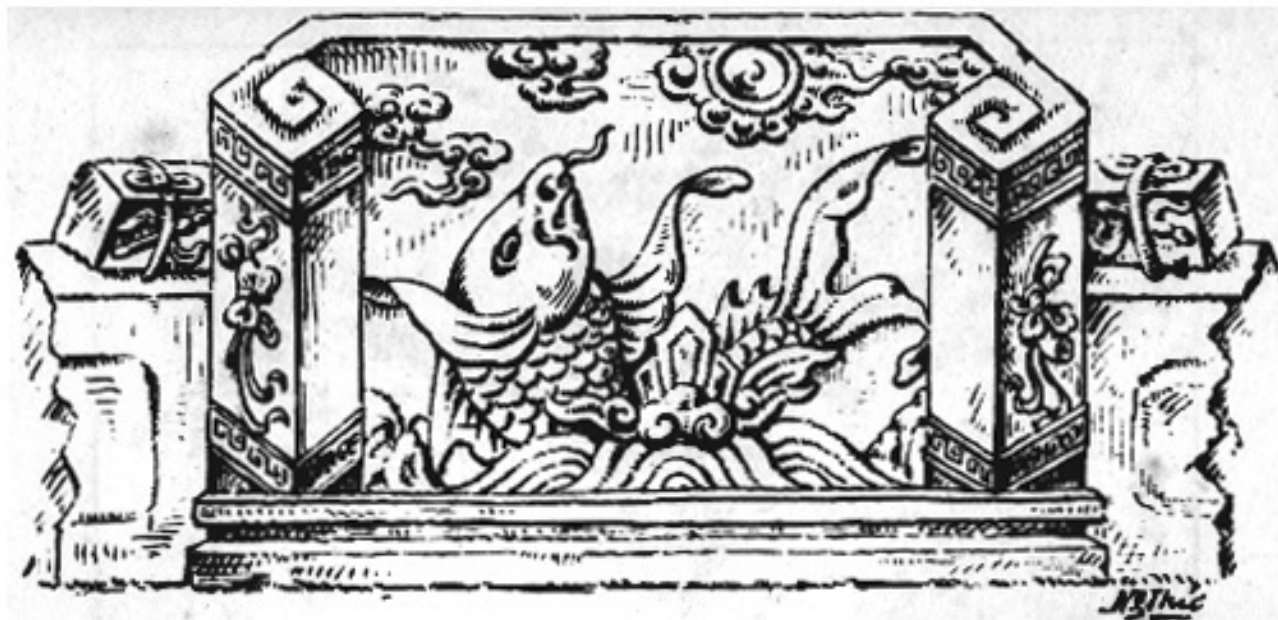


Planche L. — Tombeau N° 167 : écran postérieur (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

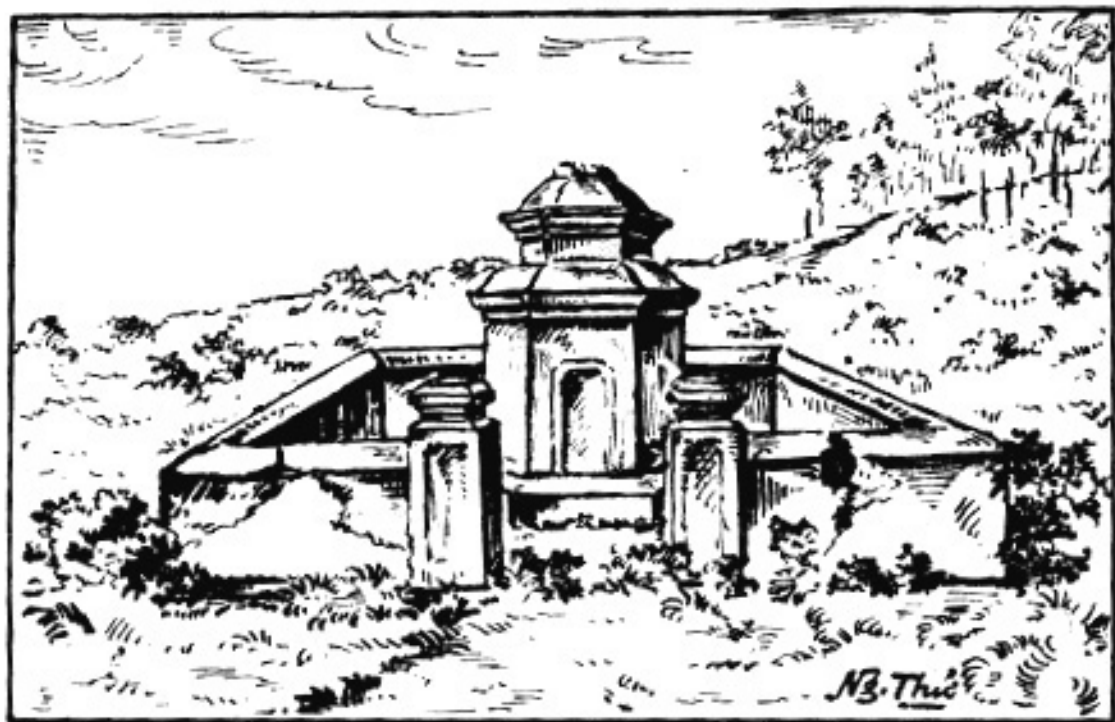


Planche LI. — Tombeau N° 168 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

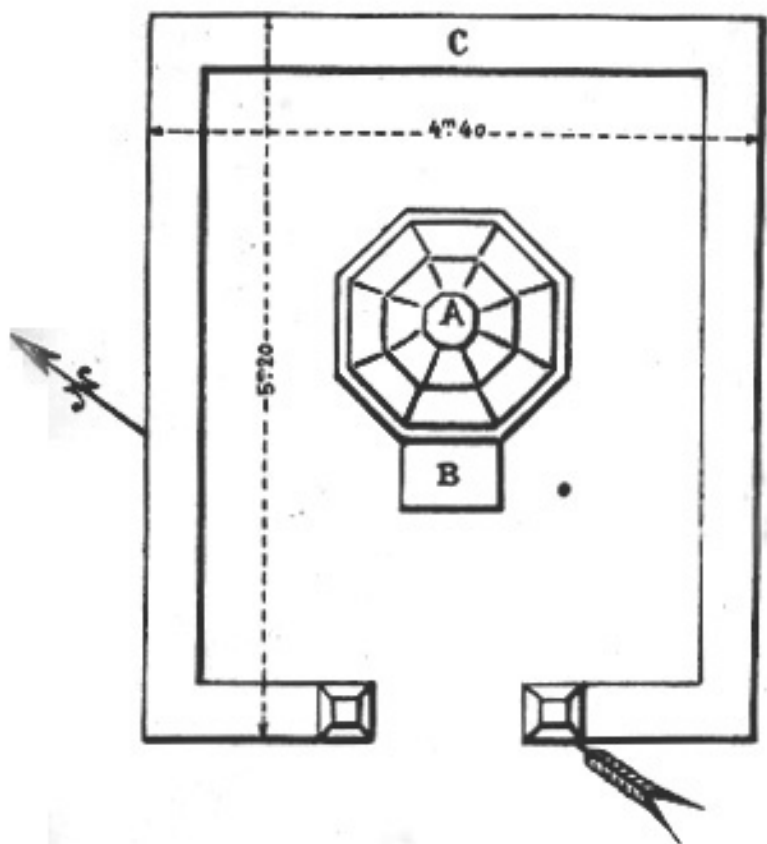


Planche LII. — Tombeau N° 168 : plan (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

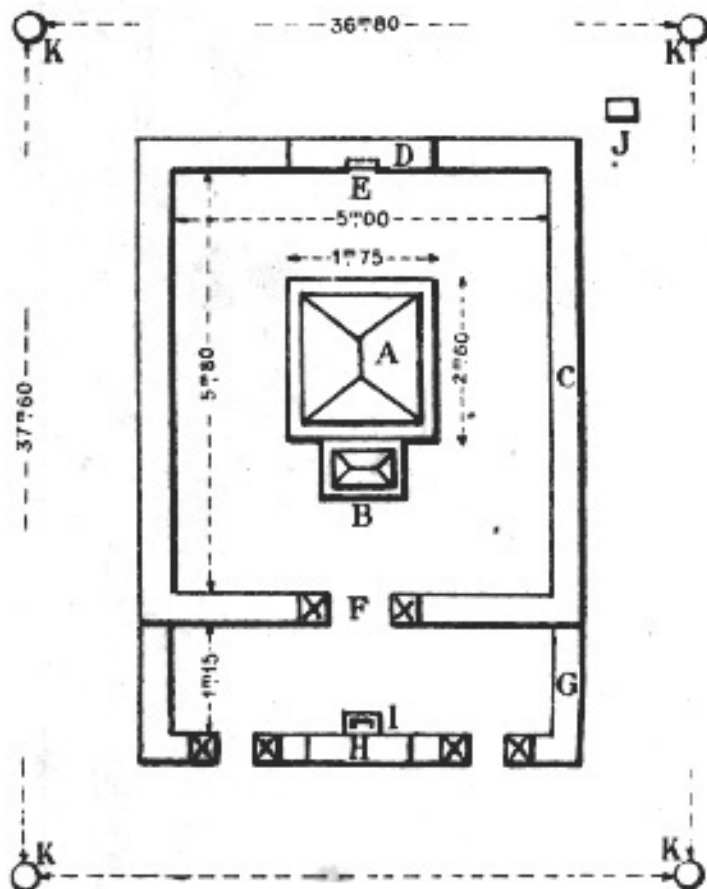


Planche LIII. — Tombeau N° 169 : plan (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

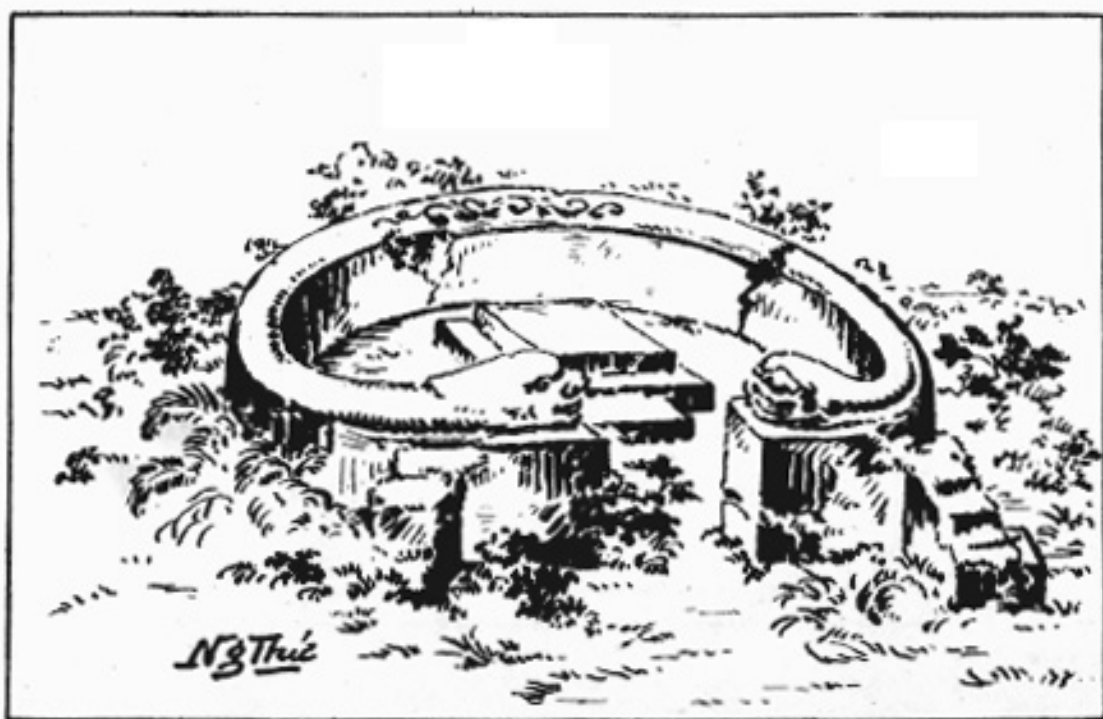


Planche LIV. — Tombeau N° 173 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

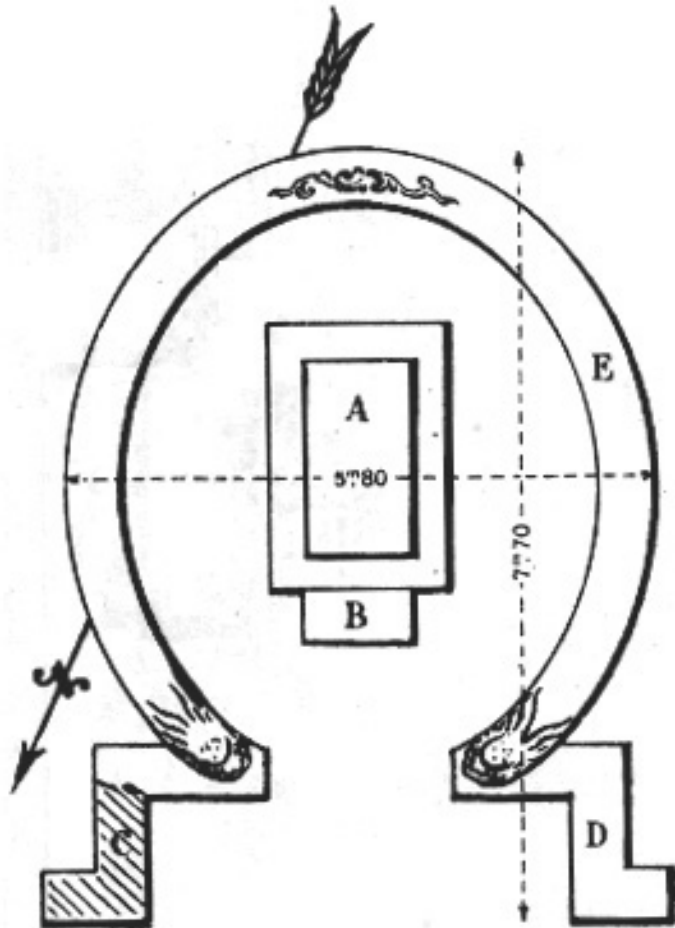


Planche LV. — Tombeau N° 173 : plan (Dessin de M.Nguyễn -Thứ)

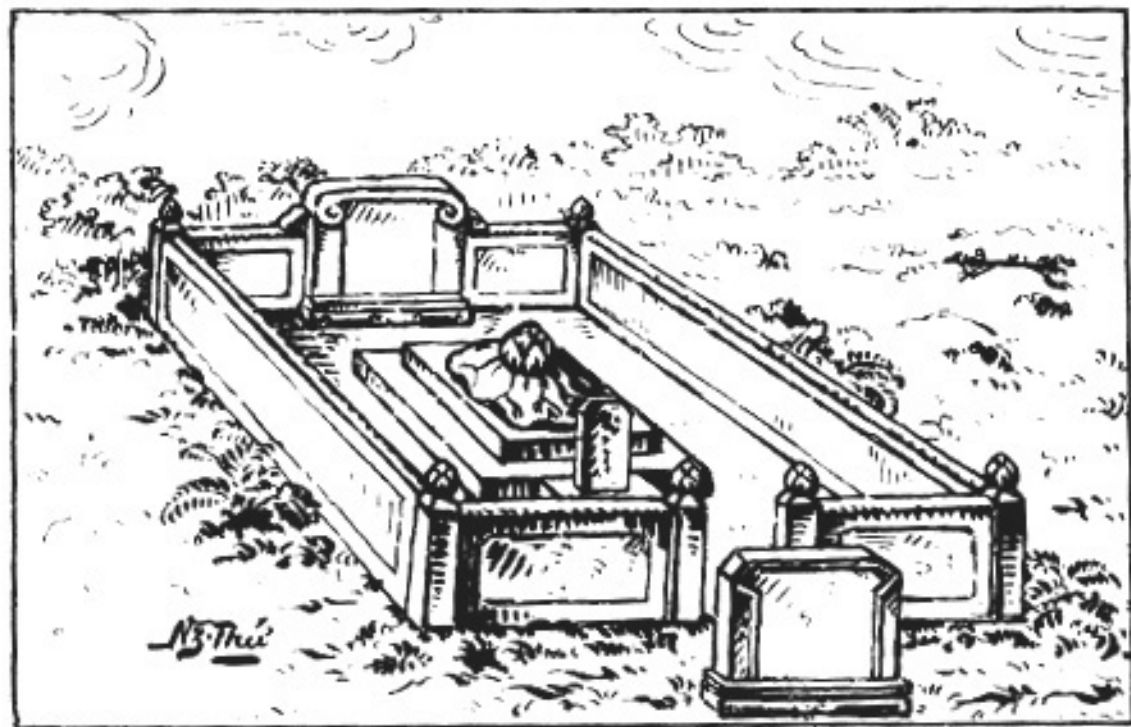


Planche LVI. — Tombeau N° 180 : vue Cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

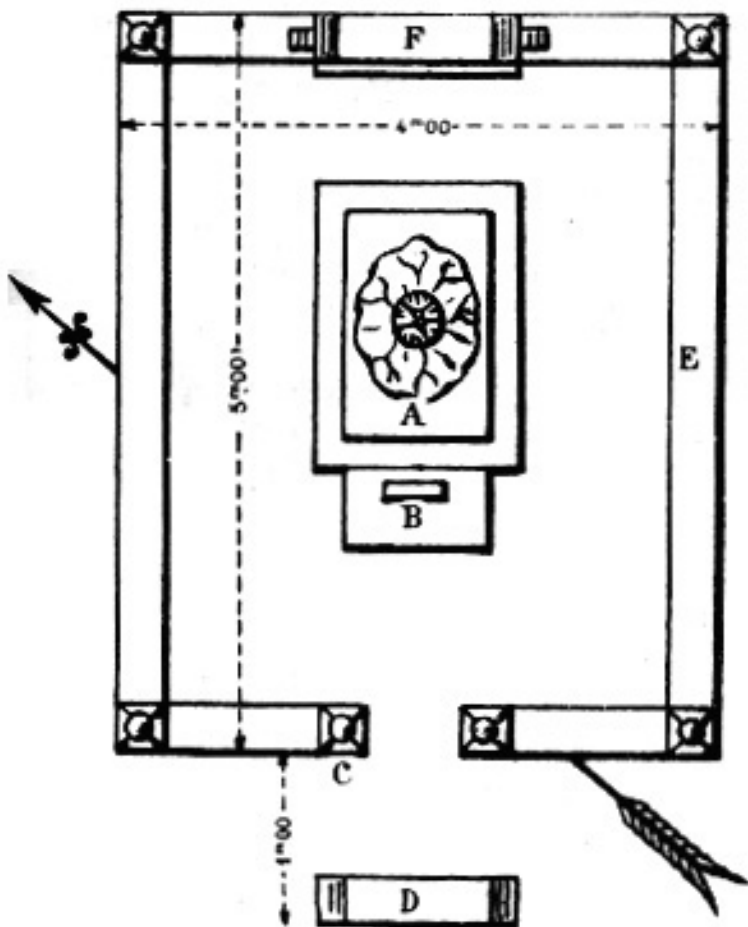


Planche LVII. — Tombeau N° 180 : plan (Dessin de M.
Nguyễn - Thứ).

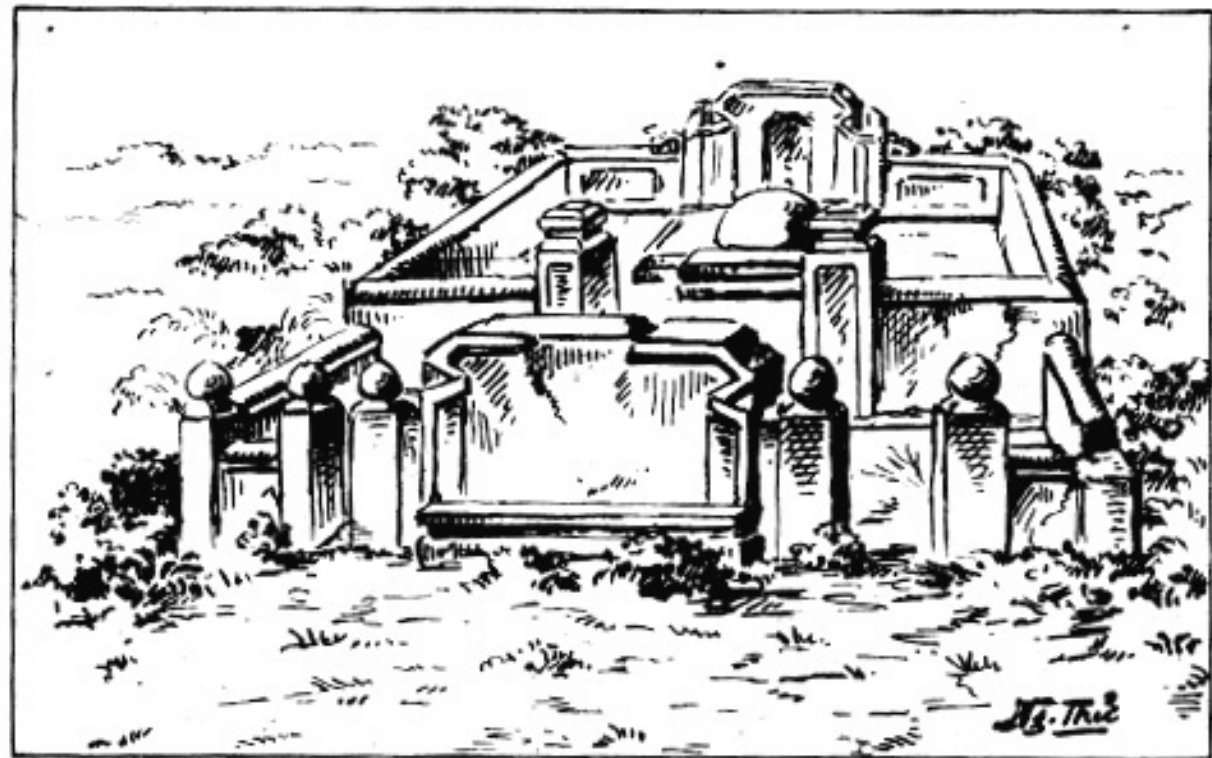


Planche LVIII. — Tombeau N° 185 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

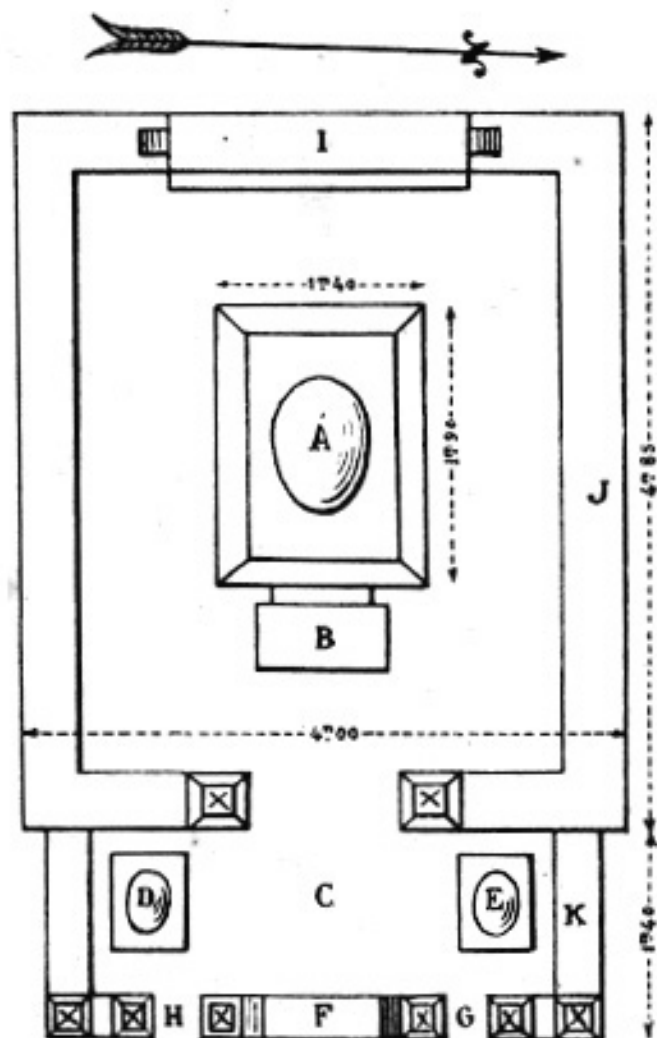


Planche LIX. — Tombeau N° 185 : plan (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

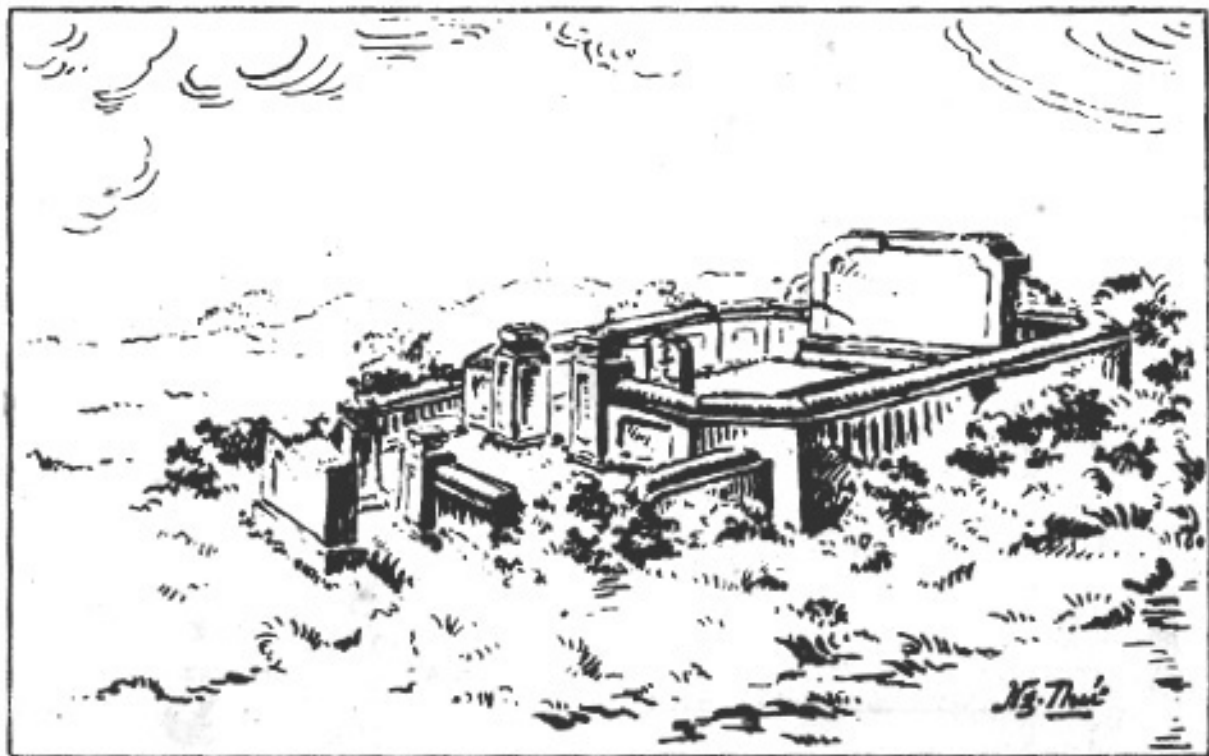


Planche LX. — Tombeau N° 187 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

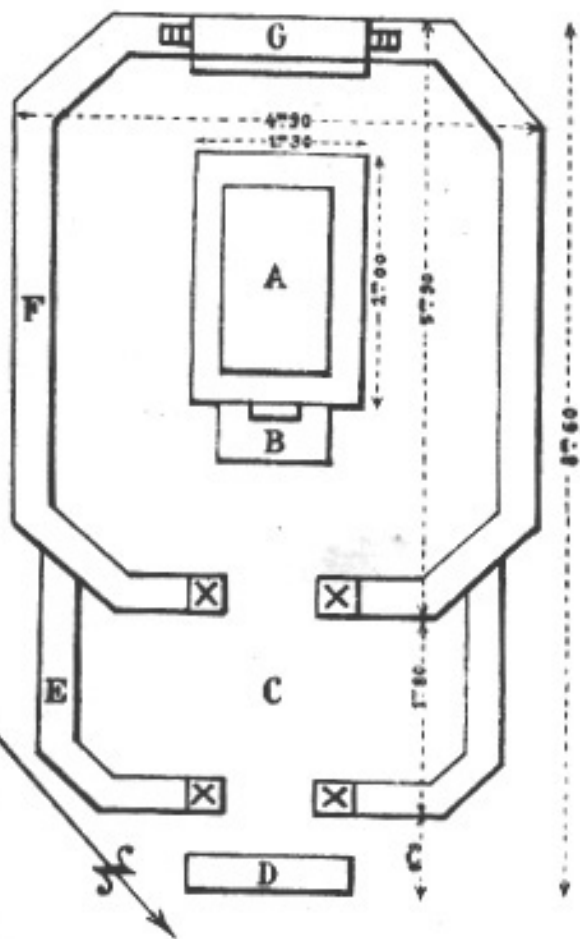


Planche LXI. — Tombeau N° 187 : plan (Dessin de M.

Nguyễn -Thứ).

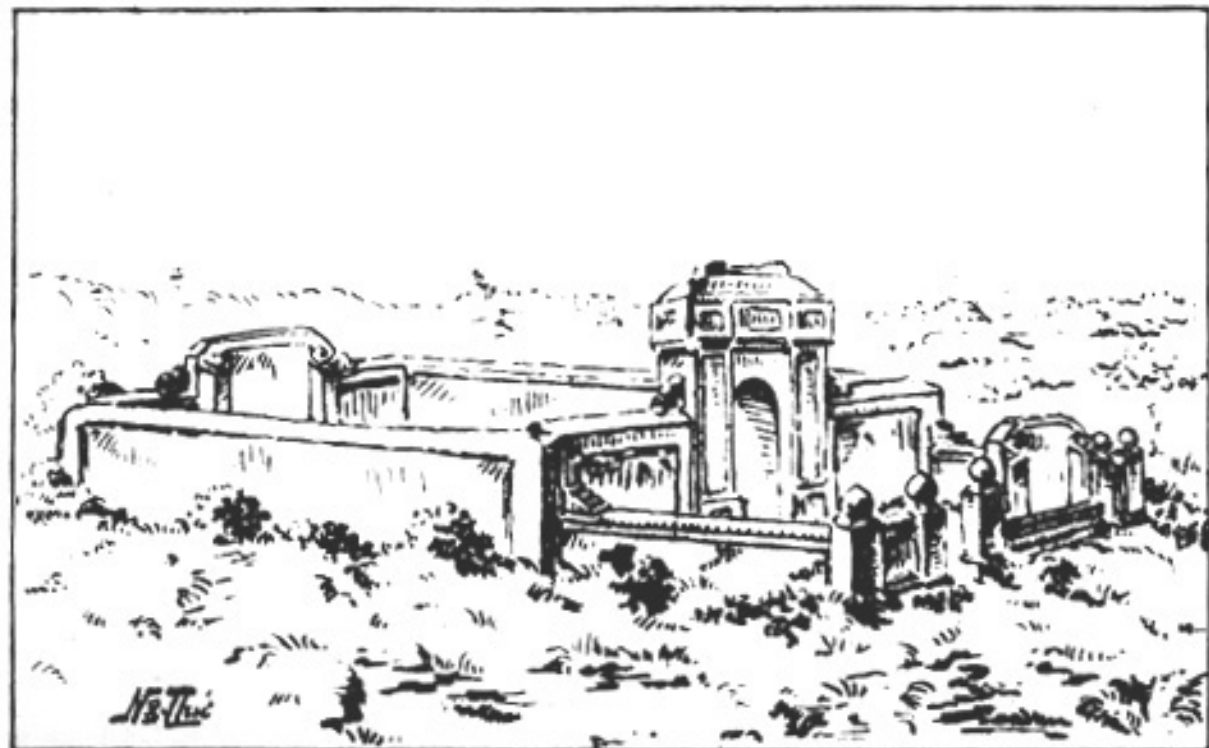


Planche LXII. — Tombeau N° 198 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

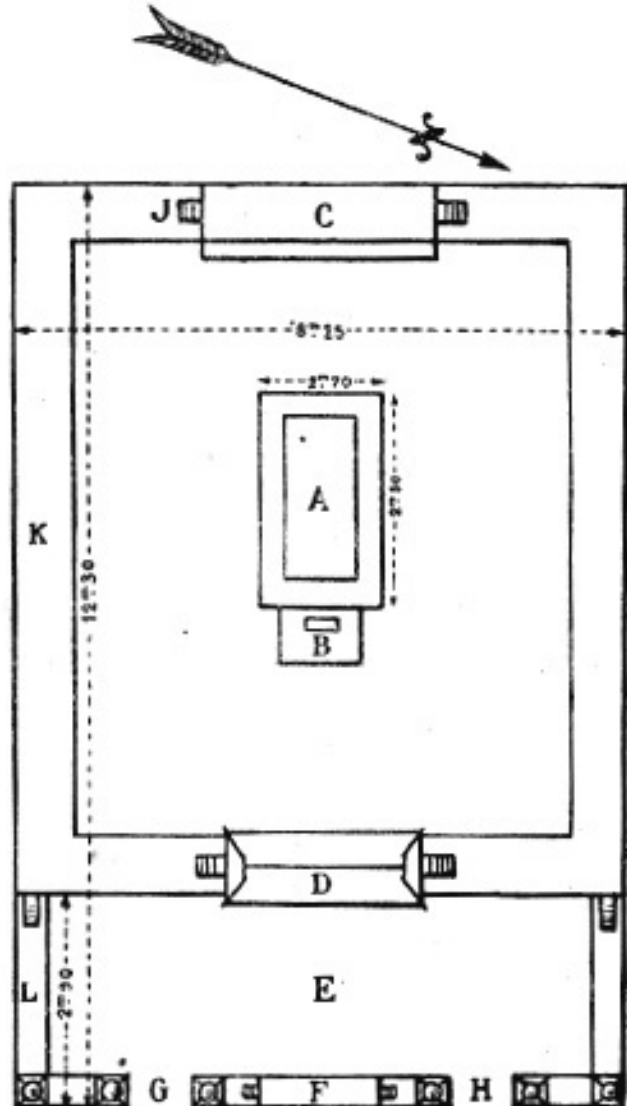


Planche LXIII. — Tombeau N° (Dessin de M. Nguyễn - Thứ)

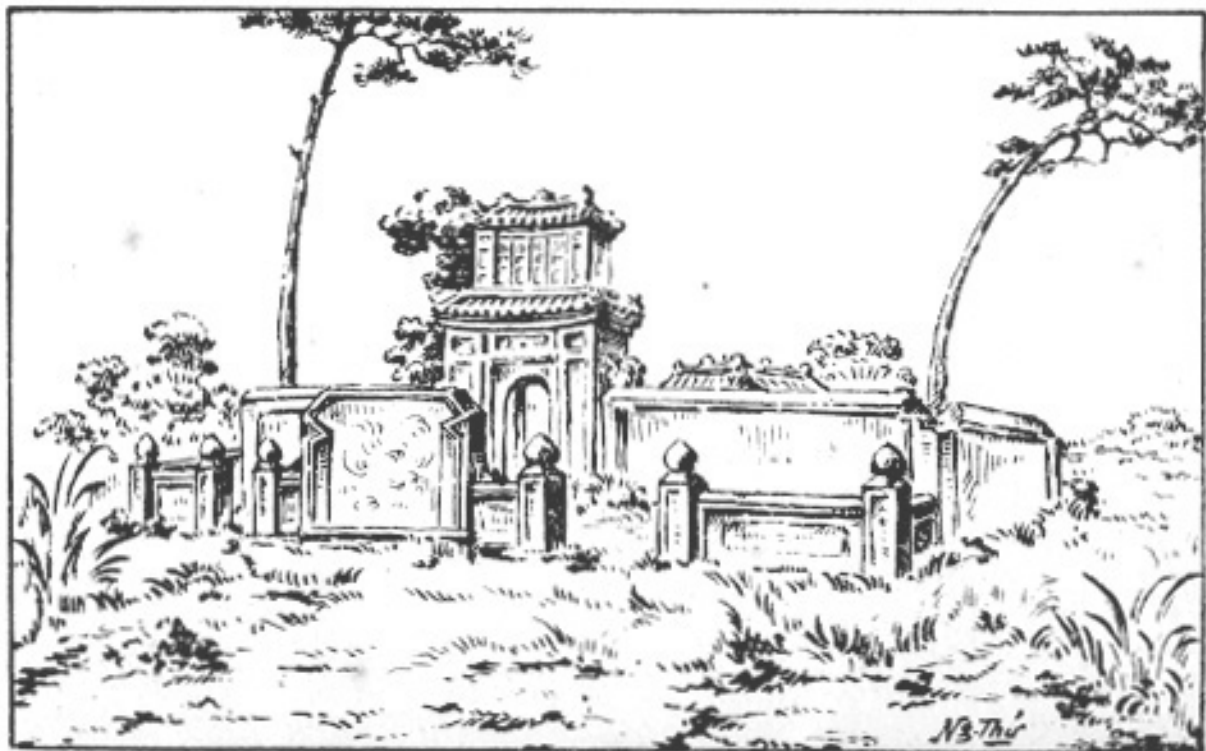


Planche LXIV. — Tombeau N° 200 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn -Thứ)

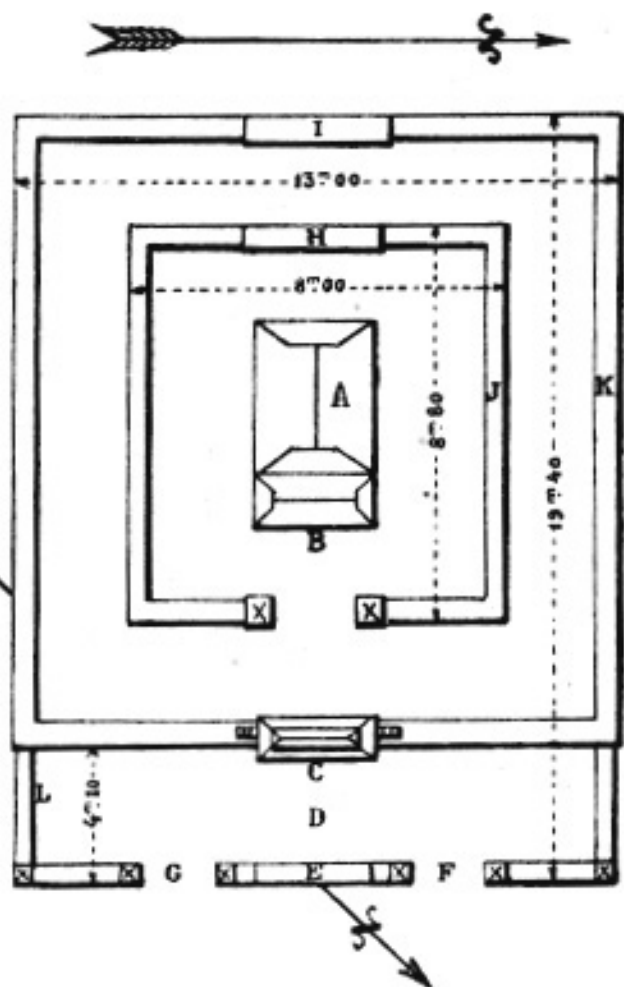


Planche LXV. — Tombeau N° 200 : plan (Dessin de M. Nguyễn - Thứ)

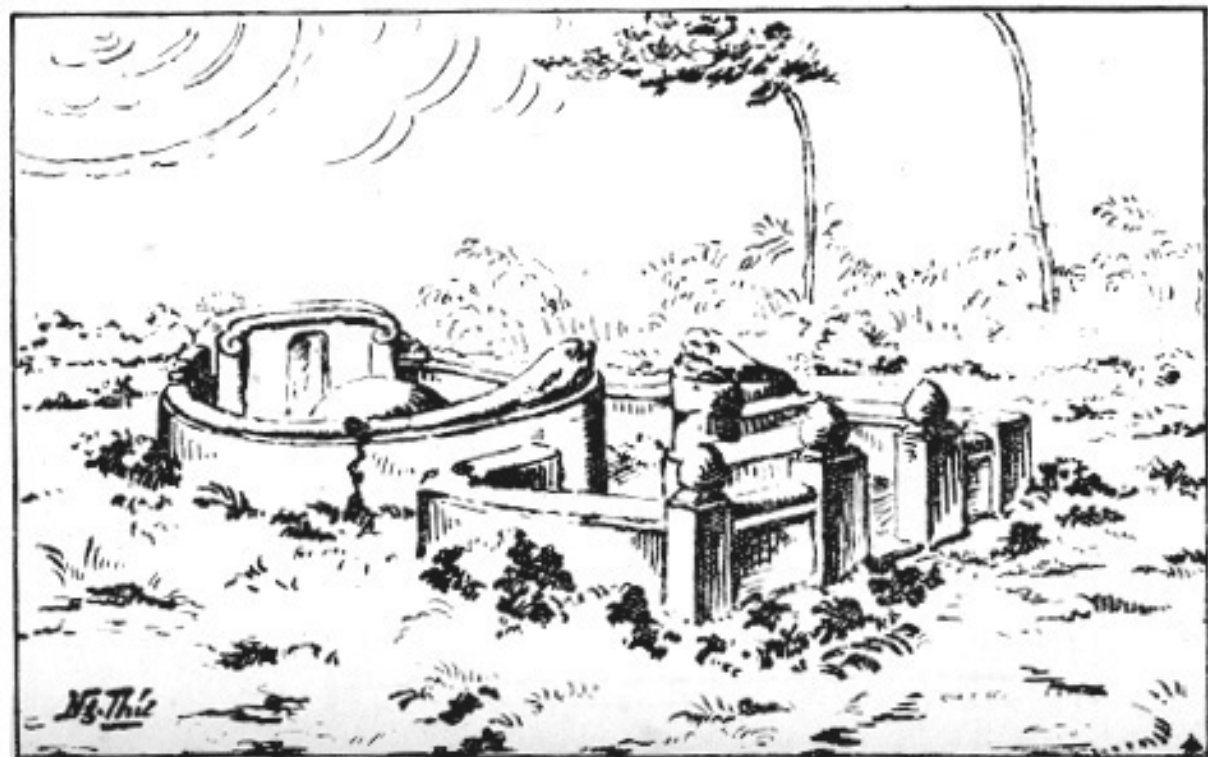


Planche LXVI. — Tombeau N° 200 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ)

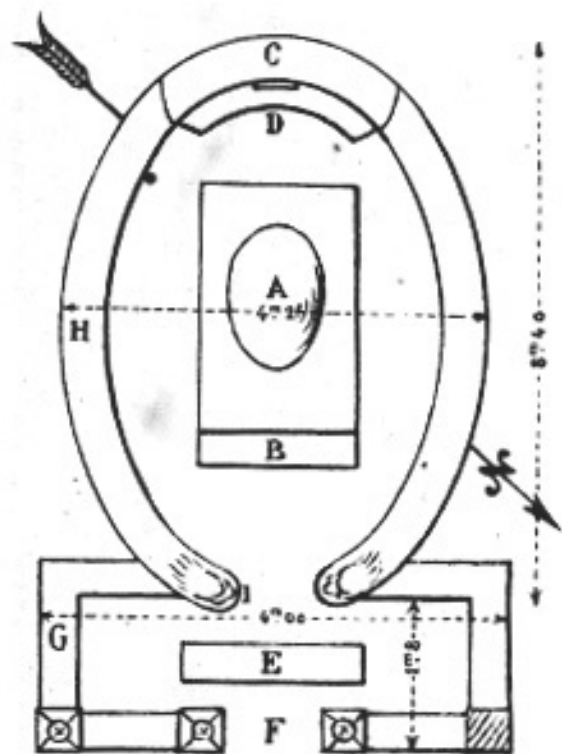


Planche LXVII. — Tombeau N° 201 : plan

(Dessin de M. Nguyễn -Thứ)

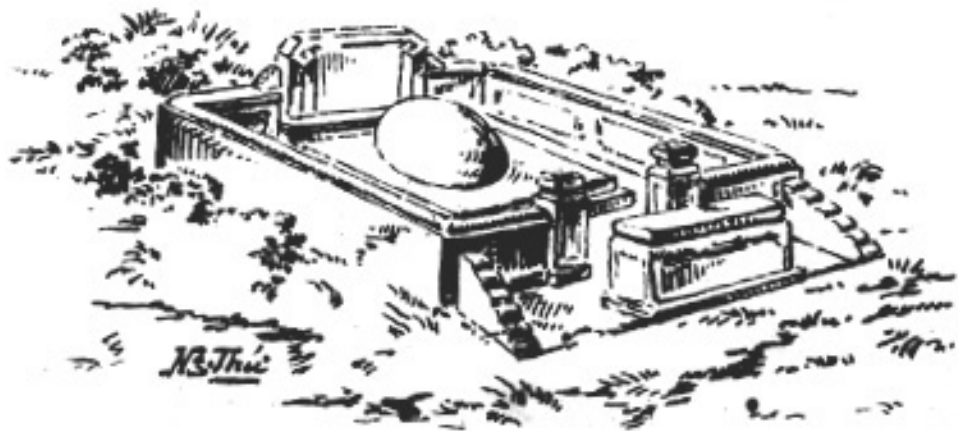


Planche LXVIII. — Tombeau N° 202 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ)

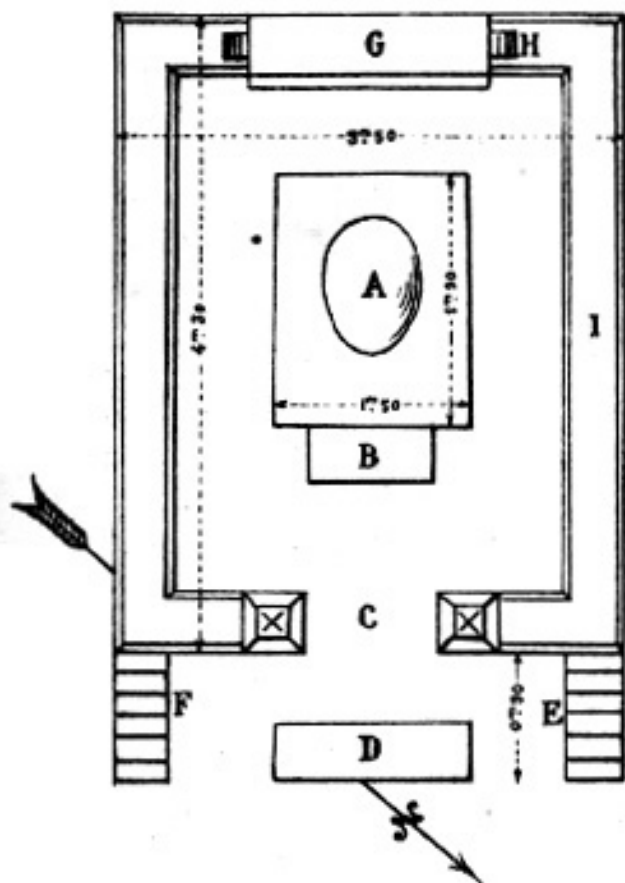
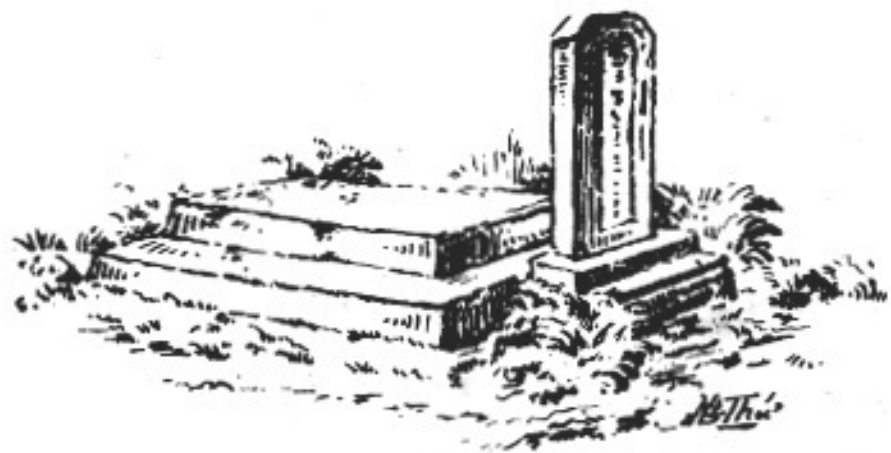
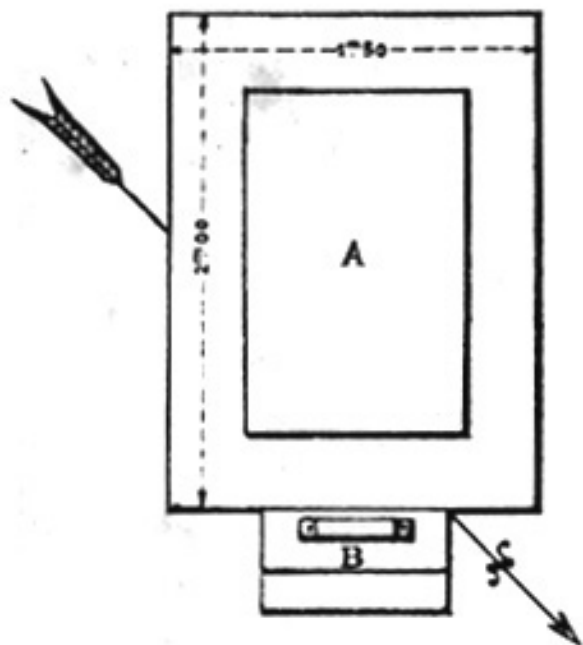


Planche LXIX. — Tombeau N° 202 : plan (Dessin de M.
Nguyễn - Thứ).



PlancheLXX. — Tombeau N° 205 : vue perspective (Dessin de M.Nguyễn -Thứ).



PlancheLXXI. — Tombeau N° 205 : plan (Dessin de M.
Nguyễn -Thứ).

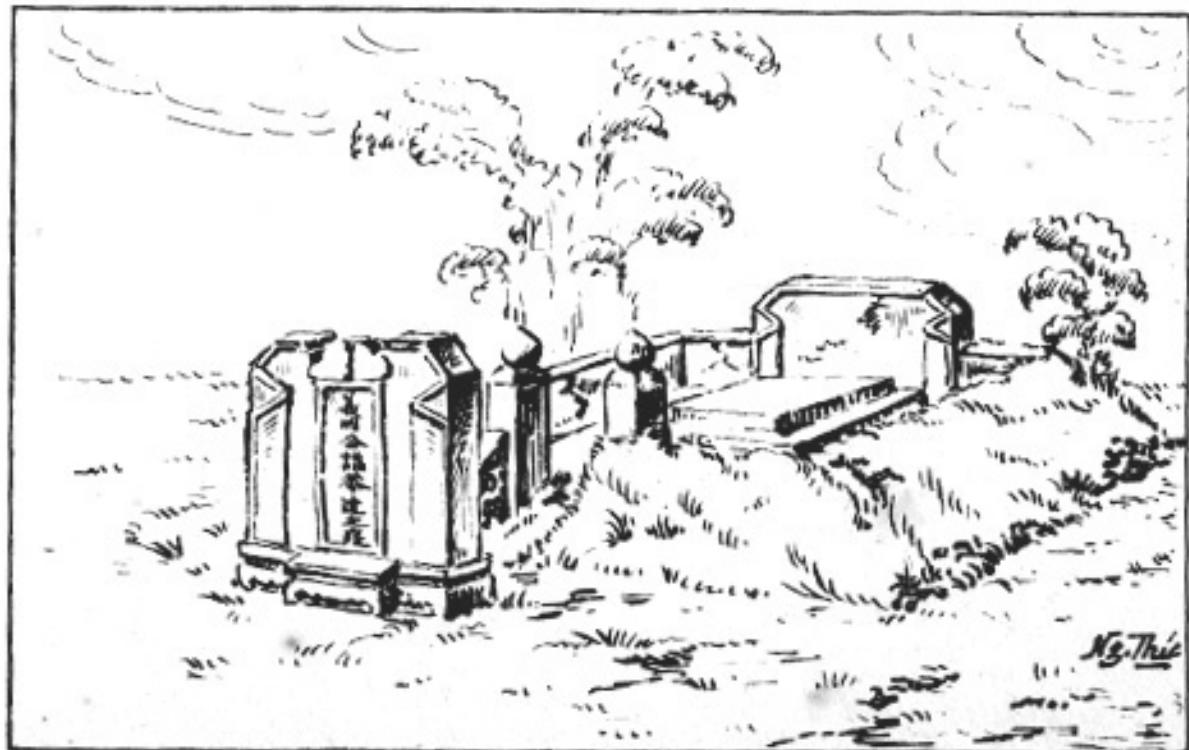


Planche LXXII. — Tombeau N° 206 : vue cavalière (Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

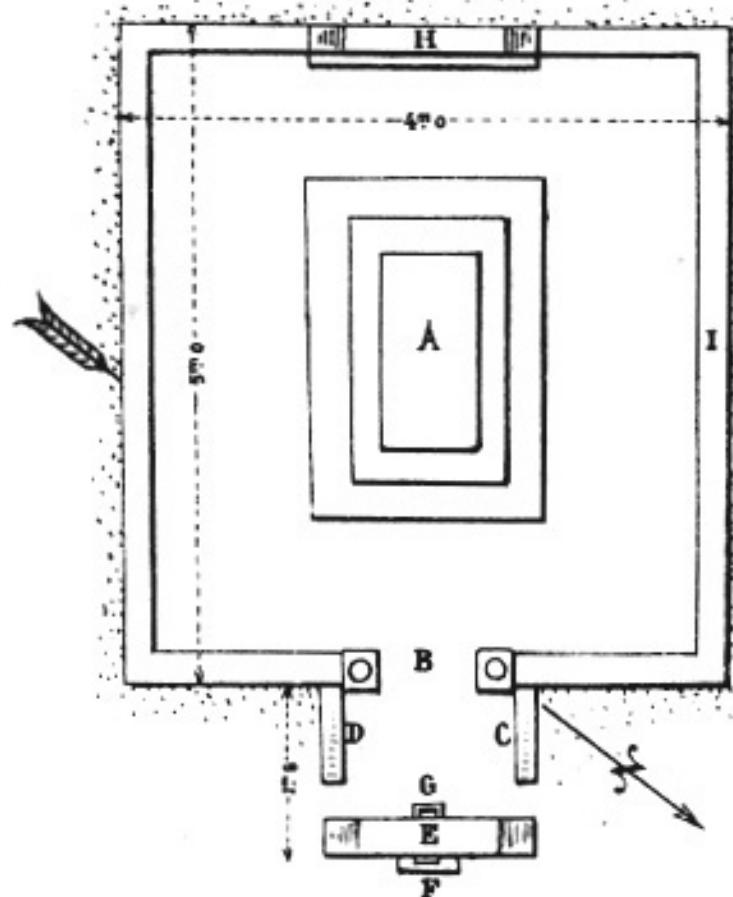


Planche LXXIII. — Tombeau N° 206 : plan (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

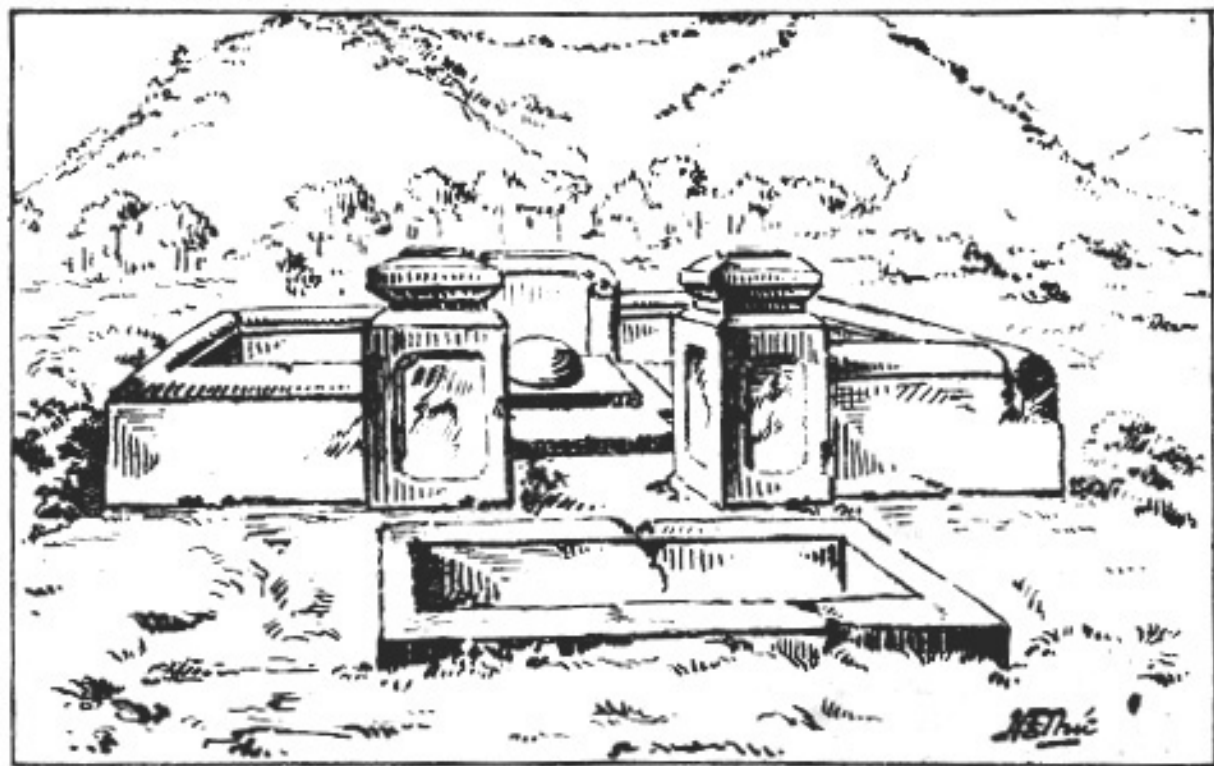


Planche LXXIV. — Tombeau N° 224 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

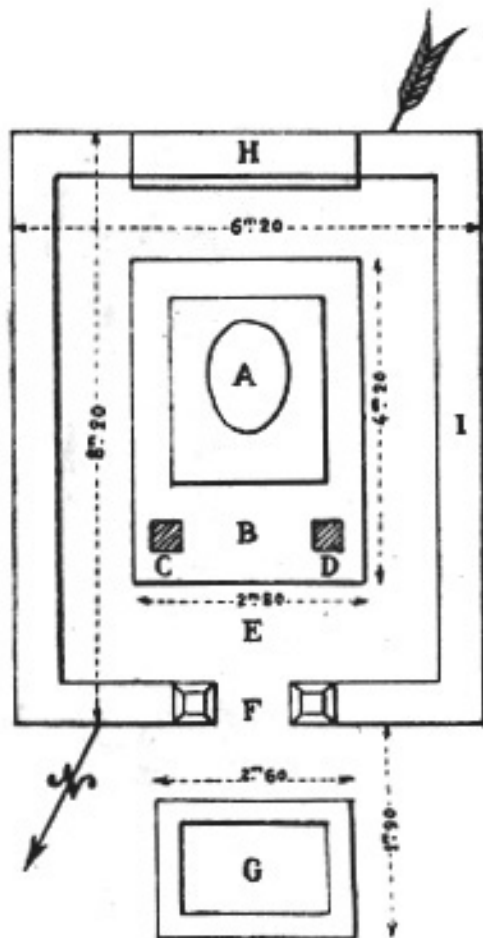


Planche LXXV. — Tombeau N° 224 : plan

(Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

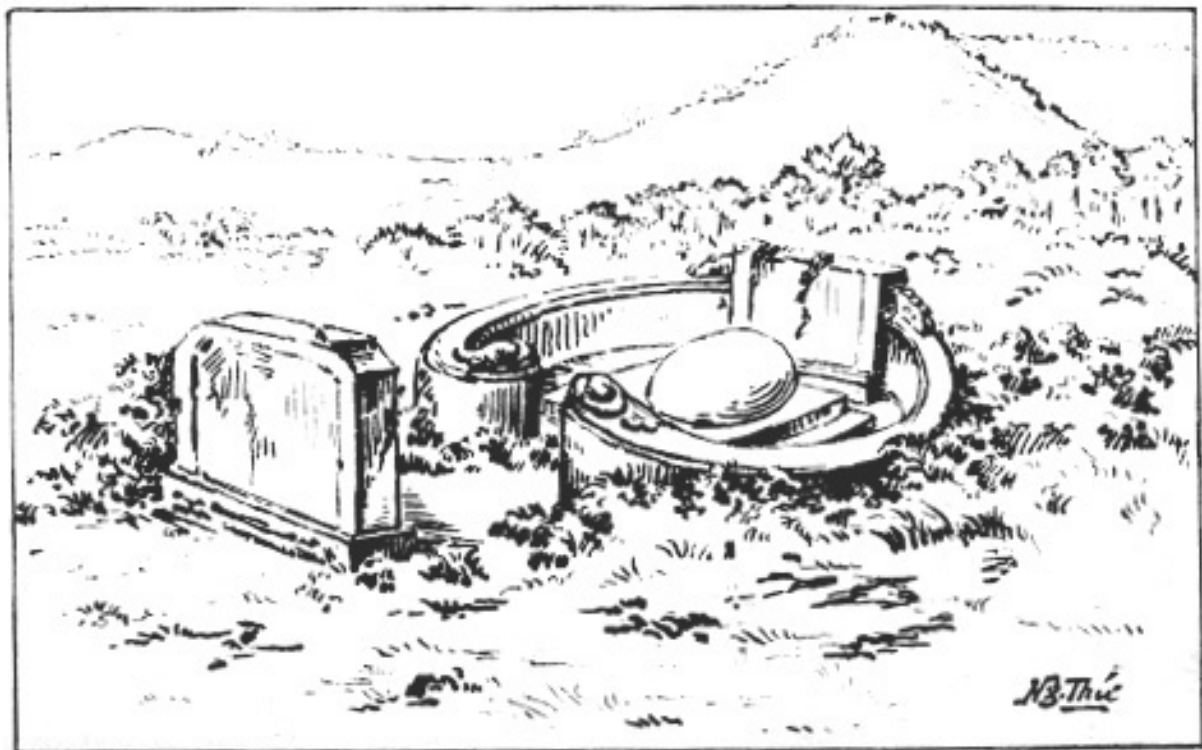


Planche LXXVI. — Tombeau N° 227 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

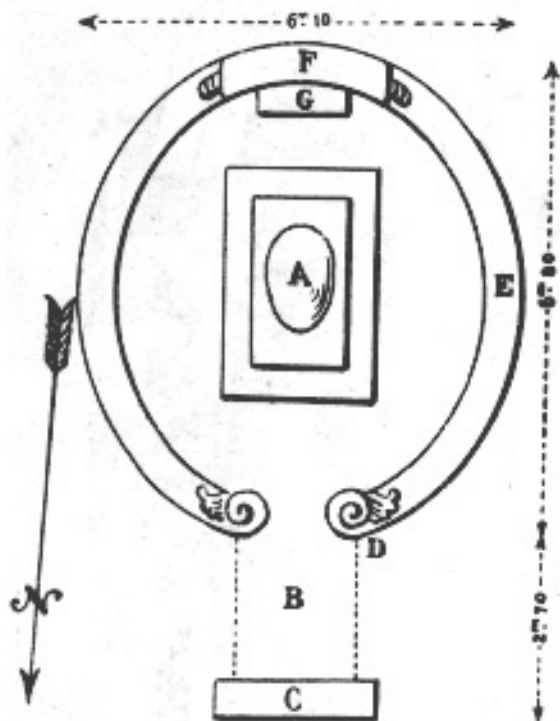


Planche LXXVII. — Tombeau N^o 227 : plan
(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

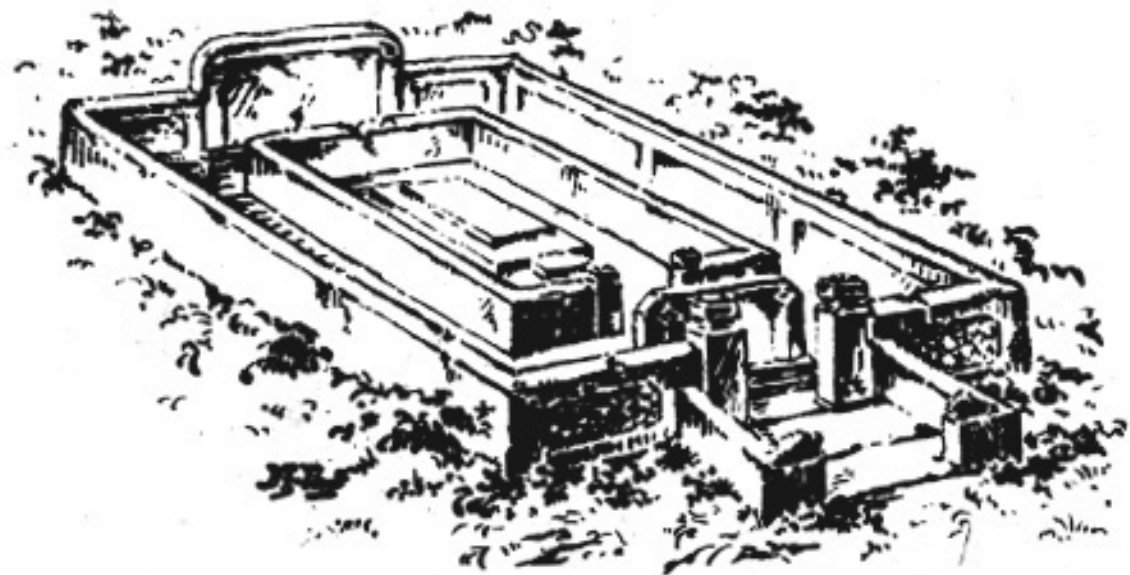


Planche LXXVIII. — Tombeau N° 232 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

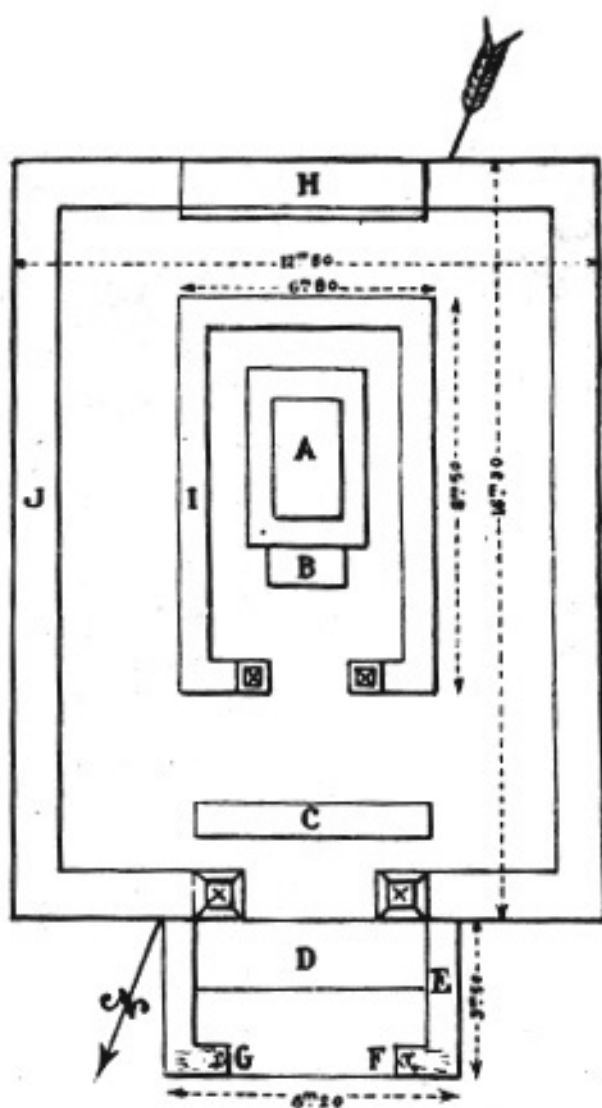


Planche LXXIX. — Tombeau N° 232 : plan

(Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

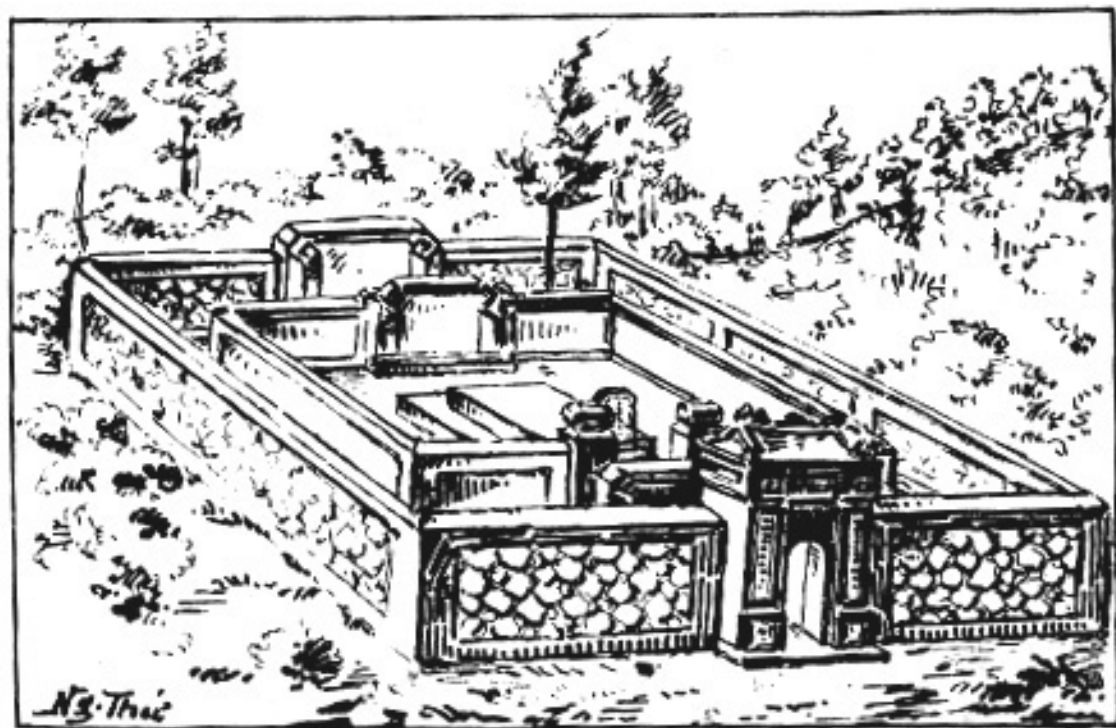


Planche LXXX. — Tombeau N° 243 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn - Thúc).

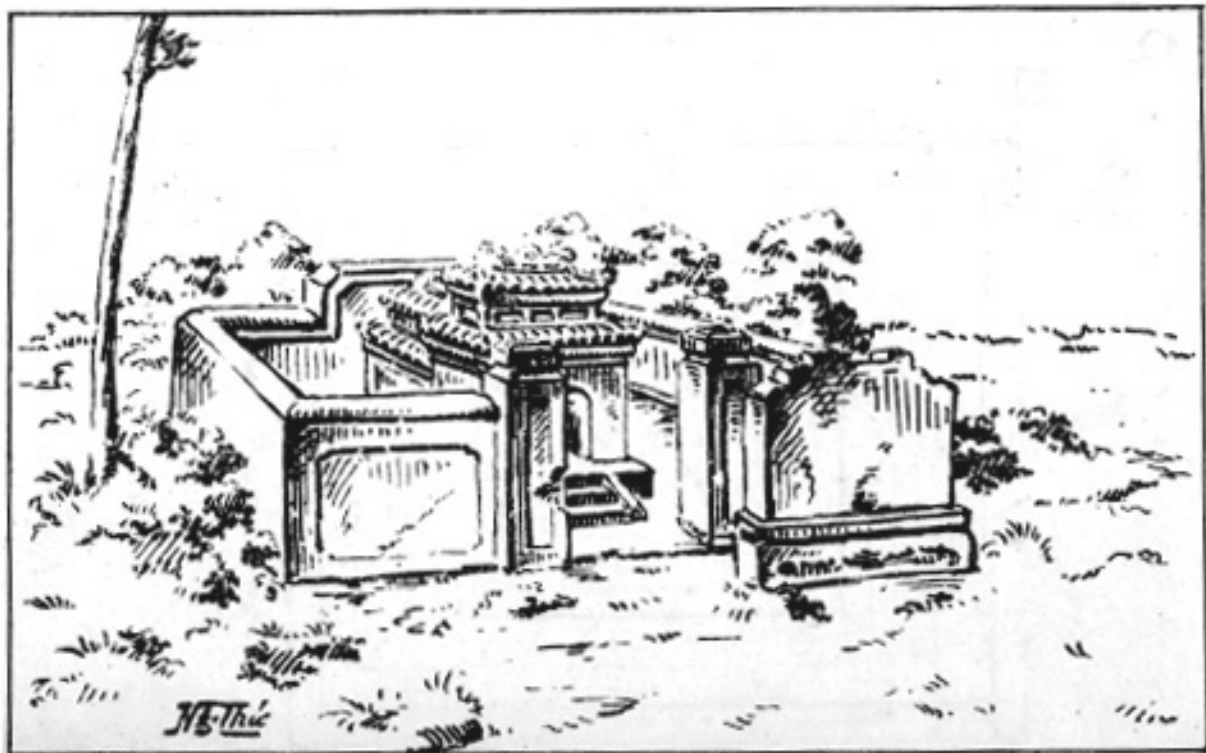


Planche LXXXII. — Tombeau N° 244 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

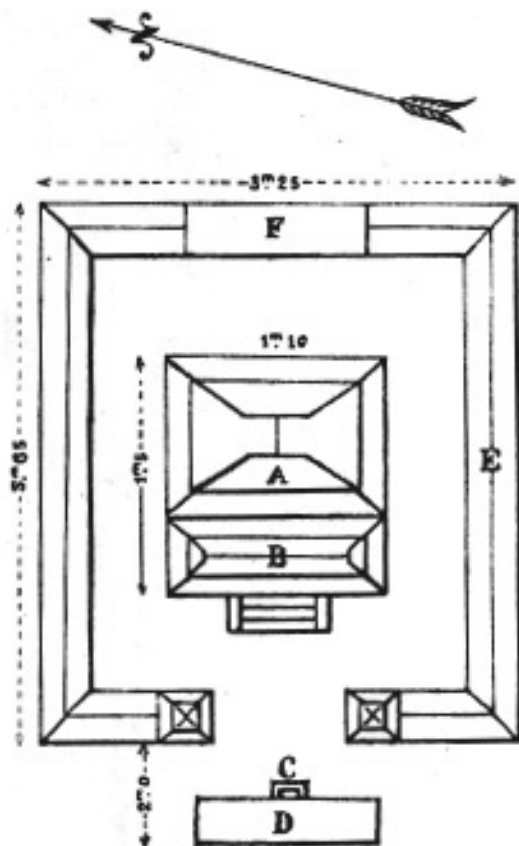


Planche LXXXIII. — Tombeau N^o 244 : plan
(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).



Planche LXXXIV. — Tombeau N° 245 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

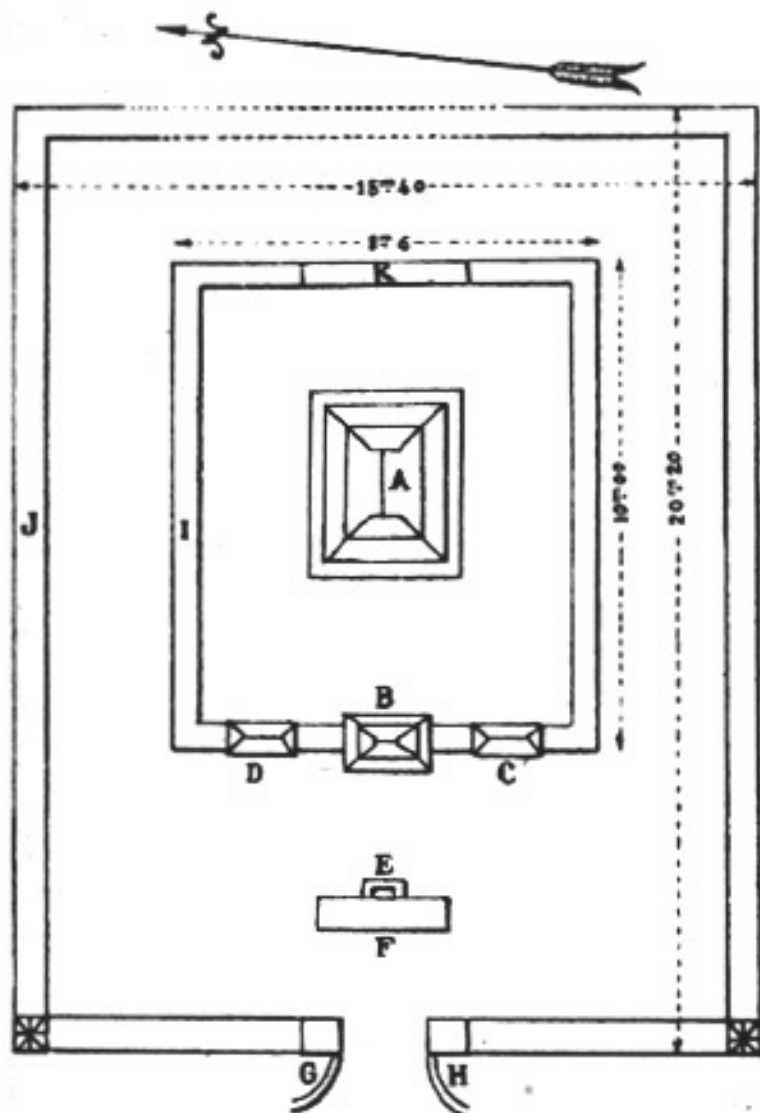


Planche LXXXV. — Tombeau N° 245 : plan (Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

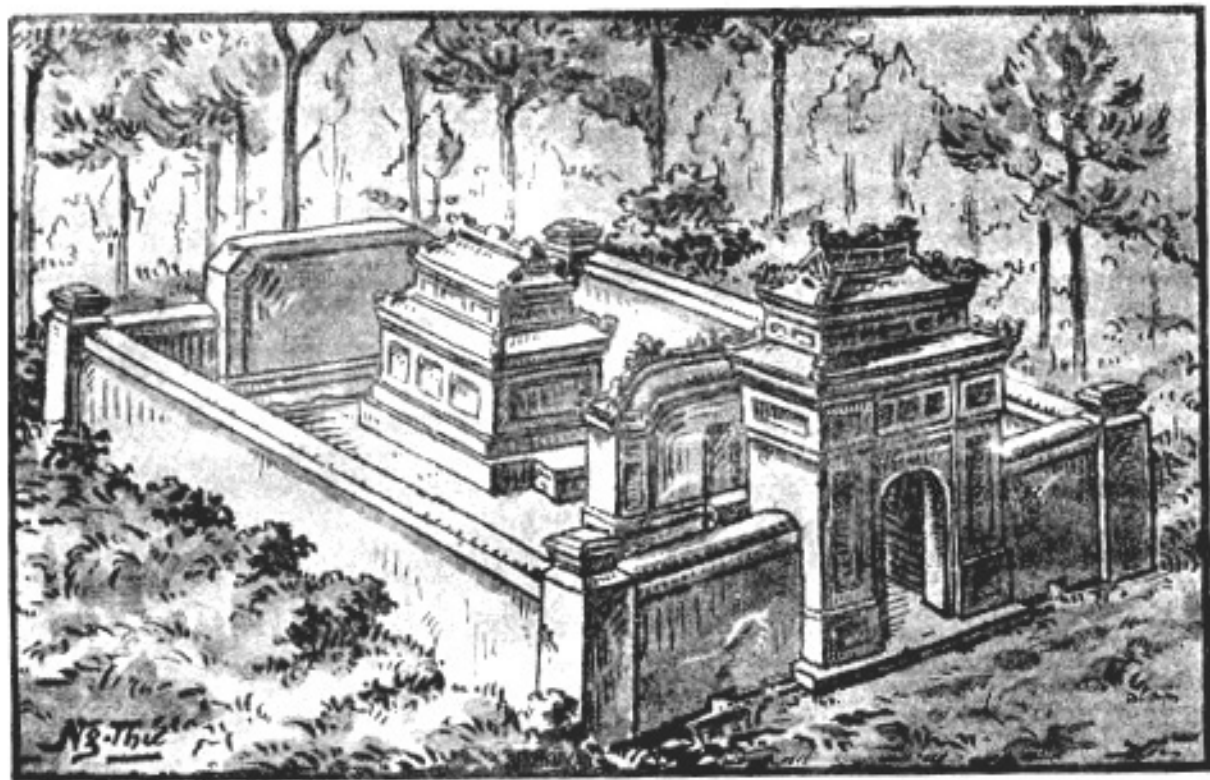


Planche LXXXVI. — Tombeau N° 247 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thư).

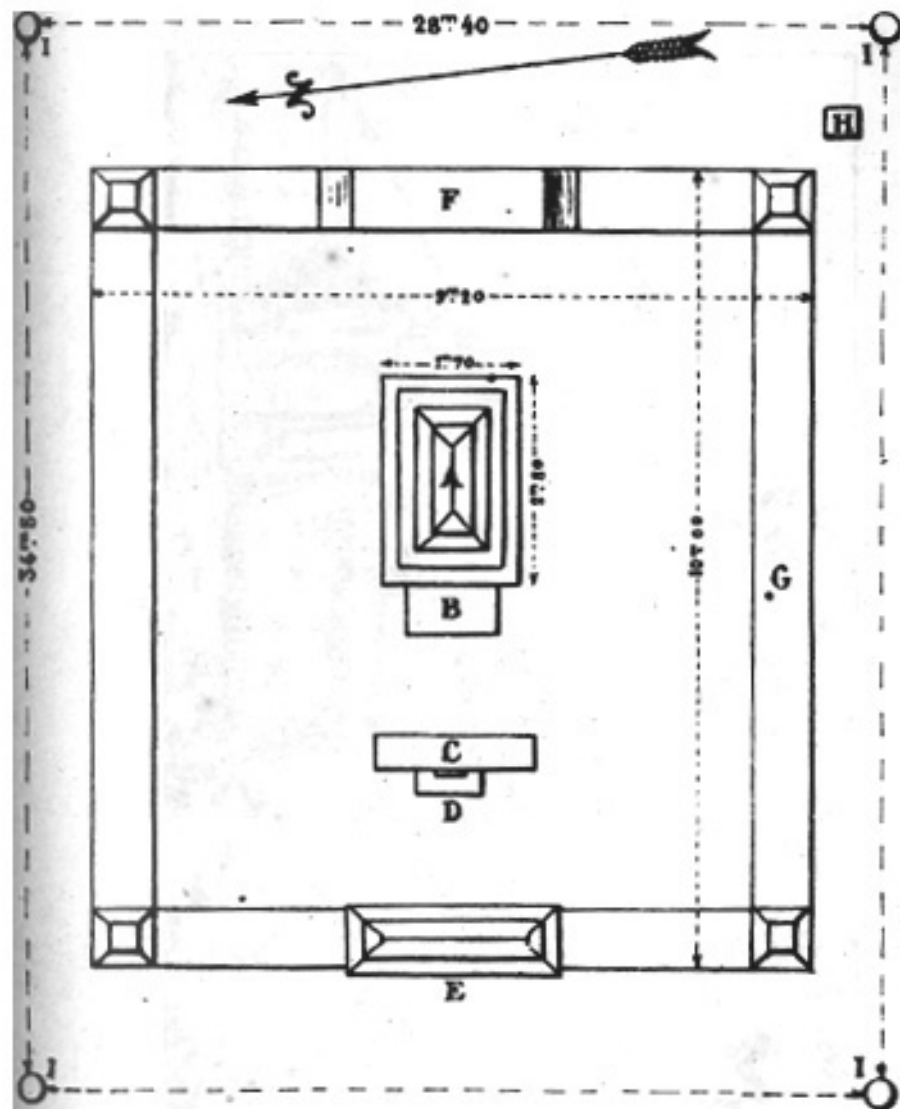


Planche LXXXVII. — Tombeau N° 247 : plan (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

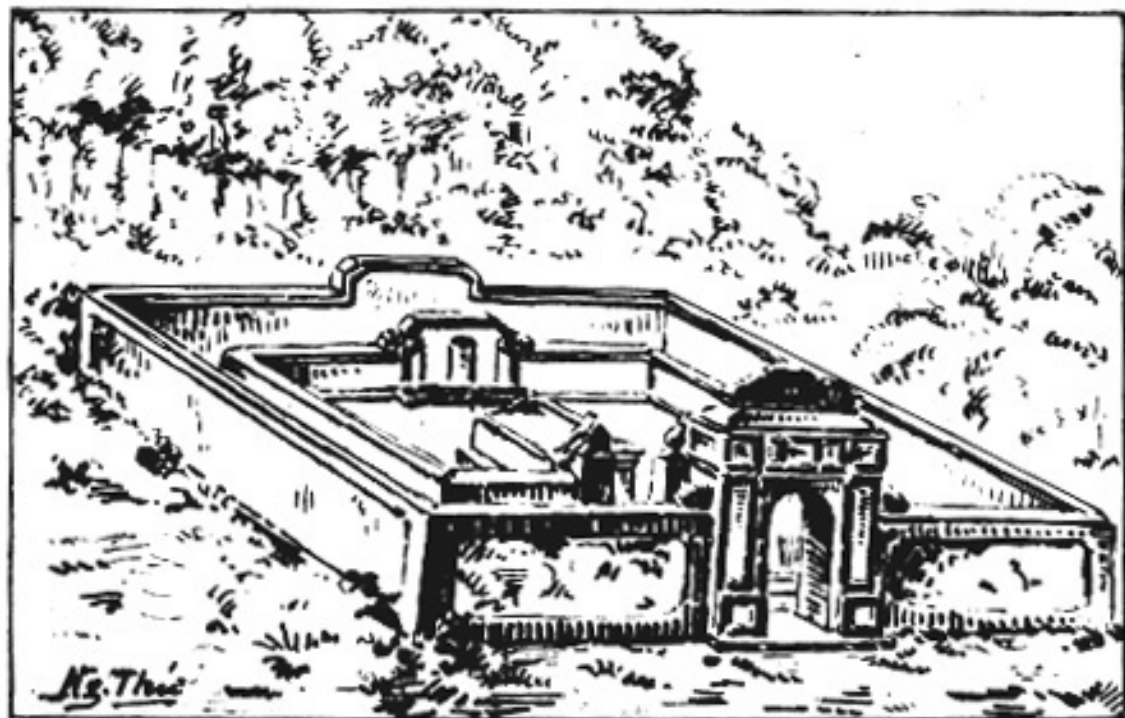


Planche LXXXVIII. — Tombeau N° 249 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

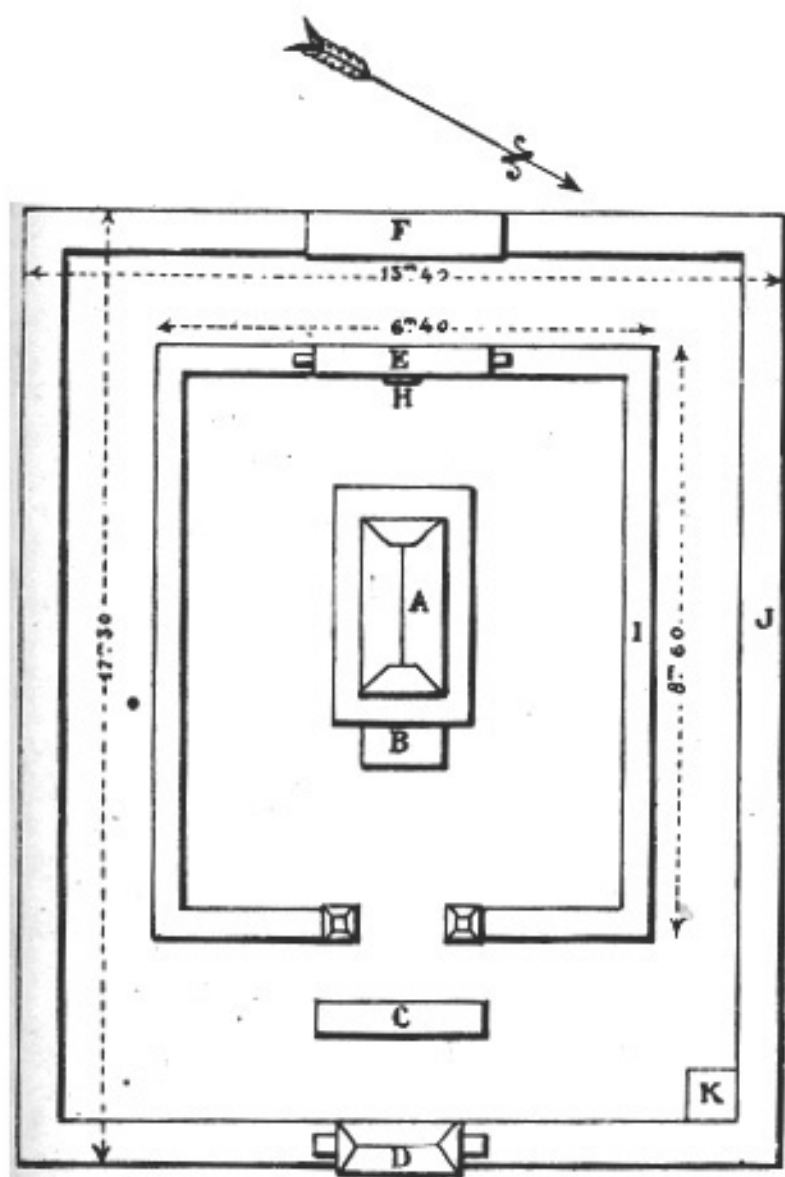


Planche LXXXIX. — Tombeau N° 249 : plan (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

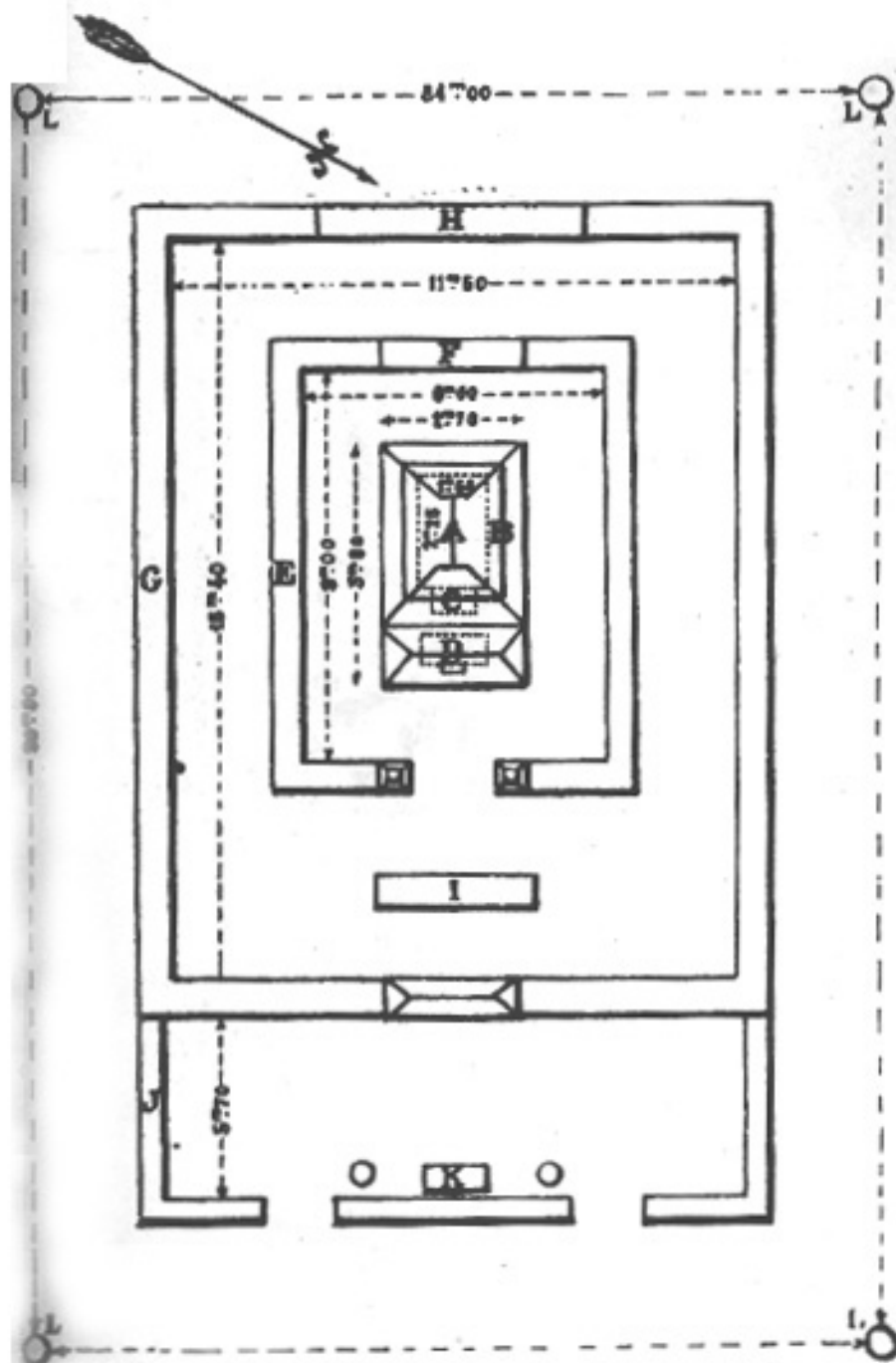


Planche XC. — Tombeau N° 249 : plan (état ancien) (Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

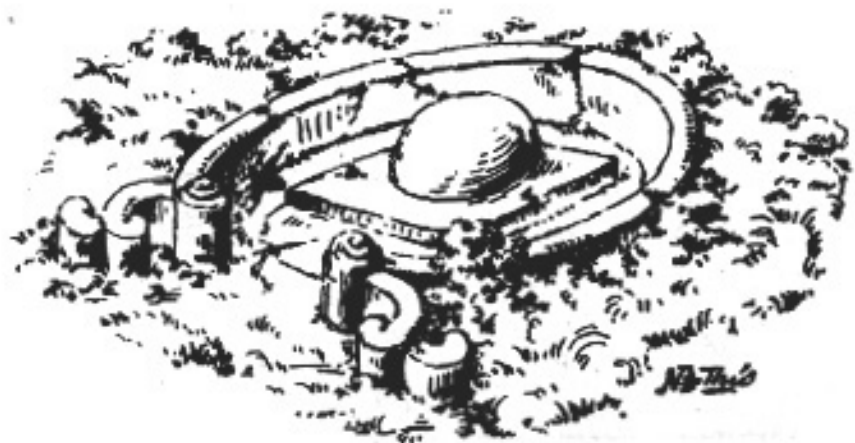


Planche XCI. — Tombeau N° 255 : vue perspective (Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

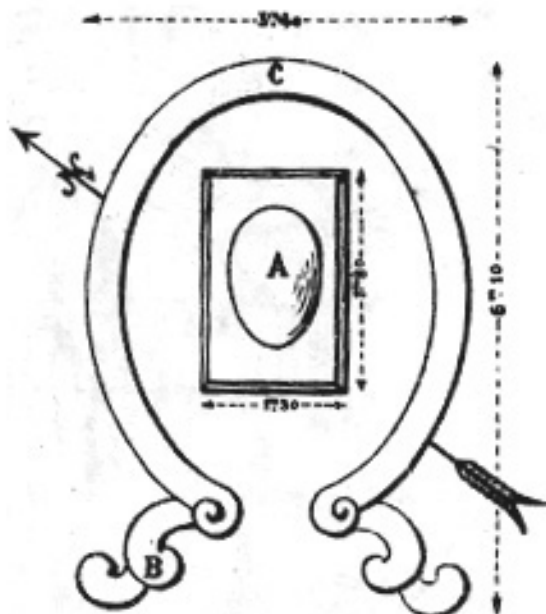


Planche XCII. — Tombeau N° 258 : plan
(Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

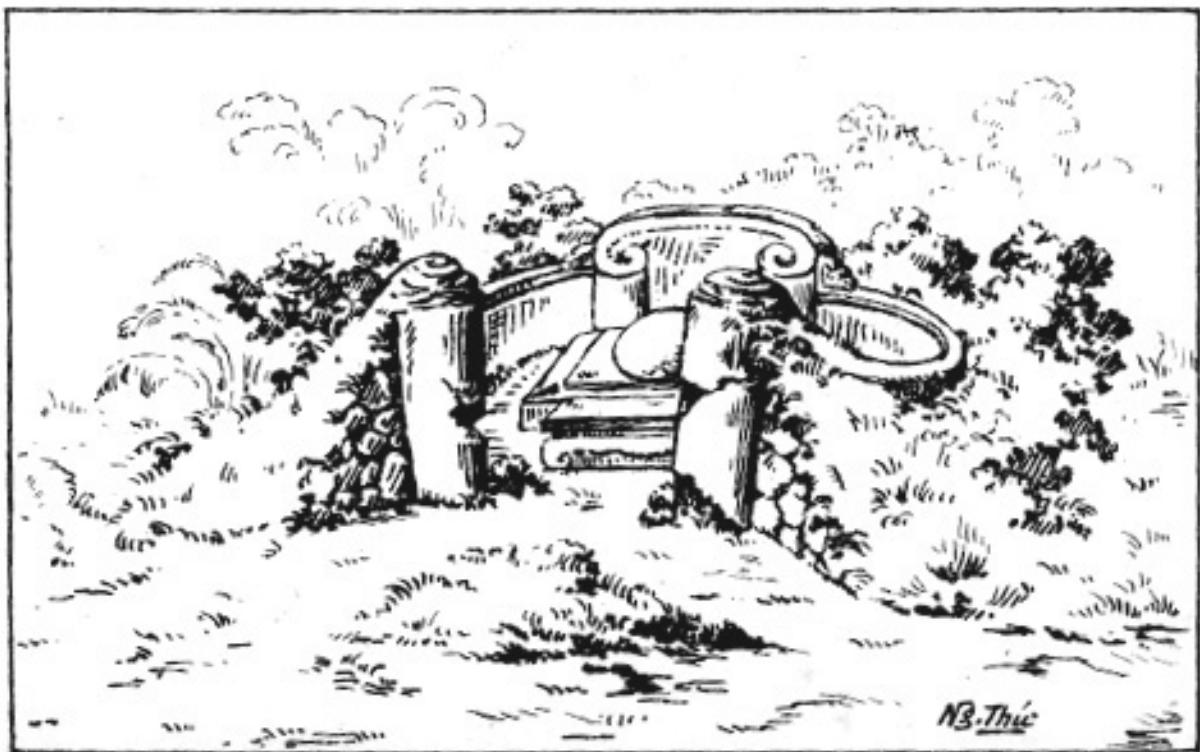


Planche XCIII. — Tombeau N° 256 : vue perspective (Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

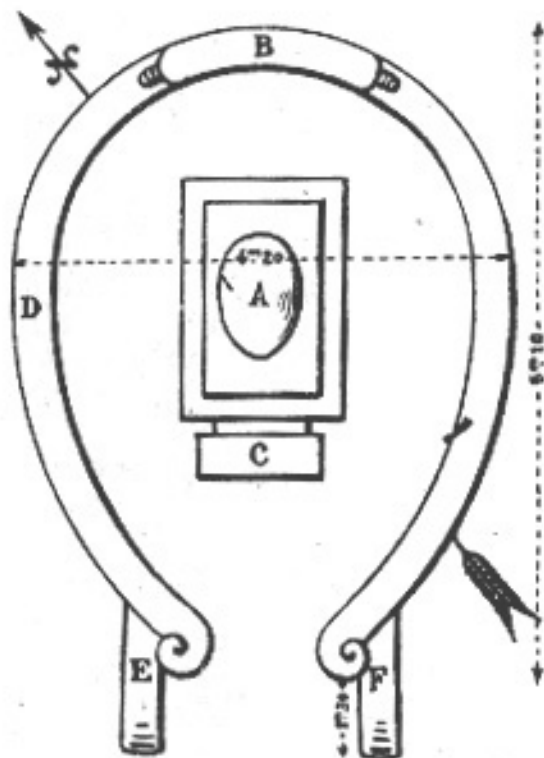


Planche XCIV. — Tombeau N° 256 : plan (Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

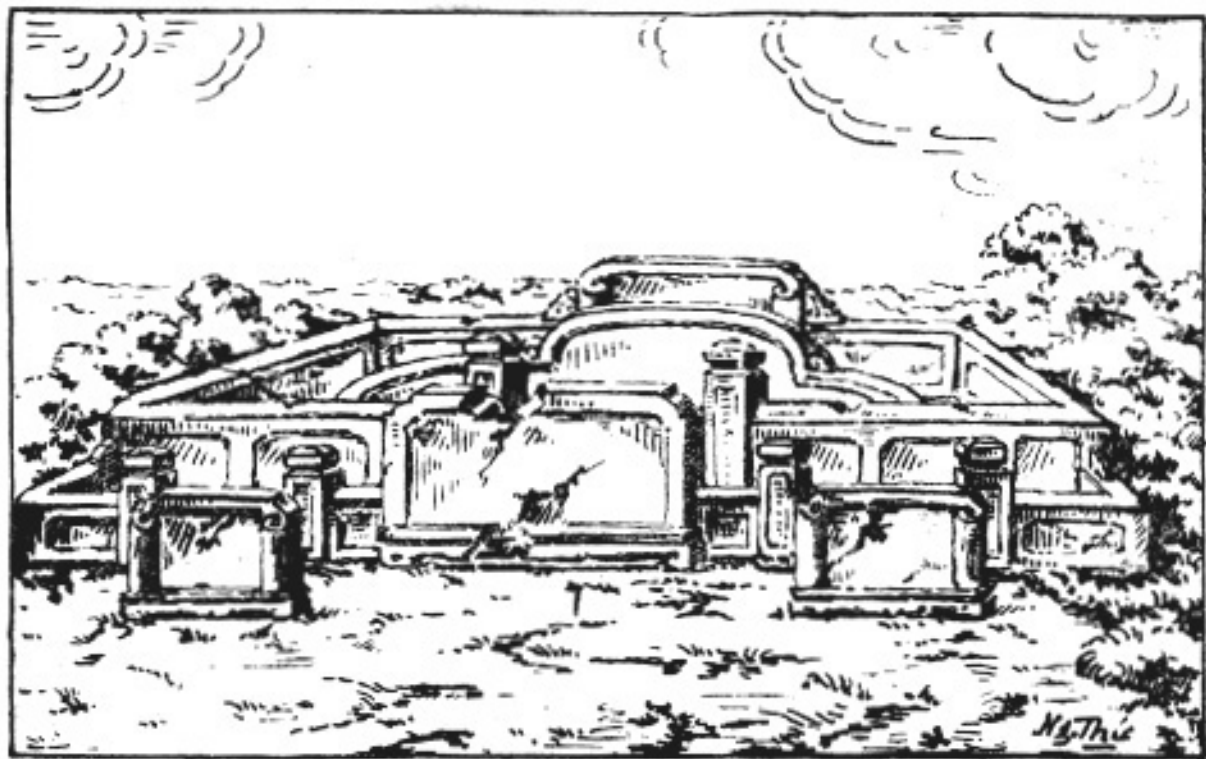


Planche XCV. — Tombeau N° 260 : vue perspective (Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

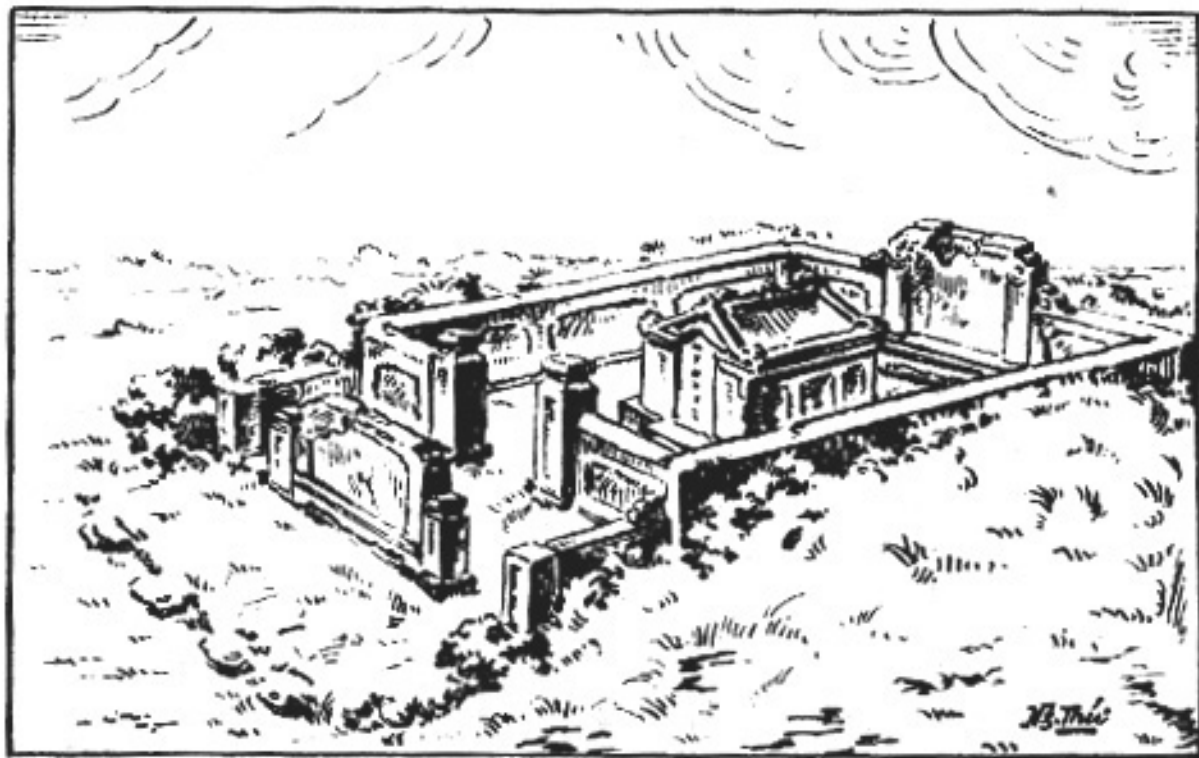


Planche XCVII. — Tombeau N° 263 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

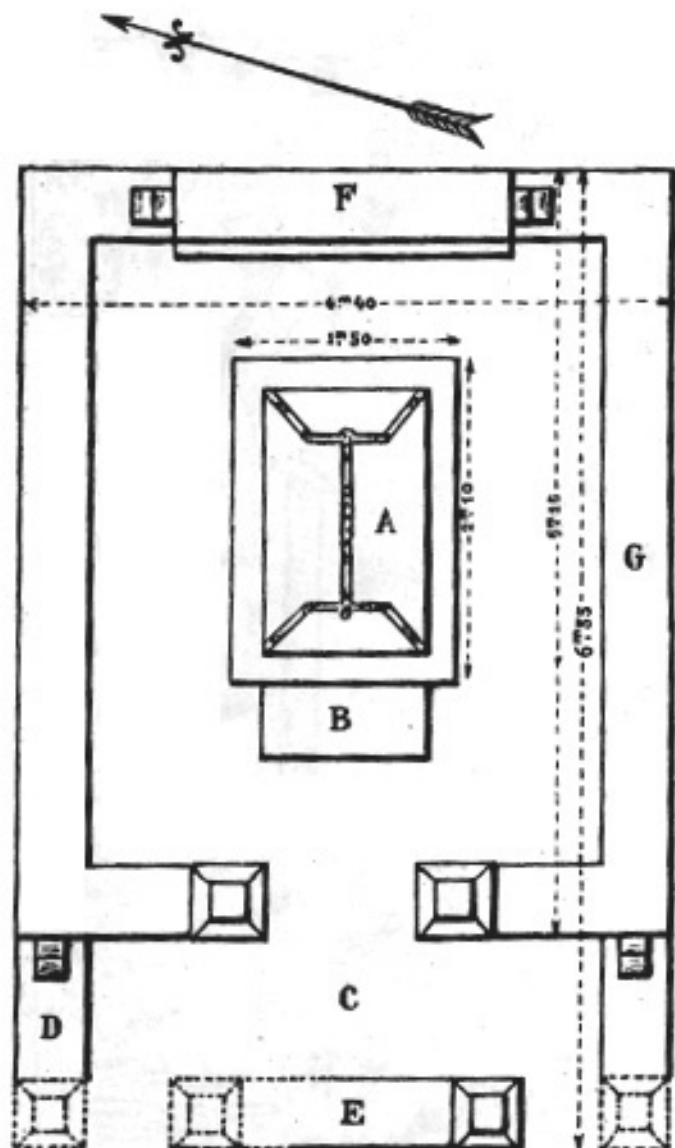


Planche XCVIII. — Tombeau N° 263 : plan

(Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

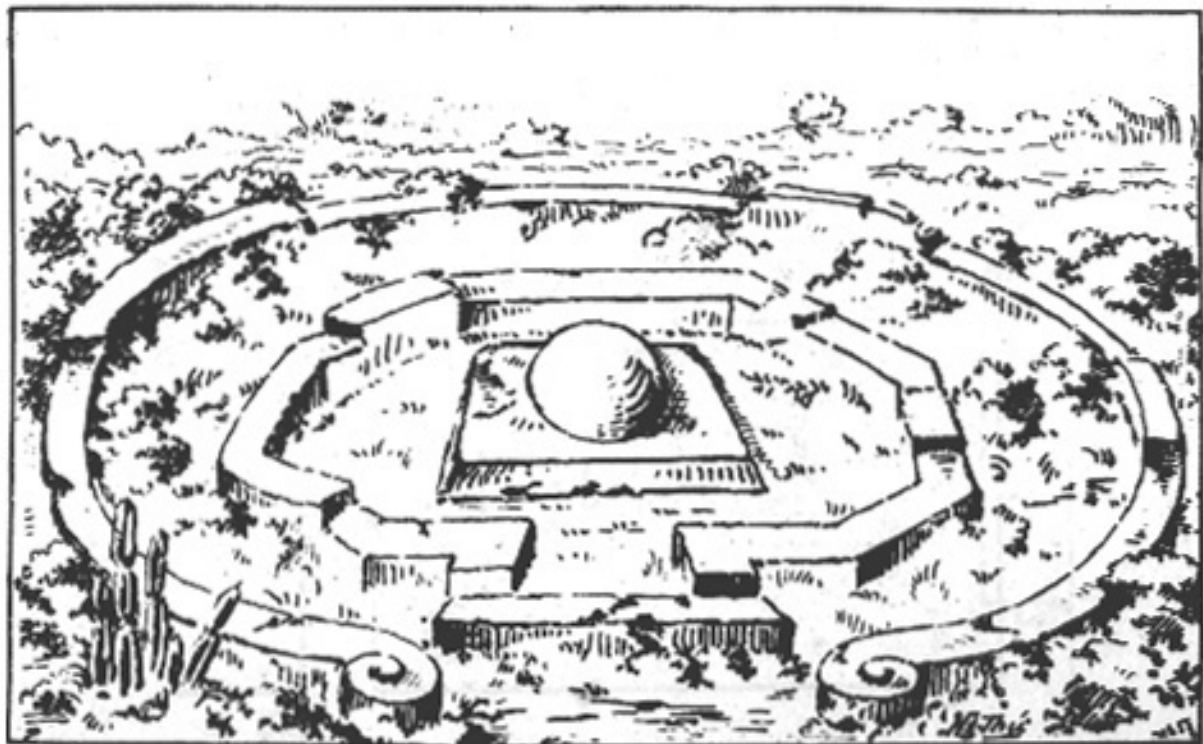


Planche XCIX. — Tombeau N° 269 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

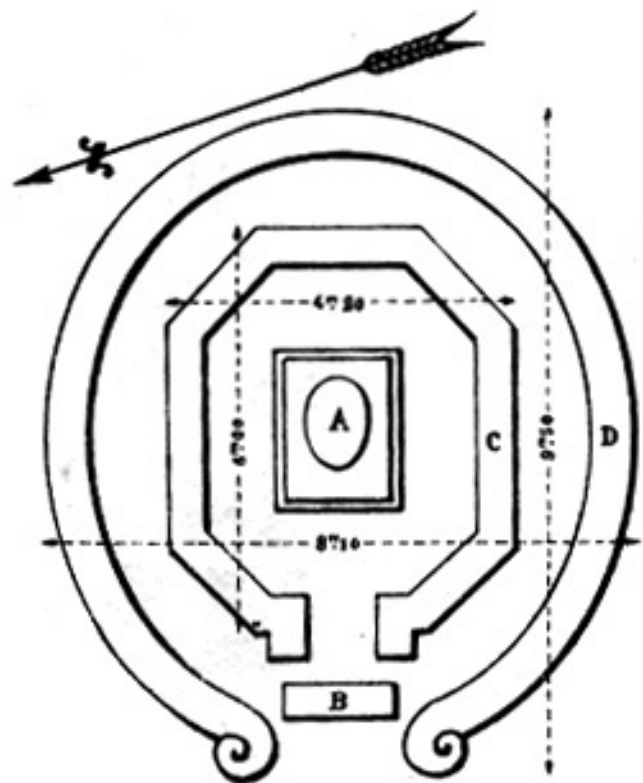


Planche C. — Tombeau N° 269 : plan (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).



Planche CI. — Tombeau N° 290 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

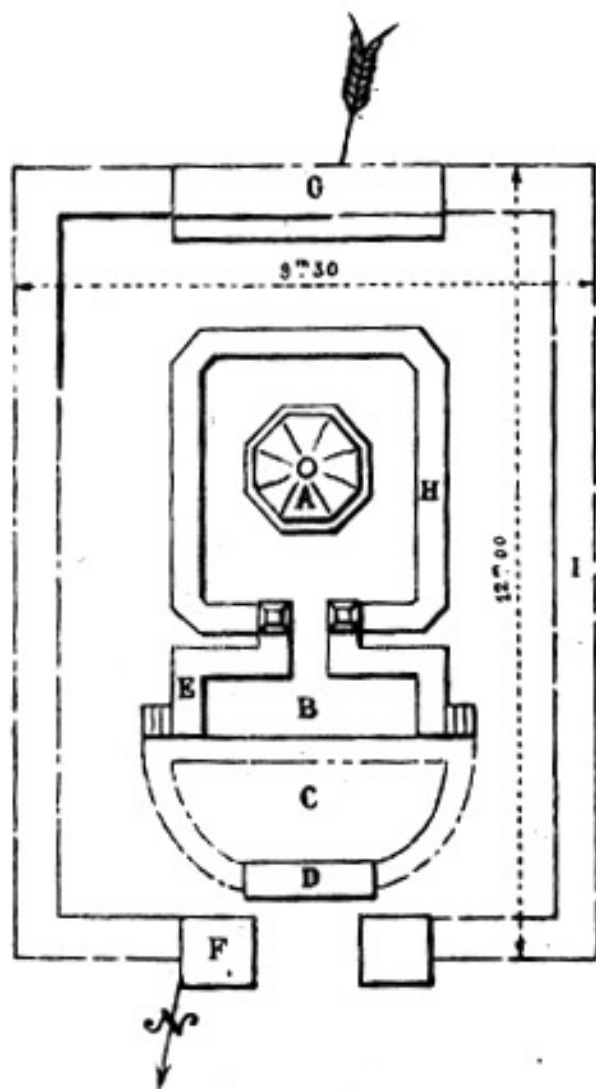


Planche CII. — Tombeau N° 290 : plan (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

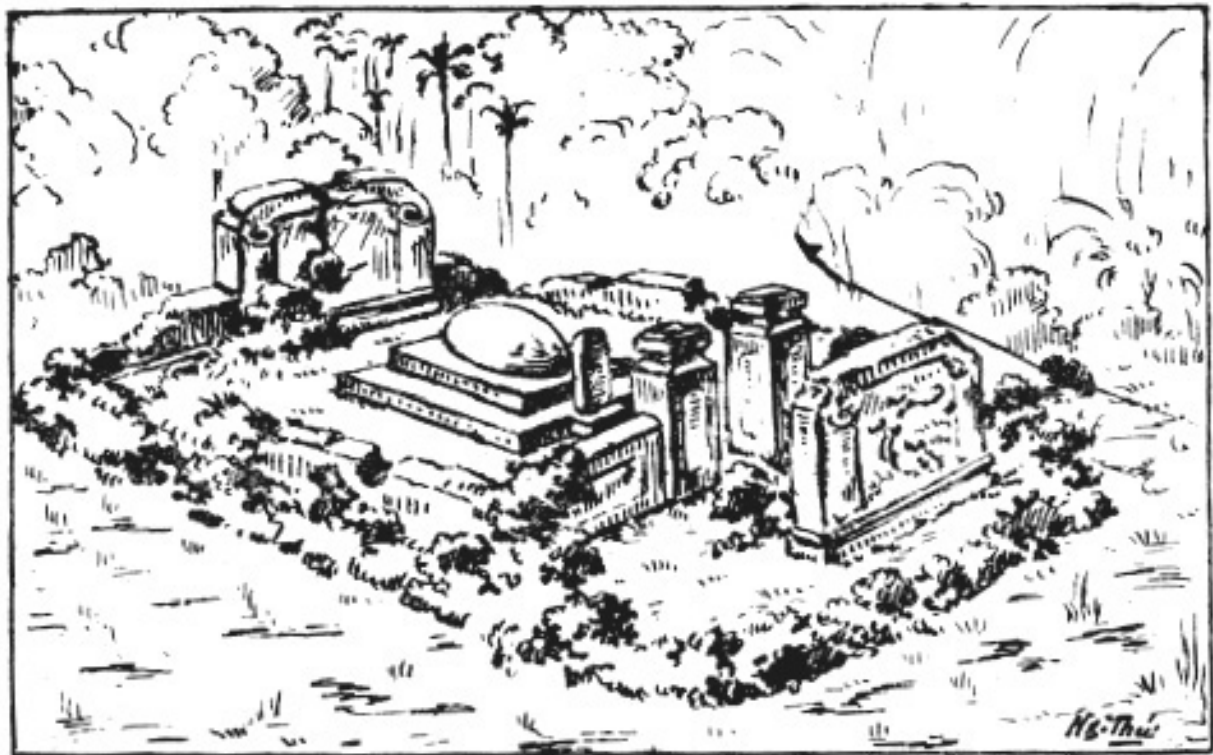


Planche CIII. — Tombeau N° 295 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

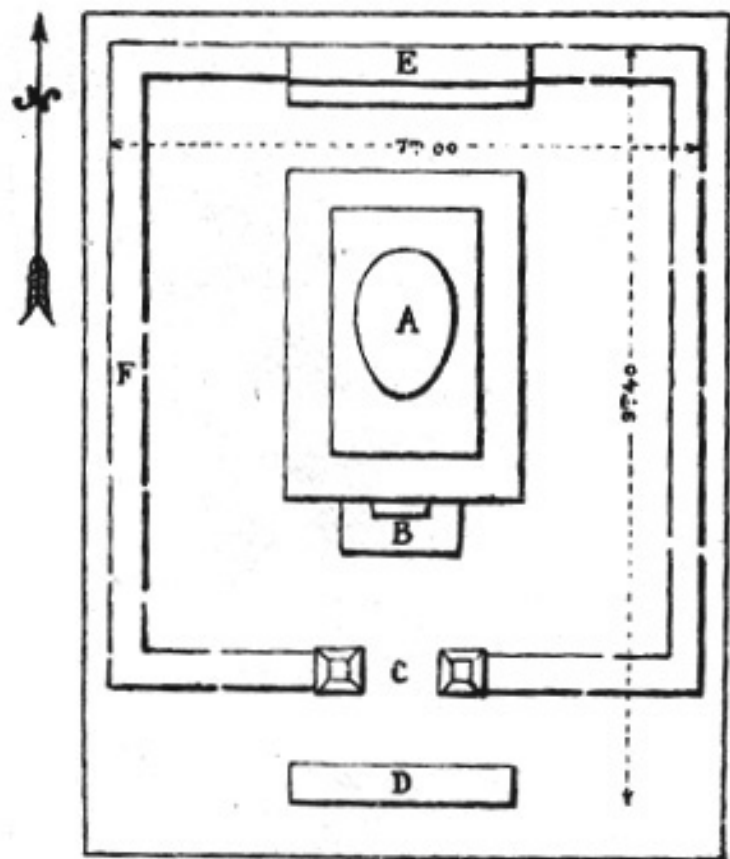


Planche CIV. — Tombeau N° 295 : plan (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).



Planche CV. — Tombeau N° 296 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

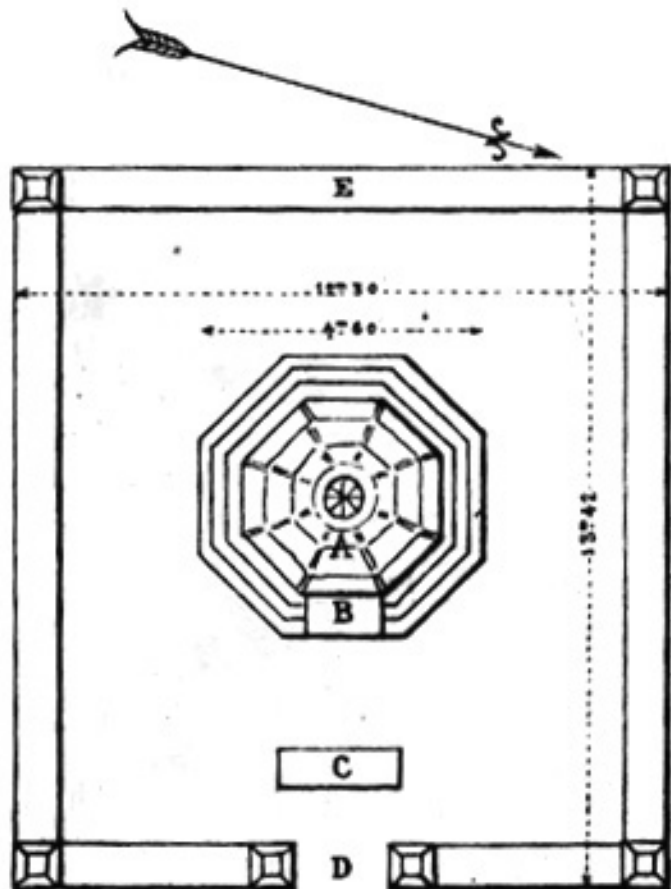


Planche CVI. — Tombeau N° 296 : plan (Dessin de M. Nguyễn -Thứ)

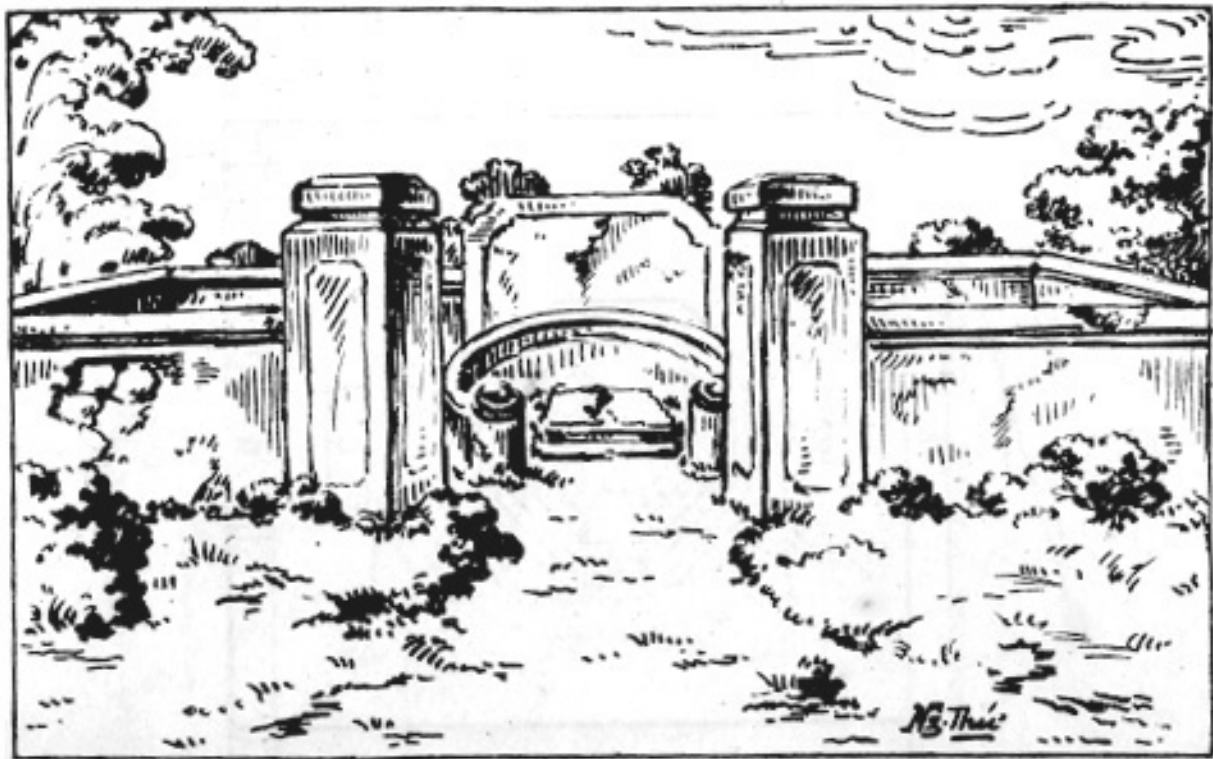


Planche CVII. — Tombeau N° 297 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn -Thứ)

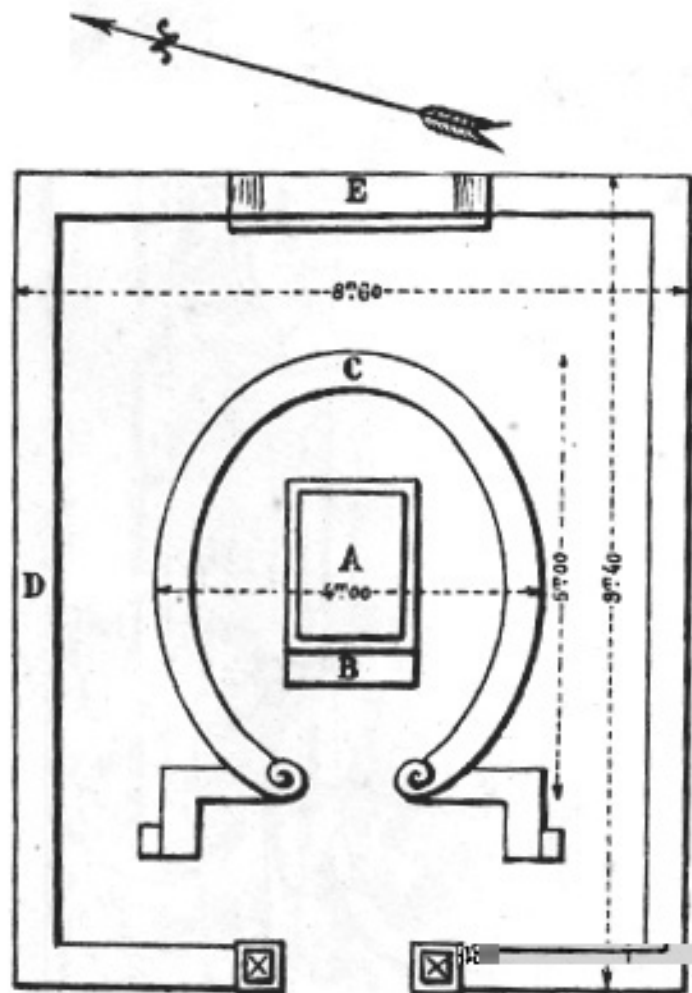


Planche CVIII. — Tombeau N° 297 : plan

(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

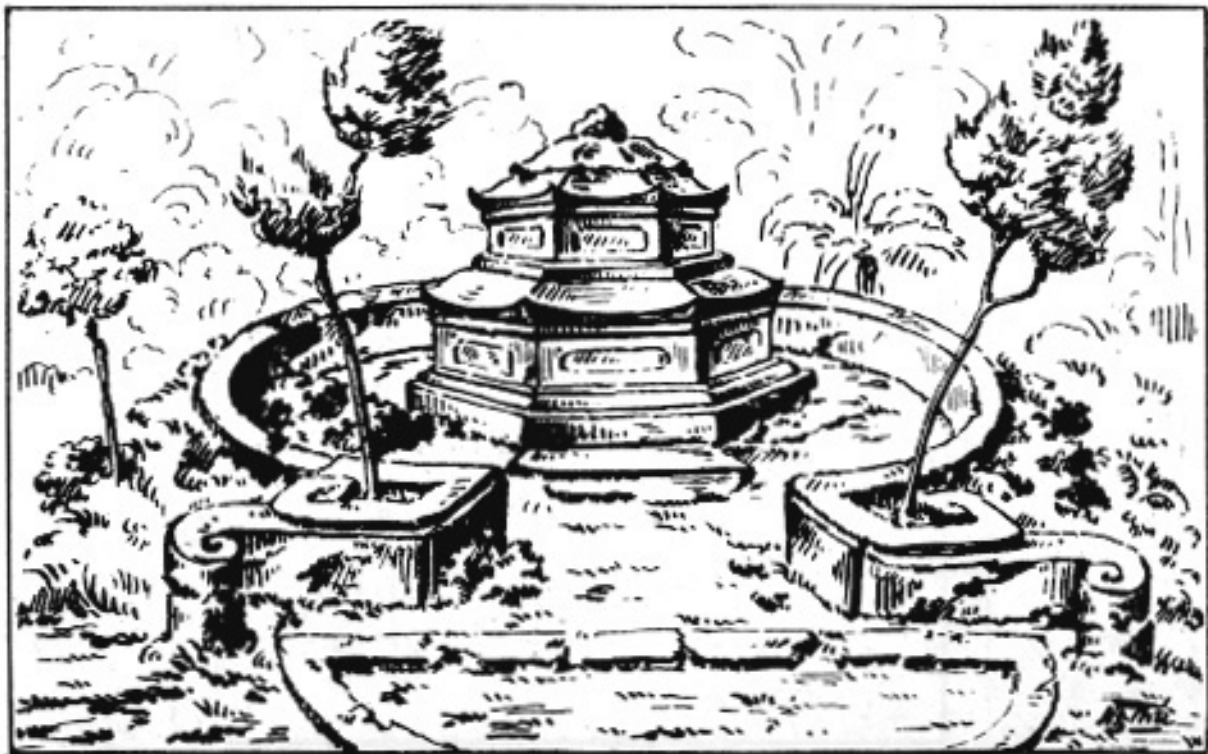


Planche CIX. — Tombeau N° 298 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

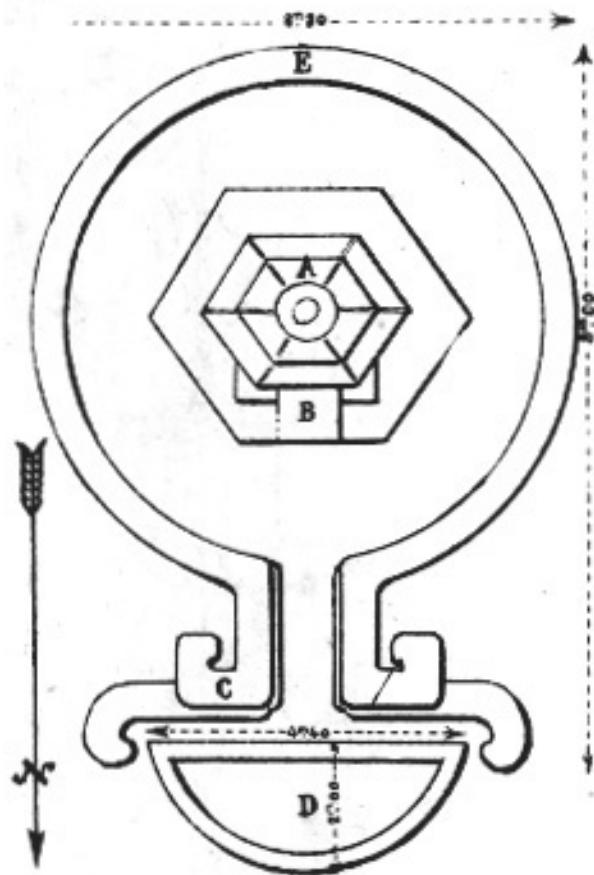


Planche CX. — Tombeau N° 298 : plan (Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

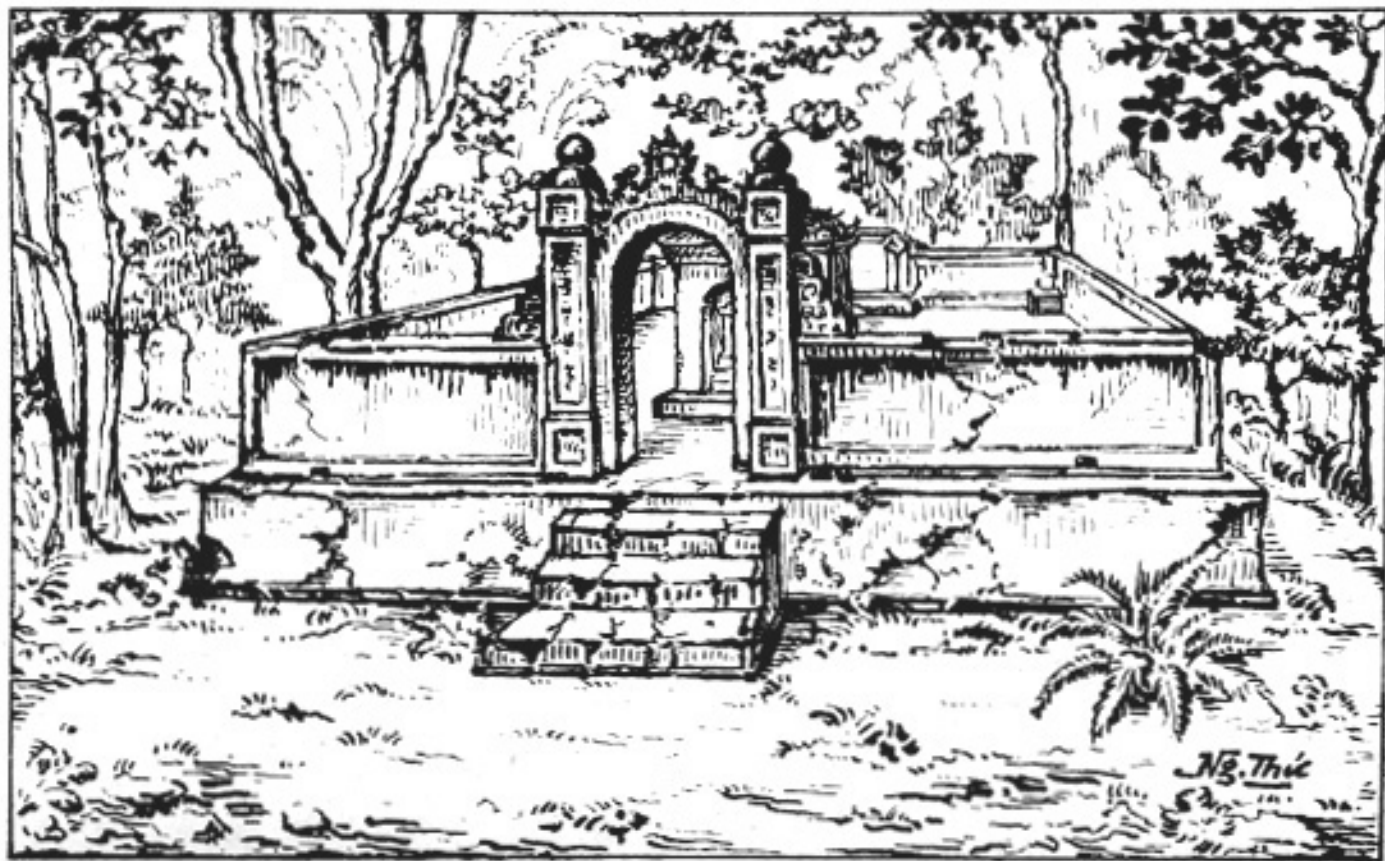


Planche CXI. — Tombeau N° 299 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

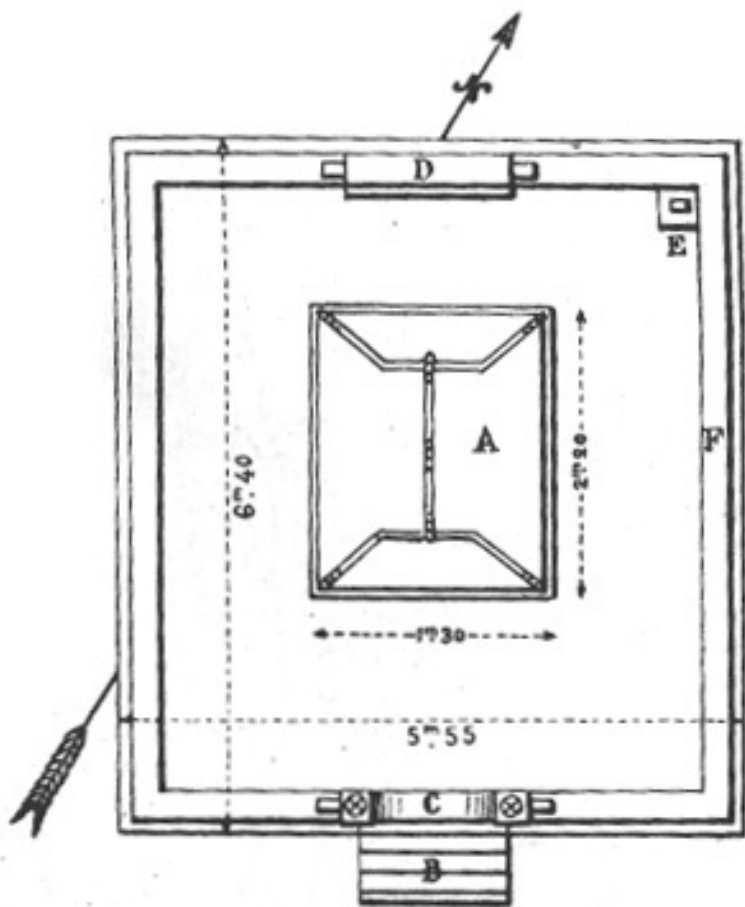


Planche CXII. — Tombeau N° 299 : plan (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

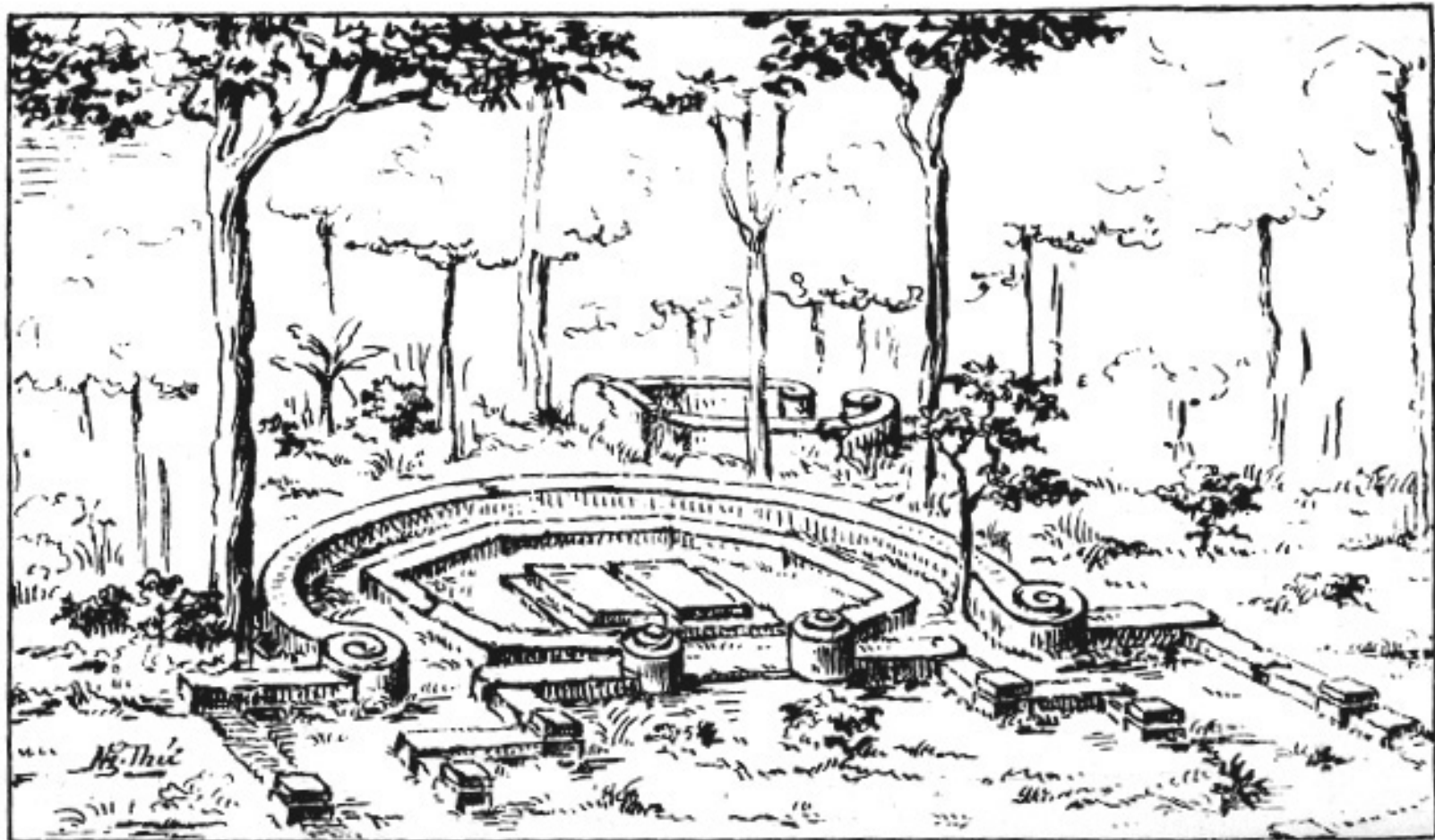


Planche CXIII. — Tombeau N^{os} 300 - 301 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

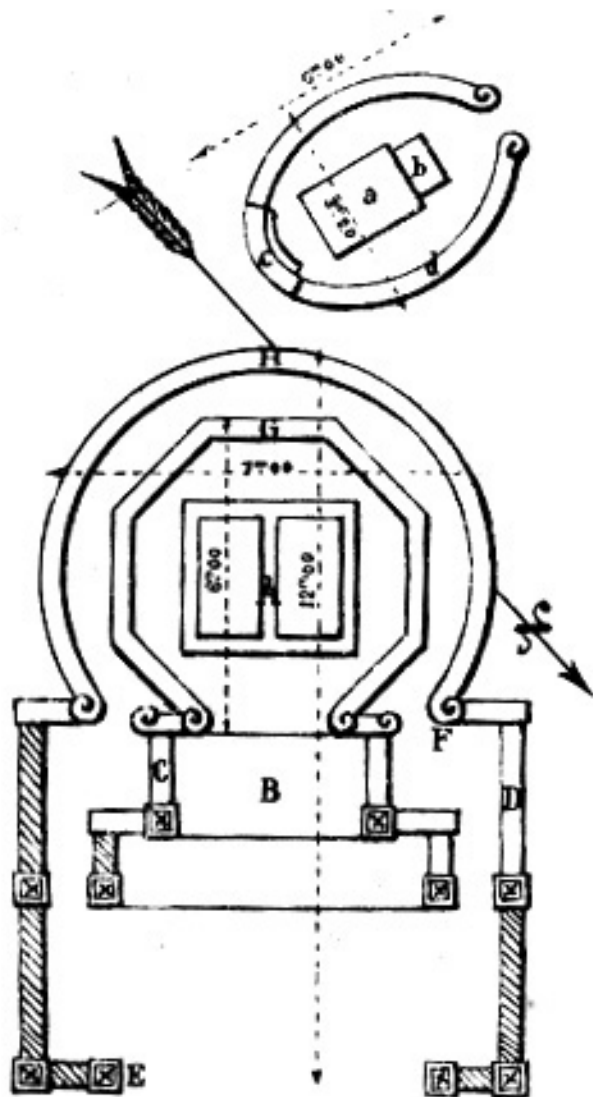


Planche CXIV. — Tombeau N° 300 -301 : plan (Dessin de M.Nguyễn -Thứ)

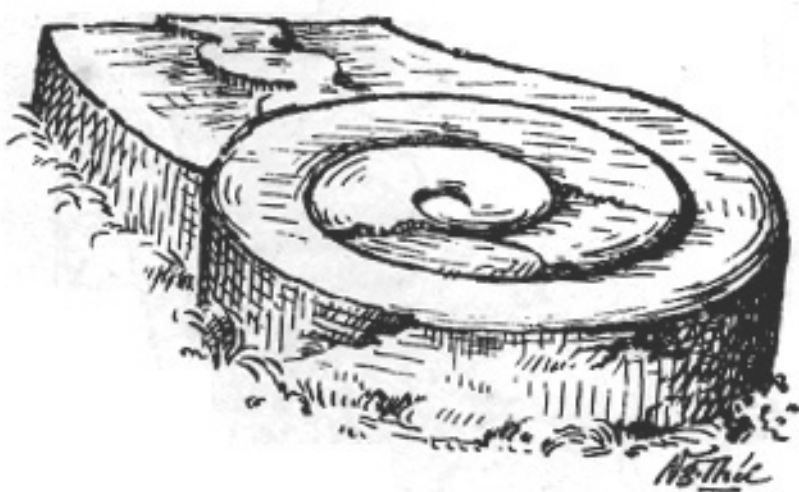
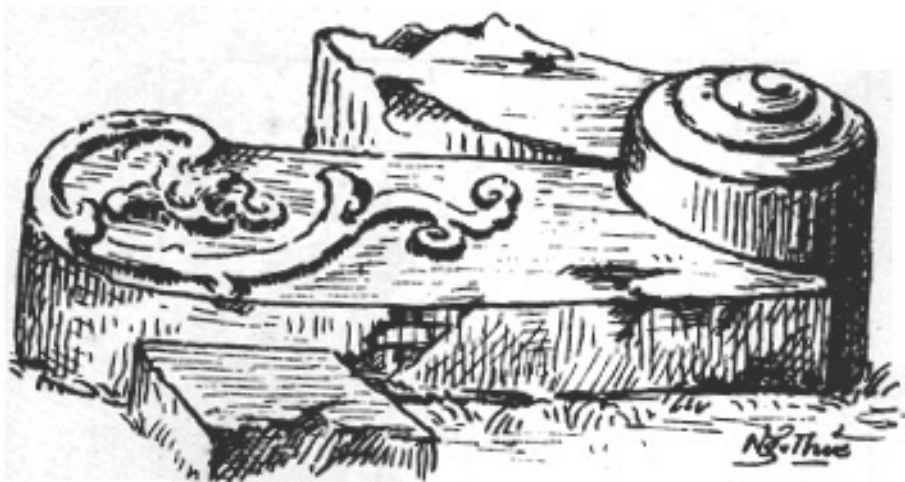


Planche CXV. — Tombeau N° 300 -301 : motifs de parapets

(Dessin de M.Nguyễn -Thứ).

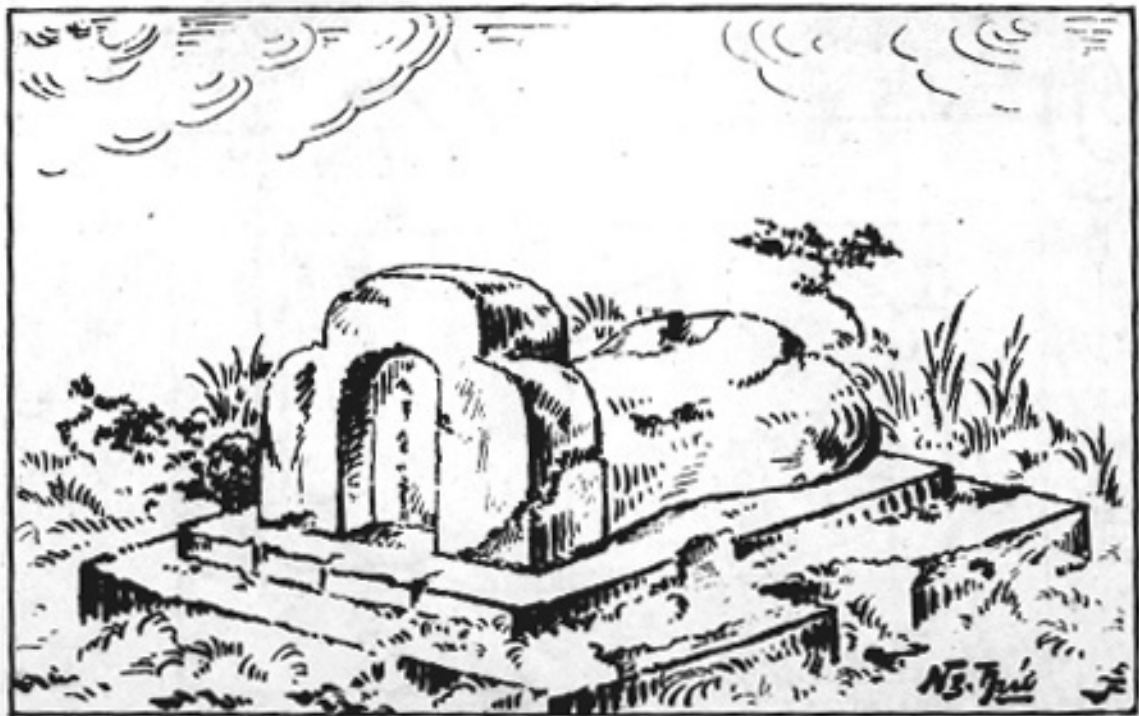


Planche CXVI. — Tombeau N° 306 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

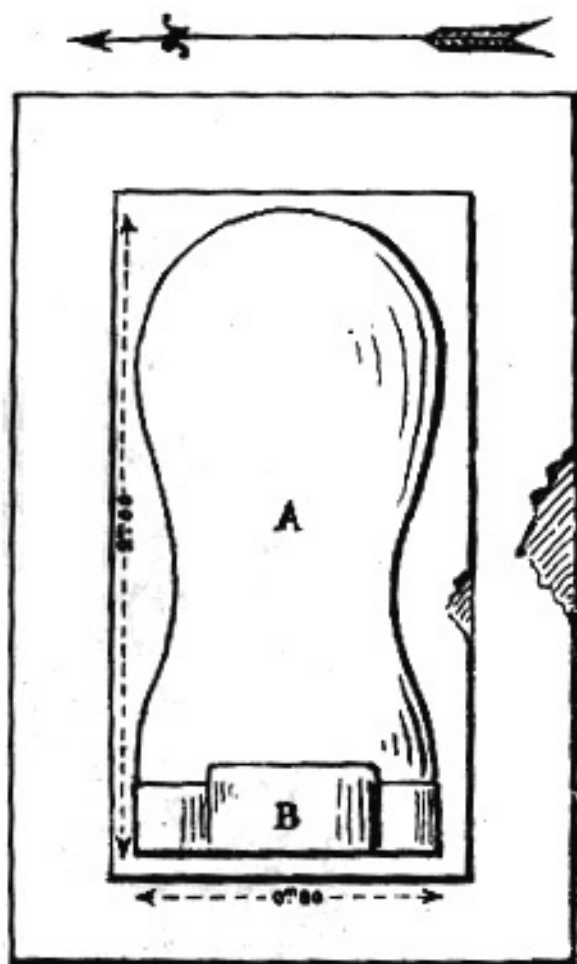


Planche CXVII. — Tombeau N° 306 : plan

(Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

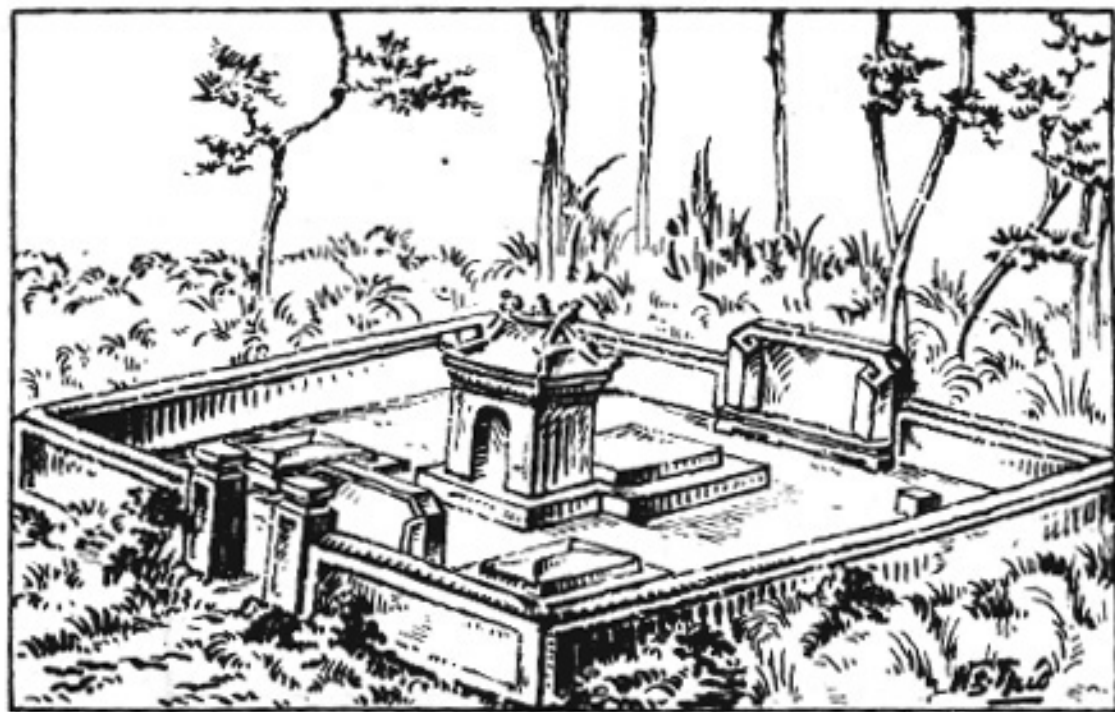


Planche CXVIII. — Tombeau N^o 307 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

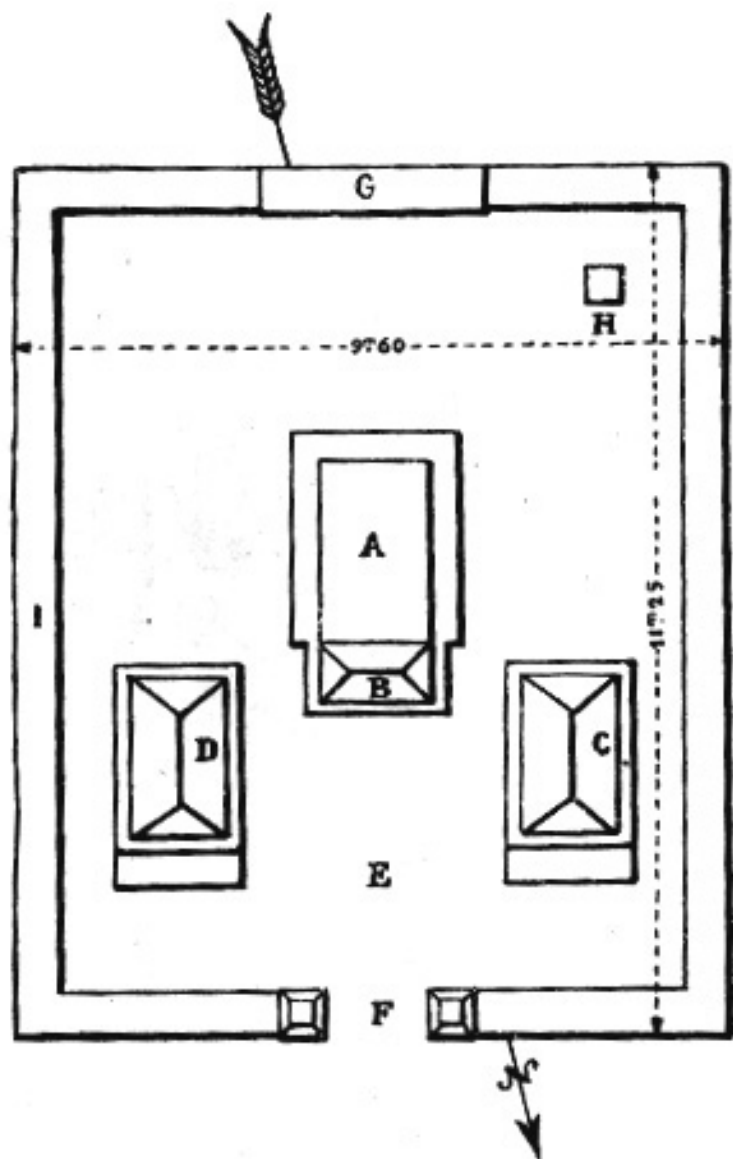


Planche CXIX. — Tombeau N° 307 : plan (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

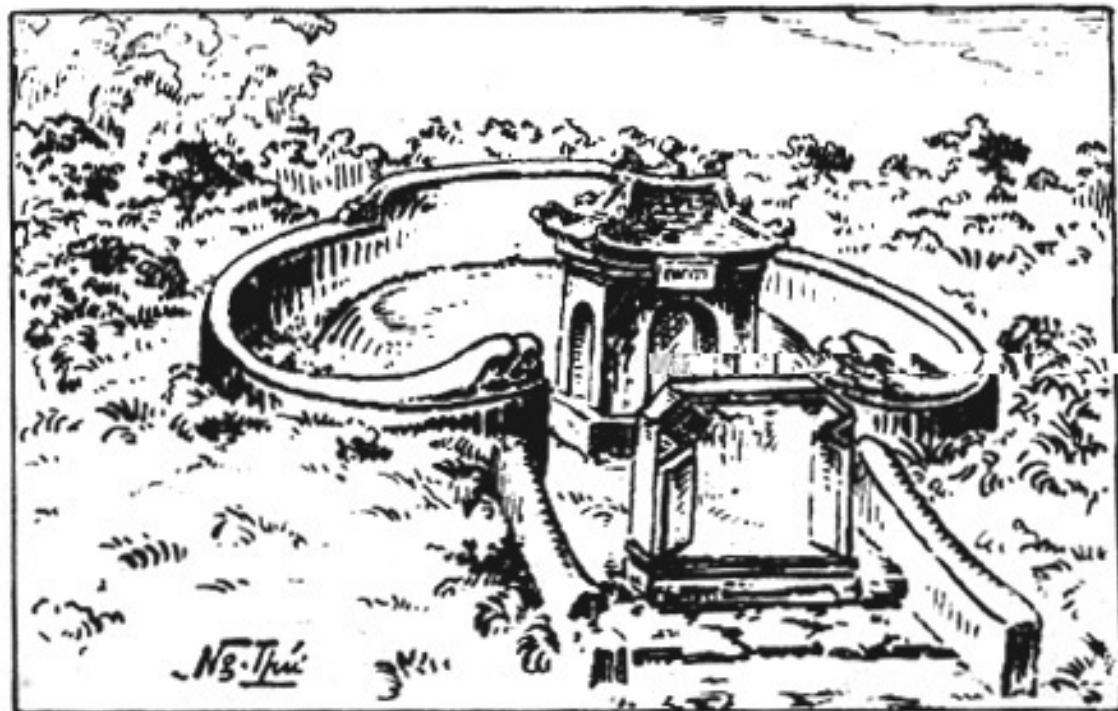


Planche CXX. — Tombeau N° 309 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

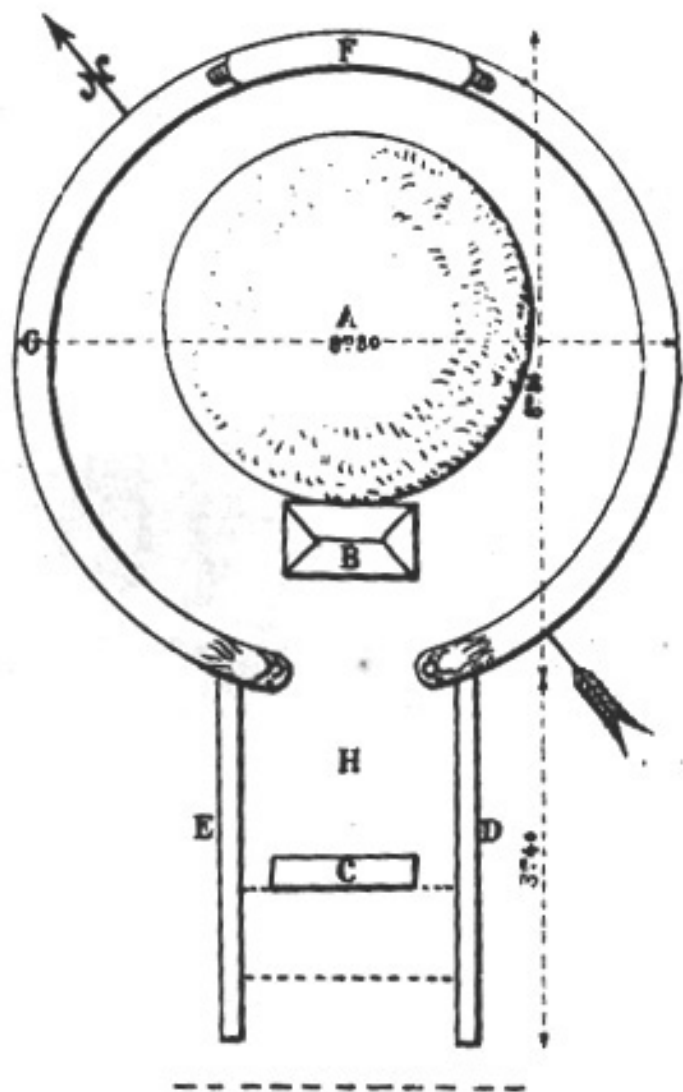


Planche CXXI. — Tombeau N° 309 : plan (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).

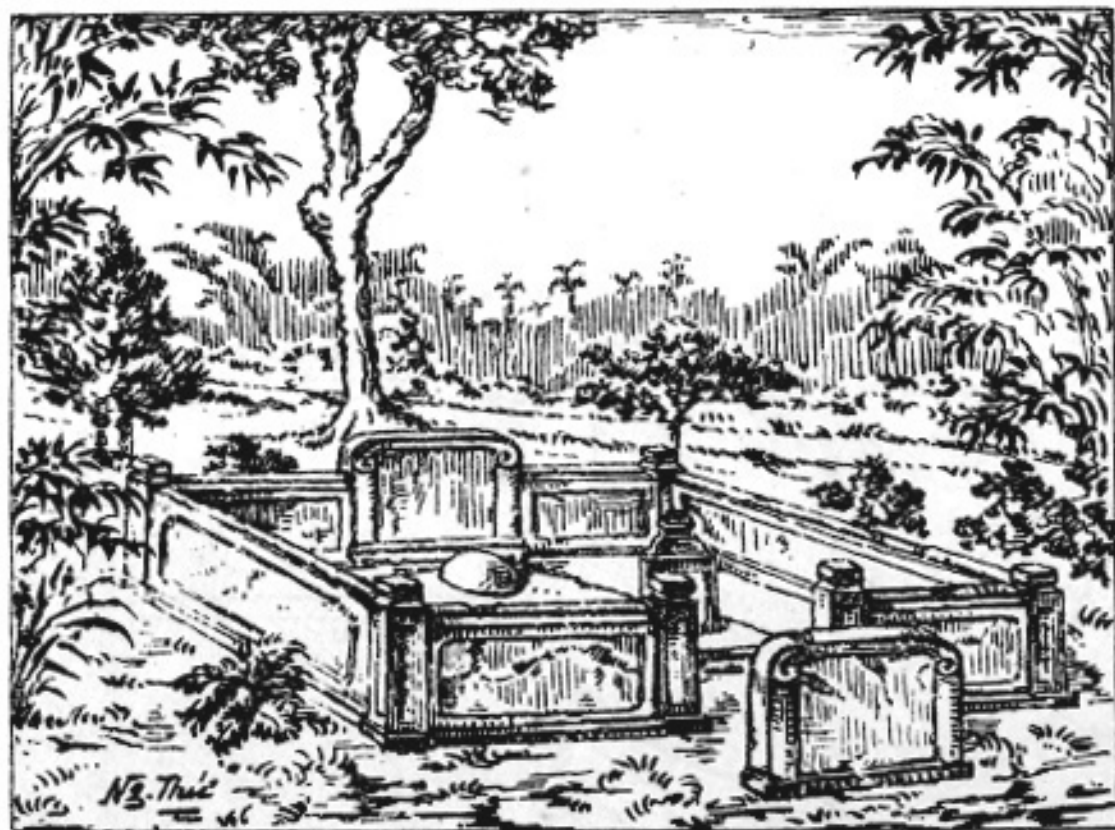


Planche CXXII. — Tombeau N° 311 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

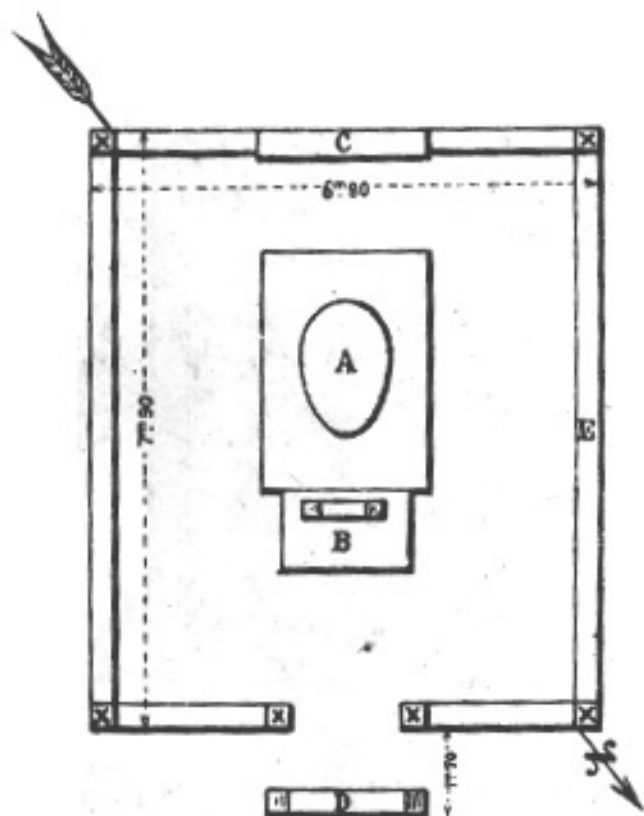


Planche CXXIII. — Tombeau N° 311 : plan (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).



Planche CXXIV. — Tombeau N° 311 : stèle (Dessin de M. Nguyễn - Thứ).



Planche CXXV. — Tombeau N° 315 : vue perspective (Dessin de M. Nguyễn -Thúc).

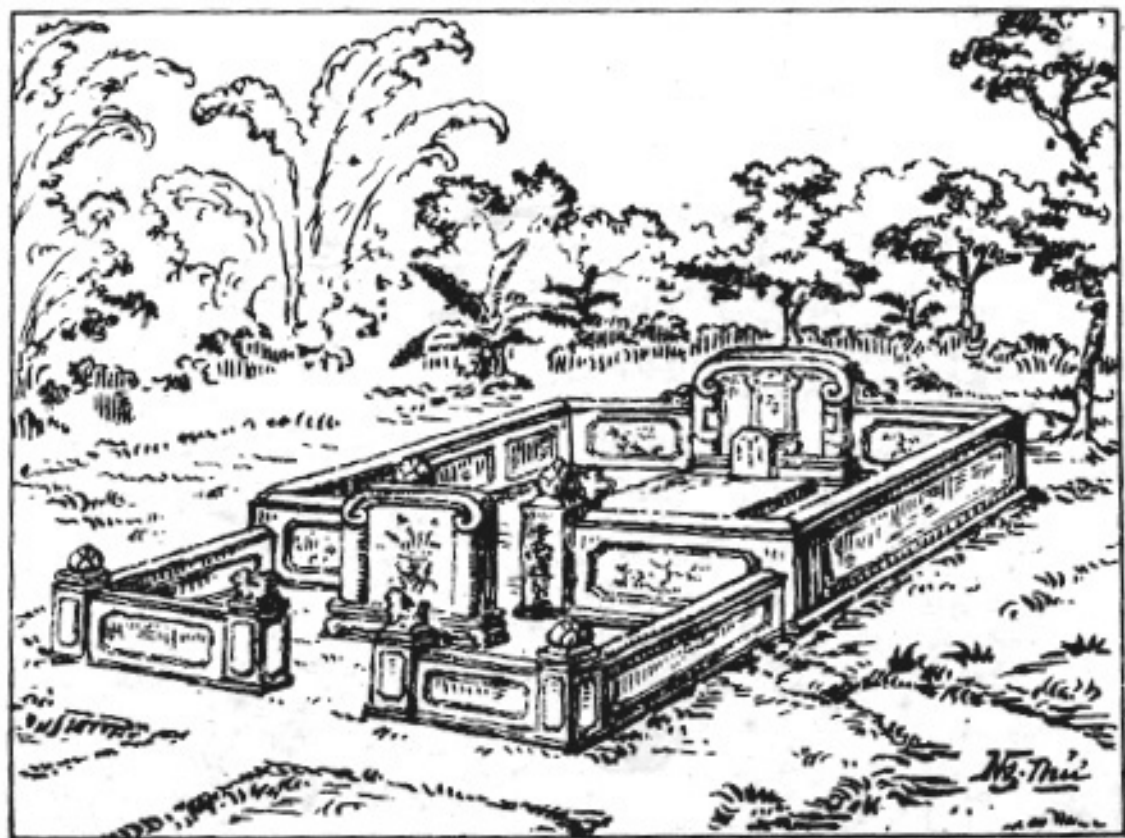


Planche CXXVI. — Tombeau N° 316 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

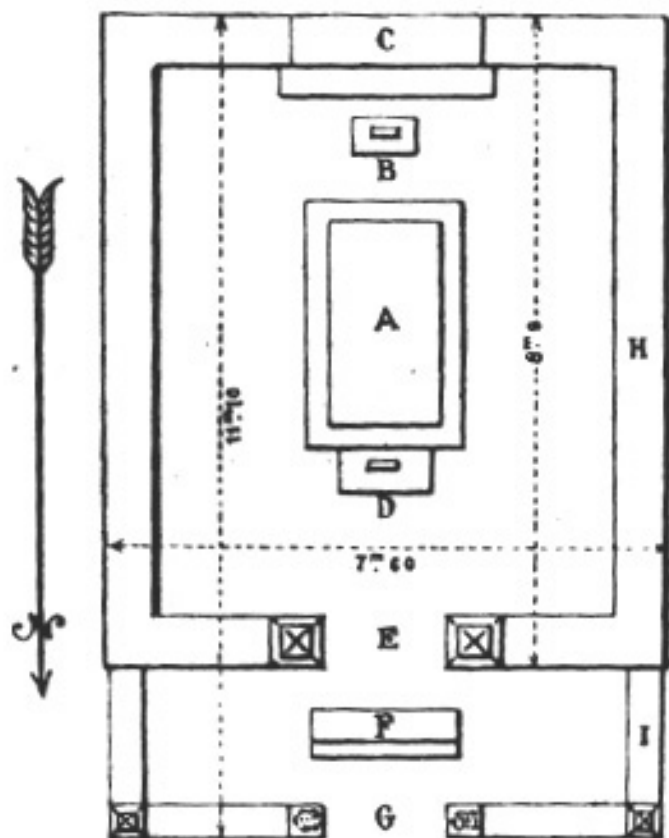


Planche CXXVII. — Tombeau N° 316 : plan

(Dessin de M.Nguyễn - Thứ).

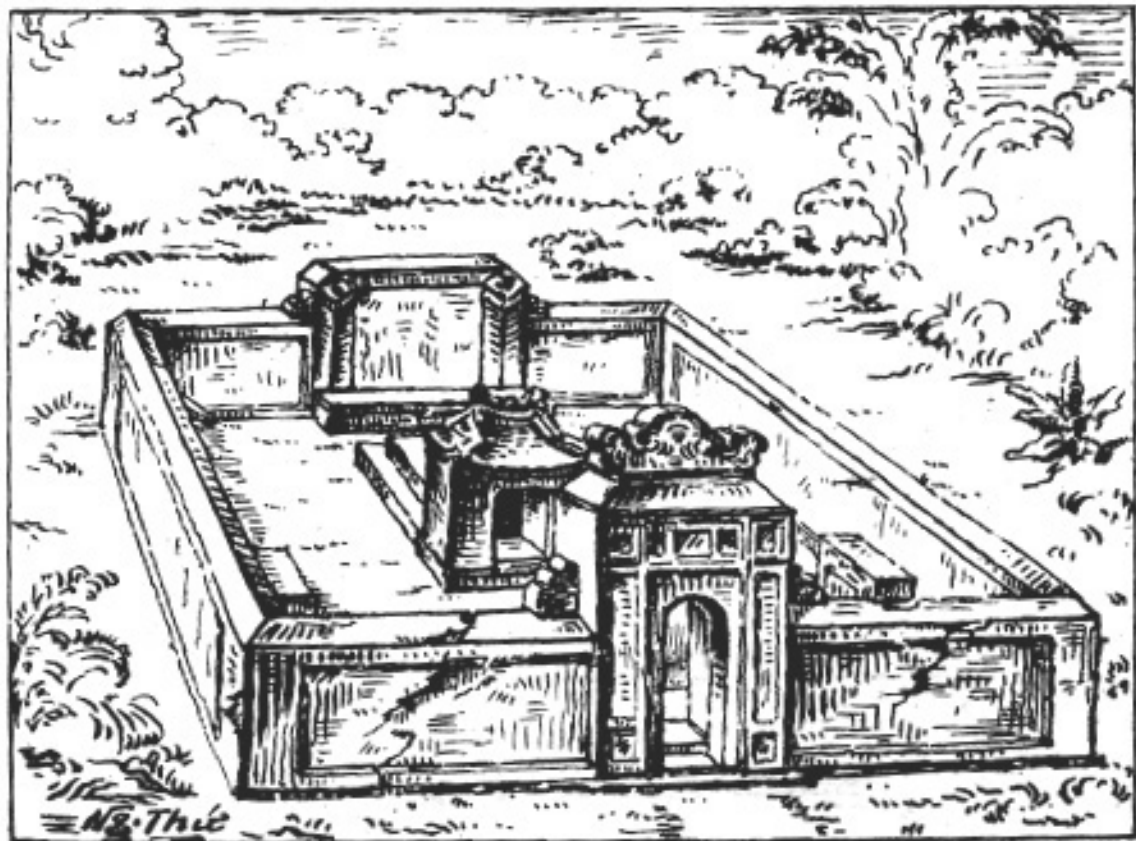


Planche CXXVIII. — Tombeau N° 317 : vue cavalière (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

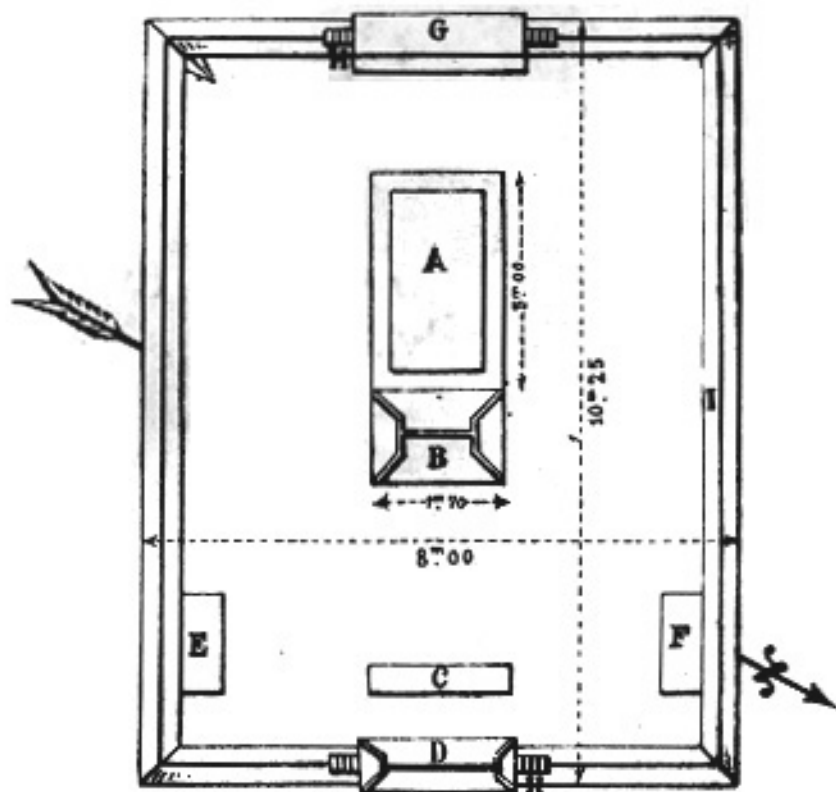


Planche CXXIX. — Tombeau N° 317 : plan (Dessin de M. Nguyễn -Thứ).

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

